This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07137941 0

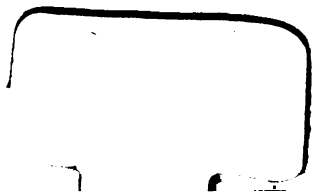

L'AMI
DES PATRIOTES,
OU
LE DÉFENSEUR
DE LA RÉVOLUTION.

OUVRAGE PÉRIODIQUE.

TOME PREMIER.

A PARIS,

Chez DEMONVILLE, Imprimeur-Libraire de l'Académie Françoiſe, rue Chriſtine, n°. 12.

1791.

5679
A.F.E
DFA
L'AMI

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
240752B
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1943 L

Printed in France.

L'AMI DES PATRIOTES,

OU

LE DÉFENSEUR DE LA RÉVOLUTION.

PROSPECTUS.

Libenter dicere verum quid vetat ? (*Horat.*)

LA révolution eſt due au progrès des lumieres; elle eſt l'ouvrage des gens de lettres qui ont fait parler la raiſon dans un temps où les intérêts les plus oppoſés ſe réuniſſoient pour étouffer ſa voix : il y avoit alors du courage à braver un danger réel. Aujourd'hui le péril eſt paſſé, il ne faut plus de courage pour dire la vérité. Mais aux intérêts qui exiſtoient naguere, d'autres ſont venus ſe réunir ; & aux charlatans en robes, en ſimarres, en ſoutanes, en talons rouges, qui cachoient ou offuſquoient la vérité, ſe ſont joints des charlatans d'une autre eſpece, & tous, montés ſur leurs tréteaux, crient : *C'eſt moi, moi ſeul qui ai la vérité, moi ſeul qui poſſede le grand ſecret du bonheur public.* Il faut prévenir l'effet des ſéductions de tout genre, dont ſe ſervent, d'un côté, les ennemis de la liberté ; de l'autre les ennemis de l'ordre : tant de gens de tous les métiers conſpirent contre le peuple

qu'il faut l'éclairer ſur les piéges que lui tendent ſes ennemis & ſes faux amis, beaucoup plus dangereux que ſes ennemis.

C'eſt donc pour le grand nombre qu'il faut écrire ; c'eſt pour fixer les incertitudes des uns, diſſiper les doutes des autres, éclairer l'ignorance, démaſquer la mauvaiſe foi, détromper l'intérêt privé, encourager la timidité, modérer l'exagération, conſoler celui qui perd, rendre ſage celui qui triomphe.

Des citoyens infiniment recommandables par leur patriotiſme & leurs lumieres ont entrepris pour les habitans des campagnes un ouvrage rédigé dans ces vues : le ſuccès le plus heureux a couronné leur projet. La Feuille villageoiſe eſt répandue dans les campagnes ; elle y produit les plus grands biens ; elle eſt, ſi j'oſe le dire, le juge de paix entre les partis les plus oppoſés ; elle les concilie par des voies amiables ; elle leur montre qu'ils ont un intérêt commun, la juſtice & la vérité.

Avec beaucoup moins de reſſources de tout genre, mais avec non moins de zele & des intentions non moins droites, j'ai écrit pour la claſſe nombreuſe des habitans des villes ; j'ai cherché à établir les vrais principes de la révolution, à la venger des calomnies des méchans & de l'hypocriſie des fourbes. Je n'ai cherché à plaire à perſonne ; je n'ai ménagé que la vérité, la liberté, & les principes.

C'eſt dans ces vues qu'ont été rédigés les 18 numéros qui ont paru, d'un Journal intitulé, *L'Ami des Patriotes, ou le Défenſeur de la Révolution.* J'ai tâché qu'il répondît à ſon titre, en s'élevant à la hauteur des événemens, en jugeant la révolution en elle-même, & telle, j'oſe le dire, que la verra l'hiſtoire, qui oubliera les hommes, pour ne s'occuper que des choſes. J'ai tâché de voir les faits ſans autre paſſion que celle du bien public, ſans autre intérêt perſonnel que celui de la vérité.

C'eſt à ceux qui ont lu les premiers numéros de cet ouvrage à décider ſi j'ai atteint le but que je m'étois propoſé (1).

Aujourd'hui j'annonce au public que j'ai pris des meſures pour continuer cette feuille périodique juſqu'au premier janvier prochain : elle eſt, par ſa nature, deſtinée à ſoutenir les principes, & dès lors très-indépendante de la préſente légiſlature. Elle ſera peut-être plus néceſſaire encore après ſa ſéparation.

J'eſpere, à cette époque, publier des mémoires qui ſerviront à l'hiſtoire de la révolution; une très-grande quantité de pieces authentiques de *tous* les partis & de *tous* les individus, répandront beaucoup de jour ſur des événemens dont

(1) Eloigné de toute eſpece de charlatanerie, j'ai voulu ne parler de cette entrepriſe qu'après avoir fourni des preuves qui puſſent convaincre de ma fidélité à tenir mes engagemens.

les causes sont assez mal connues. Mais dans ce journal je continuerai à ne parler que de faits *publics*, qu'il sera impossible de désavouer, & que chacun aura pu vérifier avant moi & comme moi : le jour des anecdotes secretes n'est pas encore venu.

Il paroîtra très-exactement au moins une feuille par semaine, & l'on recevra les souscriptions pour autant de mois que le voudront les souscripteurs, d'ici au premier janvier prochain, à raison de 24 sous par mois pour Paris, & 30 pour les départemens.

On aura soin d'annoncer dans le mois de novembre s'il sera continué après le mois de janvier 1792.

Je m'estimerai heureux, si j'ai réussi à amener quelques-uns de mes concitoyens à aimer la révolution, à la défendre ; si j'ai pu démasquer quelques factieux, prévenir quelques projets pervers, & inspirer l'amour de la vertu, des mœurs, & du travail, sans lequel il n'y a ni bonheur, ni ordre public.

On souscrit chez DEMONVILLE, *Imprimeur de l'Académie Françoise, rue Christine.*

Chez GATTEY & DESSENNE, *Libraires, au Palais Royal, & à tous les bureaux des postes du royaume, en affranchissant les lettres & l'argent.*

L'AMI DES PATRIOTES,

OU

LE DÉFENSEUR DE LA RÉVOLUTION.

PROSPECTUS.

LA révolution qui s'eſt opérée en France, a donné à l'eſprit public une grande énergie; elle a développé des vertus dont le germe eſt dans tous les cœurs, mais qui ne ſe manifeſtent que dans les pays libres. L'Aſſemblée Nationale travaille, avec une conſtance dont juſques-là il n'y avoit eu aucun exemple, à extirper tous les abus, & à oppoſer à leur retour des barrières inſurmontables; mais tous ſes efforts euſſent été vains, ſi l'opinion publique ne l'avoit ſecondée, dirigée, & ſouvent devancée: le peuple de Paris, ſur-tout, a donné des preuves d'un grand courage & d'une

grande ſageſſe ; aucun ſacrifice ne lui a été pénible.

C'eſt un beau ſpectacle, aux yeux d'un Philoſophe, que celui d'une grande nation qui briſe ſes fers pour marcher à la liberté, & qui, dans le ſommeil de toutes les lois, dans la déſorganiſation de tous les pouvoirs, dans le paſſage d'un gouvernement corrupteur & corrompu, à un gouvernement qui repoſe ſur des principes juſques-là peu connus, n'eſt guidé que par cet inſtinct du juſte & de l'injuſte, que la nature a gravé dans tous les cœurs, & reſpecte les perſonnes & les propriétés, parce qu'*il ſent*, & non parce qu'*il ſait* qu'elles doivent être reſpectées pour l'intérêt de tous. C'eſt un beau ſpectacle que celui d'une aſſemblée compoſée d'hommes juſques-là inconnus les uns aux autres, réunis de tous les points de l'empire, étrangers preſque tous aux intrigues & aux manœuvres, marchant, environnés d'obſtacles, vers un but conſtant, dont rien ne les détourne, réſiſtant aux mouvemens déſordonnés qu'on cherche à leur imprimer dans tous les ſens, déjouant ſans ceſſe, & les projets des ambitieux, & les complots des factieux de tous les partis, & froiſſant ſans mé-

nagement les intérêts particuliers qui contrarient l'intérêt général, auquel seul ils sacrifient tout. L'hiſtoire s'arrêtera beaucoup ſur cette obſervation qui n'eſt pas aſſez ſentie de nos jours, parce que nous ſommes plus touchés du ſentiment de nos maux préſens, que de l'idée des dangers auxquels nous avons échappé, des maux plus grands que nous pouvions éprouver, qui peut-être nous menacent encore, & dont le bon eſprit de la nation peut ſeul nous garantir. Mais l'hiſtoire, à qui des mémoires contemporains tranſmettront tous les détails de la révolution; l'hiſtoire, qui jugera les hommes & les choſes avec une ſévere impartialité; l'hiſtoire, qui pourra tout dire, peindra les ridicules efforts des hommes qui défendent, avec des armes mépriſables, les hochets dont on amuſa leur longue enfance, & qui luttent avec opiniâtreté, mais ſans énergie & ſans moyens, contre l'opinion publique bien clairement prononcée; elle peindra les efforts, non moins ridicules & plus odieux encore, des hommes qui n'ont vu dans la révolution françoiſe que des moyens de ſatisfaire leur ambition perſonnelle, & qui ont eu la ſimplicité de croire qu'un grand peuple ne s'agitoit que pour élever quelques

individus. L'hiſtoire parlera avec un égal mépris, & de ceux qui ont combattu contre la révolution, & de ceux qui ont oſé ſe vanter de l'avoir faite; comme ſi elle étoit l'ouvrage de quelques-uns, & non pas l'ouvrage de tous, & quoiqu'à peine ils aient ſuivi l'opinion publique. Les événemens ſe ſuccèdent avec rapidité, les circonſtances changent; mais les hommes, & ſur-tout les grands, ſont toujours les mêmes, par-tout animés des mêmes paſſions; par-tout des hypocrites empruntent le langage du patriotiſme & de l'intérêt public, pour maſquer leurs vues étroites, leurs paſſions égoïſtes : voila ce que montrera l'hiſtoire. Tel homme qui croit aujourd'hui que ſes démarches ſont bien cachées, que ſes projets ſont bien maſqués, ſera connu, & rien de ce qu'il a fait, dit, ou déſiré, n'échappera à l'œil ſévere de la poſtérité.

Dans la foule immenſe d'écrits dont nous ſommes inondés, il n'en eſt aucun qui ſe ſoit élevé à cette hauteur hiſtorique, aucun qui ait été écrit ſans paſſions & ſans intérêt, aucun qui puiſſe s'appliquer le mot ſi connu de Tacite, *ſine irâ nec ſtudio quorum cauſas procul habeo.* Tous les écrivains ont travaillé

pour un parti, aucun pour la raiſon, pour la liberté, pour ces vérités éternelles devant leſquelles les intrigues & l'ambition ſont bien petites. Tous déclament contre ceux qui ne penſent pas comme eux, les proſcrivent ou les perſiffient, au lieu de les éclairer; tous écrivent ſur les perſonnes, & peu ſur les choſes; & depuis le Mercure de France ou l'Ami du Roi, juſqu'à l'Ami du Peuple ou l'Orateur du Peuple, preſque tous, dans des ſens oppoſés, prêchent également la révolte & le trouble, le mépris pour l'autorité conſtitutionnelle, & la déſobéiſſance à la loi.

Les auteurs de cette feuille périodique, qui ont pris à la révolution une part plus ou moins active, qui en ont ſuivi les détails avec un ſoin conſtamment ſoutenu, ont amaſſé des matériaux qu'ils ne rendront publics que quelques mois après la fin de la légiſlature actuelle; alors ils diront tout, tout ſans ménagement; ils ne cacheront aucune des anecdotes qui leur ſont connues, & ne tairont le nom d'aucun des acteurs. Ils ne ſouffrent du ſilence que beaucoup de raiſons leur impoſent, que parce qu'il ne leur eſt pas poſſible de faire connoître une foule d'actions vertueuſes & grandes, &

ſur-tout de prouver que les Membres de l'Aſſemblée Nationale, dans tous les partis, ſont pour le plus grand nombre bien au deſſus des calomnies que l'on oſe ſe permettre contre eux. Pluſieurs ſont égarés peut-être par leur intérêt perſonnel, quelques-uns ſont les jouets d'intrigues qu'ils ſont loin de ſoupçonner; mais preſque tous veulent le bien, & cela eſt vrai d'une immenſe majorité dans le parti populaire. Mais aujourd'hui les auteurs croient devoir ſe borner à publier des idées générales, réſultat d'une foule d'obſervations particulières & certaines. C'eſt dans cet eſprit qu'ils feront paroître tous les ſamedis une feuille qui, en réſumant les événemens principaux, éclairera tous ceux qui aiment véritablement la Patrie, ſur les moyens de la ſervir, & tiendra tous les eſprits en garde contre les calculs de l'ambition & les vues de l'intérêt perſonnel : nul ne pourra ni s'en louer ni s'en plaindre, car perſonne n'y ſera ni loué ni blâmé; on n'y parlera que des faits publics & conſtans ; on laiſſera aux lecteurs le ſoin de juger.

Conditions de la ſouſcription.

Le premier numéro de cette feuille paroîtra ſamedi prochain, 27 *novembre* 1790, *& ſucceſſivement le ſamedi de chaque ſemaine. Le prix de l'abonnement eſt de* 24 *ſous pour Paris, & de* 30 *ſous pour la Province, rendu franc de port. On ne recevra d'abonnemens que pour un mois.*

On ſouſcrit chez DEMONVILLE, *Imprimeur de l'Académie Françoiſe, rue Chriſtine.*

Les lettres ne ſeront point reçues, ſi elles ne ſont affranchies.

De l'Imprimerie de DEMONVILLE, rue Chriſtine.

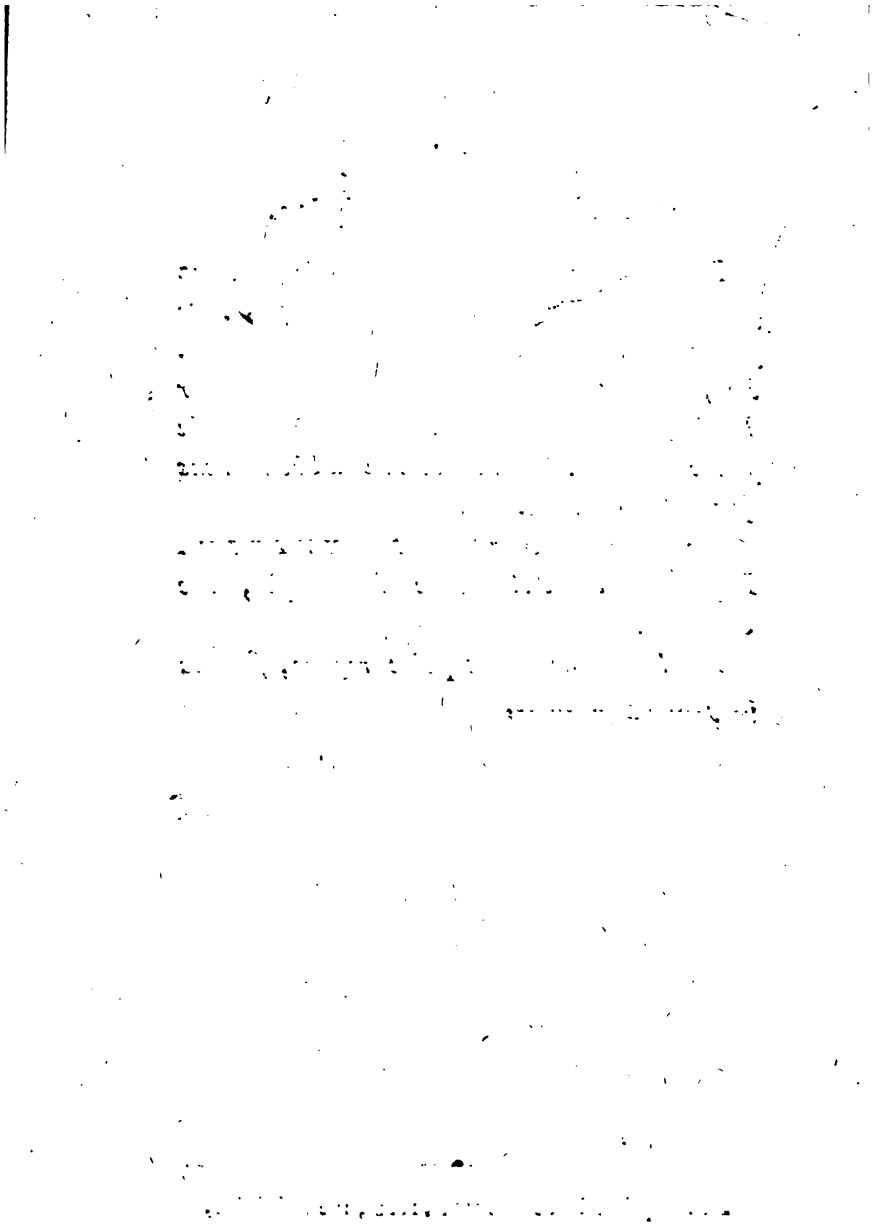

N°. Ier.

L'AMI DES PATRIOTES,

OU

LE DÉFENSEUR DE LA RÉVOLUTION.

IL eſt néceſſaire, pour ſuivre le fil des événemens divers de la révolution, pour en expliquer pluſieurs, de remonter à ſes premiers temps, & de faire quelques réflexions ſur le caractere & les paſſions de quelques-uns des hommes qui s'y ſont fait le plus remarquer dans tous les ſens; ce numéro ſera employé à cet objet, le ſuivant renfermera un tableau de l'état actuel de l'aſſemblée nationale, des divers mouvemens qu'on cherche à lui imprimer, & des vues de ceux qui, croyant avoir ſur les délibérations une grande influence, ne l'emploient que pour ſervir leur vanité, leur intérêt, & leurs petites paſſions.

Dès les premiers temps de la révolution, deux princes ont fixé sur eux tous les regards. Tous deux ont mené une vie également dissipée, oisive, étrangere à toute occupation sérieuse, & sur-tout aux affaires publiques; également insoucians sur l'opinion, peu soigneux de leur réputation, & livrés uniquement à des intrigues de cour ou à des intrigues de femmes. Tous deux appelés au trône par leur naissance, quoiqu'en degrés fort différens, sembloient avoir un égal intérêt à soutenir l'ancien régime dont ils s'étoient assez bien trouvés pour eux & leurs familles.

Mais des circonstances antérieures à la convocation des états généraux (comme on disoit alors) ont séparé d'opinions & de partis ceux qui avoient été si long-temps unis par les mêmes goûts, & qui sembloient devoir être liés par le même intérêt.

On pourroit pousser fort loin ce parallelle, & multiplier infiniment les observations; on se bornera ici à un petit nombre.

Il est fort remarquable que ces deux princes, également impuissans en moyens, n'ont fait

qu'embarraſſer, & n'ont ſervi en aucune maniere ceux auxquels ils ſe ſont attachés. Telle eſt la déplorable deſtinée des grands, ils traînent à leur ſuite un éclat, un bruit qui nuiſent au ſuccès de toutes leurs entrepriſes, & l'on prête trop ſouvent tous leurs projets à ceux qui daignent ſe ſervir de leurs noms, ou qui croient devoir l'étayer de leur crédit pour arriver à leur but.

Ainſi, l'on n'a pas manqué d'accuſer M. d'Orléans d'aſpirer au trône, & de chercher à s'en frayer la route par des crimes ; ainſi l'on n'a pas manqué d'accuſer le parti patriote de lui être vendu ; & l'on a aſſez peu connu & le prince & les patriotes, pour croire l'un aſſez habile pour acheter, & les autres aſſez lâches pour ſe vendre.

La fuite de M. d'Orléans au mois d'octobre, ſon retour, la procédure du châtelet, le décret qui le décharge d'accuſation, tout a été également objet de conjectures, de ſoupçons, de vraiſemblance, tout a fourni également matiere à des inculpations : ainſi, ſoit que ce prince ſoit reſté, ſoit qu'il ſoit

parti, il a également nui au parti populaire, qu'il a compromis dans tous les temps.

Ainſi on a dû accuſer auſſi M. d'Artois, & on l'en accuſe, d'aſpirer au trône, & l'on veut qu'il y tende par des routes non moins criminelles, mais plus détournées.

La fuite de ce prince, ſon ſéjour dans une terre étrangere, l'abandon dans lequel il ſemble laiſſer un parti qui paroît défendre ſes intérêts, prive ce parti d'un chef autour duquel peut-être il ſe rallieroit, & qui parviendroit à le rendre dangereux juſqu'à un certain point, ſi quelqu'un pouvoit être dangereux aujourd'hui.

Si l'on recherche ce que ces accuſations peuvent avoir de fondé ou de vraiſemblable, on voit les réfugiés françois à Turin ne parler de M. d'Artois que comme devant être roi tout à l'heure; leurs correſpondans à Paris parler le même langage; en ſorte que leurs phraſes les plus ordinaires ſont celles-ci: *Quand M. le comte d'Artois ſera roi: comme M. le comte d'Artois doit bientôt régner.* Et ce prince, livré toute ſa vie à ceux qui ont

voulu s'emparer de lui, trompé peut-être par de fauſſes vues du bien public, nourriſſant dans ſon cœur un ſentiment profond de vengeance, ſuivroit, ſans s'en douter, une impulſion perverſe, & détrôneroit ſon frere, ſans même imaginer qu'il a fait pour cela aucune démarche.

Ceux qui entourent M. d'Orléans depuis bien des années, qui l'ont entraîné dans le parti populaire, uniquement pour ſe venger de la cour, la braver, ou l'embarraſſer, ſes créatures & ſes valets (car les grands auront toujours des valets, comme les courtiſans auront toujours des maîtres), ſes valets qui le voient ruiné, beaucoup moins encore par les décrets de l'aſſemblée nationale, que par ſes déſordres antérieurs, & dès lors hors d'état de ſatisfaire leur cupide avidité, ne voient de reſſources qu'en pouſſant leur maître aux prétentions les plus inſenſées, aux projets les plus abſurdes & les plus criminels.

C'eſt par leur intérêt qu'il faut juger les hommes & leur conduite; & l'on ne peut nier que MM. d'Artois & d'Orléans n'aient un intérêt abſolument ſemblable, abſolument

égal à fomenter le trouble, à retarder l'achèvement de la conſtitution, à avilir dans l'opinion publique, & l'aſſemblée nationale, & le roi. Tous deux éprouvent de très-grandes pertes pécuniaires, dont ils ne peuvent ſe diſſimuler que jamais ni l'aſſemblée nationale, ni le roi ne les indemniſeront; tous deux perdent des jouiſſances d'opinion auxquelles ils ne ſont pas plus inſenſibles l'un que l'autre, qu'ils regrettent également, & dont rien ne les dédommage; car la liberté & l'égalité, qui ſont les premiers des biens pour les hommes, ſont des chimeres pour les princes; tous deux, placés près du trône, ne peuvent voir qu'avec dépit l'intervalle qui les en ſépare; car ils ſavent que dans des temps de révolution, chez d'autres peuples que celui-ci, chez une nation moins éclairée & moins douce, cet intervalle n'eût peut-être pas été difficile à franchir; tous deux peuvent eſpérer qu'en dégradant l'aſſemblée nationale, en aviliſſant l'autorité royale, ils ameneront une longue anarchie qui les placera au point où ils étoient avant la révolution, & rendra peut-être leurs chances plus favorables encore, en réduiſant à une querelle perſonnelle entre eux deux, le droit de régner ſur les françois.

Je ne dirai pas affirmativement, ce double projet exiſte ; mais je dirai qu'il eſt impoſſible de ſe diſſimuler qu'il eſt infiniment vraiſemblable ; je dirai que tout porte à le croire, & que tout fait un devoir aux amis de la liberté d'une ſainte & ſalutaire défiance ; le nouvel ordre de choſes n'eſt pas encore aſſez ſolidement établi ſur les ruines de l'ancien, pour que nous ne ſurveillions pas tous ceux qui ont intérêt à nous nuire. *Interêt*, je dis ce mot avec réflexion, car je me défie de tous ceux qui parlent des *ſacrifices* qu'ils font à la révolution ; je crois qu'ils ne l'aiment guere dans le fond de leur cœur : on ne fait un ſacrifice que pour en être amplement dédommagé ; on n'immole des victimes aux dieux que pour ſe les rendre propices.

Je ſais très-bien que maintenant que la révolution eſt faite par l'irréſiſtible volonté du peuple, par l'inſurmontable aſcendant de la raiſon & de la philoſophie, les efforts de tous les conſpirateurs ariſtocrates, & des conſpirateurs cachés ſous le voile de la démocratie, ſont des efforts de pygmées ; tous viendront ſe briſer contre l'opinion publique,

raiſon ; que le peuple ne doit jamais faire juſtice ; ceux qui aviliſſent ſans ceſſe les dépoſitaires de toute autorité légitime & conſtitutionnelle ; ceux qui approuvent toutes les ſéditions, & ne rougiſſent pas de les honorer du beau, du ſaint nom d'*inſurrection* (1) ; tous ceux-là préparent la diſſolution du corps ſocial, & favoriſent les eſpérances des ennemis publics.

Ainſi, tous ceux qui, en provoquant, en

(1) Il me ſemble que l'on devroit bien, ſur-tout à l'aſſemblée nationale, diſtinguer l'inſurrection de la révolte. On emploie trop ſouvent ces deux mots, ſans faire attention au ſens qu'ils préſentent. L'inſurrection eſt toujours un acte légitime ; c'eſt l'exercice du premier des droits, & ſans doute du plus ſaint des devoirs ; c'eſt le ſoulevement d'un peuple contre l'autorité illégitime. Les américains ont été en *inſurrection* contre l'Angleterre, la France entiere a été en *inſurrection* contre l'ancien gouvernement ; les ariſtocrates ſont en *révolte* contre la volonté nationale ; ceux qui refuſent de payer les impôts, ceux qui dévaſtent les maiſons, ou qui excitent ceux qui commettent ces délits, ſont en *révolte* contre la loi. Cette note m'a paru importante ; les hommes ſe menent par les mots, les mots doivent donc exprimer préciſément ce que l'on veut qu'ils ſignifient.

ſollicitant, en faiſant exécuter des actes arbitraires, peuvent faire jeter à quelques ames foibles un coup-d'œil de regret vers l'ancien régime ; ceux qui travaillent à faire jouer aux anciens oppreſſeurs de la patrie le rôle ſi intéreſſant d'opprimés, expoſent l'état à des mouvemens dont le déſeſpoir de ceux qui les occaſionneroient, rend les ſuites difficiles à calculer.

Ainſi ceux qui, par des écrits ſanguinaires, par des déclamations atroces dans des lieux publics, excitent le déſordre & le trouble, peuvent ſe glorifier de provoquer en même temps un ordre de choſes fort différent de celui qu'a établi l'aſſemblée nationale ſur les baſes de l'intérêt commun, & ils doivent croire que des ambitieux ſeuls profiteroient du changement.

Ainſi, ceux qui, le jour où le peuple s'eſt porté à l'hôtel de Caſtries, ont oſé l'exciter à chercher ce député, ou dans la ſalle de l'aſſemblée nationale, ou aux Tuileries, peuvent ſe glorifier d'avoir indiqué au peuple le moyen de retomber, par les plus grands des forfaits, dans des malheurs dont il n'eſt pas facile de prévoir comment il ſortiroit.

Ainſi, tout ce qui trouble l'ordre établi, tout ce qui s'écarte, en quel ſens que ce ſoit, de la ligne conſtitutionnelle tracée par l'aſſemblée nationale, favoriſe également les vues oppoſées des deux princes (s'ils en ont), & accroît également leurs eſpérances ; rien ne peut les déjouer, s'ils ſont pervers, qu'une grande ſageſſe, beaucoup d'ordre & d'accord dans les délibérations, une grande modération dans les diſcours & dans la conduite, & un invariable attachement aux principes conſtitutionnels, qu'on ne peut changer, faire fléchir ou modifier ſans le plus grand danger. Si ces princes eux-mêmes n'ont point de deſſeins funeſtes, ſi leurs ſerviteurs n'en ont point conçu ſous leur nom, cette ſageſſe, cette raiſon ne peuvent être nuiſibles. Que les amis, que les ennemis du nouvel ordre de choſes réfléchiſſent bien que leur intérêt eſt le même ; qu'ils ont tous beſoin d'aſſurer leur propriété, & de jouir tranquillement de ce qu'ils poſſedent ; que les patriotes ſur-tout conçoivent bien qu'ils ne peuvent attacher tous les citoyens à la conſtitution nouvelle, que par le ſentiment de leur repos & la conſcience de leur bonheur. Si quelques ambitieux ont des vues perſonnelles, pourquoi

les hommes honnêtes & vertueux leur ſerviroient-ils d'inſtrumens ? Bons citoyens, défiez-vous beaucoup de ceux qui affectent une popularité exaltée qu'ils ne doivent qu'aux circonſtances ; défiez-vous de ceux qui vous parlent d'eux-mêmes, qui vantent les ſacrifices qu'ils ont faits, les perſécutions qu'ils ont ſouffertes ; ne les croyez pas ; jugez les hommes par leur vie entiere : on ne fait pas dans les cours l'apprentiſſage des vertus publiques ; on ne fait pas, dans la débauche & les intrigues, l'apprentiſſage du patriotiſme. Souvenez-vous que les grands ſont toujours & par-tout les mêmes ; leur intérêt eſt leur ſeule idole ; ne croyez pas aux métamorphoſes ; obſervez-les bien, & vous verrez qu'ils ne ſe ſervent des petits que pour s'élever eux-mêmes, & les opprimer enſuite.

Conditions de la ſouſcription.

On ſouſcrit pour cette feuille, qui paroît le ſamedi de chaque ſemaine, chez DEMONVILLE, *Imprimeur de l'Académie Françoiſe, rue Chriſtine, N°. 12.*

Le prix de l'abonnement eſt de 24 ſous pour Paris, & de 30 ſous pour la Province, rendu franc de port. On ne recevra d'abonnemens que pour un mois.

Les lettres ne ſeront point reçues, ſi elles ne ſont affranchies.

A Paris, de l'Imprimerie de DEMONVILLE, rue Chriſtine.

N°. II.

L'AMI DES PATRIOTES,

OU

LE DÉFENSEUR DE LA RÉVOLUTION.

La plupart des personnes qui parlent ou qui écrivent sur les événemens actuels, confondent, soit à dessein, soit par défaut de logique, deux choses entierement différentes. Les uns déclament contre l'assemblée nationale, parce qu'ils désapprouvent la constitution qu'elle a établie ; & de ce que, suivant eux, la constitution est mauvaise, ils concluent que l'assemblée est composée d'hommes pervers & corrompus : d'autres, au contraire, ne haïssent la révolution, que parce qu'ils croient que des hommes peu estimables ont une grande influence sur les délibérations.

Presque toujours aussi on confond la révolution avec la constitution ; on ne fait pas assez

d'attention que, quel que ſoit le vice que l'on veut ſuppoſer à la conſtitution nouvelle, il eſt évident que la force des choſes amenoit néceſſairement un grand changement dans le gouvernement. Quand on n'auroit pas convoqué les états généraux, la néceſſité de faire banqueroute ou d'augmenter les impoſitions dans une proportion effrayante, le beſoin de reſſerrer les reſſorts du gouvernement, affoiblis & relâchés depuis que Louis XIV leur avoit donné une tenſion exceſſive & contre nature, tout amenoit un nouvel ordre de choſes; il n'étoit pas au pouvoir des hommes de l'empêcher; ils ne pouvoient que régler le cours des événemens, ou ſe laiſſer entraîner par eux; car je doute qu'il leur fût poſſible de les accélérer ou de les retarder.

Il faut être juſte; le temps en eſt venu, il faut impoſer ſilence aux petites paſſions, aux petits intérêts; il faut paſſer ſur de mépriſables conſidérations, ſur des ménagemens puérils; il eſt temps de tout dire. On peut aimer fort peu l'aſſemblée nationale, trouver que des intrigues, des intérêts du moment amenent ſouvent des délibérations qui devroient être déterminées par de plus nobles cauſes. On peut croire de pluſieurs des membres de

l'aſſemblée tout ce qu'en diſent & en répètent juſqu'au dégoût les écrivains de toute eſpece : il faut au moins avouer que cette aſſemblée que l'on décrie, & peut-être avec juſtice, a pourtant donné à la France des lois que tous les bons eſprits déſiroient depuis long-temps, & que les rois les plus vertueux, les miniſtres les plus puiſſans & les mieux intentionnés avoient en vain tenté de lui donner. Il faut reconnoître auſſi que, placée dans des circonſtances qu'elle n'avoit pas amenées, qu'elle n'avoit pu prévoir, elle n'a pas toujours pu les maîtriſer.

Oſons donc enfin ſéparer l'aſſemblée nationale, de ſon ouvrage ; oſons les examiner indépendamment l'un de l'autre, & plaçons-nous à une aſſez grande hauteur, pour ne pas craindre de porter ſur les hommes & ſur les choſes un jugement ſévere & juſte. Dans la ſuite de ce travail, dans l'ordre des idées que nous ſuivrons, entrera néceſſairement un examen rapide de la conſtitution. Il nous ſera facile de prouver qu'avec beaucoup d'imperfections que le temps & l'expérience feront néceſſairement diſparoître, cette conſtitution eſt cependant de toutes celles qui exiſtent, celle qui a le plus fait pour le *bonheur des*

individus, choſe dont on s'eſt peu occupé ; dont tous les gouvernemens anciens & modernes, ordonnés preſque tous pour la gloire extérieure, & peu ou point pour le bonheur domeſtique; aujourd'hui ce n'eſt ni de la conſtitution, ni de la révolution que nous allons parler, c'eſt de l'aſſemblée elle-même, & nous en parlerons avec franchiſe.

Nous ne remonterons pas aux premiers temps de la révolution ; nous ne peindrons pas le courage avec lequel ſix cents députés des communes, ſans autres guides que le ſentiment intérieur de leur devoir, de leur dignité, & de leur force, ſe ſont réunis dans une opinion commune, & ont bien calculé que le vrai moyen de faire ceſſer, & les intrigues de la cour, & la réſiſtance des deux ordres privilégiés, étoit de leur oppoſer une réſiſtance paſſive: placés dans des circonſtances ſur leſquelles ils ne pouvoient être guidés par l'expérience de l'Hiſtoire, il n'ont conſulté que la marche néceſſaire des évènemens & la nature du cœur humain : ils ne ſe ſont pas trompés ; l'aſcendant irréſiſtible de la raiſon & de l'intérêt public l'ont emporté, & les fautes des miniſtres, les petites manœuvres des courtiſans n'ont ſervi qu'à les perdre eux-

mêmes ; ils ſe ſont enlacés dans leurs propres piéges.

Il n'eſt plus aujourd'hui difficile de juger les motifs qui ont amené dans les communes les évêques qui ſe ſont mis à la tête de la majorité du clergé ; il eſt impoſſible d'imaginer qu'ils n'aient été guidés que par le pur amour de la patrie ; leur conduite poſtérieure prouve aſſez qu'ils n'ont voulu que conſerver une partie de leurs biens & s'aſſurer quelques-unes de leurs jouiſſances.

Si, dans la minorité de la nobleſſe (1), quelques individus étoient animés d'un ſentiment pur de patriotiſme & d'amour du bien, il eſt impoſſible aujourd'hui de ſe diſſimuler que ceux d'entre eux qui ont mis le plus d'éclat à leur paſſage dans la commune, n'ont eu pour but, ou que d'embarraſſer la cour, ou de s'en venger, ou d'obtenir d'elle ce qui faiſoit l'objet de leur ambition, & ce qu'ils n'ont pas ceſſé de déſirer depuis, ou d'acquérir un inſtant de gloire. Aucun peut-être n'a-

(1) Quand je me ſers de ces mos *noble*, *nobleſſe*, je prie qu'on n'y attache que le ſens que je veux y donner : pour exprimer des idées anciennes, il faut bien employer des mots anciens.

voit calculé les ſuites de cette démarche ; aucun n'étoit prêt pour la révolution ; & aucun peut-être n'eût paſſé dans les communes, s'il eût pu imaginer juſques où elle devoit aller, ni ce qu'elle devoit leur coûter.

Ces premieres données ſont néceſſaires peut-être pour expliquer beaucoup d'événemens qui ont eu lieu à diverſes époques, & pour faire concevoir comment une grande partie de ceux qui compoſoient la majorité du clergé, eſt tombée dans le diſcrédit & la défaveur, & comment pluſieurs des membres de la minorité de la nobleſſe, ou ont changé de parti, ou ont ceſſé de profeſſer les principes raiſonnables qui peuvent affermir la révolution.

Quoi qu'il en ſoit, ajourd'hui l'aſſemblée nationale eſt malheureuſement diviſée en pluſieurs ſections ; une très-grande majorité compoſe ce qu'on appelle le parti populaire, *improprement ſans doute*, car ce n'eſt pas un parti ; les hommes qui expriment l'opinion publique, les hommes qui ne ſont à perſonne, qui ne ſuivent la direction de perſonne, qui ne ſervent les intérêts de perſonne, qui ont leur roi à leur tête, & qui ſont approuvés par la nation entiere qui obéit aux lois qu'ils pro-

noncent en ſon nom ; ces hommes-là ne forment pas un parti : mais les mots de *parti populaire* expriment aſſez bien la penſée qu'on veut rendre, ils ont prévalu, & l'on s'en ſervira toujours ; une minorité bien ſenſible forme ce qu'on appelle avec plus de raiſon le parti ariſtocratique ; car ils ſont un parti, ceux qui oppoſent à l'intérêt de tous, les prétentions & l'orgueil de quelques-uns.

Si ces deux grandes diviſions de l'aſſemblée nationale n'avoient elles-mêmes aucune ſous-diviſion, il ne faut pas ſe le diſſimuler, les ſéances ſeroient moins orageuſes, les travaux s'avanceroient plus rapidement vers leur terme ; mais il eſt bien connu que la minorité eſt diviſée elle-même en deux claſſes.

1°. *Les impartiaux.* Pluſieurs d'entre eux ont figuré avec honneur dans la minorité de la nobleſſe & dans les premiers temps de la révolution ; ils ont eu tous le très-grand tort d'imaginer que dans un temps de criſe, où toutes les paſſions ſont en mouvement, on peut garder cette neutralité dont on faiſoit, avec raiſon, un ſi grand crime à Athènes ; ils ont eu le tort plus grand encore de prendre, ou plutôt d'annoncer pour de l'impartialité, ce qui n'en a que la très-fauſſe ap-

parence ; quelquefois ils ont parlé avec courage pour les opprimés ; quelquefois ils ont tempéré la véhémence de l'assemblée, ou adouci sa rigueur ; mais jamais ils n'ont parlé principes.

Ils ont combattu quelquefois les excès très-condamnables du peuple ; ils ne se sont jamais élevés contre les excès au moins aussi condamnables des aristocrates ; ils opinent beaucoup plus souvent comme les membres du côté droit, que comme ceux du côté gauche ; s'ils étoient vraiment impartiaux, il faudroit en conclure que le côté droit a plus souvent raison que l'autre, & la France entiere est d'un avis bien différent. Cette impartialité si vantée n'est donc qu'un vain nom, qu'ont indiqué comme point de ralliement quelques hommes qui ont eu l'amour-propre de croire qu'ils tiendroient la balance entre les deux sections de l'assemblée. Il est très-vraisemblable que l'ancien ministere a influé sur la composition de cette société ; tout annonce que, dans le principe, elle lui étoit dévouée, & qu'il espéroit s'en servir pour accroître l'autorité ministérielle sous le nom du roi.

2°. *Les aristocrates.* On donne ce nom à ceux qui, tenant à l'ancien régime dans toute

ſon étendue, le défendent pas à pas, piece à piece, & regardent chaque conſéquence, tirée des premiers principes poſés (ſoit qu'ils les aient combattus ou avoués dans le temps), comme un nouvel attentat à ce régime qu'ils regrettent. Nommer les hommes que le haſard ou une grande facilité de parler, qu'on prend pour du talent, a placés à la tête de ce parti, c'eſt le faire juger. Ce n'eſt pas l'autorité royale qu'ils défendent, mais ce ſont les abus de cette autorité; ce n'eſt pas pour la religion qu'ils parlent, mais pour la conſervation de leurs bénéfices; ce n'eſt pas l'ordre public qu'ils veulent, mais un ordre de choſes qui les replacent au centre de toutes les jouiſſances dont ils étoient excluſivement en poſſeſſion; ce ne ſont pas les malheurs qu'une grande révolution fait éprouver un moment au peuple, qui les affligent, ce ſont les pertes qu'ils éprouvent qui les déſeſperent; & il ne faut pas croire que les pertes pécuniaires ſont celles qui excitent le plus vivement les regrets de pluſieurs d'entre eux, ce ſont les petites & miſérables jouiſſances d'orgueil, ce ſont je ne ſais quels noms gothiques, quelles chamarrures bizarres de cordons & de croix, quelles cérémonies abſurdes d'encens, d'eau bénite, ou le droit

excluſif d'être *valets* des princes; voilà les ſujets des regrets très-amers de pluſieurs perſonnes à qui l'on ne peut d'ailleurs refuſer le ſens commun; & ſi l'on y fait bien attention, ces regrets, plus ou moins déguiſés, ſont tellement dans le cœur des grands, qu'il n'en eſt pas un ſeul (je dis un ſeul) qui ne les éprouve; tant eſt profonde l'empreinte de l'habitude, & tant l'éducation peut dépraver les hommes.

Heureuſement cette portion de l'aſſemblée (les ariſtocrates) eſt peu nombreuſe; ils ſont ſans talens & ſans moyens; ils ne font preſque jamais que de ridicules parades: il eſt impoſſible d'oublier que pluſieurs d'entre eux ont feint de coucher dans la ſalle du trône la nuit qui a précédé la réunion de la nobleſſe aux communes, & qu'aucun n'y a couché la nuit du 5 au 6 octobre; aucun ne s'eſt préſenté pour arracher les gardes-du-corps à leurs aſſaſſins; les deux ſeules tentatives de leur part, qui aient quelque caractere, ſont la proteſtation rédigée aux capucins, au ſujet de la religion catholique, & l'expoſition des principes ſur la conſtitution civile du clergé, par les évêques députés à l'aſſemblée nationale. Il eſt fort remarquable que ces deux actes du même genre

n'ont pour but que d'exciter des guerres religieuſes, & que ſans doute ceux qui les ont ſignés, ont cru ce moyen plus propre à agir ſur le peuple, que des proteſtations contre des décrets qui, ſuivant eux, doivent entraîner la ruine de la monarchie; ils ont cru qu'ils ſeroient plus écoutés en parlant au nom de Dieu, qu'en parlant au nom du roi; & pour parler ici un inſtant leur langage, ils ont laiſſé avilir l'autorité royale, ils ont laiſſé emmener le roi priſonnier à Paris, ils l'y laiſſent gardé ſans réclamation: quel eſt donc le motif de cette étrange conduite? A qui d'ailleurs eſſaiera-t-on de perſuader que des hommes élevés dans le luxe & les grandeurs, à qui certes la religion fut toujours fort indifférente, y prennent tout à coup un ſi tendre intérêt?

On pourroit ajouter *peut-être* qu'il eſt inconcevable que la minorité accuſant ſans ceſſe la majorité de conſpirer contre l'autorité royale; que cette minorité, *qui peut-être ne reconnoît pas encore* le droit qu'ont eu les communes de ſe conſtituer, reſte à une aſſemblée illégale ſuivant elle, illégitime, uſurpatrice de toute autorité, envahiſſant tous les droits comme tous les pouvoirs, & dont pourtant

ils reconnoiſſent les opérations comme légitimes, puiſqu'ils votent ſur toutes, & quelquefois au moins dans le ſens des décrets adoptés.

Rien n'eſt moins étonnant, à mon avis, que de voir dans la minorité, des hommes à qui la révolution fait éprouver des pertes réelles ou d'opinion; mais que des membres des communes, que des hommes que cette révolution rend à toute la dignité de la nature & de l'état ſocial, maudiſſent cette révolution, & ſe mêlent parmi ceux qui l'attaquent ſans ceſſe; que des hommes pour qui elle eſt faite en ſoient les ennemis, c'eſt ce qui paroîtroit bien étrange à qui ne connoîtroit pas tout l'empire des liaiſons & des habitudes ſociales.

Enfin, car il faut terminer ſur ce très-déſagréable objet, heureuſement les membres de la minorité ſont peu dangereux; ils n'ont ni énergie, ni caractere, ni moyens, ni appuis; ils n'ont pour eux ni le roi, ni l'opinion publique, ni la raiſon, ni la vérité; il eſt impoſſible d'imaginer qu'ils trouvent le moindre appui dans le miniſtere actuel; ils n'ont pas même leur intérêt, car s'ils veulent un peu calculer, ils verront qu'ils ſeroient les premieres victimes du trouble qu'ils exciteroient; ainſi c'eſt à eux-mêmes qu'il faut les rappeler.

C'eſt à eux-mêmes à juger ce qu'il leur convient de faire pour leur propre bonheur & leur ſûreté.

La majorité. La majorité ſe partage en trois ſections très-diſtinctes, deſquelles nous allons parler ſucceſſivement.

1°. *Les jacobins.* Au commencement de la révolution, il s'eſt formé à Verſailles une ſociété de quelques membres des communes, qui ont dû leur réunion ſur-tout aux bretons, dont l'énergique patriotiſme ne s'eſt pas démenti. On y a reçu un très-petit nombre de membres de la nobleſſe, & on a été fort circonſpect ſur le choix. L'aſſemblée nationale s'étant tranſportée à Paris, cette ſociété s'eſt établie aux jacobins de la rue S. Honoré, s'eſt étendue inſenſiblement, & les nobles y ayant augmenté en nombre, y ont pris l'aſcendant qu'ils affectent par-tout; ils ſe ſont livrés à l'eſprit de domination qui leur eſt familier, & ils l'ont inſpiré au très-petit nombre d'*élus* qu'ils veulent bien admettre à leurs conſeils ſecrets. Cette ſociété qui, dans le principe, ne devoit être compoſée que de députés, avoit pour but principal de mûrir dans le calme & loin de l'agitation qui regne néceſſairement dans les aſſemblées diviſées d'intérêts & de

paſſions, les objets qui devoient être ſoumis le lendemain à la délibération. Mais bientôt on y a reçu des hommes étrangers à l'aſſemblée nationale ; c'étoit une eſpece de diſtinction honorable, une faveur accordée à quelques hommes que leurs vertus, leurs talens, ou les ſervices qu'ils avoient rendus à la choſe publique dans des temps difficils, rendoient dignes de ce témoignage de bienveillance. Mais bientôt cette faveur a été ridiculement & honteuſement prodiguée ; on a reçu des hommes flétris dès long-temps dans l'opinion, & qui n'avoient, pour être admis, d'autres titres qu'une exagération criminelle ; on y a reçu d'inſenſés journaliſtes, des écrivains incendiaires, des hommes dont le déſordre eſt l'élément, & dont le trouble fait l'exiſtence, qui veulent un ordre de choſes non pas bon, mais nouveau ; ces hommes ont pris dans cette ſociété un tel aſcendant, une ſupériorité ſi marquée, que pluſieurs citoyens paiſibles & vertueux, bien intentionnés, amis du bien & de l'ordre, ſans lequel on ne jouit d'aucun bien, ont cru devoir ſe ſéparer d'une aſſociation où ſe faiſoient chaque jour les propoſitions les plus folles, où l'on proſcrivoit pour une diffé-

rence d'opinions, & où celui dont la tête étoit la plus exaltée & le cœur le plus froid, recevoit le plus d'applaudiſſemens.

Cette ſciſſion n'a pas eu tout l'effet qu'il étoit poſſible d'en attendre ; elle n'a pas éloigné tous les bons citoyens de cette aſſociation, mais elle a rendu les autres, ſinon plus vertueux & mieux intentionnés, au moins plus circonſpects & plus réſervés ; elle n'a pas empêché les intrigans d'agir par des voies détournées, les ambitieux de former des projets ; mais elle leur a impoſé l'obligation de cacher leurs intrigues & leurs projets ; elle leur a laiſſé moins de facilité de ſuccès, en leur annonçant qu'ils ont des ſurveillans qui ne leur paſſent aucune faute, & qui épient toutes leurs démarches. Cette ſociété, au ſurplus, prend un accroiſſement très-grand tant à Paris que dans les provinces. Les gens raiſonnables & qui calculent un peu les événemens, voient que ce ſuccès ne peut être de longue durée. En voici en peu de mots les raiſons.

1°. A la tête ſont des hommes dont les mains ſont encore chargées des fers qu'ils ont porté toute leur vie, des hommes nourris dans les intrigues, élevés dans la fange des

cours. *Le renard*, dit un proverbe, *change de poils, mais il ne change pas de mœurs.* Croyez qu'il en eſt de même des courtiſans ; ils changent d'extérieur, ils conforment leur langage à celui du temps, mais ils ne peuvent avoir des intentions pures ; & ſi vous voulez croire au patriotiſme des trois ou quatre nobles que leur audace, plus que leurs talens, a mis à la tête des jacobins, je vous prie de les juger par leur intérêt, car c'eſt la pierre de touche des hommes. Que gagnent-ils à la révolution ? que ſeront-ils quand l'aſſemblée nationale ſera finie ? Sans conſiſtance à la cour, où ils ont toujours placé leur bonheur, loin des affaires, parce que le peuple ne placera pas toujours des hommes qui l'agitent inutilement, quel ſort leur eſt réſervé ? Comment donc peut-on croire qu'ils ſongent à finir la conſtitution ? Comment peut-on penſer qu'ils veulent faire ceſſer le gouvernement proviſoire, pour le remplacer par le gouvernement conſtitutionnel, eux qui n'exiſtent que par le gouvernement proviſoire, & qui finiront avec lui ? Et ſi vous voulez vous convaincre que ce ne ſont pas là des conjectures, peſez les faits ſuivans ; ils ſont publics.

Jamais

Jamais les chefs des jacobins ne paroiſſent à la tribune (à peine paroiſſent-ils à l'aſſemblée) quand on traite cette foule de très-importantes queſtions ſur leſquelles repoſe la deſtinée de la France. Voyez ſi aucun d'eux prend la parole ſur les impoſitions, ſur les traites, ſur le droit de contrôle, &c. Il n'y a là matiere à aucune déclamation, les tribunes n'applaudiſſent pas, & celui qui propoſe un bon article, peut fort bien avoir fait le bonheur de la nation en adouciſſant en quelque choſe le mode d'impoſition; mais il ne ſera payé de cette bonne œuvre que par le témoignage obſcur de ſa conſcience, & les ambitieux ne s'en contentent pas. Je prie tous les amis de la vérité d'ouvrir les journaux, ils verront ſi les hommes qui ſont les chefs des jacobins, daignent s'occuper des queſtions qui ne donnent pas lieu à des applaudiſſemens, s'ils daignent ſe trouver au commencement des ſéances, & s'ils n'abandonnent pas ces *minces objets* à ce qu'ils appellent inſolemment les *bas côtés* de l'aſſemblée, c'eſt-à-dire, aux honnêtes gens qui veulent le bien, & ne veulent que le bien. Il eſt impoſſible qu'un tel ordre de choſes ſubſiſte & qu'on le ſouffre.

Ce n'eſt pas tout; ces hommes qui ſe targuent audacieuſement d'un patriotiſme excluſif, ne ſont véritablement occupés que de leur intérêt; ils l'ont bien prouvé dernierement dans l'affaire des brevets de retenue; tous les chefs des jacobins déſiroient vivement qu'ils fuſſent rembourſés; ils ont ſourdement intrigué dans tous les coins de la ſalle; on les a vus tous parler à voix baſſe à leurs voiſins; tous ſe lever pour l'opinion qui a prévalu, & aucun d'eux n'a parlé ni pour ni contre cette opinion, parce qu'ils ont craint qu'elle ne fût pas adoptée, & parce que, dans leurs petites & miſérables combinaiſons, ils ont craint de ſe compromettre, en propoſant à l'aſſemblée un ſacrifice d'argent que la juſtice commandoit, mais qu'il eût été doux d'épargner à la nation.

Si vous voulez d'ailleurs juger de quelles intrigues ils ſont capables, rappelez-vous que ce ſont eux qui dictent les dénonciations contre les miniſtres, eux qui commandent ou qui ſouffrent qu'on inſulte le commandant général de l'armée pariſienne; eux qui ont manifeſté hautement le déſir de le perdre, & l'ardeur de lui donner l'un d'entre eux pour ſucceſſeur.

A cela ajoutez l'empreſſement avec lequel ils ſe font placer à tous les comités, pour n'aſſiſter à aucun. Je dis les comités qui ne ſuppoſent pas un travail obſcur, aſſidu, & utile; mais ceux qui donnent lieu à des rapports qu'on peut applaudir; ajoutez les calomnies ſourdes qu'ils répandent, non pas contre leurs ennemis, mais contre leurs amis, le jour où ils ne penſent pas comme eux, l'inſolent orgueil avec lequel ils diſtribuent les réputations; & jugez-les.

Mais quel eſt leur but? dira-t-on. Que m'importe le but où ils veulent tendre? Je vois très-clairement que leur intérêt s'oppoſe à ce qu'ils veuillent rien de bon; je vois très-clairement que les moyens qu'ils emploient ſont mauvais, & j'ai contre eux une exceſſive défiance. Si pourtant on me preſſoit de dire ce qu'une foule de faits me porte à penſer ſur leurs projets, je dirois qu'il eſt évident, comme je l'ai annoncé, qu'ils veulent perpétuer le trouble, pour régner dans le trouble. Oui, les faits le prouvent, & nous les accumulerons tellement, que les plus incrédules n'en douteront pas.

Eh! comment croire qu'ils veulent la paix, eux qui, par des déclamations violentes,

des assertions trompeuses, des mensonges évidens (ils ont dit qu'on les avoit menacés, eux à qui certes on ne pensoit guere), ont excité peut-être *seuls* l'émeute qui a eu lieu à la maison de M. de Castries, émeute qu'ils ont *refusé d'arrêter*, quoiqu'on les en eût prévenus, & qu'ils eussent pu si facilement se couvrir de gloire? Comment croire qu'ils veulent la paix, eux dont la paix finira le regne? Comment croire qu'ils veulent le bien, eux qui, esclaves de tout ce qui a eu de la faveur, ont passé successivement des antichambres de madame de Polignac & de l'archevêque de Sens, dans celles de M. Necker, & de là aux halles? eux qui, insolens & durs avec leurs soldats & leurs domestiques, ont constamment abusé de la supériorité dont ils ont pu jouir? Ils osent dire qu'ils aiment la liberté! Oui, ils l'aiment pour eux, ou plutôt ils n'aiment que la domination personnelle; ils attachent bien peu de prix à la liberté. *Examinez leur vie, & voyez ce qu'ils sont.*

Après ces observations que tous les bons esprits font depuis long-temps, il faut ajouter que ces hommes sont encore plus méprisables qu'à craindre; ils n'ont que peu de

moyens, une grande audace; mais ils luttent contre la volonté publique, qui veut l'ordre & l'achevement de la conſtitution.

Le caractere de ces hommes, leurs vues, & leur conduite ſeront une des principales cauſes de la chûte des jacobins; mais il en eſt d'autres que je vais développer rapidement.

2°. Il n'eſt pas un homme raiſonnable qui n'eût contre M. d'Orléans une juſte défiance; comment ne pas en concevoir auſſi contre une ſociété dont le journal eſt rédigé par M. Laclos, qui, s'écartant de toutes les idées d'égalité ſur leſquelles elle eſt établie, applaudit M. de Chartres, ſouffre que, contre l'uſage, il prononce un diſcours de réception qu'elle fait inſérer dans les papiers publics, avec cette très-étrange remarque : *Il n'eſt pas beſoin d'avertir que l'on ne s'eſt pas écarté pour M. de Chartres des formes en uſage.* Comme ſi on pouvoit s'en écarter, & comme ſi cet enfant avoit aucun droit à une telle exception; tout cela donne à penſer à ceux qui remarquent que les chefs des jacobins ont parlé à l'aſſemblée nationale pour faire décharger M. d'Orléans d'accuſation, à ceux qui ſavent que de tout temps ces chefs ont été liés avec M. d'Orléans, & qui ré-

fléchiſſent que leur intérêt aujourd'hui eſt abſolument le même, parce que leur poſition eſt ſemblable.

3°. Il eſt de la nature de la faveur populaire (1) de croître ſans ceſſe ou de diminuer rapidement. On peut plaire au peuple tant qu'on l'agite, qu'on flatte ſes paſſions, ou qu'on briſe quelques-uns de ſes anciens fers ; mais dès qu'il faut lui parler de rentrer dans l'ordre, dès qu'il faut lui prêcher le reſpect pour la loi, cette claſſe d'hommes qui a de la liberté des idées très-

(1) Je ſuis forcé d'employer ces mots, *faveur populaire* & *peuple*, faute d'autres. La faveur populaire eſt le plus grand de tous les honneurs dans un pays libre ; elle n'eſt durable qu'autant qu'elle eſt fondée ſur la vertu & ſur des ſervices réels & déſintéreſſés. Mais on confond ſouvent, avec la faveur populaire, les applaudiſſemens d'une portion du peuple de la capitale ; portion la moins éclairée, & la plus facile à tromper par conſéquent. Il n'eſt pas de mots dont on ait autant abuſé, que ceux-ci, *nation*, *peuple*. C'étoit *la nation* qui, ſur la terraſſe des Feuillans, demandoit la tête des miniſtres ; c'eſt *le peuple* qui a ravagé la maiſon de M. de Caſtries..... Cet abus de mots n'eſt pas étonnant ; les idées qu'ils expriment ſont nouvelles pour nous : le temps, l'expérience, & la raiſon perfectionneront notre langue, en rectifiant nos idées.

peu ſaines, & qui ne ſait pas la juger, ces hommes qu'on a de tout temps comparés aux grands, parce que, comme eux, ils beniſſent ſouvent les lois & les bienſéances, & que, comme eux, ils eſperent gagner au déſordre & au trouble; ces hommes, dont les eſpérances ſont trompées, briſent l'idole qu'ils encenſoient, & dans laquelle ils ont mis leur confiance. L'hiſtoire de tous les temps le prouve. Chaque jour donc amene la décadence de cette ſociété, parce que chaque jour amene pour tous les citoyens le beſoin de retourner à leurs travaux domeſtiques, de rentrer dans l'ordre & la regle, de vivre paiſibles; chaque jour la matiere des déclamations s'épuiſe; il eſt difficile d'attaquer les miniſtres actuels, les ariſtocrates vont être réduits au ſilence, leur nombre même diminue; il faut bien eſpérer que nous n'aurons pas tous les jours des conſpirations à craindre. L'autorité conſtitutionnelle s'affermit, & les eſpérances des ennemis publics s'évanouiſſent. Il reſtera donc peu de reſſources à ceux qui fondent leur gloire ſur des déclamations.

4°. Cet orgueil qui fait qu'on accuſe, qu'on hait tout ce qui n'eſt pas *ſoi*, eſt la cauſe la plus prochaine de la chûte de tous

les établiſſemens. On ſe fait craindre un inſtant par les ames foibles, mais bientôt on eſt attaqué, & quand on eſt attaqué, on eſt bientôt vaincu. Or vous voyez les jacobins calomnier tout ce qui n'eſt pas eux, & annoncer avec audace qu'ils ameneront *pieds & poings liés parmi eux tout ce qui exerce quelque puiſſance.* Ce que les hommes haïſſent le plus, c'eſt le deſpotiſme, & après avoir chaſſé les miniſtres deſpotes, on chaſſera auſſi les prétendus patriotes qui veulent être deſpotes ; repoſez-vous ſur le beſoin de liberté qui tourmente le peuple françois ; il n'a pas briſé un joug pour en reprendre un autre, & celui qui va au cirque, n'aime pas qu'on l'accuſe aux jacobins d'être *anti-patriote.*

Tout ce qu'on vient de voir peut paroître ſévere, & il n'eſt que vrai, ſi on ne l'applique qu'aux chefs ; car il ne faut pas croire que tous ceux qui fréquentent les jacobins, ne gémiſſent pas de l'orgueil, du deſpotiſme, & de l'intolérance de leurs chefs. *On ſe laſſe de tout.* Il ne faut pas croire non plus que tous les habitués des jacobins n'ont pas des vues droites & un pur amour du bien public. Joſerai dire même que la très-grande ma-

jorité des députés qui y vont, ou ſont trompés, ou ne ſe laiſſent pas prendre au piége qu'on cherche à leur tendre, qu'ainſi il eſt difficile que les chefs aillent bien loin.

Et qu'on ne croie pas qu'ils tireront de M. de Mirabeau, qui s'eſt réuni à eux, l'appui ſur lequel ils ſemblent compter. Il eſt impoſſible qu'il y ait jamais entre M. de Mirabeau & ces chefs des jacobins une coalition ſincere & durable, ils ſe haïſſent & ils ſe craignent; les jacobins ne peuvent oublier qu'ils ont voulu faire pendre Mirabeau, & que Mirabeau les a dénoncés à l'Europe entiere comme des factieux & des ſcélérats. De telles injures ne ſe pardonnent pas. Jamais les jacobins n'oublieront ce mot ſi énergique & ſi vrai que leur a dit un jour devant de nombreux témoins M. de Mirabeau. *Je plaidois pour la liberté dans les priſons, quand vous conſpiriez contre elle dans les antichambres.* Jamais ils ne pardonneront à M. de Mirabeau ſon talent coloſſal, contre lequel ils luttent avec l'impuiſſance de pygmées qui attaquent un geant qui les écraſe. Le paſſage de M. de Mirabeau aux jacobins eſt loin d'être utile au parti qui hait la monarchie, car toute ſa vie il a profeſſé l'amour de la monarchie,

& il les combattra dans leur propre empire avec un grand ſuccès. Les motifs de ce paſſage peuvent être un myſtere, mais ſes effets ne ſont pas difficiles à calculer ; il eſt impoſſible qu'il en réſulte aucun avantage pour les chefs, qui auront le *très-heureux aveuglement* d'oppoſer à M. de Mirabeau des hommes ſans mérite, vaines idoles du moment ; & quand celui-ci aura fait taire des haînes qu'on a trop pris ſoin de fomenter, quand rendu à la raiſon qui a toujours eu ſur lui un grand empire, à ſon intérêt qu'il connoît aſſez bien, il jugera avec plus de ſang froid ; il verra bien qu'on le hait & qu'on le trompe. Il eſt impoſſible qu'il ne ſente pas qu'il n'a pas beſoin de ce frêle appui, & que ſon talent & ſon nom lui donneront une grande influence, quand on démandera déjà ſi jamais il y eut des jacobins.

2°. *La ſocieté de* 1789. Cette ſociété s'eſt formée des premiers députés qui ont quitté les jacobins. On compte parmi ſes fondateurs, les hommes à qui la conſtitution doit le plus ; inſenſiblement elle s'eſt accrue, & l'on voit ſur ſa liſte, les noms de quatre ou cinq cents députés du parti populaire. Dans les premiers temps de ſon établiſſement, cette

ſociété a été très-fréquentée; elle l'eſt aujourd'hui beaucoup moins par les députés; très-peu aſſiſtent aux ſéances où l'on diſcute; quelques-uns les fréquentent aſſidument, mais ils ſont en petit nombre; au ſurplus, cette ſociété eſt eſſentiellement compoſée d'un certain nombre de membres qui ont payé une contribution de cinq louis, dont ont été affranchis les députés non réſidant à Paris, qu'on y a admis.

Il eſt certain que la compoſition même de cette ſociété eſt la cauſe principale pour laquelle on ne la fréquente pas. Il eſt difficile d'imaginer qu'on fondera jamais une ſociété populaire, quand il faudra payer cinq louis pour y être admis, quand les ſéances ſe tiendont dans un local très-bien décoré, quand on y gardera des formes de politeſſe à charge dans tous les temps & dans tous les lieux, mais ſur-tout dans un temps de révolution, dans un club de révolution.

A ce vice, qui tient à la fondation même de la ſociété, il faut ajouter encore que preſque toutes les diſcuſſions roulent ſur des queſtions métaphyſiques, dont l'intérêt peut-être a été très-grand, mais qui ſont bien froides près des queſtions pratiques qui preſſent chaque jour.

On a reçu dans cette ſociété un trop grand nombre d'hommes connus par leurs principes peu populaires, & par leurs liaiſons avec les miniſtres anciens, & l'on eſſaieroit en vain de colorer une telle faute par la néceſſité de ſubvenir aux dépenſes qu'on avoit faites. 1°. Il ne falloit pas les faire. 2°. Il valoit mieux les payer un peu plus tard.

Mais la véritable cauſe de la déſertion des députés eſt dans le caractere de ceux qui ont voulu ſe faire *les chefs* de la ſociété de 1789 ; ils ont annoncé publiquement qu'ils s'établiſſoient pour lutter contre les ariſtocates & les factieux, & jamais ils n'ont attaqué les ariſtocrates ; rarement ils ont attaqué les factieux. Quand ils ont voulu fermement avoir du ſuccès, établir des opinions raiſonnables, indiquer à l'aſſemblée un fanal qui pût la guider, ils y ont réuſſi ; ainſi, ils ont fait le décret ſur la paix & la guerre ; ainſi, ils ont formé l'opinion publique ſur l'affaire de Nancy ; mais à des intrigues actives & ſoutenues, ils n'ont ordinairement oppoſé que des plaintes & des regrets ; ils n'ont montré aucun caractere dans des circonſtances difficiles, comme dans l'affaire du châtelet, où ils n'ont pas ſuivi la marche que la juſtice,

la raiſon, leur intérêt leur commandoient, en demandant que la propoſition fût diviſée, & M. de Mirabeau ſéparé de M. d'Orléans.

Il eſt bien certain auſſi que pluſieurs de *ces chefs* ont des vues perſonnelles ; ils ne veulent pas ſans doute bouleverſer l'empire ni détrôner le roi, mais ils veulent nommer les miniſtres, en attendant qu'ils le deviennent eux-mêmes.

On a répandu contre la ſociété de 1789 beaucoup de calomnies ; on a porté le ridicule au point d'imprimer dans je ne quel miſérable libelle, intitulé *Compte rendu par M. Dubois de Crancé*, que les miniſtres payoient les dînés que prennent les membres de cette ſociété chez un reſtaurateur qui y eſt établi. Le temps, qui fait toujours juſtice, a fait taire les calomnies, & ſi jamais cette ſociété s'épure, ſi elle ne laiſſe à ſa tête que des hommes infiniment vertueux & purs, d'un patriotiſme *dès long-temps éprouvé*, dont elle s'honore, ſi elle éloigne tout ce qui porte les ſtigmates de l'eſclavage de la cour ; ſi elle ſait montrer un peu d'énergie dans des occaſions importantes ; ſi elle parle le langage indépendant & fier de la liberté & de la raiſon, qui ne s'occupe pas à plaire, mais à ſervir, elle

fera bientôt de très-grands progrès, & servira de point de ralliement aux vrais amis de la liberté, qui cherchent à perfectionner leur raiſon par la fréquentation des hommes éclairés & ſages. Elle a ſur-tout un très-grand avantage ſur toutes les autres ſociétés; c'eſt une très-grande indépendance, une liberté illimitée d'opinion; chacun y penſe à ſa maniere, & nul ne commande la penſée de ſon voiſin : mais la ſociété ne met ſon attache qu'aux ouvrages qui peuvent ſervir aux progrès des principes & au perfectionnement de la raiſon. C'eſt ainſi qu'elle a fait imprimer pluſieurs écrits de M. de Caſaux; c'eſt ſur-tout cette extrême liberté qui y attire les hommes les plus éclairés de la capitale, & les étrangers de toutes les nations qui arrivent à Paris.

Aujourd'hui elle a peu d'influence dans l'aſſemblée; elle doit en avoir peu; elle a manqué les occaſions d'en acquérir; elle s'eſt écartée de tous ſes principes dans l'affaire de M. de Caſtries; elle n'a pas manifeſté ſon opinion dans une circonſtance où il importoit ſi fort de la faire connoître; elle s'eſt conſtamment conduite avec foibleſſe & gaucherie pour attaquer des ennemis qui ont de l'au-

dace & de l'adreſſe ; elle a pu être très utile, elle peut l'être encore ; car elle compte parmi ſes membres les hommes qui ont dicté le plus de décrets à l'aſſemblée ; mais il faut qu'elle veuille avec fierté & fermeté pour produire de bons effets.

3°. Nous voici enfin arrivés à des objets plus ſatisfaiſans, à la véritable majorité de l'aſſemblée ; elle eſt formée des hommes qui, n'étant d'aucun club, ont toujours des opinions à eux, ou qui, fréquentant les clubs, ne laiſſent pas commander leur avis par ceux qui y dominent. Ce ſont ceux-là qui font les décrets. De là vient qu'il n'eſt pas une queſtion tant ſoit peu importante, ſur laquelle on n'ait propoſé à l'aſſemblée les deux extrêmes, & où l'on n'ait admis un moyen terme. Je l'ai vérifié avec ſoin, & j'invite à le vérifier ſur les journaux : de là vient que, malgré qu'on ſe permette journellement à la tribune, les déclamations les plus folles dans tous les ſens, les décrets ne ſe reſſentent jamais de ce délire ; de là vient que, malgré qu'on multiplie les accuſations contre des citoyens de toutes les claſſes, qu'on les haſarde avec une très-coupable & très-indécente hardieſſe, l'aſſemblée n'a ſévi que contre ceux qui étoient évi-

demment criminels ; c'eſt cette majorité qui déjoue toutes les intrigues, déconcerte tous les projets perſonnels, & qui trompera l'eſpérance de tous ceux qui ont quelque ambition particuliere, quelques vues ſecretes ; c'eſt cette majorité en qui repoſent les deſtins de la France, & qui la ſauvera, malgré les intrigues des factieux & des ariſtocrates ; c'eſt elle qui, placée entre des démagogues fougueux & des eſclaves rampans, marche à la liberté & à l'ordre, ſans lequel on ne jouit pas de la liberté ; c'eſt elle qui, d'une main, écraſe les amis du deſpotiſme, & de l'autre, les amis de l'anarchie ; c'eſt elle qui veut un roi conſtitutionnel, parce qu'elle ſent qu'il eſt néceſſaire à la France, mais qui ne veut pas de deſpote ; c'eſt elle qui, placée au milieu de ceux qui veulent diſſoudre l'aſſemblée ſans finir la conſtitution, & ceux qui veulent perpétuer l'aſſemblée, veut, par deſſus tout, la fin de la conſtitution, parce que de là dépend le bonheur de l'empire. Elle ſait que malheureuſement quelques déſordres, quelques calamités ſont inſéparables d'une grande révolution ; mais elle en gémit, elle voudroit les adoucir, elle n'inſulte pas aux malheureux ; enfin elle ſeule repréſente véritablement

la

la nation, s'occupe véritablement & uniquement de l'intérêt public, & que ceux qui la compoſent, contens de faire le bien & de remplir leurs devoirs, aſſiſtent à toutes les ſéances, ſe trouvent à leur ouverture, parlent rarement, & ne ſongent guere à ſe faire applaudir. Les noms d'un très-petit nombre de ces très-bons citoyens ſeront célébrés par l'hiſtoire, mais tous retourneront purs & contens d'eux-mêmes, & ils reporteront à leurs concitoyens l'exemple du reſpect pour la loi. Si cette majorité étoit aujourd'hui ſeule dans l'aſſemblée, ſes travaux ne dureroient pas trois mois, & la conſtitution s'acheveroit ſans nouveaux troubles, l'ordre renaîtroit bien promptement. On peut appliquer aux membres ſi fiers, ſi glorieux de l'aſſemblée nationale, ce que Rouſſeau dit des philoſophes : *Ils diſparoîtroient tous de la ſurface de la terre, qu'à peine s'en apercevroit-on, & que les choſes n'en iroient pas plus mal.*

On peut cependant faire à cette majorité quelques reproches ; mais preſque tous ſes torts ſont moins à elle qu'à ceux dont les actives intrigues ne peuvent manquer d'avoir quelquefois du ſuccès.

On lui reproche de l'ingratitude, & certes

elle a trop oublié ce qu'elle doit à M. Necker, que je ne veux pas juger ici, mais ſans lequel les communes n'auroient pas obtenu la double repréſentation, & dont un des plus beaux titres d'honneur eſt d'avoir été outragé *après ſa retraite* par M. de Cazalès & M. de Lameth; elle oublie trop ce qu'elle doit à des hommes qui l'ont ſervi conſtamment & dès les premiers temps, pour encenſer des intrigans qui n'ont fait qu'embarraſſer ſa marche & retarder ſes travaux; elle ne porte guere aux places que ceux qui font des intrigues & des menées pour y parvenir, & elle laiſſe dans l'oubli des hommes utiles qui n'emploient pour ſe faire nommer d'autres moyens que de s'en rendre dignes; elle aime un peu trop la louange, & craint la vérité: telle eſt la condition des hommes qui ont un grand pouvoir; la vérité ſévere les offenſe, ils n'aiment que ceux qui les flattent; trop ſouvent elle refuſe d'écouter ceux qui parlent dans un ſens différent de celui qu'elle a d'abord ſaiſi, & cette conduite ne nuit pas ſeulement aux délibérations, mais elle diminue la confiance qu'on peut prendre en elles.

Telles ſont les plus graves reproches qu'on peut faire à la majorité de l'aſſemblée, & elle

n'en mériteroit aucun, ſi elle ſecouoit le joug d'une minorité audacieuſe qui la tourmente & la retarde.

Les détails dans leſquels je viens d'entrer confirment aſſez ce que vient d'imprimer M. Briſſot (1), que les plus grands dangers de l'aſſemblée ſont dans ſon ſein ; ils ſont dans les intrigues des faux démocrates, dans l'envie de tout entreprendre, & l'inſouciance de rien finir ; dans la manie de tout adminiſtrer, au grand détriment de la choſe publique & de l'autorité conſtitutionnelle. Quelle confiance peut-on prendre dans des hommes non reſponſables qui adminiſtrent ? & comment me repoſerai-je de la liquidation de la dette publique ſur des hommes à qui je ne pourrai

(1) *Lettre de J. P. Briſſot à M. Barnave.* C'eſt certainement le meilleur ouvrage qui ait paru ſur l'aſſemblée nationale. Il eſt rempli de vérités profondes, & que tous les amis de la liberté doivent méditer chaque jour. Il avertit bien l'aſſemblée des dangers qu'elle court, & lui indique les moyens de les éviter. Tout le monde ſait combien on a cherché à décrier & l'ouvrage & l'auteur ; mais malgré ces petites menées, ce livre eſt du très-petit nombre de ceux qui ſurvivront aux circonſtances dont ils parlent : il ſurvivra beaucoup aux hommes qu'il attaque.

jamais prouver qu'ils ſont des fripons? Pourquoi ne pas ſe borner à faire des lois, de l'exécution deſquelles les miniſtres répondent ſur leurs têtes? Pourquoi ne pas ſe débarraſſer de cette foule d'affaires de détails qui ſurchargent le comité des rapports, dont deux commis pourroient maintenant faire la beſogne, qui ne devroit plus conſiſter qu'à renvoyer aux départemens, aux tribunaux, & aux miniſtres les diverſes pieces adreſſées à l'aſſemblée? Comment veut-on que l'autorité royale prenne l'énergie, l'activité, la force dont on reconnoît qu'elle a beſoin, ſi on la laiſſe ſans action? Il eſt des hommes pour qui le pouvoir eſt une choſe ſi douce! Mais ils ne calculent pas que ce pouvoir les entraînera, eux & la France, dans un abîme de maux! *Conſtitution, conſtitution*, doit être le cri de tous les amis de la patrie, comme il eſt le premier beſoin de l'état. O vous tous qui avez dans le cœur un peu de patriotiſme, que tant d'hommes ont ſur les levres, armez-vous enfin d'un ſaint courage; ſentez que la dignité du corps légiſlatif ne lui permet pas de s'abaiſſer à adminiſtrer, qu'il doit ſe faire rendre des comptes & les juger, & non pas être comptable lui-même & s'expoſer à être jugé;

voyez ce que c'eſt qu'un comité de liquidation, un comité de judicature, deſquels ne ſont ſortis encore aucune liquidation, & contre leſquels les malheureux créanciers ne peuvent pourtant élever la voix pour en obtenir juſtice! Si vous euſſiez confié ce ſoin au pouvoir exécutif ſous votre réviſion (comme il eſt juſte, puiſqu'il s'agit des revenus de l'état), les agens de ce pouvoir ou auroient fini, ou auroient déjà été accuſés devant vous; il en eſt de même de toute adminiſtration: reſtez à la hauteur de vos nobles & importantes fonctions, & vous les remplirez bien. Citoyens, je ne puis trop vous le dire, armez-vous d'une ſalutaire défiance contre tous ceux qui vous engagent à tout faire, ou qui vous preſſent de ſortir des bornes que vous vous êtes preſcrites à vous-mêmes; la fin des travaux de l'aſſemblée ſera la fin de la gloire éphemere de ces hommes dont l'audace fait tout le patriotiſme, & le manége tout le mérite. *Tous ceux*, dit l'évangile, *qui diſent, Seigneur, ſeigneur, n'entreront pas dans le royaume des cieux*; je dirai de même: *Tous ceux qui crient, Patrie, patrie, ne ſont pas véritablement patriotes.* Jugez ſur-tout les hommes par leur vie antérieure. Un ſeul jour ne fait

pas d'un courtiſan un citoyen. Croyez que ceux qui ont rampé dans les cours, ne ſongent pas à ſervir le peuple, mais à ſe ſervir de lui. Citoyens, jugez les hommes par leur intérêt, vous vous tromperez rarement.

Je n'ai pas parlé des accuſations tant répétées de payer les tribunes, de ſoudoyer des malheureux pour les attirer ſur la terraſſe des Feuillans. Je ne puis pas dire que ces accuſations ſoient fondées; je n'en ai pas de preuves, & je me ferai un devoir de ne rien dire qui ne ſoit connu de tout le monde, comme de moi.

Je vais finir par quelques obſervations très-courtes. L'eſpérance des ariſtocrates eſt de perdre l'aſſemblée, ſoit en la diſſolvant par force, ſoit en la faiſant périr par la langueur & la laſſitude, en irritant le peuple par une trop longue prolongation des travaux actuels, & certes on les ſeconde aſſez bien. Mais que gagneroient-ils à cette diſſolution? Croient-ils donc que le patriotiſme eſt concentré dans l'aſſemblée? Croient-ils que ce n'eſt que là où eſt aimée, connue, & jugée la révolution? C'eſt, comme le dit M. de Cazaux, dans deux millions de têtes penſantes que repoſent maintenant les principes de la

liberté ; principes imprimés avec tant de profondeur, qu'ils feront néceſſairement la baſe de tout gouvernement qui s'établira en France. Les idées d'égalité & de liberté ont tant de charmes pour les ames honnêtes & fortes, qu'elles n'y renoncent jamais. Que gagneroient-ils à la diſſolution de l'aſſemblée ? Le retour du deſpotiſme. Mais croient-ils que jamais le deſpote ſeroit aſſez aveugle pour vouloir rétablir leurs abſurdes priviléges, leurs odieuſes diſtinctions ? Pourroit-il, quand il le voudroit, reſſuſciter de leurs cendres & le clergé, & les parlemens, & la nobleſſe avec ſes exactions ? Non, non, jamais, jamais. Qu'ils calculent donc que leur intérêt eſt devenu aujourd'hui le même que celuide la nation ; qu'ils doivent ſur-tout ſonger à conſerver leurs propriétés, à jouir en repos de leurs héritages. Pourquoi porter un regret inutile ſur un paſſé qu'ils ne feront pas changer ? C'eſt de l'avenir qu'il faut s'occuper ; c'eſt lui qu'il faut rendre heureux, en affermiſſant l'ordre public ſur des baſes ſolides, en empêchant les inſenſés de paſſer les limites conſtitutionnelles, en évitant d'augmenter le nombre des mécontens, en s'attachant par tous les moyens poſſibles les citoyens à qui leurs talens &

leurs vertus donnent de l'influence; en finiſſant très-promptement la conſtitution, ſans ſe livrer à de vaines deſtructions qui nous perdent. Voilà notre intérêt à tous; voilà ce qu'on nous demande par-deſſus tout, & ce que nous pouvons bien aiſément donner au royaume qui l'attend de nous.

Conditions de la ſouſcription.

On ſouſcrit pour cette feuille, qui paroît le ſamedi de chaque ſemaine, chez DEMONVILLE, *Imprimeur de l'Académie Françoiſe, rue Chriſtine, N°.* 12.

Le prix de l'abonnement eſt de 24 *ſous pour Paris, & de* 30 *ſous pour la Province, rendu franc de port. On ne recevra d'abonnemens que pour un mois.*

Les lettres ne ſeront point reçues, ſi elles ne ſont affranchies.

N.B. La matiere de ce numéro n'étant pas de nature à ſouffrir de diviſion, MM. les abonnés recevront, pour cette fois ſeulement, plus du double de ce qui leur a été promis; ils voudront bien ne pas ſe plaindre, ſi dans quelques uns des numéros ſuivans la feuille ne ſe trouvoit pas complette.

N°. III.

L'AMI DES PATRIOTES,

OU

LE DÉFENSEUR DE LA RÉVOLUTION.

AVERTISSEMENT.

Il eſt impoſſible d'offrir dans chaque numéro des tableaux auſſi vaſtes que ceux que renferment les deux premiers; on doit bien juger que les objets ne ſont ni aſſez multipliés, ni aſſez variés; les idées générales que renferment les deux premiers numéros, n'ont été préſentées en maſſe que pour empêcher qu'elles n'échappent à quelques lecteurs, ſi elles euſſent été éparſes dans pluſieurs feuilles. Je prie les lecteurs de ne pas perdre de vue & les faits & les principes que j'ai établis; preſque tout ce qui ſuivra n'en offrira que des conſéquences. Je vais recueillir ici quelques-uns des faits principaux qui ſe ſont paſſés dans les ſemaines précédentes.

Ce n'eſt pas un des événemens les moins remarquables de ces derniers jours, que la préſidence des jacobins décernée à M. de Mirabeau. Dans cette grande diverſité d'événemens qui ſe ſuccedent avec une ſi étonnante rapidité, celui-là étoit ſans doute un de ceux auxquels on devoit moins s'attendre; quand on l'a vu outragé, proſcrit par les chefs des jacobins, qui ont mille fois annoncé que jamais il ne ſeroit préſident de l'aſſemblé nationale, qui ont refuſé de lui donner leurs voix lorſque des hommes plus juſtes le portoient à cet honneur; quand *tous* ont refuſé de le nommer au comité diplomatique, où il a été placé malgré eux, parce que ſes talens, ſon expérience l'y appeloient; on ne devoit pas compter ſans doute qu'un jour ces mêmes chefs le nommeroient leur préſident: il l'eſt cependant, & c'eſt une nouvelle preuve peut-être que l'homme de génie parvient à tout ce qu'il veut. Au reſte, les principes de M. de Mirabeau ſont aſſez bien exprimés dans le diſcours qu'il a prononcé en prenant la préſidence. La tournure piquante & originale qu'on y remarque me détermine à l'imprimer ici en entier (1).

(1) Ce diſcours a été copié pendant que M. de Mi-

« Les faveurs de cette assemblée sont d'au-
» tant plus précieuses, qu'elle ne doit rien de
» ce qu'elle accorde, & j'en suis d'autant plus
» touché, que ne l'ayant servie, si ce n'est dans
» ses rapports généraux avec la chose publi-
» que, je n'avois pas de titres à l'honneur que
» je reçois ».

« Le droit qu'ont les citoyens de se réunir
» pour manifester leurs pensées, *sans troubler*
» *l'ordre public*, est un des bienfaits les plus
» doux de la liberté, comme il en est l'ap-
» pui le plus constant ».

« Les grandes assemblées font naître l'opi-
» nion publique, cette premiere législatrice
» des empires; & l'opinion, quand elle n'est
» pas l'ouvrage d'un parti, quand elle est uni-
» verselle comme la raison, est le seul garde
» incorruptible des bonnes lois ».

« Lorsqu'il existe des factions dans un état,
» l'association des citoyens qui professent la
» même doctrine, ne serviroit peut-être qu'à
» les rendre plus redoutables; lorsque les fac-
» tions n'existent pas, cette utile association
» peut les prévenir; vous avez atteint ce but
» important; déjà tous les françois sont auxi-

---

rabeau le prononçoit; il peut donc se faire qu'il y ait quelques fautes: mais je suis assuré qu'il n'y en a aucune importante, ou qui change en rien la pensée.

» liaires de la liberté ; il ne reſte plus qu'à » les rendre tous ennemis de la licence, & » auxiliaires de la paix ».

« C'eſt dans ces principes, MM., que je » tâcherai de remplir les devoirs de la place » à laquelle vous avez daigné me nom- » mer ».

Ce diſcours a été applaudi à diverſes repriſes ; mais il eſt fort remarquable qu'on n'en a pas ordonné l'impreſſion. Il eſt difficile de pénétrer la raiſon qui peut avoir déterminé à cacher un diſcours qui reſpire les principes les plus purs de la liberté & de l'amour du bien. M. de Mirabeau a parlé le langage que parlent depuis un an les vrais amis de la liberté, qui ne la ſéparent jamais du reſpect le plus profond pour la loi ; ſi ce langage eût été entendu, ſi tant de petites & viles paſſions n'euſſent pas étouffé la raiſon ; ſi ce beſoin ridicule de s'attirer des applaudiſſemens miſérables n'eût pas donné lieu à tant & tant de déclamations abſurdes, aujourd'hui *tous les françois ſeroient auxiliaires de la paix*, aujourd'hui elle régneroit parmi nous cette paix qui, on ne peut trop le dire, eſt notre premier beſoin. Puiſſent tous les bons eſprits faire une ſainte coalition pour impoſer ſilence à tous ceux qui troublent l'ordre public ! Puiſſent-ils tous ſe réunir pour hâter

les travaux de l'assemblée nationale, & faire cesser les obstacles que l'orgueil & les intérêts privés apportent à cette conclusion ! Puissent-ils mettre un terme à l'incertitude qui désole le peuple, incertitude cruelle, & dont les suites peuvent être effroyables ! Je ne cesserai de le redire, parce que c'est la vérité, parce que cette vérité est importante; c'est *la constitution* qu'il nous faut, & elle seule: ceux-là sont bien coupables qui apportent à sa fin le plus léger obstacle.

De la révolution belgique, comparée à la nôtre.

Les bons esprits ont prévu depuis long-temps le sort de la révolution tentée par les brabançons; il étoit impossible qu'il fût différent. Il n'est presque point de peuple ancien ou moderne qui n'ait resserré ses chaînes en voulant les briser; il n'est presque point d'effort de cette nature qui n'ait tourné au profit du despotisme, & au détriment de la liberté. Pour peu qu'on y réfléchisse, on en découvre aisément les causes. 1°. Les hommes qui s'opposent aux progrès de la liberté, ont en général plus de moyens, plus d'habitude des affaires, & sur-tout un intérêt, si j'ose le dire, plus *actuel* & plus pressant que ceux

qui veulent la propager ; ils ont donc de grands avantages ſur eux ; ils doivent donc naturellement l'emporter à la longue. 2°. Les ſecouſſes politiques, qui ſont une jouiſſance pour les ambitieux, & dont les philoſophes ſe conſolent quelquefois par l'eſpoir du mieux, laſſent bientôt les peuples, qui aiment aſſez le repos, qui ne ſe repaiſſent pas long-temps d'eſpérances éloignées, & dont le beſoin le plus inſtant ; & peut-être unique, eſt de payer peu. 3°. Si beaucoup d'hommes déſirent la liberté civile, parce qu'on la ſent chaque jour, à tous les inſtans, dans toutes les poſitions, dans tous les états, parce que ſon action bienfaiſante ſe répand ſur toute la vie ; ſi beaucoup d'hommes ſont à portée de la juger, parce que tous en jouiſſent, peu déſirent avec ardeur la liberté politique, qui n'eſt faite que pour les hommes éclairés, & qui n'eſt utile aux autres que par une influence indirecte qu'ils ne peuvent calculer : or il eſt fort remarquable (les faits hiſtoriques le prouvent) que preſque toutes les révolutions ont été entrepriſes, moins pour accroître la liberté civile, que pour acquérir ou aſſurer la liberté politique. Or ce que les hommes déſirent le plus ardemment en général, ce n'eſt pas de pouvoir s'aſſembler pour traiter des affaires publiques, mais de n'être pas inquiétés dans

leurs maiſons, ni troublés dans leurs propriétés. 4°. Et voici la grande cauſe du mauvais ſort de toutes les révolutions; elles ne ſont jamais entrepriſes que pour l'avantage particulier de quelques-uns, & non pour le bonheur de tous, dont on s'occupe très-peu. Cette regle eſt très-générale, elle ne ſouffre, dans les temps anciens ou modernes, que très-peu d'exceptions, encore bien incertaines. Le nombre des hommes qui s'agitent & ſe tourmentent pour gouverner les autres eſt très-petit, & dans ce nombre encore il n'en eſt qu'une infiniment petite portion qui ſonge tant ſoit peu, & quelquefois, & comme par réminiſcence, au bonheur des gouvernés; preſque tous veulent, par-deſſus tout & avant tout, de l'argent, & ce qu'on appelle des *honneurs*. Or dès que le peuple s'aperçoit qu'il a été trompé par ceux qui, en commençant une révolution, lui ont parlé de ſon bonheur pour ſervir leurs intérêts; quand il voit que les hommes à révolution ſont menteurs comme *des préambules d'édits*, il regrette l'état qu'on lui a fait quitter; il préfere les *anciens maîtres* qu'il a l'habitude de reſpecter, *aux nouveaux* qu'il s'eſt donnés; & ces anciens maîtres profitent avec habileté de la circonſtance, non pour rendre le peuple plus heureux, car c'eſt la choſe à laquelle ils

ſongent le moins, mais pour accroître leur puiſſance.

Toutes ces cauſes, mais ſur-tout la derniere, ont fait avorter la révolution du Brabant. Le peuple s'eſt bientôt aperçu que Van-der-Noott & Van-Eupen ne s'occupoient guere de ſon bonheur; il a vu bientôt qu'ils ne pouvoient rien lui donner que le gouvernement ancien ne leur aſſurât & ne pût leur garantir; il a vu, ou plutôt il a ſenti que leurs proceſſions & leurs momeries ne le délivroient d'aucun *des jougs* qui peſoient ſur lui; qu'il n'en paieroit pas moins, & il a mieux aimé le roi Léopold que le roi Van-der-Noott. Encore une fois, tous les bons eſprits l'avoient prévu depuis long temps, non pas préciſément parce que les moines trompoient le peuple, mais parce qu'ils le trompoient trop groſſierement, parce qu'ils cachoient trop mal leurs vues & leurs intérêts. Des actes d'un deſpotiſme abſurde, ou d'un bigotiſme ſtupide, ne pouvoient long-temps aveugler un peuple qui n'eſt pas tout à fait en démence. Il etoit facile de voir que l'on vouloit en Brabant établir la théocratie ſur les ruines de la monarchie (1), comme l'a fort bien dit

(1) Je prie qu'on me pardonne mes fréquentes obſervations ſur les mots.

Je me ſers ici du mot *monarchie*, faute d'autres,

M. Stuem dans un diſcours fort ſage, prononcé à la tribune des Jacobins. Ainſi, nul moyen

---

Il me paroît que juſques à préſent il a été aſſez mal défini, puiſqu'on s'en ſervoit également pour déſigner les gouvernemens d'Angleterre, d'Autriche, de France, de Pologne, d'Eſpagne, de Pruſſe, &c., qui ne ſe reſſemblent nullement. Dans l'idée que je me fais du gouvernement monarchique, je le définirois ainſi : *celui dans lequel tous font la loi, & dans lequel un ſeul veille à ſon exécution.* Cette définition qui me paroît exacte, eſt applicable à toutes les monarchies, ſoit qu'elles ſoient héréditaires, ſoit qu'elles ſoient électives, ſous quelque nom que l'on déſigne ce *ſeul* qui fait exécuter. Mais il eſt évident qu'on ne peut l'appliquer qu'à un pays dans lequel le peuple fait la loi, ſoit immédiatement & par lui-même, ce qui n'eſt praticable que dans un très-petit état, ſoit comme en France, par des repréſentans qu'il ſe choiſit. Ainſi, le gouvernement anglois eſt monarchique, parce que tous concourent à la loi; un ſeul la fait exécuter: ainſi, la conſtitution françoiſe ſera véritablement monarchique, quand l'aſſemblée nationale ſera bien pénétrée de l'indiſpenſable néceſſité de concentrer dans la main du roi tous les moyens d'exécution, & de lever tous les obſtacles qui s'oppoſeroient à l'action de ſon pouvoir. Je préſente ici ces idées que j'aurai quelques occaſions de développer; mais je dois dire, une fois pour toutes, que je ſuis loin de ne pas honorer l'immortel génie de Monteſquieu, que des ignorans ou des eſclaves peuvent ſeuls déprécier, à qui la raiſon & la philoſophie doivent beaucoup. Sans doute il s'eſt trompé ſouvent, il n'a pu profiter des lumieres que lui-même a fait

dans les mains des révolutionnaires, une opposition manifeste & bien soutenue du gouvernement, l'intérêt privé, & le plus misérable de tous les intérêts privés, mal déguisé sous le voile de l'intérêt public, voilà ce qui a fait échouer la révolution du Brabant, ce que les hommes raisonnables avoient prévu, & ce qui a dû déterminer le gouvernement françois à ne prendre aucune part à ces événemens.

Maintenant si nous comparons ce qui se passe en France avec ce qui s'est passé en Brabant, nous trouverons bien, dans l'origine de la révolution, quelque ressemblance; nous en trouverons plus encore dans les vues de quelques-uns des chefs. Il est inconteſtable que, dans le principe, elle a été faite par les magistrats des parlemens & pour conserver les parlemens, comme en Brabant elle se faisoit par les moines pour conserver les couvens: il est inconteſtable, comme je l'ai déjà dit dans un des numéros précédens, que la plupart de ceux qui l'ont commencée ne pensoient pas plus au peuple que Van-der-Noott & Van-Eupen; mais ces traits de ressemblance sont en petit nombre; elles sont, au contraire, distin-

naître; mais il ne faut prononcer qu'avec circonspection le nom de tels hommes, dont bien peu d'écrivains approchent.

guées par des caracteres très-remarquables. Je répéterai toujours que les vues des chefs ne sont pas plus pures en France qu'en Brabant; mais leurs moyens ayant été différens, un plus grand nombre d'observateurs les ayant entourés, ils ont été obligés de se cacher plus soigneusement & plus long-temps sous le voile du bien public, & de faire marcher plus long-temps leur conduite dans un sens conforme à l'intérêt du peuple : ainsi leurs actions publiques ont dû être bonnes, quand leurs vues secrettes, leurs démarches particulieres étoient mauvaises depuis long-temps. Ce qui d'ailleurs les a toujours déjoués, c'est l'extrême amour du roi pour le peuple, ce sont les sacrifices qu'il a accumulés sans regrets dès qu'ils ont été nécessaires : ainsi, n'ayant pas trouvé d'oppositions dans le gouvernement, & ne pouvant donner au peuple cet objet de haine, ils ont été plus foibles & ont dû se borner à lui livrer les *aristocrates*, espece d'imbécilles sans puissance, qu'on rencontre par-tout, & qui n'existent nulle part avec des projets.

Le roi, qui désiroit depuis long-temps presque tout ce que l'assemblée nationale a fait de bien, & qui avoit été empêché de le faire par les courtisans, les financiers, les magistrats, les femmes, les prêtres qui *dévoroient* son regne; le roi a adopté toutes les mesures que prenoit

l'aſſemblée ; en ſorte que, dès les premiers pas, elle a ceſſé d'être en inſurrection, & le gouvernement eſt devenu légitime, non ſeulement par le droit, mais auſſi par le fait. Il n'y a donc eu pour les ambitieux que des vues ſubalternes, & ils ont dû ſe borner à chaſſer & faire des miniſtres ou des commandans de gardes nationales, mais ils n'ont pu eſpérer faire ou défaire des rois. Je finirai cette comparaiſon par ajouter que ce qui diſtingue vraiment les deux révolutions, c'eſt que celle de France n'appartient à aucun individu, aucun ne peut dire elle eſt mon ouvrage, parce qu'elle eſt celui de la nation entiere ; aucun homme n'a développé un aſſez grand génie ou un caractere aſſez vaſte pour s'en attribuer la gloire ; auſſi s'ils diſparoiſſoient tous, la marche des événemens n'en ſeroit que plus rapide, parce que l'intérêt général ſeroit moins croiſé par les intérêts particuliers.

Cependant, malgré ces énormes différences, les événemens qui viennent de ſe paſſer en Brabant doivent exciter l'attention de tous les bons eſprits, & leur donner à penſer ſur le ſort de la révolution françoiſe.

En effet, ſi jamais le peuple vient à ſoupçonner que les chefs de la révolution ont voulu établir une démocratie abſurde ſur les ruines d'une monarchie abſolue ; ſi jamais il ſe de-

mande avec quelque inquiétude, *mais qu'ont-ils donc fait pour moi?* & qu'il ne trouve pas pour réponſe à cette queſtion un grand ſoulagement dans les impôts, je ne ſais ce que deviendra la liberté françoiſe; ſi jamais le peuple dit, *ils ont chaſſé les miniſtres pour gouverner à leurs places, & ils ne gouvernent pas mieux que les miniſtres*; ſi jamais il dit, *au moins dans l'ancien ordre une force puiſſante me protégeoit, ſi l'on m'opprimoit, j'avois encore l'eſpérance d'éclairer le roi* (& cette idée ſuperſtitieuſe d'un roi qu'on voit dans le lointain comme une eſpece de divinité bienfaiſante, répandoit je ne ſais quelle conſolation dans les chaumieres); ſi jamais le peuple s'abandonne à ces regrets, il y a tout à appréhender. Et qu'on y prenne garde; ce n'eſt pas au bonheur de ſe gouverner lui-même, d'élire ſes magiſtrats, ſes juges ou ſes prêtres qu'il eſt ſenſible (le très-petit nombre des votans qui vont aux élections le prouve aſſez), ces jouiſſances ſont trop fortes pour lui; il ne ſe diſſimule pas d'ailleurs que, quoi qu'il arrive, les élections ſe feront toujours dans une très-petite claſſe d'hommes; que l'anéantiſſement des diſtinctions politiques lui profite peu, & que l'admiſſibilité aux places n'eſt pour lui qu'une chimere; encore une fois, c'eſt un bien actuel, préſent & ſenſible qu'il lui faut, & s'il eſt différé, je crains les événemens,

devra être imputée à l'assemblée nationale, qui seule pouvoit la sauver.

L'assemblée paroît bien persuadée de ces vérités. Il est impossible de converser avec un homme sage qui ne les professe, qui ne veule terminer la constitution, & ne plus gouverner. Déjà l'assemblée s'est débarrassée de l'extraordinaire, déjà elle a ordonné qu'on lui donne le plan d'organisation des bureaux d'administration des finances; qu'elle fasse successivement la même chose sur tous les départemens, qu'elle montre enfin un gouvernement; c'est le seul moyen d'établir l'ordre dans la comptabilité, & par conséquent l'économie dans les dépenses; c'est le seul moyen d'avoir un gouvernement. Or les hommes ne s'assemblent en société que pour avoir un gouvernement.

Déjà fatiguée de voir la lenteur affectée qu'on apporte à la seconder, l'assemblée vient de nommer six personnes (1) pour

(1) Le scrutin pour nommer ces six commissaires a été fait aussi-tôt qu'il a été ordonné, & sans qu'on ait eu le temps de concerter les nominations. Sur six membres, il y en a quatre bien connus pour professer les principes populaires, & pour aimer le travail plus que la gloire des parleurs. Puissent-ils ne pas être arrêtés

presser

preſſer tous les travaux des comités; elle veut donc finir ; que tous les bons citoyens ſe coaliſent pour maintenir cette diſpoſition & la ſervir ; qu'ils ſe tiennent en garde contre la lenteur, & ſur-tout la mauvaiſe volonté. Il eſt certain que quelques perſonnes ont oſé dire : *Il ſeroit fâcheux de nous en aller avant de jouir du bonheur public.* Inſenſés ! ils ne voient pas que c'eſt dans leurs foyers qu'ils en jouiront véritablement ; que c'eſt là où ils propageront l'eſprit public, où ils apprendront à aimer, à reſpecter les lois ; ils ne voient pas que le plus grand de tous les malheurs ſeroit qu'ils ne quittaſſent pas bientôt la place. Ne voient-ils donc pas le changement qui ſe fait dans l'opinion publique ; qu'ils ouvrent tous les journaux patriotes, ils ne ſont remplis que de plaintes ſur les lenteurs de l'aſſemblée, que de déſirs de la voir terminer ; & ces plaintes, ces déſirs retentiſſent d'un bout de la France à l'autre. Qu'ils y penſent ſérieuſement, & qu'ils voient l'abîme ouvert là ſous leurs pas.

---

par les obſtacles de toutes eſpeces qu'ils rencontrent, & qu'on fera naître ſous leurs pas ! Puiſſent-ils ſentir que d'eux dépend la fin des travaux de l'aſſemblée, le plus grand des biens par conſéquent qu'ils puiſſent faire à leurs pays !

Sur la ſéance du mardi ſoir 7 décembre.

Cette ſéance où s'eſt diſcuté le rapport fait la veille par M. de Sillery, ſur l'affaire de Nancy, a donné lieu aux ſcenes les plus étranges, dont l'aſſemblée nationale ait encore offert le ſpectacle.

Je ne veux blâmer aucune partie du décret prononcé ſur le fond de l'affaire, quoiqu'il ſoit dangereux que l'aſſemblée nationale ordonne & défende ſucceſſivement des procédures, quoiqu'il ſoit affligeant de ne pas découvrir les auteurs de tant de machinations perverſes, quoiqu'il ſoit malheureux de confondre par un licenciement les coupables avec les innocens, quoiqu'il ait été bien ſévere peut-être de rétracter l'approbation donnée le 3 ſeptembre au directoire du département (pour la municipalité, les avis étoient peu partagés); il faut dire que la prudence, le beſoin du repos ordonnoient l'oubli d'événemens ſur leſquels on ne pouvoit porter un regard ſévere, ſans troubler pour longtemps la tranquillité de Nancy, ſans exciter des haînes, ſans réveiller toutes les paſſions, affliger toutes les familles; il faut dire que l'armée entiere avoit proſcrit en quelque ſorte les régimens du Roi & de Meſtre de

Camp, & enfin que ſi le directoire du département eſt ſage, il marchera d'un pas rapide vers la conſtitution ; il hâtera la vente des domaines nationaux : & ſur-tout les membres qui compoſent ce directoire, chercheront en eux-mêmes, dans leur conſcience, le dédommagement de l'opinion de l'aſſemblée ; & ſi cette opinion eſt injuſte, leur conſcience les en dédommagera.

Ce n'eſt pas non plus le récit de la ſéance que j'entreprends ; je vais faire, ſur quelques faits aſſez piquans, des obſervations qu'il importe de publier.

1°. Le rapporteur a rendu à M. de Bouillé la juſtice à laquelle il avoit droit, & que les commiſſaires du roi lui avoient rendue déjà. Il eſt remarquable que cet homme, dont le courage & la loyauté ne peuvent être aſſez loués, n'a échappé à tout ce qu'on a machiné contre lui, aux calomnies dont on l'a entouré, que par une ſageſſe admirable, une rigoureuſe obſervation de ſes devoirs, & un grand reſpect pour la loi. Cet homme que l'aſſemblée nationale devoit couvrir de l'eſtime la plus éclatante, de la plus haute faveur, de la reconnoiſſance la plus ſolennelle, parce qu'elle lui doit tout, a preſque été obligé de ſe juſtifier ; & après le rapport des commiſſaires, après celui de M. de Sil-

lery, après le témoignage de tous les gens de bien, M. de Noailles, répétant les propos du Palais Royal, s'eſt fait applaudir par les tribunes, & M. Alexandre de Lameth, preſſé ce ſoir même, par un de ſes amis, de manifeſter *l'opinion de la nation* ſur M. de Bouillé, a répondu, *cela eſt trop dangereux.* Il y a donc du danger à dire la vérité, à manifeſter hautement ce qu'on a dans le cœur ? Quoi qu'il en ſoit, il eſt remarquable que, de tous les hommes mêlés dans cette affaire, M. de Bouillé eſt le ſeul qui ſoit reſté entierement ſans reproches, parce qu'il eſt le ſeul qui ait fait tout ce qu'il devoit, & rien de plus.

2°. M. de Cazalès a montré à la tribune un grand talent & beaucoup de caractere ; il eſt impoſſible de parler avec une plus grande éloquence ; on ne peut lui faire qu'un reproche, c'eſt celui de Plutarque ; *tu tiens ſans propos de fort beaux propos.* Je doute que ſon intention ait été bonne ; j'ai de fortes raiſons de penſer qu'il vouloit exciter du trouble, & il y a réuſſi. Mais je veux examiner les deux reproches que lui a faits M. Barnave. Il l'a repris d'avoir calomnié la mémoire de feu M. d'Aiguillon, & il a demandé qu'il fût rappelé à l'ordre pour avoir dit que cet homme avoit été coupable. M. Barnave eſt le ſeul

qui fourniſſe un ſecond exemple d'un tel délire ; car M. Barnave ſeul a pu ſeul parler auſſi à la ſéance du ..... de l'eſtime de la nation pour les vertus de M. d'Orléans. Il eſt inconcevable que la paſſion égare à ce point; il eſt inconcevable qu'on n'ait pas dit à M. Barnave que celui qui ne vouloit pas que M. Deſilles fût anobli par ſon pere, ne devoit pas vouloir que M. d'Aiguillon fût déshonoré par le ſien. Quelle étrange idée a donc M. Barnave de la liberté de penſer ? Et ſuffira-t-il à un miniſtre pervers & deſpote d'avoir un fils dans la légiſlature, pour ſouſtraire ſon nom à l'exécration & à l'infamie de la poſtérité ? Liberté ! liberté ! comme on te dégrade ! Et M. d'Aiguillon a voulu avoir l'air de pardonner à M. de Cazalès ! Et il a dit que *les applaudiſſemens de l'aſſemblée vengeoient la mémoire de ſon pere !* On peut tenir quelque compte peut-être à M. d'Aiguillon du zele qu'on veut bien lui ſuppoſer pour la révolution ; mais quel eſt l'homme qui ſongera jamais à venger la mémoire de ſon pere ? quel eſt l'ami de la liberté qui n'ait pas pour lui une horreur que rien n'effacera ? Certes, on ne devoit pas s'attendre que M. Barnave parleroit de la mémoire du duc d'Aiguillon, & que l'aſſemblée la vengeroit des calomnies de M. de Cazalès ; j'avois cru qu'il étoit difficile de la calomnier, & il ſied bien à ceux qui outragent ſans pudeur les vivans & les morts, de parler de calomnies !

M. Barnave a encore demandé que M. de Cazalès fut rappelé à l'ordre, pour avoir dit que M. Deſilles avoit honoré *l'ordre* dans lequel il eſt né. Je ſuis bien convaincu que

les intentions de M. de Cazalès n'étoient pas bonnes ; il l'a assez marqué ; mais il y a une misérable puérilité, une petite & basse vengeance à poursuivre ainsi un homme pour un mot ; il y a une grande maladresse à laisser voir qu'on l'attaque, parce quil a osé calomnier M. d'Aiguillon, & sur-tout parce qu'il a le tort impardonnable d'avoir un bien autre talent que M. Barnave, qui a déraisonné en l'attaquant, & que M. de Lameth, qui a déraisonné mille fois plus encore en parlant ensuite. Il y avoit une grande vérité dans ce qu'a dit M. de Cazalès, de l'avantage que le peuple retire du parti de l'opposition ; il a eu tort sans doute de parler des vertus de son parti. Je ne crois pas plus à celles de M. de Cazalès qu'à celles de M. de Lameth ; mais celui-ci s'est rangé du parti le plus fort, l'autre n'a pas quitté le parti le plus foible. On peut les juger. Quant aux talens, il seroit difficile d'imaginer qu'il y a un point de comparaison entre eux ; & celui qui ce soir a ouï M. de Lameth parler *de l'opposition qui s'oppose*, dire sans honte qu'il falloit imposer silence à l'opposition, & répéter, je ne sais combien de fois, les mots de despotisme, de ministre, de peuple, &c., est à portée d'apprécier son talent.

3°. M. de la Fayette, dont le rapporteur a jugé la conduite avec une rigoureuse justice, a été attaqué, dans cette séance, on croiroit difficilement que c'est par M. de Noailles, son beau-frere. Je ne veux pas juger M. de la Fayette, mais il suffit de dire qu'il n'a fait que ce que tout homme pour qui les gardes nationales auroient eu de l'attachement

& de la confiance, eût fait comme lui. Il les a invitées à ſe tenir prêtes aux requiſitions légales qu'elles pourroient recevoir. Pluſieurs députés de ces départemens avoient adopté cette meſure ; mais M. de Noailles avoit beſoin d'applaudiſſemens, & ſans doute il vouloit eſſayer l'opinion publique.

4°. Lorſqu'on a propoſé de prononcer ſur le licenciement du régiment de Châteauvieux, M. de Menou a demandé que cette propoſition fût renvoyée au comité diplomatique, & il a motivé ſon avis d'une maniere fort étrange ; il a dit *qu'il y avoit des raiſons que le comité diplomatique ne pouvoit dire au milieu de l'aſſemblée.* Ce ſont ſes expreſſions. Qu'eſt-ce donc que des comités qui ont des ſecrets pour l'aſſemblée ? Quelle étrange idée a-t-on de leurs fonctions & de leurs devoirs ? Oui, l'aſſemblée a voulu un comité diplomatique, pour qu'il examinât les relations qu'il eſt juſte & utile que la France entretienne avec les autres puiſſances ; mais jamais elle n'a voulu que ſes comités euſſent des ſecrets pour elle. C'eſt traiter avec bien du mépris les membres de l'aſſemblée qui ne ſont pas du comité. Tout cela prouve encore mieux le danger des comités adminiſtratifs, & la néceſſité d'organiſer le gouvernement ; mais tout cela prouve encore mieux l'exceſſive indulgence de l'aſſemblée, qui paſſe de tels propos ſans les relever.

Je n'ai pas voulu relever la très-étonnante affectation avec laquelle le rapporteur, en parlant de M. Hæner, fils d'un imprimeur de Nancy, & de madame Humbert, femme d'un concierge, qui tous deux ſe ſont cou-

verts de gloire, a dit conſtamment (1) *le ſieur Hœner, la femme Humbert.* C'eſt bien là peut-être ce que M. Barnave devoit remarquer ; il devoit ſur-tout obſerver que tous les citoyens ſont égaux devant la loi. On inſulte la conſtitution & les légiſlateurs avec ces ridicules diſtinctions de *monſieur*, de *ſieur*, & *les noms de baptême* ; diſtinctions dignes du langage gothique de nos parlemens. M. Barnave, qui ne cherche pas la vérité, mais de vains applaudiſſemens des galeries, a mieux aimé être faux & ampoulé, que ſimple & vrai.

Ainſi il n'eſt guere d'abſurdités qui n'aient été dites dans cette ſéance, & pourtant le réſultat en a été bon ; mais remarquez que toutes les abſurdités ont été dites par les *grands faiſeurs des Jacobins*, & que la majorité a rendu les décrets.

---

(1) On ſait que M. Hœner s'eſt précipité au milieu des coups de fuſil, pour emporter M. Deſilles bleſſé, & que madame Humbert a jeté une cruche d'eau ſur la lumiere d'un canon, malgré les menaces dont on l'accabloit.

Conformément au déſir du Public, la ſouſcription eſt ouverte pour trois mois, à raiſon de 3 liv. 12 ſous pour Paris, & de 4 liv. 10 ſous pour la Province, franc de port.

De l'Imprimerie de DEMONVILLE, rue Chriſtine.

N°. IV.

L'AMI DES PATRIOTES,

OU

LE DÉFENSEUR DE LA RÉVOLUTION.

Sur les ſoi-diſans amis du Roi.

On répand dans le public le proſpectus d'un nouveau clubs, ſous le nom de *Clubs monarchique.* Il faut eſpérer que ces établiſſemens, qui ſe multiplient avec un excès ſi ridicule, & qui dérobent au commerce & aux arts un temps précieux, ſe réduiront enfin ſucceſſivement, & qu'ils paſſeront, parce que tout paſſe en France, & que là, comme ailleurs, il n'y a de durable que ce qui eſt bon & vraiment utile. Je ſuis même convaincu que plus il y aura de clubs politiques, moins ils devront inquiéter; ils ſe conſumeront en efforts les uns contre les autres; ils dirigeront contre ceux qui les offuſqueront, leurs petites intrigues, & l'ordre pu-

blic en ſera peu ou point troublé. Il en eſt de ces établiſſemens comme des religions ; n'en ayez qu'une, elle ſera oppreſſive ; ayez - en deux, elles s'entrebattront ; ayez en - mille, elles vivront en paix. Depuis l'établiſſement du cirque, les jacobins dirigent contre lui toute leur haîne ; ils ne l'ont partagée qu'avec un clubs établi aux petits peres, ſous le nom de clubs des fédérés ; ils laiſſent en paix 1789, qui, de ſon côté, n'attaque perſonne, & profeſſe, en politique, la tolérance (1) qu'on a ſi long-temps

(1) Ce mot de *tolérance* m'a toujours offenſé : aucune religion ne doit être ſeulement *tolérée ;* toutes doivent être également protégées par le gouvernement, pourvu qu'elles ne troublent point l'ordre public, & qu'elles n'offenſent pas les bonnes mœurs. Hélas ! ce n'eſt point en matiere de culte qu'il eſt bien dangereux de s'égarer ; jamais la religion n'a ſervi que de prétexte aux grandes ſcenes politiques qui ont affligé la terre ; & tous ceux qui voudroient aujourd'hui renouveler ces temps de malheurs, aiment la religion, comme les amis du roi aiment le roi, comme les amis du peuple aiment le peuple. Ils ne ſongent guere à ceux pour qui ils profeſſent tant d'attachement. Puiſſent la vraie philoſophie, le ſaint & pur amour de la liberté, nous préſerver des maux dont ſemblent nous menacer des prêtres pleins d'orgueil & d'ambition, & qui ſont au déſeſpoir d'être enfin élevés à la dignité *d'hommes !*

en vain désirée en matiere de religion; mais si ce clubs monarchique prend quelque consistance, les jacobins l'attaqueront aussi, non parce qu'il est mauvais ou dangereux, mais parce qu'il n'est pas *eux*; en attendant, je vais consigner ici mon opinion sur cet établissement. Je remarque d'abord que là, comme ailleurs, on ne voit à la tête que quelques ci-devant gens de cour, pour qui la domination est une habitude & l'intrigue un besoin, & par cela seul je m'en défie.

Je vois, en second lieu, qu'ils se coalisent pour défendre la monarchie contre ceux qui veulent la détruire. On dit que cette folie de détruire le gouvernement monarchique acquiert quelques partisans; mais, en vérité, c'est un tel délire dans un pays de 27 mille lieues carrées, que jamais il ne sera bien dangereux; il sera toujours renfermé dans quelques têtes factieuses qui électriseront quelques imbécilles; & les vrais amis de la monarchie peuvent être sûrs que ce n'est pas pour se soumettre à quelques tyrans démocrates que la majorité de l'assemblée nationale a chassé les tyrans nobles, robins, & prêtres qui opprimoient la France; ce n'étoit pas la peine de changer de tyrannie. Sans doute il faut un roi à la France, 1°. parce

qu'il faut que la conſtitution établie par l'aſſemblée nationale, & adoptée par la nation, ſoit exécutée, comme volonté ſouveraine du peuple; & c'eſt un crime égal aujourd'hui de porter atteinte à l'autorité conſtitutionnelle du roi, ou à l'autorité conſtitutionelle de la légiſlature; 2°. parce que ce gouvernement eſt le ſeul qui convienne à un pays où l'adminiſtration eſt très-compliquée, où le territoire eſt immenſe, dont les relations politiques ſont très-multipliées, où il faut néceſſairement une grande force réprimante pour concentrer tous les intérêts, où il faut une barriere puiſſante à l'ambition des factieux, qui ont beſoin d'un terme qu'ils ne puiſſent pas franchir (1): tout cela ſera ſenti chaque jour davantage; mais ce ne ſeront pas les clubs monarchiques, ce ne ſeront pas les *amis du roi*

(1) Ces motifs, expoſés rapidement, ſont ſuſceptibles d'un très-grand développement, mais ils ſont tellement connus de tout ce qu'il y a d'hommes tant ſoit peu éclairés en France, que je rougirois de donner trop d'étendue à ces idées. Je ſais très-bien qu'il y a quelques fous qui rêvent qu'il ne faut pas de roi; mais ils ſont ſi peu nombreux, ſi peu influens, que je ne crois pas qu'on doive les craindre: au reſte, je perſiſte à penſer qu'on doit les regarder comme ennemis de la conſtitution, puiſque la conſtitution françoiſe eſt *monarchique*.

qui maintiendront, qui affermiront l'autorité royale, cette autorité tutélaire qui doit protéger la conſtitution contre tous les efforts des ambitieux & des novateurs ; c'eſt la raiſon, c'eſt l'intérêt public, c'eſt l'expérience, c'eſt l'aſſemblée nationale elle-même ; car elle veut un roi, elle ſent qu'il eſt néceſſaire au maintien de ſon ouvrage. Et qu'on ne croie pas que tous les *amis du roi* aiment vraiment l'autorité royale, c'eſt le deſpotiſme miniſtériel qu'ils regrettent ; c'eſt cette tyrannie qu'ils exerçoient ou dont ils profitoient ; c'eſt cette profuſion épouvantable de richeſſes & d'honneurs dont ils étoient écraſés, eux ou leurs protecteurs. Ah ! s'ils aimoient vraiment l'autorité royale, ils verroient qu'elle ſortira de la conſtitution plus active & plus bienfaiſante qu'elle n'a jamais été ! C'eſt une belle puiſſance que celle de faire exécuter la volonté publique, devenue ſa propre volonté par la ſanction, & de la faire exécuter ſans réſiſtance & ſans obſtacle d'un bout de l'empire (1) à

(1) L'ancien gouvernement françois n'étoit pas une monarchie ; il étoit devenu une véritable ariſtocratie ; des nobles *ſeuls* gouvernoient, jugeoient, combattoient, exerçoient l'apoſtolat ; la volonté royale, qui

l'autre ; c'eſt donc à l'achevement de la conſtitution, au reſpect pour la loi, au retour à l'ordre public que travaillent les *vrais* amis du roi, qui ſont auſſi les *vrais* amis de la conſtitution ; ils ne prennent ni l'un ni l'autre de ces noms ; loin d'un reſpect mépriſable pour une autorité oppréſſive, & d'un enthouſiaſme inſenſé pour une démocratie ridicule, ils veulent tout ce qui peut faire & aſſurer le bonheur public. Non, non, les amis du

---

remplaçoit alors par le fait la volonté publique, étoit ſoumiſe à l'examen de parlemens nobles ; elle recevoit autant de modifications diverſes qu'il plaiſoit à ces cours d'y en appoſer, & il n'étoit pas permis au roi de donner à ſon ſujet noble l'ordre qu'il pouvoit donner à ſon ſujet roturier ; il ne pouvoit accorder à ſon ſujet roturier la grace qu'il donnoit à ſon ſujet noble. L'autorité royale eſt tellement agrandie par la nouvelle conſtitution, que le deſpote le plus abſolu ne rétabliroit rien de ce qu'a détruit l'aſſemblée nationale ; il ne trouveroit de barriere que dans la permanence du corps légiſlatif, barriere invincible ſans doute comme la raiſon & l'intérêt public qui l'ont poſée. Ce qui diſtingue le gouvernement françois des gouvernemens deſpotiques, c'eſt que dans ceux-ci la volonté du prince devient la loi, au lieu qu'en France la loi deviendra la volonté du prince : dans les deux gouvernemens le prince ſera également obéi.

roi ne ſont pas ces petits courtiſans qui ſe traînent en rampant, d'antichambre en antichambre, aux pieds de ſon trône; ce ne ſont pas ceux qui conſpirent noblement à l'opéra ou dans des clubs, ou dans des gazettes; ce ne ſont pas ceux ſur-tout qui régnoient ſous ſon nom; c'eſt le pauvre, c'eſt le malheureux habitant des campagnes que tous les grands opprimoient, parce qu'ils arrêtoient l'effet des volontés bienfaiſantes du roi, ou qui le trompoient. Les ſeuls ennemis de l'autorité royale ne ſont pas les factieux qui veulent tout détruire pour s'élever; ce ſont auſſi ceux qui cherchent à agiter le peuple, à inſpirer de la défiance, par des applaudiſſemens inconſidérés ou un enthouſiaſme joué, qu'ils ſont loin d'avoir dans le cœur. Croyez que tous ceux qui tiennent cette conduite, veulent du trouble, pour ramener le deſpotiſme & en profiter; ils ne craignent rien tant que l'établiſſement d'une véritable autorité royale. Les vrais ennemis de cette autorité ſeroient les miniſtres qui, par une indolence coupable ou une timidité criminelle, ne la feroient pas reſpecter, qui ne ſauroient pas, au péril de leur vie & ſous la garantie de leur reſ-

ponſabilité, faire exécuter dans tout l'empire les décrets ſanctionnés. Voilà peut-être la faute la plus grave de l'ancien miniſtere; faute terrible ſans doute, & dont les ſuites ſeroient longues & douloureuſes, ſi les gens de bien ne s'empreſſoient de la réparer. Puiſſe le nouveau miniſtere ne pas commettre le même délit, & ſentir mieux l'importance de ſes devoirs!

En attendant, les gens de bien doivent ſe défier également, & des amis du peuple, & des amis du roi, marcher fermement & ſans détour dans la ligne de la conſtitution; ils déjoueront également tous les partis.

De la réputation de certains ſoi-diſans démocrates.

« Certains ſoi-diſans démocrates vainqueurs ne ſont » ſouvent pas moins à craindre que les ariſtocrates ».

(*Patriote françois*, n°. 489.)

On publie maintenant les mémoires ſecrets des regnes de Louis XIV & de Louis XV, & l'on commence à connoître les vraies cauſes qui ont fait mouvoir tant d'hommes qui auſſi ſe ſont dits les amis du peuple; car c'eſt le

titre faſtueux que prennent tous ceux qui veulent gouverner (1). L'hiſtoire de tous les temps & de tous les pays avoit déjà appris cette vérité à ceux qui liſent & qui obſervent, & depuis long-temps ils ne croyoient plus à *l'amitié* des miniſtres pour les peuples. Une nouvelle eſpece de charlatanerie a ſuccédé à celle des miniſtres; d'autres hommes ſe ſont dits les amis du peuple; les gens raiſonnables n'en ſont pas dupes; & les mémoires ſecrets de la préſente révolution, qui paroîtront bientôt (2), diſſiperont le peu d'illuſions qui peut reſter encore.

Un rapprochement très-curieux à faire dès aujourd'hui, c'eſt celui des diſcours de *certains ſoi-diſans démocrates*, avec les préambules des lois faites par MM. de Maupeou, Terray, Calonne, &c. On y trouve, non

(1) Il n'y a pas juſqu'à M. de Gouy, qui, en envoyant aux quarante-huit ſections de Paris ſon écrit contre M. de la Luzerne, ne ſe ſoit appelé *un ancien & fidele ami du peuple.* Riſum teneatis, amici!

(2) Je puis annoncer qu'il en paroîtra dans quelques ſemaines avec cette épigraphe: *Je dirai la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.*

pas ſeulement les mêmes penſées, mais ſouvent auſſi les mêmes expreſſions, les mêmes phraſes ; & certes il ne faut pas s'étonner qu'on emploie les même moyens pour arriver au même but, faire ſervir le peuple à ſon ambition perſonnelle, ce peuple ſi facile à ſéduire, qu'il a quelquefois aimé les miniſtres les plus tyranniques, & qu'il a reçu ſouvent comme un bienfait, des lois oppreſſives. Le temps, l'expérience, les conſeils des hommes ſages & froids qui ne ſe paſſionnent pas aiſément, ont toujours été néceſſaires pour faire ceſſer l'illuſion. Alors, en béniſſant quelques-unes des lois faites par un miniſtre, le peuple a jugé ſes motifs & ſes vues, & il s'eſt aperçu qu'il ne faiſoit le bien que pour plaire à ceux qu'il vouloit gouverner, & non pour les rendre heureux.

Il en ſera bientôt de même en France, on s'apercevra que ceux qui ont affecté la démocratie, ne ſont que de francs ariſtocrates, qui, à l'autorité que les miniſtres exerçoient ſous le nom du roi, ont voulu ſubſtituer l'autorité qu'ils eſperent exercer ſous le nom de la nation (1); & l'on remarque ſur-tout que

(1) « Tutto il mondo è fatto comi noſtra famiglia ».

ceux qui veulent aujourd'hui exercer la domination populaire, ſont préciſément les mêmes qui exerçoient ou qui vouloient exercer la domination royale, ou qui profitoient de ſes abus.

Une bonne preuve que ce n'eſt pas le bien public que veulent les *ſoi-diſans démocrates*, c'eſt l'acharnement avec lequel ils proſcrivent tous ceux qui ont montré quelque caractere, développé quelque talent, ou joui de la faveur populaire. Tout ce qui a quelque éclat les bleſſe & les offenſe, & ils créent des idoles, pour les oppoſer à ceux dont ils redoutent la ſupériorité. M. Barnave eſt une de ces idoles du jour; ils ont nourri ſon jeune talent dans une ſerre chaude; il en eſt ſorti comme une plante étiolée, deſtinée commune des talens précoces, qui ne ſont appuyés ſur aucune méditation & ſur aucune étude. Ce ſera un problême aſſez curieux à réſoudre un jour (& les étrangers, qui ſouvent jugent leurs contemporains comme la poſtérité les jugera, s'en occupent déjà), que la cauſe du bruit (1) que

(1) Je me ſers avec réflexion du mot *bruit*, pour ne pas employer celui de *réputation*; en bon ou en mau-

fait M. Barnave. Quand on voit que *cet enfant* n'a rien lu, rien médité; qu'il ne connoît la théorie d'aucun gouvernement ancien ni moderne; qu'il ne ſait aucune langue; qu'il n'a jamais voyagé, on eſt peu ſurpris de ne trouver dans ſes diſcours aucune idée nouvelle, & qu'il n'ait jamais traité des queſtions qui ſuppoſent des connoiſſances antérieurement acquiſes. Avez-vous vu de lui un plan de finance, d'impoſition, d'adminiſtration de la juſtice, &c. &c.; je dis un plan quelconque, bon ou mauvais, car un mauvais plan ſuppoſe auſſi du travail? Avez-vous vu de lui un ouvrage qui exige une méditation ſoutenue, une application de pluſieurs jours? Avez-vous remarqué dans ſes diſcours rien qui annonçât la lecture des bons livres de droit public publiés dans les divers pays de l'Europe? Il n'a rien imprimé ſur aucun ſujet, parce qu'il ſent bien qu'il ne pourroit ſoutenir un examen ſévere.

Ses amis diſent qu'il ne prépare jamais ſes diſcours, qu'il improviſe toujours. J'aimerois

---

vais ſens; la réputation eſt fondée ſur quelque choſe de réel: on ne fait de bruit que par l'effet d'un preſtige qui n'eſt jamais durable.

autant qu'on le comparât à ce poëte dont parle Horace (1), qui pouvoit faire cent vers de ſuite, repoſé ſur un ſeul pied. Des tours de force prouvent de la facilité, & non du talent. Je ne croirai nullement au talent d'un homme qui improviſe, & qui n'imprime pas.

Voulez-vous juger de la force de M. Barnave par deux diſcours qui ont fait quelque bruit ? Celui ſur le droit de la paix & la guerre, & celui ſur les aſſignats : voyez combien ils ſont vides de choſes, combien peu d'idées nouvelles ils ont ajouté à celles qu'avoit déjà l'aſſemblée, combien peu de lumieres ils ont jeté ſur les queſtions qui y ſont traitées. Rappelez-vous cette adreſſe ſur les déſordres de Nancy, véritable amplification, ſans dignité, ſans caractere, ſans grandeur, indigne de la majeſté de l'aſſemblée nationale.

M. Barnave eſt-il donc ſans mérite ? Non, ſans doute. A une prodigieuſe facilité de parler, il joint la facilité de réſumer les idées d'autrui ; il a l'eſprit aſſez juſte pour calculer l'opinion dominante & s'en emparer, mais il n'a pas aſſez de talens pour la créer ;

(1) Satires.

auſſi n'entame-t-il jamais une queſtion nouvelle : auſſi ne ſe haſarde-t-il pas à heurter la majorité : tout ſon talent eſt là, tous ſes ſuccès ſont dus à cette tactique. Méfiez-vous d'un homme qui a toujours été dans la majorité, & qui n'a jamais oſé combattre une opinion qui a de la faveur ; doutez de ſa bonne foi, & ſoyez sûr qu'il n'a pas grand talent.

Les amis de M. Barnave, qui ſentent bien qu'il eſt loin d'être ce qu'ils auroient beſoin qu'il fût, ont cru lui donner de la conſiſtance & le lier à la deſtinée publique, en le faiſant rapporteur du comité colonial. M. Briſſot a aſſez prouvé, & dans deux écrits particuliers, & dans ſon journal, que M. Barnave a entraîné l'aſſemblée dans pluſieurs fautes. Sans adopter en tous points les opinions de M. Briſſot, pour leſquelles, hélas ! nous ne ſommes pas encore mûrs, je ne puis m'empêcher de penſer, comme lui, que M. Barnave a montré pour les planteurs une prédilection coupable. Je ne puis qu'adopter tous les reproches que lui fait M. Briſſot, & y ajouter encore qu'il y a eu de ſa part une légereté bien étrange à avancer que M. de

Damas est un chef de parti ; assertion démentie par les députés de la Martinique, & à l'assemblée même, & dans les journaux. Puisse une funeste expérience ne pas nous apprendre que M. Barnave n'est pas plus propre à gouverner les Colonies, qu'à creuser profondément une question abstraite & nouvelle (1) !

Quelle est donc la cause du bruit qu'il fait ? Je l'ai déjà dit ; il sert le parti qui a raison, & qui est vainqueur. Il ne parle jamais que dans le sens dominant, & quand il est assuré de la majorité. Il parle facilement ; & dans un temps où l'on n'est pas habitué aux discussions publiques, le parlage doit être pris pour du talent. Mais malheur au pays où cette illusion seroit longue ! D'ailleurs M. Barnave a dû avoir de l'éclat, parce qu'il a flatté à l'excès les passions populaires, qu'il a caressé les jacobins à la tribune de leur assemblée, & sur-tout qu'il s'est aidé de l'intrigue de ses amis.

Mais si M. Barnave aime la gloire, s'il sait ce que c'est que la véritable gloire, il peut en acquérir beaucoup ; qu'il renonce à l'idée

(1) M. Barnave ne répond pas à M. Brissot. Est-ce orgueil ? est-ce impuissance

d'être le rival de perſonne ; qu'il voyage, qu'il étudie, & qu'il ſe taiſe juſqu'à ce qu'il ſache ; qu'il ſe défende ſur-tout de cet orgueil, de ce ton inſtruiſant qui irrite les hommes les moins fiers ; qu'il ſe garde de toute exagération, parce que ſi l'exagération obtient des applaudiſſemens dans des momens de trouble, elle ne mene ni à la poſtérité, ni aux honneurs ; qu'il ſonge que la vraie gloire eſt de ſauver ſon pays, & non d'exciter de frivoles battemens de mains, dont on rougit, parce qu'on ſent bien qu'on n'en eſt pas digne, ou qu'on connoît trop les moyens qu'on a mis en œuvre pour les obtenir ; qu'il penſe ſur-tout que ſi, par des idées outrées, *il eſſaye d'entraîner* la chute du gouvernement établi avec tant d'effort, ou de le paralyſer, il en ſera une des premieres victimes, car le peuple ſe laſſera de cet état de choſes ; qu'il aime vraiment la liberté de ſon pays & le bonheur public ; qu'il ſe rende digne de ſervir ſa patrie ; qu'il renonce à de petites intrigues (1) ; qu'il ne ſe

(1) L'intrigue peut donner un éclat paſſager à un jeune homme ; mais elle ne crée pas la réputation ; elle ne mene pas à la gloire : il y a, dit Duclos, *bien peu de noms d'hiſtoire* ; certes il n'auroit pas

faſſe

faſſe pas l'inſtrument de quelques gens de cour qui le trompent, ou qui le tromperont. Il acquerra de la gloire ; la nature a beaucoup fait pour lui ; c'eſt à un long travail à perfectionner cet ouvrage ; c'eſt ſur-tout à une conſcience pure, à des vues droites à le rendre vraiment utile & digne de la reconnoiſſance nationale.

M. Barnave ne peut s'offenſer de ce langage, c'eſt celui de la vérité ; s'il le trouve ſévere, c'eſt une preuve qu'il n'eſt pas digne de l'entendre, & qu'il ne s'élevera jamais à rien de grand. La vérité n'eſt la vérité, que parce qu'elle eſt ſévere. Le menſonge eſt plus aimable & plus poli. Pour moi, qui ne veux que le bonheur public, qui déſire que tous ceux qui peuvent ſervir la patrie lui ſoient vraiment utiles, je fais des vœux pour que M. Barnave m'entende ; le plus ardent ami de ſa gloire & de ſon bonheur ne lui donneroit pas d'autre conſeil. Il lui diroit que les jacobins paſſeront, mais que la raiſon & la vertu ſeront éternelles, & que c'eſt à elles ſeules qu'il doit confier le ſoin de ſa réputation.

---

mis dans le nombre ceux des hommes qui intriguent pour faire parler d'eux.

Des événemens arrivés dans le département du Lot, & obſervations ſur le décret qui a été rendu.

Aſſez de papiers publics ont rendu compte des malheureux événemens qui ont déſolé le departement du Lot; aſſez ſe ſont plus à les exagérer, à les attribuer à la révolution, comme ſi la révolution avoit conſacré en principe le pillage & les incendies, & comme ſi, avant la révolution, il n'y avoit pas eu des bandits & des incendiaires: pour moi, il me ſemble qu'il vaut mieux chercher dans tous les événemens des objets d'inſtruction publique, & prévenir, par la ſageſſe & la raiſon, le retour de pareils malheurs, & appliquer le remede quand ils ſont arrivés.

La premiere obſervation que je fais, c'eſt qu'à la tête des brigands eſt un noble, un homme ci-devant privilégié; il parle patriotiſme, amour de la liberté & de la révolution; il parle même ordre public: la France entiere connoît des harangues, dont les lettres de M. de Linars ne ſont que des répétitions. Ceci confirme ce que j'ai ſouvent dit : Défiez-vous de tous les nobles qui pourſuivent la popu-

larité; elle n'eſt pas vraie, elle n'eſt pas dans leur cœur; les hommes ne foulent pas ſi bruſquement aux pieds ce qu'ils ont long-temps aimé. Ces paſſages rapides d'un extrême à l'autre ne ſont pas dans la nature; M. de Linars n'eſt pas le ſeul ſans doute qui eſpere, en fomentant le trouble, ramener l'ordre de choſes dont il profitoit.

Au ſurplus, des événemens de ce genre devroient, ce me ſemble, éteindre enfin toutes les haînes, faire ceſſer toutes les diſſentions; les hommes à qui il reſte quelque ſens commun doivent ſentir qu'il eſt temps de ſe rallier autour de la propriété, & de la ſauver de toute invaſion. Plus on réfléchit, plus on ſent que tous les citoyens, propriétaires ou non, ont un intérêt égal à ce que la propriété ſoit reſpectée; ce n'eſt jamais que par une erreur de calcul qu'on y porte atteinte: mais pendant qu'on ſe perd en vains débats, tandis qu'on ſe querelle pour chaſſer & faire des miniſtres, tandis qu'on épuiſe le temps en diſcuſſions frivoles, en regrets ſuperflus, en efforts impuiſſans, pour ramener ce qui ne peut plus renaitre; beaucoup d'hommes peuvent ſe tromper ou être trompés, & ravager les champs ou brûler les maiſons. Il ſeroit bien

temps ſans doute que l'intérêt perſonnel convertît ceux que n'a pu toucher l'intérêt public, & que, fondant toutes leurs paſſions dans l'amour de la patrie, ils ſe ralliaſſent à des lois protectrices des perſonnes & des propriétés. Il ſeroit bien temps auſſi de mettre un terme à l'exagération, de faire ceſſer des opinions déſordonnées, d'arrêter le cours d'écrits incendiaires, qui ne prêchent que meurtre & brigandage : tout nous avertit du beſoin de l'ordre & de la paix ; ce cri retentit de toutes parts dans le royaume ; puiſſe-t-il être être entendu de ceux qui, par leurs talens ou leurs moyens, ont quelque influence ! & puiſſent-ils ne l'employer qu'à ſauver la patrie !

Les adminiſtrateurs du département du Lot ont exprimé deux vœux, ſur leſquels les bons eſprits ſont préparés depuis long-temps ; mais il n'aura pas été inutile peut-être de joindre à la lumiere de la théorie, la leçon de l'expérience. Ils demandent la ſuppreſſion du plus grand nombre des municipalités de campagne, & l'augmentation de la maréchauſſée.

On ſent aſſez déjà le vice de l'inſtitution des municipalités (1) de campagne ; & à me-

(1) Ceux qui ſont à l'aſſemblée nationale un re-

ſure que l'adminiſtration s'établira, ce vice ſera plus ſenſible. L'aſſemblée ne ſe ſéparera pas ſans avoir encore donné cette preuve d'un courage aſſez rare, celui de reconnoître & de corriger ſes propres erreurs; ce qui lui ſera d'autant plus facile, qu'elle eſt devancée, & qu'elle ſera ſoutenue par l'opinion publique, qui l'a déjà ſi bien ſervie .... Il en eſt de même de l'augmentation de la maréchauſſée.

---

proche du trop grand nombre de municipalités, ne font pas attention à la poſition où elle ſe trouvoit en novembre 1789; tous les pouvoirs venoient de s'écrouler devant elle; le peuple reſtoit ſans frein & ſans guide d'aucune eſpece; l'adminiſtration, néceſſairement mal diſpoſée, reſtoit dans l'inaction; il a fallu ſuppléer à tout, & y ſuppléer tout à coup, pour empêcher la diſſolution du corps ſocial: de cette cauſe, & peut-être auſſi de l'expérience vient la trop grande multiplication des municipalités; & celles-ci ſe trouvant ſeules dépoſitaires de pouvoir dans cet inſtant de criſe, ont dû méconnoître leurs véritables fonctions, & paſſer les bornes de leur devoir; le temps & l'expérience renfermeront chaque corps, chaque individu dans les limites conſtitutionnelles; & ſi le gouvernement le veut, ce temps n'eſt pas éloigné: chacun ſent le beſoin de reſter à ſa place, & de contenir ſon voiſin à la ſienne. C'eſt au gouvernement à aſſurer l'ordre en faiſant exécuter les lois. ....

240752

On ſent qu'il y a du danger à employer les troupes de ligne pour réprimer les déſordres populaires, parce qu'il ne faut pas mettre ſans ceſſe l'armée aux priſes avec les citoyens; la diſcipline en ſouffre, & la liberté peut ſe perdre. Il eſt d'ailleurs une foule de circonſtances où l'on ne peut tranſporter un régiment d'un lieu à un autre, où l'on ne peut, ſans un grand péril, dégarnir les frontieres. On ſent de même que les gardes nationales ne peuvent reſter dans l'état actuel. Le comité de conſtitution a poſé des principes, deſquels il réſulte aſſez que ſi les gardes nationales doivent protéger la liberté publique, elles ſeroient impuiſſantes pour réprimer, arrêter ou prévenir les déſordres journaliers & locaux; impuiſſantes pour prêter main-forte au recouvrement des ſubſides, pour livrer à la juſtice le coupable qu'elle réclame; dangereuſes pour la conſtitution, qu'elles menaceroient ſans ceſſe de détruire: toutes ces raiſons, jointes à l'expérience, ce grand maître des hommes, font déſirer l'augmentation de la maréchauſſée. Puiſque cette opinion eſt raiſonnable, il y a beaucoup à parier qu'elle ſera adoptée.

Je viens maintenant au décret rendu par l'aſſemblée. Il ordonne l'information contre

les coupables, & il prie le roi de faire ceſſer les déſordres par la force. Il ſeroit temps que l'aſſemblée ceſsât de rendre des décrets de ce genre. Un acte du corps légiſlatif n'étoit pas néceſſaire pour inveſtir les tribunaux du droit de pourſuivre les coupables, & leur impoſer le devoir de les juger; un acte du corps légiſlatif n'étoit pas néceſſaire pour inveſtir le roi du droit de réprimer les déſordres, & impoſer à ſes miniſtres le devoir de les arrêter. Il étoit inutile de faire une conſtitution, ſi, pour exercer chacun des pouvoirs délégués, il faut un acte nouveau. Il eſt temps que chacun faſſe ſon devoir, ſans recevoir, dans chaque circonſtance, une injonction particuliere & formelle. Ce ſont les fautes de ce genre qui minent ſourdement les conſtitutions, en amenant la confuſion de tous les pouvoirs.

Mais ce n'eſt pas là la faute la plus grave. Je ne conçois pas comment les hommes raiſonnables, dont l'aſſemblée nationale eſt remplie, ne ſe ſont pas élevés contre la propoſition d'envoyer des commiſſaires. Quoi! vous avez donné au peuple des adminiſtrateurs & des juges de ſon choix, & vous lui envoyez, pour les ſurveiller, des hommes choiſis par le roi! Vous vous êtes élevés contre les no-

minations miniſtérielles, vous les avez juſtement proſcrites ; par quelle inconſéquence en provoquez-vous ſans ceſſe de nouvelles ? Quelle confiance le peuple prendra-t-il dans ſes adminiſtrateurs & dans ſes juges, ſi vous ne leur en accordez vous-même aucune ? Que veut donc dire cette farouche & ſombre défiance contre tous ceux qui exercent quelque autorité, quelle que ſoit la main qui la leur a conférée ? Où eſt l'article conſtitutionnel qui ordonne l'envoi de ces commiſſaires ? & comment voulez-vous qu'on reſpecte votre conſtitution, ſi vous multipliez ainſi vous-mêmes les infractions ? Je ſuis fâché que perſonne n'ait parlé ce langage à l'aſſemblée ; c'eſt celui de la vérité, il auroit été entendu. Si quelqu'un lit ces obſervations, dictées par le pur amour du bien, & qu'il les trouve raiſonnables, il pourra quelque jour en faire uſage.

Au reſte, l'aſſemblée nationale a montré, au récit des événemens de Cahors, la volonté ferme de les réprimer ; elle ſent que le moment de l'*inſurrection* eſt paſſé, & que ceux qui n'obéiſſent pas aux lois, ſont en *révolte* & en *ſédition*.

Sur la députation des électeurs du département de Paris à l'assemblée nationale.

Les électeurs ont été admis à la barre le 14 au soir. Leur adresse, dont l'assemblée a ordonné l'impression, renferme de grandes & profondes idées, des vérités importantes & noblement exprimées; il y a des mouvemens admirables d'éloquence; tout ce qu'ils ont dit sur le clergé est de la plus éminente sagesse & de la plus haute vérité. Ce très-bel ouvrage a été justement applaudi. J'en parlerai peut-être avec quelques détails un jour; je ne veux aujourd'hui que faire une observation.

Je ne puis assez m'étonner de l'enthousiasme avec lequel on a remarqué que M. Larrive *lisoit* cette adresse. Rien, à mon avis, ne prouve mieux que nous sommes loin d'avoir de l'égalité des idées bien saines.

M. de Kersaint a d'abord parlé au nom de la députation, puis il a fait lire l'adresse par M. Larrive. Pourquoi M. Larive n'a-t-il pas aussi parlé au nom de la députation, & pourquoi l'a-t-on réduit au rôle de lecteur? Comment M. de Kersaint, qui professe de-

puis long-temps des ſentimens d'égalité, & qui a donné des preuves de juſteſſe d'eſprit, n'a-t-il pas ſenti qu'il devoit lire après avoir parlé, ou que M. Larrive devoit parler avant de lire. J'aime ſur toutes choſes que les vertus publiques aient un caractere de vérité que je ne trouve pas dans cette circonſtance.

On eſt tout ébahi de voir M. Larrive *lire* une adreſſe ; on imprime cette adreſſe rédigée par M. Cérutti, *lue par M. Larrive.* Eh bien, pourquoi donc vous étonner ? M. Larrive ne ſait-il pas lire ? n'eſt-il pas citoyen ? Vous ſerez loin d'être libres tant que vous trouverez des ſujets d'admiration dans ces événemens ; n'avez-vous pas vu auſſi des journaliſtes admirer que M. de Chartres ait été reçu aux jacobins *comme un ſimple particulier ?*

Des perſécutions politiques.

« Les perſécuteurs ne ſont pas des croyans, ce ſont » des fourbes ». (*J. J. Rouſſeau, Nouvelle Héloïſe, lettre V, part., V, note* 4.)

Quand un peuple a briſé ſes fers après une longue oppreſſion, il eſt impoſſible qu'il ne ſe livre pas à quelques excès, qu'il n'immole pas quelques victimes. Ces événemens ſont

diverſement enviſagés, ſuivant les ſentimens divers dont on eſt affecté. L'homme ſenſible & bon qui croit trop peut-être à l'empire de la vertu, gémit & ſe déſeſpere; l'ambitieux courtiſan, l'oppreſſeur dont le peuple déconcerte les projets, ſe plaiſent à exagérer les malheurs; ils peignent le peuple des couleurs les plus noires, & rien ne peut les engager à pardonner une vengeance que tant de forfaits antérieurs rendoient excuſable; l'homme féroce ou factieux ſourit en contemplant le *ſang impur* qui a coulé; il calcule en ſilence, & froidement, le parti qu'il peut tirer des événemens qui s'approchent: le philoſophe, le véritable ami de l'humanité, inſtruit par l'expérience de l'hiſtoire, s'afflige de ſes malheurs; il n'éprouve quelque conſolation qu'en penſant qu'ils peuvent mener le peuple à la liberté; il ſait aſſez qu'ainſi ont commencé toutes les révolutions; il ne loue pas le peuple, il l'excuſe; & le premier accès de fureur paſſé, il le rappelle à ſon vrai caractere, qui eſt la juſtice & la bonté; il l'avertit bientôt que ſi la violence eſt néceſſaire pour conquérir la liberté, la prudence & la ſageſſe ſont néceſſaires pour la conſerver.

Les hommes de tous les temps ſe reſſemblent, & voilà comment ont été diverſement jugés les événemens arrivés dans les premiers jours de la révolution.

Juſqu'à ce moment, on ne peut pas dire qu'il y ait de perſécutions; elles ne commencent que quand la loi générale étant faite, quelques individus pourſuivent, non pas ceux qui n'obéiſſent pas à cette loi générale, mais ceux qui n'adoptent pas aveuglément leurs opinions & ne flattent pas toutes leurs paſſions.

La ſociété punit les délits qui la troublent; elle punit la déſobéiſſance à la loi; les gens ſages & bien intentionnés jugent avec circonſpection leurs concitoyens; les intrigans *perſécutent* ceux qui les gênent.

Cette conduite eſt celle qu'ont tenue conſtamment quelques hommes aux jacobins; ils fatiguent la tribune de dénonciations contre toutes les ſociétés qui ont l'inſolente audace de ſe former ſans leur aveu, ou contre les individus qui ſont aſſez mauvais patriotes pour ne pas courber la tête ſous le joug qu'ils veulent lui impoſer.

Je ne ſais s'il y a dans une telle conduite plus d'orgueil ou plus de bétiſe, plus de méchan-

teté ou plus d'insolence ; mais j'invite tous ceux qui aiment la liberté à se rappeler que jadis il falloit, pour écrire, l'attache d'un censeur, & pour s'assembler, la permission du lieutenant de police : si aujourd'hui tout écrit qui n'est pas avoué par quelques jacobins est réputé mauvais ; si toute assemblée qui ne leur est pas affiliée est proscrite, qu'avons-nous gagné au change ?

Les ministres ne nommoient aux places que ceux qui les courtisoient, eux, leurs valets, ou leurs maîtresses ; si, par malheur, aujourd'hui, pour arriver à quelques places, il falloit courtiser quelques jacobins, qu'aurions-nous gagné au change ?

Les ministres & les prêtres défendoient d'écrire & de parler, ils emprisonnoient ceux qui osoient les contredire ; si quelques jacobins proposent *d'imposer silence* à la minorité de l'assemblée nationale, s'ils calomnient tous ceux qui n'adoptent pas leurs idées, qu'avons-nous gagné au change ?

Mais quelle opinion ont donc de la nation françoise ceux qui, épiant sans cesse les actions & les pensées de tous les individus & de toutes les sociétés, semblent croire que

le deſtin de l'empire repoſe ſur quelques têtes ?

Graces à la raiſon, au patriotiſme, aux progrès des lumieres, aucun homme n'a fait la révolution françoiſe ; aucun homme n'eſt néceſſaire pour la garder ; elle eſt l'ouvrage de la nation entiere, la nation entiere la protégera.

On inſulte le peuple, on outrage l'aſſemblée nationale qui le repréſente, en s'occupant avec tant de ſoin de la conduite & des opinions de quelques hommes ou de quelques ſociétés, & en feignant de croire qu'ils mettent en péril la liberté publique ?

Ce n'étoit pas la peine de faire une conſtitution, ſi tel ou tel homme eſt néceſſaire au ſalut de l'état, & s'il y a du danger à ce qu'il adopte tel ou tel avis. Ce n'étoit pas la peine de faire une conſtitution, ſi tels ou tels hommes ne peuvent pas, ſans grand danger, s'aſſembler où il leur plaît, & donner à leur aſſociation le nom qu'ils veulent choiſir. Vous croyez leurs principes dangereux, réfutez-les ; vous les croyez de mauvais citoyens, ne leur donnez pas vos ſuffrages dans les élections.

Ceux qui vont ainſi dénonçant à tous propos, & les ſociétés, & les individus, ſont loin

de ſavoir ce que c'eſt que liberté. Où l'auroient-ils appris ? Ils intriguoient dans les antichambres & les boudoirs pour placer & déplacer des hommes ; ils intriguent dans les clubs pour placer & déplacer des hommes ; ils jouent toujours le même rôle ; ils n'ont fait que changer de théâtre ; & cependant les hommes qu'on veut déplacer, intriguent de leur côté pour reſter ; & voilà les occupations de *tous* ceux qui parlent du peuple, dont aucun d'eux ne ſe ſoucie dans le fond de ſon cœur.

Heureuſement, pendant que tous ces gens de cour ſe diſputent entre eux, l'aſſemblée nationale marche à ſon but, ſes travaux s'avancent, le peuple s'éclaire ; & quand les intrigans croient qu'il va ſervir à leurs paſſions, il leur échappe, & appelle à lui l'homme obſcur que tous *ces grands* dédaignoient, ou à qui ils étoient étonnés de trouver du bon ſens.

Ce Numéro complette MM. les Abonnés pour un Mois. *Ils voudront bien, s'ils désirent recevoir la suite de ce Journal, renouveler leur Abonnement, & pour trois mois, tel qu'il a déjà été annoncé, à raison de 3 liv. 12 s. pour Paris, & 4 liv. 10 s. pour la Province, franc de port.*

On souscrit à Paris, chez Demonville, *imprimeur-libraire, rue Christine, n°. 12; & chez* Gattey & Dessenne, *libraires au Palais Royal.*

N°. V.

L'AMI DES PATRIOTES,

OU

LE DÉFENSEUR DE LA RÉVOLUTION.

Sur toutes les tentatives de contre-révolutions.

« Le ſecret des lois eſt dans le temps : ſachons attendre qu'il nous révele & les biens & les maux cachés dans nos nouvelles inſtitutions. (*Adreſſe des électeurs de Paris à l'aſſemblée nationale.*)

On ſe trouve fréquemment placé entre deux hommes, dont l'un affirme poſitivement qu'il eſt impoſſible que la conſtitution françoiſe s'acheve ou dure dix ans, & dont l'autre dit avec la même aſſurance, qu'elle doit durer autant que le monde.

Tous deux motivent leurs opinions d'une

maniere assez spécieuse. Le premier fait la critique de notre ordre judiciaire, de nos administrations compliquées, de nos élections trop fréquentes, &c., & il en conclut qu'une machine dont les rouages sont trop multipliés ou mal engrainés, ne peut marcher long-temps. Le second soutient au contraire qu'une constitution qui a pour base les premiers principes du droit naturel, les vérités éternelles empreintes par le créateur dans le cœur de tous les hommes, ne peut jamais souffrir d'atteintes, & doit résister aux efforts que tenteroient contre elle les ennemis de la liberté.

Je crois que dans cette discussion, comme dans presque toutes les autres, on ne differe d'opinion, que parce qu'on ne part pas d'un point commun. On confond sans cesse les principes fondamentaux de la constitution avec les détails du gouvernement. Sans doute les principes sont éternels comme la raison, comme la vérité; ils sont indépendans de la volonté des hommes & de leurs institutions. *Le secret n'en est pas dans le temps.*

L'assemblée nationale n'a jamais pensé avoir créé ces principes; elle les a déclarés, elle les a rappelés; ce n'est pas elle qui a dit:

Tous les hommes ſont égaux & bons ; c'eſt la nature, c'eſt le créateur qui les a faits tels (1).

L'aſſemblée nationale n'a fait que tirer des conſéquences de ces principes, & appliquer ces vérités au gouvernement qu'elle a donné à la France.

Ce ſont ces conſéquences, c'eſt à-dire, les *lois*, dont le temps ſeul peut nous *révéler les biens & les maux* ; c'eſt à lui qu'il faut laiſſer le ſoin de nous juger.

Il me ſemble que ſi on vouloit être de

(1) J'aurois préféré le mot expoſition des droits, à celui déclaration des droits ; il rend mieux cette vérité, que l'aſſemblée n'a rien ajouté à ces droits, ne les a pas créés.

Peut-être un jour prouverai-je que ce n'eſt que dans l'état ſocial que l'homme exerce la plénitude de ſes droits, & qu'ils ne ſeroient reſtreints que dans l'état qu'on appelle de nature ; ſi cet état eût jamais pu exiſter. Je me bornerai à conſigner ici une penſée que j'invite tous les penſeurs à méditer ; rien ne diſtingue eſſentiellement l'homme des autres animaux, que la *perfectibilité* : or ce n'eſt que dans l'état ſocial que cette perfectibilité peut avoir ſon action entiere.

De là il réſulte que le plus parfait de tous les gouvernemens ſera celui dans lequel le développement & la perfection des facultés phyſiques & morales rencontre le moins d'obſtacles & de contrariétés. Celui-là, comme dit M. Cazaux, *eſt greffé ſur la nature.*

bonne foi dans cette diſcuſſion, on conviendroit facilement de ces vérités. On pourroit même arriver encore à des réſultats plus précis, & avouer de toutes parts qu'il eſt des inſtitutions dont la bonté & la juſtice ſont ſi évidentes, qu'elles n'ont pas beſoin, pour être jugées, de l'expérience du temps.

Ainſi, on pourroit aiſément reconnoître qu'il eſt *bon*, qu'il eſt *néceſſaire* que le peuple ſoit repréſenté ; que ſes repréſentans ſeuls délibèrent ſur l'impôt ; qu'ils en ſurveillent l'emploi, & s'en faſſent rendre compte ; que tous les agens de l'autorité ſoient reſponſables de toutes leurs actions ; que les mêmes hommes ne ſoient pas chargés de l'adminiſtration de la juſtice & de la légiſlation ; que toutes les parties de l'empire ſoient régies par des lois communes & uniformes ; avec une véritable bonne foi, on n'héſiteroit pas même à avouer que tout privilége eſt une injuſtice manifeſte ; que toute diſtinction héréditaire eſt une injuſte folie, & qu'un corps d'eccléſiaſtiques, propriétaire de fonds & ſoumis à un prince étranger, eſt une haute inconſéquence (1).

(1) Je n'ai pas parlé & de la vénalité des places de

Voilà, je crois, déjà un grand pas de fait ; nous pouvons avancer encore, & chercher un point de rapprochement entre deux hommes qui paroiſſoient d'abord à une diſtance immenſe l'un de l'autre.

Nul homme, s'il eſt de bonne foi, ne ſoutiendra que l'aſſemblée nationale ne ſoit tombée dans pluſieurs fautes. Les légiſlateurs ne ſeront plus des hommes quand ils ne ſe tromperont pas. Ainſi, le temps a déjà révélé quelques maux cachés dans nos inſtitutions ; il nous a prouvé, par exemple, que le nombre des municipalité, celui des diſtricts, ſont beaucoup trop grands : ces défauts & pluſieurs autres, ſont avoués par tous les bons eſprits.

Parvenu une fois à ce point, je demande ce qu'on entend par contre-révolution ; & je prie ceux qui la tentent & ceux qui la craignent, de s'expliquer.

Les premiers veulent-ils détruire tout ce qu'a fait l'aſſemblée nationale, & replacer les

tout genre, & de la confuſion du tréſor particulier du prince avec le tréſor public, & des penſions, & des lettres de cachet, & des intendans, & des mille & une folies en faveur deſquelles le courtiſan le plus vil n'oſeroit aujourd'hui élever la voix.

françois au point où ils étoient au commencement de 1788 (1) ? Les seconds veulent-ils défendre *absolument*, sans réserve & sans distinction, tout ce qu'a fait l'assemblée nationale ?

Les premiers avoueront sans doute que

(1) Je date de cette époque, & ce n'est pas au hasard. Je crois fermement que la révolution a commencé quand l'archevêque de Sens, compromettant audacieusement le nom du roi pour abuser de la force publique, a trouvé, dans l'opinion & dans le peuple, une résistance inconnue jusqu'alors. Elle a été consommée, à peu de chose près, quand, de toutes les parties de l'empire, le *tiers-état* a demandé à grands cris la double représentation, & qu'il l'a obtenue. Toutes les puissances de la terre n'auroient pu empêcher la révolution ; je crois que si des passions étrangeres ne s'y fussent pas mêlées, elle auroit été moins difficile, moins coûteuse, & moins longue ; je crois que si le ministere du mois de mai 1789, & celui qui lui a succédé l'eussent voulu, ils auroient aisément réprimé ces passions, & qu'ils auroient, non maîtrisé, mais réglé les événemens. La cause de toutes leurs fautes est leur *ignorance* des hommes. Habitués à une certaine routine d'affaires, à une marche monotone, ils ont eu peine à croire que cela dût changer jamais ; ils ont porté l'aveuglement au point d'être surpris que des hommes du *tiers-état* eussent quelques lumieres, sans avoir passé leur vie à Paris : plusieurs des gens de cour qui *jouent* aujourd'hui les patriotes, ont eu la stupidité de laisser voir cet étonnement.

la chose leur seroit impossible ; les seconds se borneront à dire qu'ils veulent que ce qui est mauvais ne soit changé que dans des formes constitutionnelles, & quand l'expérience aura suffisamment éclairé le peuple.

Que veulent donc ceux qui pensent à une contre-révolution ?

Réformer tout ce qui est mauvais. Tout le monde y consent.

Mais qui sera juge de ce qui est mauvais ?

Le temps & l'expérience.

Si vous changez précipitamment ce que vous croyez vicieux, vous le remplacerez par quelque chose ; qui vous garantira que ce quelque chose soit meilleur ?

Je vais plus loin ; toutes les critiques que l'on fait contre la théorie d'un gouvernement peuvent être réfutées par l'expérience.

Peut-être celui à qui on présenteroit sur le papier le tableau de la constitution anglaise, à qui l'on peindroit ces trois pouvoirs se balançant l'un l'autre, &c. &c., diroit que rien ne doit marcher dans un état ainsi institué.

On pourroit également soutenir, & que le roi y est despote, & qu'il y est sans pouvoir.

Il est despote, car il peut, par l'effet seul de

ſa volonté, arrêter l'exécution de la volonté publique ; il peut diſſoudre le parlement.

Il eſt ſans pouvoir, car le peuple peut lui refuſer les moyens de fournir aux dépenſes ; & l'expérience prouve qu'il eſt impoſſible que la chambre haute & le roi réunis réſiſtent à la volonté bien prononcée des communes.

Je pouſſerois loin, ſi je le voulois, cette critique du gouvernement anglois ; mais j'aime mieux fournir ſur le champ la réponſe à tout ce qu'on peut lui oppoſer. Nulle part le payſan n'eſt plus heureux, & aucun peuple moderne n'a fait d'auſſi grandes choſes.

L'expérience répond donc à toutes les critiques, & pourtant il eſt certain que celui qui eût conçu cette théorie, auroit paſſé pour un inſenſé novateur parmi les courtiſans & les hommes habitués à un régime quelconque, ſur-tout s'ils en avoient amplement profité.

L'expérience prouve auſſi que ce gouvernement anglois, tant & ſi juſtement célebre, n'a été conçu par aucun individu. Le temps ſeul l'a amené au point de mériter le ſublime éloge qu'en fait Monteſquieu.

De ce que le gouvernement anglois eſt bon, & ſubſiſte depuis long-temps, au grand bonheur des gouvernés, on ne peut pas ſans

doute conclure qu'aucun gouvernement ne peut être ordonné autrement ſans un grand danger. L'exemple des cantons démocratiques ſuiſſes, & bien plus encore l'exemple des Etats-Unis, répondroit à cette opinion.

Le gouvernement françois ne reſſemble à aucun autre; en faut-il conclure qu'il eſt mauvais? Non, ſans doute; car quand le gouvernement anglois a été établi, il ne reſſembloit à aucun de ceux qui exiſtoient alors.

Et le gouvernement américain, contre lequel on n'éleve aucune plainte raiſonnable, reſſemble-t-il à aucun autre? Et quel argument a-t-il en ſa faveur? .... Quelques années d'expérience ont déjà prouvé qu'il avoit beſoin de changemens. On les fait froidement dans le calme des paſſions & loin des agitations des intérêts privés.

Tous les bons citoyens, les vrais amis de la patrie, ralliés autour de l'intérêt public, concourent à perfectionner le gouvernement, & il ſe perfectionnera par le temps & l'expérience.

Voilà, ce me ſemble, à quoi doivent ſe réduire les vœux & les projets de ceux qui, en déſirant des changemens à l'ouvrage de l'aſſemblée nationale, ne ſont animés que du véritable amour du bien public.

Ainſi, ou les contre-révolutionnaires veulent ramener l'ancien ordre des choſes, & ils ſont des fous furieux; ou ils ſe bornent à déſirer des changemens qu'ils croient néceſſaires, alors ils doivent ſe borner à éclairer les hommes, & ſe repoſer ſur l'intérêt public, qui tôt ou tard ſe fait entendre.

On trouve que l'eſprit public a fait quelques progrès, quand on penſe que ceux qui, retranchés l'année derniere derriere leurs gothiques priviléges, frémiſſoient à la ſeule idée du gouvernement anglois, ſont aujourd'hui forcés de louer ce même gouvernement, & n'oppoſent plus à l'aſſemblée nationale de France d'autres reproches que de n'avoir pas ſuivi ce modele.

On a déjà beaucoup gagné ſur les préjugés & l'intérêt paſſé, quand on a amené les plus opiniâtres à avouer que preſque toutes les inſtitutions qu'a faites l'aſſemblée nationale ſont juſtes, & à ne plus reprocher que le mode & la précipitation.

Enfin ce n'eſt pas une jouiſſance médiocre pour les vrais amis de la raiſon, de voir M. de Mercy, dans ſa lettre au général Bender, annoncer le reſpect pour les lois conſtitutionnelles des provinces belgiques. Les princes

ne parloient pas tout à l'heure ce langage.

Ce n'eſt donc plus pour avoir changé le gouvernement qu'en général on improuve l'aſſemblée, il eſt aſſez reconnu que ce changement étoit d'une indiſpenſable néceſſité, & l'on auroit en vain tenté de ſoutenir l'ancien, qui s'eſt écroulé de toutes parts ſur ſes étais vermoulus.

C'eſt donc du point où nous ſommes qu'il faut partir ; c'eſt ſur l'avenir & pour l'avenir qu'il faut travailler ; c'eſt à établir des idées ſaines & raiſonnables, à calmer les paſſions, à faire ceſſer l'effervéſcence révolutionnaire, qu'il faut s'appliquer.

Un fougueux ariſtocrate voudroit détruire tout ce qu'a fait l'aſſemblée nationale ; un démagogue fou trouve qu'elle n'a pas fait aſſez ; un ſtupide enthouſiaſte admire tout ; un philoſophe bénit la providence qui punit quelquefois les longues oppreſſions des tyrans, & qui fait naître des circonſtances dont les peuples profitent. Il ſent mieux que l'ariſtocrate ce qu'il y a de mauvais, mieux que le démagogue ce qui manque, mieux que l'enthouſiaſte ce qu'il y a de vraiment bon. Il eſpere trop de la raiſon & de l'expérience, pour craindre que ce qui eſt *indeſtructible puiſſe jamais être détruit.*

Je ſais très-bien que ces raiſonnemens feroient très-peu d'effet ſur la plupart des hommes qu'on accuſe ou qu'on ſoupçonne de vouloir une contre-révolution. Il faut donc employer des moyens plus faits pour les toucher.

Le plus puiſſant de tous eſt l'impoſſibilité du ſuccès. On s'abuſe étrangement quand on confond la laſſitude que le peuple éprouve de l'agitation où le tiennent des eſprits inquiets, avec le regret de l'ancien régime. On ſe trompe beaucoup quand on écrit que ceux qui haïſſent les factieux, n'aiment pas la révolution. Rien ne donneroit autant de force aux factieux que les tentatives des anti-révolutionnaires; rien ne ſembleroit autant juſtifier leurs défiances ſimulées & leurs feintes alarmes. Ce n'eſt pas quand tous les yeux ſont fixés ſur un objet, quand beaucoup d'hommes ſont intéreſſés, par la conſervation de leur propre exiſtence, à maintenir les travaux de l'aſſemblée nationale, qu'on peut eſpérer de réuſſir à les renverſer. Le peuple a tout le ſentiment de ſes forces, il ne ſouffriroit pas aiſément, non ſeulement les atteintes qu'on voudroit porter à ſa liberté, mais même ce qui en aura l'apparence; de trop

funeſtes expériences (1) prouvent cette vérité.

Ce n'eſt pas, comme on le dit quelquefois,

(4) Il n'eſt pas un homme de bien qui ne gémiſſe des déplorables ſcenes qui ſe ſont paſſées à Aix; il n'eſt pas un véritable ami de la liberté, qui ne ſe ſoit indigné du langage de M. Charles Lameth (*), à la ſéance du 20 de ce mois. Il a oſé dire que *la bonne cauſe a triomphé.* Ah! la bonne cauſe ne triomphera que quand le peuple ceſſera de ſe faire juſtice; quand les magiſtrats ſeront aſſez reſpectés pour réprimer tous les déſordres; quand il y aura une force publique aſſez bien établie, aſſez puiſſante pour faire punir légalement, tous les coupables, quels ils ſoient. Juſques-là il n'y aura point de liberté. Nous ſerons toujours dans un état de révolution, & il eſt temps ſans doute que la conſtitution lui ſuccede. M. de Lameth n'a pas craint d'annoncer encore de plus grands maux: puiſſent ces odieux préſages ne pas ſe réaliſer! puiſſent tous les bons citoyens ſe réunir pour ſauver le peuple des factieux de tous les partis, & le rallier à la conſtitution qu'il a voulue, & qu'il a juré de reſpecter! puiſſent les hommes raiſonnables porter quelques conſolations dans les cœurs ulcérés par de grandes pertes! Je crains que M. de Lameth n'ait trop raiſon; de grands maux nous menacent, ſi nous réduiſons nos ennemis au déſeſpoir, & ſi nous entretenons le peuple dans une perpétuelle agitation.

(*) Un homme de beaucoup d'eſprit diſoit en entendant ce diſcours: *C'eſt une maniere de ſe faire écrire chez les perſonnes qui lui ont fait viſite.*

parce que trois millions d'hommes armés protegent notre liberté, qu'elle ne peut nous être ravie; c'eſt parce que le peuple entier la garde, & que le peuple eſt éclairé.

Il faut au moins que les contre-révolutionnaires les plus confians avouent que leurs projets ne peuvent s'exécuter facilement, & qu'ils entraîneroient leur patrie dans des maux incalculables. Comment ceux qui blâment les maux inévitables qu'a occaſionnés la révolution, peuvent-ils froidement en méditer de nouveaux, quand ils ne devroient ſonger qu'à panſer nos plaïes? S'ils aiment vraiment leur pays, pourquoi veulent-ils le déchirer encore par des diſſentions?

Mais exiſte-t-il véritablement des hommes qui déſirent une contre-révolution?

Il me ſemble qu'il eſt impoſſible de douter qu'il n'y ait eu des hommes aſſez fous pour concevoir ce projet, & même pour méditer & préparer quelque moyen d'exécution.

Mais il me ſemble qu'il n'y a pas eu encore d'entrepriſe bien conçue, ni d'idée bien vaſte.

On dit qu'on a voulu ſouvent diſſoudre l'aſſemblée & enlever le roi: mais que gagneroient-ils à diſſoudre l'aſſemblée? Croient-

ils que ce ne ſeroit pas le ſignal d'un horrible carnage? Eſperent-ils, par cette diſſolution, amener l'oubli des principes?

Enlever le roi! Aucune puiſſance ſur la terre ne peut empêcher le roi de parcourir toutes les parties de ſon empire; & la preuve qu'il n'en a pas la volonté, c'eſt qu'il ne l'exécute pas.

Je ne conçois pas comment ceux dont le plus grand intérêt eſt de prouver que le roi eſt libre, ſont auſſi ceux qui affectent de répandre le plus d'alarmes ſur ce prétendu enlevement. Veulent-ils donc qu'on ſuppoſe la volonté du roi ſoumiſe au lieu qu'il habite? Pour moi, qui crois fermement, avec tout bon françois, que le roi a déſiré, voulu tout ce qu'il a fait, je ſais qu'il ne peut être enlevé, comme on oſe le dire, comme on affecte de le craindre.

Sans doute il importe à la tranquillité publique que le roi reſte à Paris; il doit ce témoignage de confiance à l'aſſemblée nationale; il doit à l'achevement de la conſtitution de l'accélérer par ſa préſence: auſſi n'a-t-il témoigné la volonté de viſiter le royaume que quand il le pourra ſans retarder les travaux de l'aſſemblée; & certes, ceux qui ont quel-

probité, doivent à un roi honnête homme la confiance de croire qu'il ne manquera pas à ſa parole.

Deux eſpeces d'hommes parlent ſans ceſſe de complots, de projets de contre-révolution, ſans s'inquiéter beaucoup s'il en exiſte. Les uns veulent faire croire qu'ils ſont néceſſaires au peuple, qu'ils aſſurent ſa tranquillité & ſa liberté, & ils le fatiguent de ſoins & de précautions. Les autres, qui ne craignent rien tant que le retour de l'ordre public, qui les rendroit à toute leur nullité, entretiennent des alarmes perpétuelles, pour amener des révoltes & des ſéditions; ils aigriſſent les ariſtocrates, & ils échauffent le peuple, pour les mettre aux priſes.

Le véritable ami de la liberté veille ſans ceſſe pour elle (car la liberté eſt ombrageuſe & défiante); mais il ne fatigue pas la tribune de l'aſſemblée d'alarmes qui ne ſont pas dans ſon cœur; il ne vante pas ſes ſoins & ſa vigilance; il ſait faire ſon devoir ſans en parler, & ſur-tout il n'appelle pas les vengances populaires ſur ceux qui ne partagent pas ſes opinions.

La nullité, l'impuiſſance, l'inconduite de tous les ariſtocrates françois, l'active vigilance du

du peuple, la haute probité du roi étant ſi propre à raſſurer les amis de la liberté, il faut voir juſqu'où peuvent ſe porter les inquiétudes qu'on doit concevoir ſur les étrangers.

Je remarque d'abord qu'on affecte de répandre que ce qu'on appelle la cauſe du roi de France eſt celle de tous les rois de l'Europe, qui, dit-on, ne peuvent manquer de ſe réunir pour la venger.

Ceux qui tiennent cet étrange langage ſont les mêmes que ceux qui parlent ſans ceſſe du bonheur qu'a le roi d'être délivré de toutes les tyrannies qui peſoient ſur lui comme ſur ſon peuple, & des entraves qui l'empêchent de ſe livrer à toute la bienfaiſance de ſon cœur: ceux qui diſent que l'aſſemblée a ſubſtitué à la puiſſance factice d'un roi qui ne régnoit que ſur quelques courtiſans, la puiſſance réelle & nationale, qui s'étend ſur le peuple; ceux qui aſſurent qu'ils ont créé la véritable autorité royale, ne rougiſſent pas de dire en même temps que tous les rois de l'Europe doivent ſe réunir pour venger Louis XVI (1).

(1) J'ai eu déjà bien des occaſions de remarquer combien les faux démocrates ſe contrediſent, & parlent

J'invite ceux qui ont ces craintes à ouvrir l'hiſtoire de tous les temps, & à me dire quand les rois ſe ſont ligués pour venger la querelle d'un roi ? L'expérience du paſſé doit nous raſſurer ſur l'avenir.

Si la révolution françoiſe étoit, comme on le dit, la querelle des rois, elle ſeroit auſſi celle des peuples. Or ſi les rois de l'Europe ſe liguoient pour venger Louis XVI, croit-on que les peuples de l'Europe ſe liguent pour opprimer les françois ?

Quand Léopold eſt monté ſur le trône, il a trouvé ſes finances en déſordre, ſes vaſtes états agités de toutes parts ; il a tout calmé par ſa ſageſſe & ſa prudence : maintenant il a à réparer les pertes qu'a occaſionnées la guerre inconſidérément commencée par ſon prédéceſſeur. Ce prince, dont le caractere ſage eſt connu, s'expoſeroit-il à une guerre dont l'iſſue ſeroit au moins incertaine, & dont le

---

le langage dont ils ont beſoin dans les circonſtances. Ainſi, ils affirment que la conſtitution eſt inébranlable, & pourtant elle peut être renverſée par les ariſtocrates ; ainſi le roi eſt libre, & pourtant il veut s'enfuir, ou bien on veut l'enlever. &c. &c. &c. Méfiez-vous de ces hommes qui parlent deux langages ; croyez qu'ils n'ont qu'un objet, leur intérêt perſonnel.

plus grand ſuccès ne lui procureroit aucun des avantages qu'ambitionnent les princes; il n'augmenteroit ni ſa puiſſance ni ſes richeſſes. Un ſeul motif pourroit le forcer à nous attaquer, & peut-être lui en faire un devoir; ce ſeroit une inſulte grave faite à ſa ſœur, ou des violences dont elle ſeroit menacée. Mais la ſageſſe du peuple nous garantira d'un tel événement, malgré les écrivains furieux qui ne prêchent que l'incendie & le meurtre. Juſqu'aujourd'hui donc Léopold ne peut nous mépriſer, & quoiqu'il ſoit prudent de nous tenir en garde, il ſeroit bien peu raiſonnable d'avoir des craintes trop ſérieuſes.

L'Angleterre, que rien n'empêche de ſe livrer à un immenſe commerce, qui fait ſa proſpérité & ſa force, l'Angleterre, qui n'obéit pas aveuglément à ſes miniſtres, eſt encore moins à redouter que l'Autriche.

Beaucoup de motifs doivent raſſurer ſur l'Eſpagne, l'alliance entre elle & la France, la foibleſſe de ſes moyens, ſon intérêt.

Il eſt un état dans lequel on ne connoît que des généraux & des ſoldats, & où la volonté du *maître* fait la loi; celui-là pourroit nous donner quelques inquiétudes, ſi

l'assemblée nationale & le roi n'avoient ôté tout prétexte au roi de Prusse en négociant avec les princes allemands pour les indemnités qu'ils peuvent prétendre.

Reste donc la Sardaigne où sont réfugiés les princes françois, & où l'un d'eux trouve tous les secours & la bienveillance d'un pere; quand le défaut de moyens des princes, la pénurie la plus absolue d'argent, le caractere connu du roi de Sardaigne, ne rassureroient pas à cet égard, il me semble que beaucoup de raisons devroient inspirer de la sécurité.

Le décret par lequel l'assemblée exige le serment des princes doit bientôt finir toute incertitude, & il est difficile de supposer que M. d'Artois refuse un serment que son intérêt lui commande de prêter. Le décret rendu le 21 sur les apanages joint une assez belle jouissance viagere aux droits héréditaires que lui assure la constitution; & la volonté bien connue du roi son frere ne lui laisse aucun espoir de trouver un point d'appui solide en France. Avant de se résoudre à une démarche imprudente, il en calculeroit sans doute les suites; & si enfin M. d'Artois peut se dérober aux conseils trompeurs qu'on lui donne, s'il sent le piége dans lequel on

veut l'entraîner, il s'apercevra que ſa poſition ne reſſemble à celle d'aucun autre, qu'il a, & pour le moment & pour l'avenir, un intérêt différent de celui des hommes qui l'entourent & qui l'obſedent (1).

Il n'eſt plus temps d'eſpérer que l'aſſemblée nationale compoſe avec les principes qu'elle a poſés; il faut qu'ils aient leur application entiere; il faut que tous obéiſſent à la loi, & les hommes qui n'ont pas perdu tout ſens commun, en ſentent la néceſſité. L'ordre eſt ardemment déſiré par tous ceux qui, par quelque motif que ce ſoit, n'ont pas intérêt au trouble; tous veulent la paix, pour jouir de ce qu'ils poſſedent.

Malgré le ton myſtérieuſement affecté de quelques individus, je ne crois pas qu'il ait encore exiſté un plan tant ſoit peu dangereux, tant ſoit peu combiné. Quelques cocardes blanches lâchement placées ſous l'habit, quelques propos inſolens tenus contre l'aſſemblée, quelques clubs, quelques conſpirations d'opéra, quelques intrigues de cour-

(1) Beaucoup de folliculaires citent ſans ceſſe des lettres qu'ils reçoivent de correſpondans ſûrs, dont ils garantiſſent l'authenticité. J'en ai aſſez dit pour que ceux qui ſavent obſerver & lire, me jugent.

tisans ruinés ; voilà à quoi tout se réduit, & je n'y vois pas des sujets bien graves d'inquiétude & d'alarmes.

Malheureusement le peuple a besoin d'être remué fortement, & il applaudit à ceux qui ont la scélérate adresse de profiter de ce penchant, pour lui faire des tableaux de complots, de trahisons, &c. ; & tout en lui disant qu'il est le plus fort, ils lui font peur de ses ennemis ; ils transforment une poignée de prêtres & de nobles en armées innombrables : mais depuis la conspiration de Favras (sur laquelle le public ne tardera pas à avoir des lumieres), je n'ai encore vu que des hommes sans moyens jeter sur le papier quelques idées incohérentes, quelque projet mal conçu ; *ils tâchent*, comme dit Montaigne, *d'être pis qu'ils ne pensent.*

C'est donc à rassurer, & non à effrayer les esprits qu'il faut que les honnêtes gens s'appliquent. Laissons aux tyrans cette farouche défiance qui les tourmente : sans doute il faut veiller pour la liberté, ce n'est guere que par insouciance qu'on la perd ; mais ne faisons pas à nos ennemis l'honneur de les croire assez habiles ou assez forts pour nous enchaîner ; calmons les passions trop ardentes de

tous les partis, ramenons-les tous à l'amour du bien public, parlons le langage de la raiſon, ſa voix ſaura tôt ou tard ſe faire entendre. Amis de la liberté, veillez pour elle; mais ne répandez pas de ſombres terreurs; n'aviliſſez pas le peuple en l'excitant aux crimes; ne le calomniez pas en croyant qu'il peut porter encore des fers (1).

Déjouez tous les projets de ſes ennemis par une conduite prudente, un grand reſpect pour les lois; croyez que ſi quelque choſe peut amener le deſpotiſme, c'eſt l'anarchie, c'eſt la laſſitude du peuple; prenez garde de l'amener à cet état où il eſt indifférent entre l'eſclavage & la liberté; de l'ordre, de l'ordre, de la ſoumiſſion aux lois; voilà ce que

(3) Je ſais un moyen sûr de me faire applaudir; je pourrois, comme M. de Lameth, dire affirmativement au comité militaire que le roi eſt monté en carroſſe tel jour, neuf heures du ſoir, pour eſſayer *ſa fuite*; tandis que dans le même moment M. Duport raconte au comité de conſtitution que le roi eſt monté à cheval, & que dans le même inſtant auſſi un troiſieme annonce qu'il y a du pavillon de Flore à la riviere, une communication ſecrete. Ces Meſſieurs n'en croient rien, mais ils eſperent que des ſots les croiront, & ils ſavent trop l'effet que peuvent produire ces bruits ſemés avec quelque adreſſe.

craignent les contre-révolutionnaires, voilà ce qui trompera leurs odieuses espérances.

Du reste, reposons-nous sur le temps & la raison pour réprimer ce qu'il y a d'immodéré & d'excessif, & pour corriger ce qu'il y a de vicieux.

Je n'ai voulu, dans ce moment, décider, ni même traiter la question de savoir comment doit être réformée la constitution, ni examiner la question des conventions nationales. J'en parlerai ailleurs ; mais mes principes sont applicables à toutes les hypothèses.

Sur la fin des travaux de l'assemblée nationale.

« *In omnibus respice finem* ».

M. Felix Faulcon, député du département de la Vienne, a eu la bonté de me faire passer une opinion qu'il a fait imprimer, sur la clôture des travaux de l'assemblée nationale ; je partage les sentimens de cet excellent citoyen ; si son extrême modestie & l'éloignement où il a eu la sagesse de se tenir de toutes intrigues (1) ; ne l'eussent pas empêché

(1) M. Faulcon annonce dans son opinion, pag. 8, qu'il n'a jamais appartenu à aucun *club* ; son écrit ref-

de faire entendre à la tribune les vérités qu'il a publiées, l'assemblée n'auroit pu se refuser à adopter le projet de décret qu'il a rédigé en trois articles, qui ont pour objet de fixer irrévocablement au 30 mai la clôture de l'assemblée ; il auroit reçu les applaudissemens de tous les amis de la chose publique ; & la reconnoissance du royaume entier l'auroit

---

pire l'amour pur du bien public, & le désir d'y concourir. Hélas ! c'est la volonté de la majorité de l'assemblée nationale ; c'est son unique désir. Pourquoi faut-il que quelques hommes hardis la détournent sans cesse de son noble but ?

M. Faulcon est un des hommes auxquels on peut appliquer ce que j'ai dit de la majorité de l'assemblée dans mon second numéro. Aussi ne verrez-vous pas son nom dans la liste de ceux que l'intrigue place au secrétariat, dans les comités, & à la présidence. J'imprimerai quelque jour la note de tous les scrutins de l'assemblée ; on verra à combien peu de voix ont été faits des choix qui compromettoient la dignité & l'honneur de l'assemblée, si les nommés eussent obtenu la véritable majorité des suffrages ; j'imprimerai aussi la liste de ceux qui n'ont été nommés à aucune place, avec la mention de ce qu'ils ont fait pour la chose publique avant & pendant l'assemblée. L'opinion publique doit les venger de l'odieuse injustice de quelques intrigans qui se font protecteurs, & de la vile bassesse de quelques individus qui se laissent protéger.

veut le bien, ſent le beſoin de terminer; elle conçoit que ce ne ſeroit pas ſans s'expoſer à des dangers individuels, qu'elle paſſeroit ici le premier mai, & qu'elle n'annonceroit pas bientôt (*bientôt*) que c'eſt le terme le plus éloigné qu'elle ſe preſcrit; ceux-là ſeuls ſont criminels de leſe-nation, qui s'oppoſeront au décret qui ſera propoſé. Béni ſoit mille fois le bon citoyen qui le fera rendre!

SOUSCRIPTION.

On ſouſcrit pour ce Journal, qui paroît le ſamedi de chaque ſemaine, à Paris, chez DEMONVILLE, *Imprimeur de l'Académie Françoiſe, rue Chriſtine; & chez* GATTEY & DESSENNE, *Libraires au Palais-Royal.*

L'abonnement, pour Paris, eſt de 3 liv. 12 ſous pour trois mois, & de 4 liv. 10 ſous pour la Province, rendu franc de port.

L'on eſt prié d'affranchir les lettres & l'argent.

N°. VI.

L'AMI DES PATRIOTES,

OU

LE DÉFENSEUR DE LA RÉVOLUTION.

De l'opinion publique.

QU'EST-CE que l'opinion publique ? De quels élémens eſt-elle compoſée ? Combien faut-il qu'un homme réuniſſe de voix en ſa faveur, pour qu'on puiſſe être vraiment aſſuré de l'opinion publique ? Queſtions délicates, difficiles à réſoudre dans tous les temps, & ſur-tout dans ceux de fermentation, où les idées ſont peu fixées, où des partis bien prononcés occupent la ſcène, & où le même individu eſt regardé comme un homme de bien dans une maiſon, tandis que dans la maiſon voiſine on le traite comme le plus odieux ſcélérat. Je vais eſſayer quelques idées qui, ſi elles ne donnent pas la réponſe à ces

queſtions, pourront cependant amener les bons eſprits à les réſoudre.

Quand deux partis diviſent un pays & ſe combattent, ſoit les armes à la main, ſoit par écrit, il y en a toujours un troiſieme qui attend pour ſe décider, & celui-là eſt le plus nombreux; tôt ou tard donc il fait la loi: mais ce n'eſt ſouvent qu'à la longue qu'il prévaut.

Tous les flatteurs de Louis XIV lui diſoient que la France entiere applaudiſſoit à l'odieuſe révocation de l'édit de Nantes; on lui faiſoit arriver, à force d'aſtuce & de manéges, quelques plats complimens, déshonorans pour lui autant que pour les courtiſans; on lui perſuadoit que c'étoit l'opinion publique: il devoit le croire.

Eh! qui l'eût détrompé? Un murmure étoit un crime, une plainte étoit un attentat, la plus légere réſiſtance un forfait: il falloit obéir; & puiſqu'on obéiſſoit de toutes parts, il avoit pour lui l'opinion publique.

N'avons-nous pas tous vu des miniſtres ſcélérats & des eſclaves plus mépriſables (1)

(1) Une femme dont le mari a diſtribué dans ſa vie force lettres de cachet, diſoit au mois de mai dernier:

encore atteſter l'opinion publique en faveur des lettres de cachet ? Ils parloient du reſpect pour les mœurs, pour la religion, de la néceſſité d'aſſurer, par *des moyens doux*, le ſalut de l'état, de prévenir de grands crimes, &c. &c. On avoit la lâcheté d'obéir de toutes parts ; ils avoient donc pour eux l'opinion publique.

Il n'eſt pas une proſtituée de cour, aux pieds de laquelle rampoient les courtiſans, qui n'ait eu auſſi pour elle cette opinion publique.

Il n'eſt pas un miniſtre puiſſant, pas un homme en faveur, qui n'ait joui du même avantage.

Dans tous les temps, dans tous les pays, le plus fort ſe prévaut de l'opinion publique, & ſi quelques murmures ſe font entendre, ce ne ſont, ſuivant lui, que des rebelles, des conſpirateurs, des hommes qui veulent du trouble & du déſordre, qui les font entendre : l'hiſtoire prouve aſſez cette vérité.

Cependant quand on réfléchit avec un peu de ſoin, quand ſur-tout on lit les mé-

« Mais pourquoi avoir changé l'ancien ordre de choſes ? » M. le Noir faiſoit ſi bien la police ! Je l'aimois » beaucoup ».

moires du temps, on s'aperçoit que ni la révocation de l'édit de Nantes, ni la deſtruction de Port-Royal, ni les lettres de cachet & les baſtilles, ni les courtiſanes des princes, ni les miniſtres deſpotes, leurs valets, n'ont eu véritablement l'opinion publique.

L'obéiſſance, le ſilence ſont des preuves très-équivoques & très-foibles d'aſſentiment; les eſclaves ſe taiſent & obéiſſent à leurs maîtres; faut-il en conclure qu'ils aiment l'eſclavage & qu'ils y conſentent? On ſe tait par crainte, on obéit par lâcheté; voilà tout. Mais que le ſignal ſoit une fois donné, vous verrez bientôt la véritable opinion publique s'exprimer, & briſer l'idole qu'on eût cru qu'elle encenſoit la veille; & vous verrez en même temps les courtiſans de l'ancien maître devenir les courtiſans du nouveau. Quand on a pris l'habitude de ramper, on rampe toujours; on ne peut plus ſe tenir debout.

Ce n'eſt pas ſeulement le plus grand nombre des ſuffrages qui forme la véritable opinion publique, c'eſt auſſi leurs poids. Il eſt tel homme dont l'eſtime peut ſeule dédommager de l'oubli ou de l'ingratitude d'une ville entiere.

Ce n'eſt pas non plus uniquement des ſuffra-

ges *publics* que ſe forme la véritable opinion publique. Tel homme a réuni une grande majorité de ſuffrages, & pourtant perſonne ne l'eſtime; mais on s'eſt cru commandé par les circonſtances, ou l'on a été entraîné par des conſidérations. Tel autre au contraire n'eſt parvenu à rien, n'a été porté par perſonne à une place, à un honneur, & tout le monde avoue qu'il en eſt digne; tout le monde lui rend juſtice. Lequel des deux a l'opinion publique pour lui ?

Vous entendez dire avec une égale aſſurance que toute l'Europe admire la conſtitution françoiſe, & que toute l'Europe la mépriſe. Ces deux aſſertions ſont également fauſſes; la conſtitution n'eſt l'objet ni du mépris, ni de l'admiration de toute l'Europe. Les inſenſés s'en engouent ou la proſcrivent tout entiere; les fripons y applaudiſſent ou la dénigrent, ſuivant qu'ils y ont intérêt; les philoſophes attendent, pour ſe décider, qu'elle ſoit faite, & ils croient prudent de ne tenter chez eux aucune expérience, que le ſuccès de la nôtre ne ſoit prouvé.

On vous dit avec une égale aſſurance que la France eſt diviſée en deux partis, les ariſtocrates & les démocrates; les derniers ſont

les plus nombreux & les plus forts ; il faut que les premiers obéiſſent & ſe taiſent. Ce n'eſt pas là du tout la ſituation de la France.

1°. S'il n'y avoit que deux partis, il ſeroit faux que le plus foible dût ſe taire ; il devroit inconteſtablement obéir, parce que par toute la terre la majorité fait & doit faire la loi ; mais jamais elle ne peut impoſer ſilence.

2°. Il y a en France deux partis, mais il eſt faux que la France ſoit diviſée en deux partis ; car il y a beaucoup de gens qui ne ſont ni de l'un ni de l'autre, & qui calculent les chances de la bataille, pour s'attacher au plus fort. Je prie de remarquer que je n'entends pas ici approuver ou blâmer cette conduite ; je me borne à expoſer un fait.

3°. La majorité du royaume reſſemble en preſque tous les points à la majorité de l'aſſemblée nationale ; comme elle, elle veut uniquement le bien public, & tout ce qui le produit eſt bon, comme tout ce qui s'en éloigne eſt mauvais ; elle ne tient à aucun parti.

Si j'oſois comparer un très-grand intérêt au plus frivole, au plus ridicule de tous les débats, je dirois que nous avons tous vu des hommes aſſurer audacieuſement que la France

étoit diviſée en deux partis, janſéniſtes & moliniſtes ; on comptoit pour rien le nombre immenſe de ceux qui rioient de ces abſurdes querelles, & qui, à la fin pourtant, ont prévalu : car, Dieu merci, la France n'eſt ni janſéniſte ni moliniſte.

Ni le vertueux cardinal de Noailles, ni l'audacieux & pervers le Tellier n'auroient cru qu'ainſi finiroient leurs conteſtations ; ils ont bien pu s'attendre que l'un des deux prévaudroit à la longue, mais non que tous deux ſeroient également oubliés.

Et pour nous rapprocher davantage de notre poſition, voyez en Angleterre, pendant les longues & ſanglantes querelles des Wighs & des Torys, l'Angleterre étoit diviſée entre ces deux partis ; ce n'eſt pourtant ni l'un ni l'autre qui a prévalu ; c'eſt un tiers parti qui n'eſt ni Wigh, ni Tory, & les deux partis ſont également anéantis.

La raiſon en eſt ſimple ; les forces d'un parti s'uſent à combattre le parti ennemi ; ils s'épuiſent l'un l'autre, & les hommes ſe laſſent des combats ; le repos eſt leur état naturel, ils y tendent toujours : & s'il eſt vrai de dire qu'il n'y a pas de repos pour un pays que deux partis ſe diſputent, il eſt évident que la ma-

jorité doit tendre à l'anéantiſſement de tout parti.

Voulez-vous d'ailleurs ſavoir quand un parti quelconque doute ſi l'opinion publique lui eſt favorable, & quand il craint qu'elle ne ſe déclare contre lui ? En voici la marque infaillible..... ; il perſécute ſes adverſaires, il leur impoſe ſilence, il les proſcrit. Celui qui eſt fort en raiſon ou en puiſſance, ne perſécute ni ne proſcrit ; il *permet* ou il ſouffre qu'on s'aſſemble, qu'on écrive, & il ne craint ni la force ni la lumiere.

Les miniſtres & les prêtres ont perſécuté, ont interdit les preſſes, enfermé les auteurs, parce qu'ils craignoient de laiſſer à l'opinion publique la facilité de ſe former ou de s'énoncer.

N'en ſeroit-il pas de même d'une ſociété qui perſécute, proſcrit, dénonce, tantôt le clubs des confédérés, tantôt la ſociété de 1789, tantôt le clubs monarchique (1), & qui n'oſe

(1) J'ai ſuffiſamment manifeſté mon opinion & ſur la ſociété de 1789, dans mon premier numéro, & ſur le clubs monarchique ; dans le quatrieme, pour qu'on ne croye pas que je me fais l'apologiſte ou le défenſeur d'aucune ſociété. Mais je ne hais rien autant que

pourtant attaquer perſonne par des raiſonnemens écrits & ſoumis à la réfutation? Craint-elle que l'opinion publique ne s'énonce d'une maniere un peu trop énergique, ſi on lui laiſſe un ſeul moyen de ſe faire entendre?

Voulez-vous ſavoir maintenant quels ſont les hommes qui forment vraiment l'opinion publique? Ce ſont les hommes tranquilles & ſages qui méditent & qui jugent. Vous dites, tout Paris eſt là; tout Paris eſt pour M. un tel: pas du tout. Interrogez les citoyens les plus éclairés; interrogez-les dans le ſilence & l'abandon de la confiance; faites taire tous

---

la perſécution & les perſécuteurs; & je ſuis ſi convaincu que la raiſon & la vérité ſont *tolérantes*, que je les crois abſentes de tous lieux où l'on perſécute. Le clubs des Confédérés a donné un exemple infiniment reſpectable de ſoumiſſion à la loi; & les hommes qui le compoſoient avoient pourtant été perſécutés comme des factieux & des ennemis de la liberté. Si cette frénéſie dure encore quelque temps; ſi quelques tyrans démagogues ont long-temps encore l'audace inſolente de *dénoncer* des citoyens qui s'aſſemblent paiſiblement & ſans armes, & rendent publics leurs principes, pour qu'on les réfute, en ſeroit-on réduit au cruel eſpoir qu'ils finiront par publier des tables de proſcription, qui ſeront le terme de leur puiſſance; car toute puiſſance uſurpée finit par le délire?

les ſentimens de crainte qui pourroient commander leurs réponſes, & jugez enſuite.

On ne voit pas aſſez que mille hommes qui s'agitent avec quelque activité & quelque enſemble dans Paris, y produiſent une majorité apparente, qui ſubjugue une majorité réelle de cinquante ou ſoixante mille perſonnes qui reſtent dans leurs ateliers, dans leurs boutiques, ou dans leurs cabinets.

Mais cette minorité turbulente peut bien commander l'opinion ſur quelques perſonnes; elle ne le peut guere ſur les lois & ſur la conduite. Vingt journaux prêchent le deſpotiſme; vingt-cinq prêchent la démagogie; ils ont chacun cent abonnés; mais vingt mille perſonnes qui ne liſent ni l'un ni l'autre, ne veulent ni deſpotiſme, ni démagogie, & font la véritable opinion publique. L'ami du roi & Marat ſont également lus, & perdent également leur temps & leurs peines.

J'ai dit que la majorité des ſuffrages ne prouve pas du tout l'eſtime, & que leur refus ne prouve pas la méſeſtime. Je m'abſtiens de citer ici aucun exemple en preuve de la premiere aſſertion, il n'eſt perſonne qui n'en connoiſſe; mais je ne puis me refuſer à la ſatisfaction d'en indiquer quelques-uns qui

prouvent que des hommes généralement eſtimés peuvent ne parvenir à rien.

Il n'eſt pas dans l'aſſemblée nationale un plus homme de bien que l'abbé Grégoire ; il a conſacré ſa vie à la pratique de toutes les vertus & à l'étude de toutes les connoiſſances utiles ; il a donné, avant l'aſſemblée & à l'aſſemblée la preuve d'un civiſme très-courageux : les citoyens de ſon mérite ſont fort rares, & pourtant il n'a pu parvenir à la préſidence, à laquelle ſes ſervices & l'opinion publique l'appeloient. *Les protecteurs* ont ſouri d'un mépris inſultant, quand on leur a parlé d'un homme qui a trop de talens pour être protégé, & trop de loyauté & de vertu pour ſeconder des intrigues ?

Interrogez tous les membres de l'aſſemblée qui connoiſſent l'abbé Grégoire ; tous profeſſent pour lui des ſentimens d'eſtime profonde ; ils aiment ſes vertus, ils honorent ſon talent : perſonne n'en dit du mal ; il n'a pourtant pas été nommé préſident. Oſerez-vous dire que l'opinion publique ne lui eſt pas favorable ?

Si je ne craignois d'offenſer quelques citoyens que j'eſtime, en paroiſſant faire des excluſions qui ſont loin de mon caractere &

de mes principes, je demanderois ſi MM. de Viſmes, Enjubault, Régnier, &c. &c. &c., qui ont fait leurs preuves de talent, & à qui l'on ne conteſte pas un civiſme éclairé, ont en leur faveur l'opinion publique, quoiqu'ils n'aient jamais été même ſecrétaires, tandis.....(1).

(1) Le très-petit nombre de perſonnes qui ſe trouvent aux élections, eſt une grande preuve du peu d'intérêt qu'on y prend. Depuis fort long-temps aucun préſident n'a eu beſoin de trois cents voix pour acquérir la majorité; & très-peu de ſecrétaires en ont deux cents. On a remarqué avec étonnement que M. Vernier, homme de bien, de mérite, & de vertu, eſt le ſeul qui ait été porté au ſecrétariat par toutes les ſections qui partagent l'aſſemblée nationale : une telle nomination exprime vraiment l'opinion publique; elle eſt honorable pour celui qui l'obtient. Malheureuſement on eſt bien rarement auſſi juſte; & M. Vernier eſt à peu près le ſeul exemple qu'on puiſſe en citer.

Au commencement de la ſeſſion, les élections étoient une affaire d'une haute importance; on s'y portoit en foule, c'étoit l'objet de querelles ſérieuſes. Les gens de bien, dans tous les partis, ſe ſont dégoûtés de voir que des intrigans, qui demandent lâchement, ou uſurpent audacieuſement, l'emportent ſur le mérite modeſte qui ſe tait, & les élections ſont abandonnées à un petit nombre d'hommes à qui certes il faut bien ſe garder de les envier. Mais il importe d'obſerver

Que ſignifient donc ces mots ſi fréquemment employés ? *Il a pour lui l'opinion publique ; il faut conſulter l'opinion publique ; c'eſt l'opinion publique qui l'a porté à telle place, qui l'en a exclus, &c.*

Ces mots, qui ſont une arme très-puiſſante entre les mains des factieux & des intrigans, tournent contre eux le jour où de plus (1) intrigans ou de plus factieux veulent s'en ſervir ; elle tourne contre eux, quand ils ceſſent d'être les plus forts ; elle s'émouſſe par l'abus trop fréquent qu'on en fait ; ſouvent on veut l'employer quand elle eſt entierement uſée. Alors on eſſaye en vain de lui rendre ſa force ; une fois perdue, l'opinion publique

---

deux choſes ; la premiere, que le très-petit nombre de votans ne prouve pas, comme le répandent les mal-intentionnés, que l'aſſemblée ſe déſerte ; le nombre de perſonnes qui ſe trouvent aux ſéances importantes, ou qui répondent à l'appel nominal, réfute aſſez cette pitoyable argutie. Mais (& c'eſt ici ma ſeconde obſervation) ce petit nombre de votans prouve que les nominations n'expriment pas l'opinion dominante de l'aſſemblée ſur les individus élus.

(1) « On peut être plus fin qu'un autre, mais non » pas plus fin que tous les autres ». (*Maximes de la Rochefoucault.*)

ſe recouvre avec peine ; elle n'eſt durable qu'autant qu'elle n'a rien de factice & qu'elle eſt fondée ſur la vertu ou des ſervices réels & vraiment déſintéreſſés.

Il faut donc diſtinguer deux ſortes d'opinions publiques : une imaginaire, inſpirée, feinte, exagérée, & qui n'eſt pas celle de la vraie majorité ; une plus froide, plus ſage, mais plus ſolide, & qui eſt véritablement celle du grand nombre des hommes éclairés & bons juges.

C'eſt à cette derniere qu'il faut, tôt ou tard, en venir ; c'eſt elle qui fixe les réputations, ſoit après la mort, ſoit après la retraite des gens puiſſans, qui eſt auſſi une eſpece de mort ; c'eſt elle qui aſſigne à chacun ſa place dans l'hiſtoire ; elle la devance ſouvent. Tout l'échafaudage de l'intrigue n'y peut rien ; on a beau avoir fait & défait des miniſtres ; on a beau avoir inſpiré quelque crainte paſſagere, tout cela eſt oublié. Il n'eſt pas de femmes de la cour qui n'aient joui de la même gloire ; & depuis madame de Prie qui ſe vantoit de faire la pluie & le beau temps, juſqu'à madame du Barry & madame Sabatin, toutes ont régné, & toutes ont enchaîné ou commandé la véritable opinion publique ; mais elle s'eſt fait entendre à la fin, elle les a jugées.

Si vous conſultez aujourd'hui cette véritable majorité, vous la verrez également loin de tous les extrêmes; elle ne veut, elle ne commande que l'achevement de la conſtitution & l'ordre public: voilà ſon vœu.

On a oſé dire quelquefois que ceux qui parlent d'ordre public, regrettent l'ancien régime; cela n'eſt pas vrai: car rien ne reſſembloit moins à l'ordre, que le brigandage qu'on appeloit gouvernement. Il n'y avoit pas d'ordre, il y avoit le ſommeil de la mort, comme il n'y a pas de liberté dans l'anarchie, il y a confuſion, déſorganiſation, pillage, &c. L'opinion publique eſt en garde contre ces deux extrêmes. Certes, ce n'eſt pas le deſpotiſme miniſtériel qu'elle veut, mais ce n'eſt pas le deſpotiſme démagogique; c'eſt la liberté, ſans laquelle il n'eſt pas d'ordre véritable; c'eſt l'obéiſſance aux lois, ſans laquelle il n'eſt pas de liberté. Elle veut qu'enfin les factieux ceſſent d'agiter le peuple, & par leurs écrits, & par leurs propos; elle veut que chacun puiſſe, en paix, manifeſter les principes qu'il profeſſe; en un mot, elle veut tout ce qu'a voulu l'aſſemblée nationale: mais elle ne veut pas plus; & quand elle ceſſera d'être enchaînée, elle s'exprimera ſur les perſonnes, comme elle

le fait aujourd'hui ſur les choſes ; & déjà elle commence à ſe faire entendre à qui ſait la conſulter.

Sur l'acceptation du décret du 27 novembre 1790.

Le roi a accepté le décret rendu le 27 novembre, ſur le ſerment à prêter par les eccléſiaſtiques. Perſonne ne doutoit de la ferme réſolution qu'avoit le monarque de faire obſerver la loi, & perſonne n'a été ſurpris de l'adhéſion qu'il a donnée à un acte qui n'eſt guere que l'établiſſement d'un code pénal contre ceux qui refuſeront d'obéir à la loi conſtitutionnelle du clergé.

Aſſez d'écrits ont recueilli tout ce qui a été débité de conjectures ſur les cauſes du retard de la détermination du roi ; mais aucun, que je connoiſſe, n'a remarqué le ſilence de ceux des membres de l'aſſemblée qui pourſuivent ordinairement avec une ſi grande ardeur l'acceptation & la ſanction des décrets.

Sans dévoiler toutes les cauſes de ce ſilence, ni indiquer (1) encore les conditions qu'on y

(1) « Je ſuis ſûr que lorſque le temps aura levé le » voile qui couvre aujourd'hui tant d'intrigues ; lorſque

à mises, je remarquerai ſeulement qu'aucun des hommes qui ont parlé à la ſéance du 24 au ſoir, n'a dénoncé le garde des ſceaux, comme déſobéiſſant au décret qui lui ordonne de rendre compte, dans huitaine, de la détermination du roi ſur tous les décrets qui lui ſont préſentés. Jamais il n'y eut d'infraction plus manifeſte à la loi ; & pourtant perſonne ne l'a blâmé. C'eſt que chacun ſavoit que les motifs du roi étoient infiniment reſpectables.

Cet événement prouve aſſez que les formes de l'adminiſtration ne reſſemblent en rien aux regles établies pour faire des lois ; & chaque circonſtance nouvelle juſtifie la ſageſſe de l'aſſemblée nationale, qui veut enfin ſe débarraſſer de ſes comités adminiſtratifs, leſquels ſont deſtructifs de tout gouvernement libre, puiſqu'ils ne ſont ſoumis à aucune reſponſabilité.

Le roi a tenu, dans cette circonſtance difficile, une conduite qui lui donne de nouveaux droits à la reconnoiſſance publique. Il

» les pieces, les inſtrumens ſecrets ſeront devenus ſans » conſéquence, la poſtérité verra que je n'aurai fait » qu'anticiper ſon jugement ». (*Mémoires ſecrets de Duclos, tom. 2, pag.* 398.)

a ſuſpendu l'acceptation, tant qu'il a craint que l'exécution de la loi n'entraînât de grandes calamités. Il a accepté dès qu'il a pu croire que ſon retard occaſionneroit des troubles.

Et voilà celui que des factieux peignent comme un conſpirateur contre la liberté publique ! qui veut s'enfuir loin de Paris, & chercher dans la nation, des armes contre la nation ! Eh ! qu'a-t-il donc fait à ſon peuple, pour qu'il le haïſſe & qu'il ſonge à le fuir ? Quel eſt celui qui a voulu auſſi conſtamment, auſſi opiniâtrément que lui le bonheur de la France ? Qui fut jamais environné de tant de piéges ? Placé, d'un côté, entre les gens de cour, qui opprimoient le peuple & lui, & cherchoient à l'étourdir de regrets ſur un paſſé dont eux ſeuls profitoient ; & de l'autre, menacé par une horde de factieux qui, ſous le menſonger prétexte du bonheur public, vouloient détruire ce qu'il y a de bon pour le peuple dans l'autorité royale, il a ſu ſe garder de tous les périls, & marcher vers le bien avec plus de fermeté & de ſageſſe qu'on ne pouvoit l'eſpérer.

Ce n'eſt pas une choſe peu remarquable peut-être que la conduite des hommes qui blâ-

ment maintenant la lettre écrite par le roi à l'aſſemblée; ils s'en vont criant contre la foibleſſe qu'il a eue d'accepter, comme d'autres factieux crioient contre la foibleſſe qu'il avoit eue d'attendre. Que vouloit-on donc qu'il fît? Exciter des troubles, bouleverſer le royaume, empêcher l'achevement de la conſtitution. En cela les ariſtocrates & les démagogues ſont parfaitement d'accord.

La diſcuſſion qui s'eſt engagée à la ſéance du 24, a donné occaſion ou prétexte à M. Barnave d'avancer de bien étranges principes. Il a paru douter que le roi pût refuſer ſa ſanction à aucun acte du corps conſtituant.

Quand on s'abandonne à cette préſomptueuſe légereté (1), qui ne permet de rien ré-

(1) C'eſt avec la même irréflexion, qu'à la ſéance du 25, aux Jacobins, M. Barnave a fait une longue déclamation contre ceux qui parlent de fidélité au roi. « Ces mots, *fidélité*, *féauté*, a-t-il dit, ſont des » reſtes du gouvernement féodal. Dans un pays libre, » on ne doit de fidélité à aucun individu, mais ſeu» lement à la loi ». Avec ces idées générales, on croit ſe donner une réputation de penſeur profond; mais les hommes qui analyſent un peu, s'aperçoivent bientôt qu'il n'y a qu'une ſuperficie très-légere qui couvre

fléchir, on croit avoir tout dit avec ces mots, *corps conſtituant* . . . Oui, l'aſſemblée na-

---

une penſée très-fauſſe. Dans un pays libre, on doit, plus que dans aucun autre, fidélité à tous les hommes à qui on l'a promiſe; on doit tenir les engagemens qu'on a contractés, pourvu qu'ils ne renferment rien de contraire à la loi; on doit tellement une fidélité particuliere au roi, que l'aſſemblée nationale en a fait une partie du ſerment civique; mais c'eſt au roi, en tant qu'il commande au nom de la loi, & conformément à la loi. Il y a eu beaucoup d'ignorance, ou beaucoup de mauvaiſe foi à nier que le roi étant partie intégrante & eſſentielle de la conſtitution, on lui doit une fidélité ſpéciale, & une obéiſſance complette à tout ce qu'il ordonne conſtitutionnellement. Ces pauvres gens croient qu'en dégradant la perſonne du roi, ils éleveront leur nullité; & ils ſuppoſent qu'en voulant reſtreindre à l'excès l'autorité royale, ils l'anéantiront. Ils ſe trompent, tous leurs efforts ſeront impuiſſans. Mais ſi la nation étoit moins éclairée, & le roi moins ſage, ils produiroient un effet tout oppoſé; la nation, laſſée de n'avoir qu'un vain ſimulacre de roi, ſe donneroit bientôt un deſpote. *V. Mably.* L'aſſemblée nationale a poſé des principes infiniment ſages: que des fous cherchent à l'en faire dévier; qu'ils déclament dans leurs *clubs*, peu importe, ſans doute; l'aſſemblée ſera ferme dans les principes, & ſa fermeté ſauvera la France & du deſpotiſme & de la démagogie.

tionale eſt corps conſtituant ; & quel que ſoit l'acte qui lui confere ce droit, la France entiere l'a validé, en acceptant la conſtitution. Oui, le roi doit ſon acceptation à tout ce que fait le corps conſtituant.

Mais l'aſſemblée nationale n'eſt-elle que corps conſtituant? n'eſt-elle pas corps légiſlatif & corps adminiſtratif? & le roi eſt-il tenu de ſanctionner ce que fait le corps légiſlatif? l'aſſemblée nationale adminiſtrant n'eſt-elle pas un monſtre inconſtitutionnel, que les circonſtances juſtifient à peine?

Ainſi, dans le ſyſtême de M. Barnave, on inſulte le bon ſens & la vérité, quand on parle de la liberté qu'a le roi de refuſer ſa ſanction, quand on la diſtingue de l'acceptation, quand on ſépare dans les décrets ce qui eſt conſtitutionnel, de ce qui n'eſt que légiſlatif, quand on demande au roi ſa ſanction & ſon acceptation?

Au reſte, il faut dire que M. Barnave n'a pas traité cette queſtion, mais a annoncé qu'il faudroit peut-être bientôt la traiter; ruſe fréquemment uſitée pour préparer les eſprits, & du même genre que celle par laquelle on annonce des émeutes, pour les faire naître.

Puiſque j'en ſuis à cette ſéance du 24, je

ne puis m'abſtenir de remarquer qu'elle a fourni deux nouveaux exemples à ceux qui penſent que les extrêmes ſe touchent.

M. l'abbé Maury, qu'on n'accuſera pas ſans doute d'une démocratie exagérée, a dit à cette ſéance que le roi n'eſt pas partie intégrante de la légiſlation, & il a employé les mêmes expreſſions que M. Barnave dans ſon diſcours ſur le droit de paix & de guerre, & M. Alexandre Lameth dans ce qu'il a imprimé contre M. de Mirabeau à ce ſujet. On leur a ſuffiſamment répondu à tous, quand on leur a dit que dans nos principes conſtitutionnels, il n'y a pas de loi ſans la ſanction. Mais ce n'eſt pas de la réponſe qu'il s'agit ici, c'eſt de la conformité d'opinions & d'expreſſions entre des hommes qui paroiſſent ſi loin l'un de l'autre, mais entre leſquels on aperçoit, quand on y regarde, plus de rapports qu'on ne le croiroit au premier coup-d'œil.

Le ſecond exemple n'eſt pas moins frappant. M. l'abbé Maury a fait la très-cruelle, très-infame ironie d'exhorter l'aſſemblée à mettre dans ſa demande de l'acceptation du roi, *la même énergie* qu'elle a déployée le 5 octobre 1789; M. Muguet dit Nanthou a également exhorté l'aſſemblée à mettre *la même énergie*.....

A ces mots, il a été interrompu par ſes amis, embarraſſés d'une ſi étrange naïveté.

Les deux extrêmes produiſent toujours les mêmes effets ; ſi cette maxime peut être conteſtée en phyſique, elle n'eſt ſuſceptible d'aucune exception en politique ni en morale.

Au ſurplus, malgré le parlage de M. Barnave, les déclamations perverſes de l'abbé Maury, l'éloquence hors de propos de M. Camus, & la *bonne foi* naïve de M. Muguet, l'aſſemblée a pris une réſolution auſſi ſage que le permettent les circonſtances ; nouvelle preuve que la majorité fait les décrets, & non les parleurs, & que la majorité vaut mieux que les parleurs.

Maintenant que, par le concours du roi, le décret du 27 eſt devenu une loi, il faut eſpérer qu'elle n'éprouvera aucune réſiſtance. Quelques eccléſiaſtiques vraiment éclairés (1)

(1) Je crois rendre ſervice à ceux qui aiment véritablement à s'éclairer, & qui pourroient avoir des ſcrupules de bonne foi, de leur dire qu'il exiſte d'excellens écrits propres à les diſſiper. Ce journal n'eſt pas deſtiné à annoncer les ouvrages nouveaux, mais je ne puis me diſpenſer de faire mention de quelques-uns que les

& vertueux ont donné l'exemple de la ſoumiſſion à la loi ; ſi quelques ames craintives ſe croyoient encore en péril, je les engagerois à voir le ſalut public intéreſſé à leur con-

---

bons eſprits feront bien de lire, & que les malintentionnés n'eſſayeront pas de réfuter.

« Les décrets de l'aſſemblée nationale, ſur les biens » du clergé, juſtifiés, &c. par M. Lamourette ».

« Sur la nouvelle circonſcription des paroiſſes, par » M. l'abbé Grégoire ». (il eſt diſciple de M. Lamourette ; & le diſciple & le maître ſe font un égal honneur.)

« Examen des principes ſur les droits de la religion, » la juridiction & le régime de l'égliſe, par M. Char» rier de la Roche, député de Lyon, chez M. Leclerc, » Libraire à Paris ».

« Lettre de M. Hillin, curé député, &c. &c. ».

C'eſt en multipliant les écrits de ce genre, qu'on portera véritablement la lumiere ſur une queſtion infiniment ſimple, & qui n'eſt obſcurcie que par l'intérêt privé, l'orgueil, l'ambition, l'avarice, la vengeance, le regret du paſſé, je ne ſais quel eſpoir pour l'avenir. Que les gens de bien ſe réuniſſent pour étouffer ces odieuſes & viles paſſions. Ce n'eſt pas par des déclamations ou par la violence qu'on y parviendra ; c'eſt en prouvant qu'on a raiſon. Or il n'appartient qu'aux gens de bien, qu'aux honnêtes gens, tels que les auteurs des écrits cités, de parler le véritable langage de la raiſon.

duite; je leur parlerois de la patrie, qui commande de grands ſacrifices; & quel eſt l'homme vraiment religieux qui pourroit héſiter un inſtant?

Au reſte, la loi eſt faite; elle eſt juſte, elle eſt conforme aux principes; il faut qu'elle s'exécute: malheur à qui refuſera d'y obéir.

Sur le cercle ſocial.

De tous les établiſſemens auxquels la révolution a donné naiſſance, un des plus extraordinaires eſt le cercle ſocial, ou confédération des amis de la vérité. Le nombre immenſe de perſonnes qui aſſiſtent aux délibérations, & qui y prennent part, la publicité qui y regne, donne à cette inſtitution un caractere impoſant que lui impriment d'avance ſon but & ſon objet. C'eſt une belle & grande entrepriſe que celle de convertir tous les hommes à la raiſon par la ſeule force de la raiſon. C'eſt une belle idée que celle de placer l'intérêt de chaque individu à pratiquer la vertu & l'amour de l'humanité. Cette philantropie univerſelle, ſi décriée, ſi ridiculiſée par les ſots & les fripons, eſt ſi ſéduiſante pour les ames douces qui ſe trouvent mal à l'aiſe quand quelqu'un ſouffre! C'eſt un rêve peut-être; mais c'eſt un

rêve auquel il eſt beau de s'abandonner; c'eſt un rêve que ne ſont pas les méchans ni les courtiſans (mots à peu près ſynonymes). Sans doute le ton *maçonico-religieux* qui regne au cercle ſocial, n'eſt pas fait pour plaire aux *amis de la vérité*; auſſi eſt-il impoſſible qu'il ne change pas, les dernieres ſéances le prouvent déjà. Mais à travers cette métaphyſique quelquefois obſcure, ce déſordre d'idées incohérentes & mal digérées, perce toujours un ſupport, une tolérance, qui ſont le premier beſoin de la vie, & la ſeule conſolation, au milieu des erreurs qui ballottent la pauvre humanité. Je fais des vœux ardens pour que cette inſtitution ſe dégage de tout ce qui peut lui nuire, pour qu'elle s'épure, ſe ſanctifie, ſi j'oſe le dire, par un ardent amour du bien & de la vérité. Mais que ceux qui la gouvernent n'oublient pas que quand ils ceſſent d'être ſimples & clairs (1), ils ne ſont plus vrais, & que quand ils ceſſeront d'être exceſſivement tolérans, ils ceſſeront d'être les amis de la vérité. Qu'ils la prêchent ſur les toits, elle ſaura ſe faire entendre; mais qu'ils n'imitent pas les Jacobins, qui veulent exercer un *monopole de*

(1) » *Simplex veri ſigillum* «.

patriotiſme, infiniment odieux. Quelques perſonnes feignent de croire que, ſous cette inſtitution, ſont cachées des vues perverſes, des intentions perfides. Hélas! je l'ignore, & je ne me mets pas l'eſprit à la torture pour le découvrir. Malheureux eſt celui qui ne voit par-tout que des piéges. Je ne juge les hommes que par leur conduite & par leur intérêt. Or rien, dans la conduite de l'abbé Fauchet, n'annonce un ennemi de la patrie; & certes il ne peut avoir d'intérêt à la troubler. Tant que les délibérations auront la même publicité; tant qu'on y tolérera toutes les aſſociations qui ne troublent point l'ordre public, qu'on ne s'y occupera nullement des perſonnes, mais beaucoup des choſes, j'eſpérerai bien de cet établiſſement, mieux ſans doute que de ceux qui perſécutent & proſcrivent.

Errata du Numéro V.

Pag. 113, *lign.* 1ere, bons, *liſ.* libres.
Pag. 118, *lign.* 21, célebre, *liſ.* célébré.
Pag. 120, *lign.* 2, des choſes, *liſ.* de choſes.
Ibid. lign. 18, paſſé, *liſ.* privé.
Pag. 129, *lign.* 12, mépriſer, *liſ.* menacer.
Pag. 132, *lign.* 18, penſent, *liſ.* peuvent.
Pag. 138, *lign.* 4, mai, *liſ.* mars.

SOUSCRIPTION.

On ſouſcrit pour ce Journal, qui paroît le ſamedi de chaque ſemaine, à Paris, chez DEMONVILLE, *Imprimeur de l'Académie Françoiſe, rue Chriſtine; & chez* GATTEY & DESSENNE, *Libraires au Palais-Royal.*

L'abonnement, pour Paris, eſt de 3 liv. 12 *ſous pour trois mois, & de 4 liv.* 10 *ſous pour la Province, rendu franc de port.*

L'on eſt prié d'affranchir les lettres & l'argent.

N°. VII.

L'AMI DES PATRIOTES,

OU

LE DÉFENSEUR DE LA RÉVOLUTION.

Sur la ſéance du premier janvier 1791.

« Quand on voit des hommes qui ſe diſent patriotes, » aſſez aveugles pour ne pas voir que nous courons les » plus grands dangers ſi la conſtitution n'eſt pas ache- » vée ſous quelques mois, aſſez imprudens pour cher- » cher à en reculer le terme, quelle confiance doit-on » avoir en eux » ? (*Patriote François*, N°. 513.)

ON a propoſé à l'aſſemblée nationale de décréter que la légiſlature ſera convoquée quand les travaux conſtitutionnels ſeront finis. Cette propoſition a rencontré des obſtacles & trouvé des contradicteurs. On auroit peine à le croire, ſi l'on ne ſavoit juſques où peut égarer l'eſprit de parti, & combien une ambition maladroite ſe trahit elle-même.

L'assemblée a chargé son comité central de lui indiquer la division des travaux constitutionnels, & de ceux qu'elle peut, sans inconvéniens, abandonner à la législature prochaine. Le comité s'est acquitté de cette mission; & dans un rapport très-concis & très-clair, M. de Crillon le jeune a récapitulé les objets qui restent à traiter. L'assemblée a pensé qu'il en avoit omis quelques-uns; on les y a ajoutés. Il ne restoit plus qu'à décider que cette suite de travaux épuisée, *la convention* seroit terminée, & la législature convoquée. Toute l'assemblée approuvoit cette mesure, & demandoit à aller aux voix, lorsque M. Charles Lameth, qui n'avoit pas assisté au rapport, est monté à la tribune, & dans un discours tel que son plus cruel ennemi ne le lui auroit pas inspiré plus incohérent & plus décousu, il a prétendu qu'il étoit dangereux d'adopter un projet qui mettoit quelque ordre dans les travaux de l'assemblée, & sembloit indiquer qu'elle a la volonté de finir. Il n'a pas craint de demander la question préalable sur ce projet.

Les mouvemens, l'humeur, l'impatience, j'ai presque dit le désespoir de MM. Duport, Barnave, & Alexandre Lameth; leurs voyages de la tribune à leurs places; leurs velléités de parler n'ont échappé à aucun homme at-

tentif, & leurs voiſins leur ont aſſez ouï répéter : *Cela eſt infame, cela eſt abominable, &c. &c.* Mais plus aviſés que M. Charles Lameth, jugeant mieux que lui la volonté de la majorité (1), ils ne ſe ſont pas expoſés à une défaite aſſurée, ils n'ont pas monté à la tribune.

Sur la demande de M. Charles Lameth, on a mis aux voix (2) la queſtion préalable;

(1) M. Charles Lameth connoît ſi mal la majorité, que quelqu'un du côté droit lui ayant dit de parler en face, il lui a répondu : *Ce n'eſt pas pour vous que je parle; je ſais que je ne vous convaincrai pas.* Il n'a convaincu que ceux qui l'étoient d'avance, parce qu'ils ſont toujours de l'avis des *maîtres* qu'ils ſe ſont donnés, & ſous la verge deſquels ils ne rougiſſent pas de trembler.

(2) Je ne ſais pourquoi le rédacteur du Moniteur, dans ſon numéro 3, a omis de rendre compte de ce très-remarquable événement, pourquoi il n'a pas dit que M. Charles Lameth a fini ſon diſcours par demander la queſtion préalable; qu'elle a été miſe aux voix, rejetée par toute l'aſſemblée, excepté par trente membres. Ces faits ſont connus de toute l'aſſemblée; on peut les taire dans quelques journaux, mais ils n'échappent pas à ceux qui recueillent pour l'hiſtoire; ils peignent les hommes (1). Le rédacteur de la chronique de Paris,

(1) Le journal des débats, n°. 567, en rend compte en ces termes : *M. Lameth inſiſte ſur la queſtion préalable; elle eſt miſe aux voix & rejetée.*

trente perſonnes ſe ſont levées avec lui pour l'adopter ; toute l'aſſemblée l'a rejetée.

Enfin, malgré les cris des trente amis de M. Lameth, la motion du comité central ayant été miſe aux voix, a été à peu près unanimement adoptée.

Graces en ſoient rendues à M. le Chapelier,

---

numéro 3, s'eſt borné à dire que, pour l'honneur de certaines *perſonnes bien connues*, il ne rendroit pas compte de la diſcuſſion ; mais il a tranſcrit le décret, qu'il a approuvé.

Le rapporteur a fort bien remarqué cette étrange minorité, puiſqu'il a dit à très-haute voix, de la tribune où il étoit placé : *Vous le voyez, MM., ils ne ſont que trente.* C'eſt en effet à peu près leur nombre, comme on l'a vu bien diſtinctement encore à la ſéance du 3, où le même M. Charles Lameth a gourmandé le préſident, qui n'avoit pas, ſuivant la volonté de lui, M. Charles, rappelé à l'ordre M. de Cazalès. Le préſident (M. d'André) a remarqué très-finement qu'il ne devoit pas ſoumettre l'aſſemblée au deſpotiſme de *trente de ſes membres.* La propoſition de paſſer à l'ordre du jour ayant été miſe aux voix, il s'eſt levé, lui trentieme, MM. Duport & Barnave compris, pour la rejeter. Ainſi, deux fois de ſuite, cette minorité a été remarquable. Il paroît que l'aſſemblée veut enfin ſecouer un joug devenu inſupportable. Que ceux qui aiment l'eſclavage le ſubiſſent ; *nous n'aurons pas d'idoles, mais une conſtitution.* (Patriote françois, n°.)

qui, dans un discours d'une logique très-serrée, a prouvé, avec beaucoup de politesse & de ménagement, à M. Charles Lameth qu'il avoit completement déraisonné (1).

Je ne veux pas porter ici un regard trop inquiet & trop curieux sur les motifs qui ont porté MM. de Lameth & leurs amis à s'opposer à ce qu'on déterminât la fin des travaux de

(1) Ce discours est rendu avec assez d'exactitude dans le numéro 3 du Moniteur; mais ce n'est pas sans peine que l'on a remarqué l'étrange *laconicité* avec laquelle le numéro 365 de ce journal a rendu un discours très-profond & très-bien pensé de M. Thouret, à la séance du 31 décembre. Le journal de Paris, n°. 365, en a fait aussi une mention très-superficielle. Il est avec assez d'étendue & beaucoup de fidélité dans le journal des débats, n°. 563. Le point du jour, numéro 536, en fait mention avec éloge. Quand on veut véritablement contribuer aux progrès des lumieres & de l'esprit public, on ne manque pas de telles occasions. Une gazette de faits ne doit être qu'un exposé fidele; le bulletin de l'assemblée ne doit pas être livré à tel ou tel parti, telle ou telle opinion; il doit être consacré à l'instruction publique. Il se forme dans ce genre une institution qui, si elle se soutient, perdra toutes les réputations usurpées; c'est le journal logographique, qui recueille religieusement & fidelement tout ce qui se dit dans l'assemblée. Malheur à ceux qui ne savent que faire des phrases; malheur à ceux qui ne savent qu'improviser, & qui n'impriment pas : on va imprimer pour eux; ils seront jugés.

l'aſſemblée. Mais ſeroit-on trop ſévere en penſant que cette oppoſition juſtifie un bruit aſſez univerſellement répandu, & que ces Meſſieurs eux-mêmes ont contribué à propager, qu'ils veulent que, la *convention* finie, les membres qui la compoſent forment une légiſlature, & paſſent ici le temps deſtiné aux légiſlatures ordinaires. Mais où les auroit menés l'exécution de ce plan ? Cela eſt aiſé à concevoir.

Trompés de toutes parts dans leurs projets, déſeſpérés de voir que l'opinion publique les juge, que la révolution, qu'ils n'avoient cru faite que pour eux, tourne contre eux, ils eſperent encore compoſer avec la cour, en l'effrayant par leur puiſſance; ils cherchent à ſe faire dans le miniſtere un point d'appui qui les ſoutienne, qui les réconcilie, & qui les ſeconde. Tous leurs manéges ſont connus; ils ne trompent plus que les enfans.

Le rôle qu'ils jouent reſſemble parfaitement à celui qu'avoit adopté M. d'Eprémeſnil au parlement; comme eux, il parloit intérêts du peuple, bonheur public, ſalut de l'état, haine contre les miniſtres; comme eux, il les dénonçoit : il ne combattoit la cour que pour parvenir aux ſceaux, les ſceaux lui ont échappé; l'opinion publique l'a jugé; & après

avoir cru long-temps qu'il avoit du talent & du courage, on a vu qu'il n'avoit que de l'ambition & de l'intrigue : la cour a même dédaigné de l'acheter.

Voilà le ſort qui les attend ; ils ont paru combattre la cour pour l'effrayer ; ils ont voulu expulſer les miniſtres pour leur ſuccéder : le miniſtere leur échappera, & leur foibleſſe, manifeſtée chaque jour avec plus d'évidence (1), ne leur laiſſera pas même la honteuſe reſſource de ſe livrer à la cour.

---

(1) Les ſcrutins prouvent aſſez leur extrême impuiſſance ; ſoixante-douze voix ſuffiſent pour être ſecrétaire, parce qu'en vérité il y a trop de honte à devoir une nomination à ces meſſieurs, & qu'il y a des hommes qui auſſi ne veulent pas être refuſés quand ils ſe préſentent : ce ſera dans peu un honneur d'être joints au nombre de ceux que les trente ont proſcrits ; on le partagera avec preſque tous les bons citoyens de l'aſſemblée ; & l'on ſera fier d'être mis ſur la même ligne que l'abbé Syeyes, qu'ils ont proſcrit, qui a été préſident malgré eux, & encore parce qu'il étoit impoſſible de ne pas le nommer le 17 juin. Il eſt difficile d'éprouver une humiliation plus grande que de voir deux fois préférer à M. d'Aiguillon deux hommes dont la plupart de ceux qui leur ont donné leurs voix ne partagent très certainement pas les principes ; enfin c'eſt *à eux ſeuls* que M. de Mirabeau doit de n'avoir pas été préſident cette ſemaine. Si l'on n'eût pas cru qu'ils le

Les amis de la liberté ont daigné ſoutenir quelque temps les parlemens, pour arrêter le deſpotiſme miniſtériel ; ils ont briſé les parlemens quand ils ont été un obſtacle à la liberté : ils ont pu ſoutenir un inſtant les jacobins pour effrayer le miniſtere ; ils briſent les jacobins, quand ils ſont un obſtacle à la liberté.

Je ſais très-bien qu'ils s'aperçoivent de cette déſertion de l'opinion publique ; que ceux d'entre eux qui ont quelque franchiſe, ne diſſimulent pas même leurs inquiétudes à leurs amis ; je ſais auſſi qu'ils cherchent à ſe raſſurer, en diſant qu'abandonnés de Paris, ils trouveront de l'appui dans les provinces : mais des exemples récents leur prouvent aſſez que les *diſgraciés* n'ont point d'amis, & ne trouvent point d'appuis. Ils ſe trompent d'ailleurs quand ils croient que les provinces leur ſont

---

portoient, ſi l'on eût pu ſavoir quels efforts cachés ils ont faits pour lui ôter la majorité aux Jacobins, quelles manœuvres moins occultes ils ont employées le ſamedi pour la lui ôter à l'aſſemblée, il l'auroit eue au premier ſcrutin. Le dernier degré de la honte pour eux eſt d'avoir été forcés de porter M. de Mirabeau, qu'ils haïſſent, & de l'avoir manqué. Ce n'étoit pas un médiocre embarras d'avoir à choiſir entre MM. Emmery & de Mirabeau.

favorables; leurs menées, leurs intrigues y ſont connues comme à Paris; ils y ſont jugés d'une maniere plus impartiale encore. Quelques perſonnes à gages les célebrent; la France entiere les hait, comme elle a haï la baſtille; elle applaudira à leur chûte, comme elle a applaudi à celle du deſpotiſme. L'eſprit public, qui fait chaque jour plus de progrès, apprend à diſcerner les vrais amis de la liberté, à les juger, à les *claſſer*, ſi je puis le dire ainſi; les charlatans ne gagnent rien à ces jugemens.

Après avoir ainſi manifeſté mon opinion ſur ceux qui ont combattu le projet du comité, je dois parler & du projet lui-même, & de quelques-uns de ceux qui l'ont fait adopter.

Je ſuis loin de penſer que le décret ait rempli ſon objet, qu'il ait atteint le but qu'il ſembloit ſe propoſer. Il a mis au nombre des objets conſtitutionnels beaucoup de matieres qui très-certainement ſont purement légiſlatives; j'examinerai ce travail dans un des plus prochains N^os, & je prouverai, je penſe, avec évidence, que pour ſatisfaire aux vœux de l'aſſemblée, le comité devoit beaucoup reſſerrer le travail qu'il lui indiquoit, & déterminer au moins, par aperçu, le temps qu'exi-

geroit chaque matiere. Il n'eſt que trop évident que ce projet laiſſe la France dans une très-grande incertitude ſur le terme de la préſente ſeſſion, que pourtant toute la France déſire avec ardeur de voir fixé; que c'eſt le plus preſſant & peut-être le ſeul beſoin du royaume.

Il n'y a que l'irréflexion ou l'oubli des principes qui puiſſe étendre la limite de la conſtitution. Il n'eſt de vraiment conſtitutionnel que ce qui ne peut être changé ſans dénaturer le gouvernement. Plus on méditera cette idée, plus on verra que l'aſſemblée s'écarte, ſans ceſſe de ſon but, en ſe livrant à des travaux du reſſort du pouvoir légiſlatif, ou même du pouvoir exécutif. Les idées ſimples paroiſſent les plus faciles à ſaiſir; & ce ſont pourtant celles qui ſont adoptées les dernieres.

Une ſeule choſe peut rémédier à l'imperfection manifeſte du décret; c'eſt du courage, de la conſtance, de *l'aſſiduité aux ſéances* de la part de ceux qui l'ont fait rendre; ils accéléreront les délibérations, ils empêcheront qu'on ne s'écarte de la regle que l'aſſemblée s'eſt preſcrite, qu'on n'enchevetre de nouvelles matieres à celles à l'ordre du jour; ils empêcheront qu'une inſolente minorité de trente perſonnes ne dicte des lois à l'aſ-

ſemblée ; ils détourneront les odieux préſages de M. Charles Lameth, qui a annoncé que l'on verroit *ſe multiplier les obſtacles & les difficultés* ; enfin ils auront un but, celui de terminer l'aſſemblée, & ils emploieront les moyens de l'atteindre.

Mais faut-il attendre cette énergie & cette conſtance des hommes qui connoiſſent aſſez peu l'empire de la raiſon, pour ne pas être sûrs qu'ils ſe feront écouter quand ils parleront ſon langage ? Quelle eſpérance faut-il que les gens de bien fondent ſur ceux qui, inſtruits que le comité devoit faire ſon rapport, ont eu la foibleſſe de craindre que les *trente* ne le fiſſent rejeter ? Faut-il qu'à l'aſtucieuſe perverſité des ariſtocrates, qu'à l'audacieuſe ſcélérateſſe des démagogues, ſe joigne la honteuſe puſillanimité des honnêtes gens ? Qui donc ſauvera la France de tous ſes ennemis, ſi ce ne ſont les gens de bien ? Et ils tremblent devant les factieux, & ils redoutent un vain fantôme de puiſſance qu'ils peuvent faire diſparoître d'un ſouffle, comme un ſouffle a fait diſparoître les lettres de cachet, les baſtilles, & les miniſtres ! La raiſon ! la raiſon ! c'eſt ſon langage qu'il faut parler. « Laiſſez déclamer les fous, laiſſez » crier les furieux, & montrez-vous pré-

» cédés d'une réputation intacte, accompa-
» gnés de la raiſon, la perſuaſion vous ſuivra.
» Prêchez le ſaint amour de la liberté, le
» reſpect pour les lois, une grande ſévérité
» ſur les principes, beaucoup de ſupport
» pour les individus; ce langage ſera en-
» tendu de tous ceux qui n'aiment pas à s'a-
» breuver de ſang humain ». Voilà ce que je dirois à tous les honnêtes gens; voilà ce que je voudrois qu'entendît l'abbé Syeyes, à qui la France doit en grande partie ſa liberté, & à qui elle voudroit devoir ſon repos: Hommes de bien, amis de la liberté, ſoyez moins foibles, & l'aſſemblée nationale aura bientôt terminé ſes travaux.

Sur le ſerment exigé des eccléſiaſtiques.

Les hommes habitués à obſerver ont pu apercevoir, dans la ſéance du 4, le jeu de toutes les petites paſſions qui ſe font ſi ſouvent remarquer dans la ſociété; il a paru évident que la très-grande partie de la majorité de l'aſſemblée déſiroit (1) ardemment que les eccléſ-

(1) M. Charles Lameth n'étant pas de cet avis, ſe réjouiſſoit de ce qu'aucun prêtre ne prêtoit ſon ſerment; il le diſoit à très-haute voix. Mais M. Charles Lameth n'eſt pas de la majorité.

ſiaſtiques prêtaſſent leur ſerment, tandis que la très-grande partie des eccléſiaſtiques eux-mêmes déſiroient vivement de le prêter. Il n'a pu échapper à aucun obſervateur que la majorité multiplioit les avances, la minorité les offres, & que ſi l'Europe entiere n'eût pas été témoin de cet étrange débat, ſi une fauſſe honte (qu'on confond ſans ceſſe avec l'honneur, & qui ne lui reſſemble pas) n'eût pas retenu la minorité, elle ſe partageoit ſur le champ en deux parties, dont la plus conſidérable prêtoit le ſerment. Pourquoi faut-il que de miſérables *prétentions* retardent la marche des affaires publiques? pourquoi faut-il que des hommes ſages d'ailleurs, ſoient jouets & victimes d'opinions qu'ils mépriſent dans le fond de leur cœur? pourquoi faut-il qu'ils immolent la patrie à des préjugés qu'ils ont fait tant d'efforts pour détruire?

C'eſt à regret que je porte mes regards ſur cette ſéance; elle offre le très-affligeant tableau de toutes les erreurs inconſtitutionnelles; elle nous préſage peut-être de grands maux, qu'il eût été poſſible d'éviter.

Je commence par expoſer quelques idées qu'on n'a pas, ce me ſemble, préſentées ſous leur vrai jour.

On a dit ſouvent à la tribune de l'aſſemblée,

que les évêques & les curés ne ſont dans l'état que des fonctionnaires du culte public, qui tiennent toute leur miſſion de la conſtitution; & on les a aſſimilés, ſous tous les rapports, aux autres fonctionnaires publics, tels que les magiſtrats, &c.

Ceux qui ont ſoutenu cette théorie n'ont pas aſſez fait attention qu'elle n'eſt pas d'accord avec les décrets de l'aſſemblée nationale, qui a admis la religion catholique, dont une des premieres maximes eſt la miſſion divine des prêtres. L'aſſemblée n'a pas cru devoir introduire en France une religion nationale; elle n'a pas voulu donner au peuple françois une religion qui fût *ſienne*; elle doit donc recevoir les dogmes de la religion qu'elle a admiſe. Elle a fait trop en la recevant; elle fait trop en l'attaquant par parties; elle tombe dans l'inconſéquence.

Telle eſt la premiere réponſe qui ſe préſente à l'eſprit, & elle a ſouvent été faite; mais on écarte aiſément ce qu'elle a de ſpécieux, quand on veut reconnoître que la miſſion divine eſt conférée dans la conſécration; que ceux-là ſeuls qui ſont conſacrés, ſuivant les rites & les formes de l'égliſe, ſont aptes à exercer les fonctions du culte catholique, & que l'aſſemblée nationale n'a nullement voulu

changer ces rites, ni attribuer les fonctions eccléſiaſtiques à ceux qui ne s'y ſeroient pas ſoumis.

La premiere difficulté ainſi réduite à ſes moindres termes, il me ſemble qu'il n'eût pas été difficile à des hommes de bonne foi de reconnoître que l'aſſemblée n'a fait que déterminer les lieux dans leſquels doit s'exercer cette *miſſion divine*, & indiquer la maniere dont le peuple choiſira parmi ceux que l'égliſe elle-même lui a déſignés pour paſteurs, en les admettant au ſacerdoce.

L'aſſemblée n'a prétendu conférer aucun pouvoir aux prêtres; elle a toujours reconnu qu'ils ne le tenoient pas d'elle; mais elle a dit, & avec grande raiſon, qu'ils tenoient de la nation, du ſouverain, le droit d'exercer leurs pouvoirs dans tel lieu, & de percevoir le ſalaire attaché à leurs fonctions.

J'oſe croire que ſi ces idées ſimples euſſent été préſentées avec intérêt & brieveté, & non pas noyées dans un déluge de paroles ou un torrent de déclamations, elles auroient pu faire quelque impreſſion ſur les hommes bien intentionnés.

Je ne veux pas diſſimuler qu'il eſt d'autres difficultés plus graves peut-être & moins faciles à réſoudre, je laiſſe à de plus ſavans

que moi à y répondre ; mais je vois clairement qu'elles ne ſont pas inſolubles, puiſqu'elles n'ont pas arrêté des curés très-vertueux & très-éclairés. Je les crois même réſolues dans les écrits que j'ai cités dans le précédent numéro (1). C'eſt ſous un autre rapport que je vais enviſager la queſtion.

Je ſuppoſe que toutes les difficultés qu'on a faites contre la conſtitution civile du clergé ſont fondées, ou du moins que ceux qui les ſont les jugent telles ; ils ſont impardonnables de ne pas donner leur démiſſion. En effet, ils ſont placés dans trois alternatives, ou conſerver leurs fonctions en prêtant leur ſerment,

---

(1) J'ajoute à ces écrits les ſuivans : « Réponſe » à l'expoſition des principes ſur la conſtitution civile » du clergé, par Simon E. Monnel, curé de Valdelancourt, député de la haute Marne ». *Chez M. Pyre, libraire.*

» Opinion de M. Lindel, curé de Sainte-Croix du » Bernay, député du département de l'Eure ». *Chez M. Devaux.*

« Lettre de l'évêque d'Autun aux fonctionnaires ec» cléſiaſtiques du département de Saône & Loire », inſérée dans tous les papiers publics.

Je n'ai pas la folle prétention d'avoir porté un jour nouveau ſur ces queſtions ; j'ai cherché à lever quelques difficultés. Je m'eſtimerai heureux, ſi, avec de bonnes intentions & l'amour du bien, j'ai pu réuſſir.

ou

ou les quitter volontairement en recevant le traitement déterminé par l'article 3 du décret du 24 juillet (1), ou ne pas prêter ſerment & ſe voir déchus, au terme de l'article V du décret du 27 novembre. Il eſt évident qu'en prenant l'un des deux premiers partis, ils évitent les maux qu'entraîneroit une réſiſtance quelconque ; ils concilient leur conſcience, leur honneur, leur intérêt, avec la paix publique ; ils rempliſſent à la fois les devoirs de bons citoyens & d'hommes religieux.

Je le dis à regret, parce que c'eſt toujours à regret que je juge avec ſévérité des hommes dont pluſieurs ſont dignes d'eſtime ; mais je le dis, parce que c'eſt la vérité, les évêques qui ne prêtent pas ſerment ou ne donnent pas leur démiſſion, ſont très-coupables ; ils pren-

(1) M. Charles Lameth a ſoutenu aux jacobins (ſéance du 3), que les démiſſionnaires ne devoient pas obtenir de traitement. Cette folle opinion a eu un inſtant de faveur ; elle a ceſſé quand M. de Mirabeau a démontré juſqu'à l'évidence l'injuſtice de ce ſyſtême. La très-grande majorité des jacobins eſt revenue à l'opinion de M. de Mirabeau, malgré les cris de M. Chales Lameth. Ceci prouve aſſez que quand on parle raiſon, on ſe fait entendre, & que les jacobins mêmes ne croient plus à l'infaillibilité de M. Charles Lameth.

nent ſur leurs têtes les maux qui peuvent en réſulter.

Que l'aſſemblée nationale ſoit tombée dans des fautes graves dans tout ce qu'elle a fait ſur le clergé ; qu'elle n'ait connu ni les hommes ni les temps ; qu'elle ait manqué de philoſophie, & qu'elle lui ait ſubſtitué je ne ſais quel abſurde janſéniſme, c'eſt ce qui n'eſt malheureuſement que trop vrai.

Aſſez de gens l'ont dit à la tribune, mais aucun n'a relevé l'impolitique grave du décret du 27 novembre, qui exige que les eccléſiaſtiques, membres de l'aſſemblée, prêtent ſerment à l'aſſemblée même ; on n'a pas aſſez réfléchi que rien n'étoit plus propre à leur inſpirer le dangereux courage de la réſiſtance ; on n'a pas aſſez vu qu'on leur donnoit par le fait ce qu'on vouloit, ce qu'on devoit leur refuſer, la faculté de s'aſſembler ; on n'a pas ſenti que leur exemple devoit avoir un très-grand nombre d'imitateurs. Il eût donc été plus prudent & plus ſage d'ordonner que les eccléſiaſtiques, membres de l'aſſemblée, prêteroient ſerment à leur retour dans leurs dioceſes ou dans leurs cures ; on évitoit une dangereuſe coalition : mais il n'eſt pas donné à la prudence humaine de tout prévoir, & ſurtout à ceux qui, ſuivant trop ſouvent le mou-

vement déſordonné des paſſions du moment ; ne voient pas dans l'avenir, & ne calculent jamais les ſuites d'une délibération. Telle eſt malheureuſement la conduite de ceux qui, n'ayant ni ſenſibilité dans le cœur, ni conception dans l'eſprit, n'ont que du mouvement dans la tête, & qui, confondant les temps & les circonſtances, ne voient pas que le mouvement qui a été utile, qui a été néceſſaire dans les premiers temps de la révolution, eſt aujourd'hui dangereux, & qu'en le prolongeant, on s'expoſe à lui donner une direction contraire à celle qui convient à l'eſprit public.

Les événemens qui ſe ſuccedent, les temps qui ſe preſſent, montrent aſſez combien étoient ſages ceux qui vouloient qu'on ne ſollicitât pas avec trop d'inſtance la ſanction du décret du 27 novembre. Ils connoiſſoient les hommes ; ils ménageoient leurs préjugés & leurs foibleſſes : les tyrans ſeuls ne compoſent jamais. Sans doute l'obéiſſance eſt un devoir, quand la loi eſt faite ; mais avant de la faire, il faut tout prévoir ; il faut voir ſi elle s'accorde avec les mœurs, avec les paſſions, les habitudes ; il faut même ôter aux méchans des prétextes pour l'attaquer.

Malheureuſement il eſt difficile de dire où

font les plus grandes fautes dans cette circonſtance (1). Il eſt impoſſible ſans doute de ne pas reconnoître qu'à la ſéance du 4, les évêques ont montré du courage; que l'évêque d'Agen a parlé avec meſure & ſageſſe ; il eſt difficile de lui refuſer tout ſentiment d'eſtime (2). Mais devoit-il en venir à cette extrémité ? devoit-il attendre à ce moment pour prêter ſon ſerment ? Ceux qui connoiſſent un peu les hommes, avoueront, ſans peine, qu'il étoit difficile de le prêter à cette époque. Mais en accordant aux préjugés toute l'indulgence poſſible, on ne peut s'empêcher de dire que l'évêque de Clermont a fait une faute grave, en réveillant le premier cette querelle. S'il n'eût pas parlé à la ſéance du 3, il eſt probable que l'aſſemblée n'eût pas preſſé la meſure ; qu'elle ſe fût repoſée ſur le temps, du ſoin d'éclairer les hommes qui cherchent la vérité. Quels qu'aient été les motifs de l'évêque de Clermont, il a de graves reproches à ſe faire ; il les mérite d'autant plus, qu'il eſt

---

(1) « *Iliacos intra muros peccatur & extra* ».

(2) Je ne parle pas pour ceux qui prodiguent à tout inſtant les noms de *ſcélérats*, de *monſtres*, & d'autres auſſi doux ; je parle pour les honnêtes gens qui jugent froidement.

connu que ſon opinion a une très-grande influence ſur ſes collegues ; que la plupart ne ſont retenus que par la crainte de paroître ne pas l'imiter : il a donc à s'imputer la réſiſtance de pluſieurs d'entre eux ; il a à ſe reprocher de n'avoir pas donné ſa démiſſion ; ils auroient tous peut-être ſuivi ſon exemple.

Mais, certes, ce n'eſt pas lui qui eſt le plus coupable. Lorſque le vertueux abbé Grégoire, lorſque M. de Mirabeau ont expoſé les ſeuls principes vrais ſur le ſerment ; lorſqu'ils ont dit que l'aſſemblée n'exigeoit que la fidélité à la loi, & qu'elle n'avoit nul empire ſur les opinions, on a vu l'abbé Maury & M. Deſprémeſnil annoncer que cette explication étoit captieuſe & perfide, trembler qu'elle ne produiſît quelque effet ſur ce qu'inſolemment ils appeloient les ſimples, & qui ſont les gens honnêtes & bien intentionnés. On les a vus craindre, comme M. Charles Lameth, que quelques évêques ne prêtaſſent ſerment : belle conformité d'opinions que j'ai ſouvent remarquée. On les a vus applaudir à outrance, & avec une coupable affectation, ceux qui refuſoient leur ſerment, encourager la réſiſtance criminelle de ceux qui ne donnent pas leur démiſſion. Ainſi, des gens de bien, de vertueux curés, jouets de ces furieux, victimes de leur

rage impuiſſante, concourent, ſans le vouloir, & avec des intentions reſpectables, à bouleverſer l'état. Ils ſervent les vues criminelles de ceux qui les entraînent, ſous le menſonger prétexte de la religion, comme trop ſouvent les vertueux, les reſpectables députés des communes ont ſervi les vues perverſes de quelques gens de cour, en croyant défendre la liberté, idole de leur cœur. Déplorable condition des hommes! Avec ces deux mots, religion, liberté, on les entraîne ſans ceſſe hors de leurs meſures. Hélas! la religion n'eſt pas intéreſſée à nos querelles. Honorons Dieu en paix, en ſilence; faiſons du bien à nos freres; prêchons ſur les toits la ſublime & touchante morale de l'Evangile, la charité, le ſupport, la bienfaiſance; laiſſons-là de miſérables diſputes théologiques. *Il eſt une langue qui eſt entendue par-tout*, diſoit un jour l'évêque d'Oléron à l'aſſemblé; *c'eſt celle de la charité.* Parlons-la cette langue divine; mais ne perſécutons pas. Amis de la liberté, reſpectez les préjugés de vos freres; diſciples de Jéſus-Chriſt, obéiſſez aux lois, voilà la vraie religion: ſi votre conſcience vous interdit de remplir votre miniſtere aux conditions qui vous ſont impoſées, abdiquez-le; de prêtres vertueux & ſaints que vous êtes, ne devenez pas de rebelles fanati-

ques, des factieux amis du désordre ; n'*agitez pas les torches de la discorde parmi nous*; laissez-nous finir en paix notre difficile ouvrage : vous avez assez souvent, assez justement blâmé les excès de quelques factieux ; au nom d'un Dieu de paix, n'imitez pas leur exemple.

Voilà le langage qu'il falloit parler à l'assemblée, & non se livrer à l'indécent tumulte qui l'a trop agitée ; si elle eût été calme, silencieuse, solennelle, comme il convenoit à la difficulté & à l'importance de la délibération, elle en eût imposé aux plus forcenés ennemis du bien public. Mais accorder la parole à l'un, la refuser à l'autre ; mais commencer un appel nominal, & l'interrompre ; mais huer & applaudir ! Ah ! quand on a raison, faut-il ainsi gâter sa cause ?

Il faut bien espérer cependant que nous échapperons encore aux maux que semblent nous préparer tant de fautes & tant d'erreurs. Je ne puis croire qu'il ne se trouve parmi les évêques de France aucun homme assez ami de sa patrie, assez vraiment ami de la religion, pour ne pas sacrifier à l'une & à l'autre son opinion particuliere. Je ne puis me dispenser de leur présenter encore quelques considérations ; puissent-elles concourir à ramener la paix que tant de factieux cherchent à éloigner de nous !

1°. Lorſqu'il s'eſt agi de fixer le traitement des bénéficiers, on a beaucoup inſiſté à l'aſſemblée nationale ſur la néceſſité de le porter au plus haut poſſible; & la principale conſidération qu'on a fait valoir, a été celle de leurs créanciers. Je ne puis concevoir comment la plupart d'entre eux penſent, de ſang froid, qu'ils s'interdiſent eux-mêmes tous les moyens de les payer. Je ſais très-bien qu'ils répondront qu'on ne compoſe pas avec ſa conſcience; mais je pourrois leur citer l'exemple des députés de la nobleſſe, qui, en refuſant de ſe réunir aux communes, avoient dit auſſi qu'on ne compoſe pas avec l'honneur; ils ont plié ſous l'impérieuſe loi de la néceſſité, & ne ſe ſont déshonorés certainement en aucune maniere. J'ajouterai que le premier de tous les honneurs eſt d'employer tous les moyens poſſibles pour payer ſes dettes.

2°. S'ils ſont vraiment occupés de l'intérêt de la religion, comment ne voient-ils pas que leur réſiſtance inconſidérée entraînera néceſſairement la France dans le ſchiſme qu'ils ſemblent redouter? Ne voient-ils pas que la très-grande majorité de l'aſſemblée a voulu l'éviter, & qu'ils l'y précipitent à grands pas, malgré elle?

3°. Peuvent-ils ne pas être pénétrés d'horreur, en penſant qu'il eſt poſſible qu'ils exci-

tent en France une guerre religieuſe, c'eſt-à-dire, le plus déplorable de tous les fléaux dont un génie infernal puiſſe nous accabler ? Quel eſt l'homme aſſez féroce pour ne pas avoir le cœur déchiré par cette ſeule idée ? Et ils parlent de conſcience, de religion ! C'eſt donc la conſcience des tigres, la religion des Cannibales ! Non, il n'eſt point de conſcience qui défende de ſe ſacrifier, s'il le faut, pour le ſalut public ; il n'eſt point de religion qui n'ordonne de ſauver ſon pays.

4°. Mais les choſes ſont à un tel point, qu'ils ne doivent pas même eſpérer *cet exécrable honneur d'une guerre religieuſe.* Je penſe que c'eſt en vain qu'ils ſeroient ſéduits par l'apparence de la gloire menſongere dont les bercent leurs prétendus amis ; ils n'auront pas l'honneur qu'ils ſemblent déſirer, celui *de la perſécution.* Le temps en eſt paſſé ; leurs flatteurs deviendront leurs plus cruels ennemis ; le philoſophe les blâmera, & le peuple les oubliera, comme il oublie les parlemens, les miniſtres, & tous ceux que la néceſſité des circonſtances a forcés de déplacer. Alors, livrés à l'oubli qui ſuit toujours les diſgraciés, aux regrets qui accompagnent toujours une action peu ſage ; combien leur poſition ne ſera-t-elle pas pénible ! Qu'ils arrêtent un inſtant leurs regards ſur l'a-

venir; qu'ils voient le sort qui les attend, & qu'ils réfléchissent avant de se résoudre.

5°. Quelle peut être leur ressource ? De toutes parts l'opinion se forme ; les biens dont ils étoient en possession passent entre les mains d'une foule de citoyens intéressés à les conserver ; les plus zélés partisans de l'ancien régime s'empressent d'en acquérir ; par-tout où il y aura un propriétaire d'immeubles nationaux, il y aura une famille entière intéressée à empêcher le retour du clergé. Quel que soit le sort de la révolution, jamais le gouvernement ne voudra ni ne pourra le rétablir dans son ancien état. Que gagneront-ils donc ?

6°. Je ne parle qu'à ceux qui, n'ayant pas pris publiquement un parti trop marqué, sont restés maîtres de leur conduite & de leurs actions ; ils doivent bien calculer avant de se résoudre. Je ne parle qu'à ceux qui cherchent véritablement le bien & la vérité, & non à ceux qu'égare l'esprit de parti ; je n'écris que pour les gens de bien, que pour ceux que glace d'effroi la seule idée d'une guerre intestine ; les autres ne m'entendront pas. Je suis loin aussi de faire aucun reproche à ceux qui croiroient devoir donner leur démission. Leurs motifs peuvent être purs, leurs intentions respectables ; mais il est im-

poſſible d'avoir cette opinion de ceux qui, s'obſtinant à refuſer & le ſerment & la démiſſion, mettent en péril la patrie & la religion.

7°. Je ne puis douter qu'en apportant la fermeté néceſſaire à l'exécution de la loi, les adminiſtrateurs n'aient pour les eccléſiaſtiques les ménagemens & les égards que méritent les vertus de beaucoup d'entre eux, le caractere ſaint dont ils ſont revêtus, & leur reſpectable ſituation; ils ſont les plus foibles. Sans doute il faut que la loi s'exécute, mais il faut que ceux qui peuvent en être victimes ſoient reſpectés. Laiſſez à trente membres de l'aſſemblée nationale la déteſtable gloire de prononcer ſans peine des lois de rigueur; imitez les honnêtes gens de cette aſſemblée, ils s'y portent à regret, ils en gémiſſent. Hélas! ſi trop ſouvent on ne les harceloit pas dans les deux ſens les plus oppoſés, ils ſeroient moins ſéveres.

8°. Je répete encore que je ne cherche pas à réſoudre les difficultés qu'on éleve contre le décret; mais pour croire qu'elles ne ſont pas inſolubles, j'ai des autorités bien graves. Celle de l'univerſité de Paris ſur-tout eſt d'un très-grand poids; le diſcours prononcé par M. Dumouchel, recteur, reſpire

le véritable amour de la patrie, & le reſpect le plus profond pour la religion. L'aſſentiment de ce corps éclairé peut, je penſe, balancer un bien grand nombre de ſuffrages, d'autant qu'il n'a aucun intérêt perſonnel que celui de la vérité : ainſi, les ames ſcrupuleuſes qui ont beſoin d'autorités pour ſe décider, en ont auſſi en leur faveur.

Il eſt temps de finir ces réflexions, pour en venir à quelques obſervations de détail, qui ſans doute n'ont échappé à perſonne, mais qu'il importe de conſigner ici.

M. de Mirabeau a relevé avec raiſon le faux commis dans les affiches du décret du 27 novembre. M. Bailly a donné de cet événement une explication qui prouve que ni la municipalité ni lui ne méritoient de reproches, & que la faute vient d'ailleurs. Si l'ancien miniſtère eût été encore en place, on n'auroient pas manqué de dénoncer cette faute comme une conſpiration, comme un crime ; & pourtant ce n'étoit qu'une erreur de bureau, que je ne veux pas excuſer ſans doute, puiſqu'elle pouvoit avoir les ſuites les plus déplorables. Je ne fais pas cette obſervation pour inculper le miniſtre, qui d'ailleurs s'en eſt ſuffiſamment juſtifié dans ſa lettre du 7 ; mais

je devois relever l'indécente partialité de ceux qui tombent ſans ceſſe dans des contradictions qui décelent aux yeux les moins clairvoyans leurs vues, leurs paſſions, leurs intérêts, & je voulois prouver qu'une erreur ou un oubli ne ſont pas toujours des crimes.

Il eſt une obſervation bien autrement importante ſur le décret même qui a été rendu. M. Barnave a donné une nouvelle preuve de ſon ignorance profonde des principes de la conſtitution; il a entraîné l'aſſemblée dans une réſolution dangereuſe, & qui pourroit être d'un funeſte exemple, ſi l'on ne conſignoit dans pluſieurs écrits, des obſervations qui l'empêchent de ſe renouveler. M. Barnave n'eſt jamais que l'homme des circonſtances; il a trouvé beau de parler dans cette occaſion; il n'a pas vu qu'il eût été plus prudent pour lui, plus utile pour l'aſſemblée, qu'il eût gardé le ſilence; il a cru qu'il y avoit du courage à montrer de la fermeté contre des prêtres déjà terraſſés : ce ne ſont pas là nos plus dangereux ennemis, c'eſt l'orgueil & la préſomption des faux patriotes.

M. Barnave a fait décréter par l'aſſemblée, que le roi ſeroit prié de faire mettre à exécution le décret du 27 novembre.

Il n'a pas fait attention que le décret du 27 novembre, qui, de plein droit & par l'effet ſeul du refus des eccléſiaſtiques, devoit être exécuté, peut aujourd'hui être retardé, ſi le roi uſe du *véto* que lui donne la conſtitution, & s'il refuſe de ſanctionner le décret du 4. Dira-t-on qu'il ne le peut pas, qu'il n'en a pas le droit, que c'eſt une conſéquence du décret du 27, qu'il a ſanctionné ? Ce ne ſont là que de vaines ſubtilités. Le roi a le droit de refuſer ſa ſanction à tout acte du corps légiſlatif (1); & ſi quelque choſe eſt émané du corps légiſlatif, c'eſt ſans doute un acte qui, ne renfermant aucun principe, applique la loi à telles ou telles perſonnes qui y ont déſobéi.

Ce n'eſt pas encore tout; M. Barnave a préjugé que toute loi qui n'eſt pas accompagnée d'un décret d'exécution, n'eſt pas complette. Je m'explique. Il a donné à penſer que quand un décret eſt rendu & ſanctionné, il reſte autre choſe à faire qu'à pourſuivre ceux qui doivent le faire exécuter, s'ils ne rempliſſent pas leur devoir, & qu'il leur faut une injonction particuliere. Comment M. Bar-

(1) J'aurois dû dire pouvoir exécutif, ou pouvoir judiciaire; je voulois ſeulement indiquer que ce n'eſt pas un acte du pouvoir conſtituant.

nave ne s'eſt-il pas rappelé qu'il a ſouvent reproché à l'ancien miniſtere de ſolliciter des décrets d'exécution, tandis qu'ils devoient appliquer la loi rendue ? Comment M. Barnave n'a-t-il pas ſenti que rien ne nuiroit autant à l'exécution des lois, & ne juſtifieroit mieux l'indolence ou l'inactivité du pouvoir exécutif ? Mais M. Barnave n'y regarde par de ſi près, & les inconſéquences lui coûtent peu, pourvu qu'il parle & qu'il ſoit applaudi.

N. B. Ce Numéro étoit livré à l'impreſſion, quand j'ai vu, dans le n°. 5 de la Gazette Univerſelle, des obſervations ſur le décret que M. Barnave a fait rendre. Elles ſont ſignées E. J. S. Ces lettres initiales déſignent un de nos plus profonds penſeurs, & l'un des hommes les plus habiles en principes conſtitutionnels. On a copié ces obſervations dans le n°. 6 du Lendemain. Je n'avois lu ni l'une ni l'autre de ces feuilles, quand j'ai rédigé l'article qu'on vient de voir ; je n'ai cru devoir y rien changer. M. S. a mieux préſenté que moi les idées que nous avons eues tous deux, mais j'ai écrit les miennes, & non les ſiennes.

2°. Le décret rendu par l'Aſſemblée le 7 le matin, prouve aſſez que tout n'avoit pas été prévu ; mais il ôte une reſſource aux prêtres qui refuſent à la loi l'obéiſſance dont la religion leur fait un devoir. Ils eſpèrent en vain, par leur criminelle réſiſtance, retarder la

marche des affaires publiques ; ils fondent en vain d'infernales eſpérances ſur ces événemens, il faudra bien que tout cede enfin ſous l'empire de la loi.

Paris, ce 8 Janvier 1791, le matin.

SOUSCRIPTION.

On ſouſcrit pour ce Journal, qui paroît le ſamedi de chaque ſemaine, à Paris, chez DEMONVILLE, *Imprimeur de l'Académie Françoiſe, rue Chriſtine; & chez* GATTEY & DESSENNE, *Libraires au Palais-Royal.*

L'abonnement, pour Paris, eſt de 3 liv. 12 *ſous pour trois mois, & de* 4 *liv.* 10 *ſous pour la Province, rendu franc de port.*

L'on eſt prié d'affranchir les lettres & l'argent.

N°. VIII.

L'AMI DES PATRIOTES,

OU

LE DÉFENSEUR DE LA RÉVOLUTION.

Sur l'ouvrage publié par M. Burke.

On ne ſait pas communément que le jeune homme dont parle M. Burke dans ſon avertiſſement, & à qui il a adreſſé ſon ouvrage, eſt M. Depont, qui, dans un âge très-peu avancé & entouré de tous les préjugés de l'éducation, a ſu aimer la liberté, ſans ſervir aucun parti. M. Depont a répondu à M. Burke la lettre qu'on va lire : il étoit loin de ſonger à la faire imprimer ; des circonſtances très-étrangeres à ce journal l'ayant fait tomber entre mes mains, j'ai cru qu'il pourroit être utile de la faire connoître. Ce n'eſt pas une réfutation de

l'ouvrage anglois ; ce ſont des notes rapides ſur quelques parties de cet écrit ; c'eſt l'expreſſion franche & loyale d'un homme de bien qui aime ſon pays. Il eſt important de remarquer que M. Depont a écrit le 6 décembre dernier ; les événemens poſtérieurs à cette date lui auroient fourni de nouveaux argumens. Il faut auſſi obſerver que la lettre a été écrite avec beaucoup de rapidité, & 4 jours après que l'ouvrage de M. Burke lui étoit parvenu. J'ai ajouté quelques notes a la lettre de M. Depont ; elles ne ſont, pour la plupart, que le développement de ſes penſées, ou l'expoſé de principes un peu trop oubliés dans tout ce qu'on dit ou on écrit pour ou contre notre révolution. Je n'ai pas plus que M. Depont entrepris de réfuter M. Burke ; mais beaucoup de françois n'ayant pas rougi d'imprimer contre lui des injures plates & groſſieres, j'ai cru qu'il pouvoit être utile de lui oppoſer quelques principes. Je n'ai pas ſuivi l'ordre de ſes idées, mais celles de M. Depont : encore une fois, on ne va pas lire une réfutation, mais des idées ſur un ouvrage annoncé avec un enthouſiaſme trop inſenſé par ceux dont il prône les opinions, & peut-être trop peu lu par ceux qu'il attaque.

Lettre de M. DEPONT à M. BURKE.

Paris, ce 6 décembre 1790.

Monſieur, lorſque j'ai pris la liberté de vous demander, l'année derniere, quelle étoit votre maniere de penſer ſur les événemens politiques de la France, je n'imaginois aſſurément pas que ma lettre pût donner lieu à la publication de l'ouvrage que vous avez daigné m'envoyer. Je vous avouerai même que je n'aurois point riſqué ma demande, ſi j'avois pu prévoir quel ſeroit ſon effet, & que ſi vos opinions m'avoient alors été connues, loin de vous engager à les faire paroître, je vous aurois ſupplié de ne point les mettre au jour. Je vous aurois repréſenté que la ſeule autorité de votre nom alloit rendre quelque eſpérance au parti vaincu aujourd'hui en France, & que ſe porter à riſquer quelques tentatives, étoit le livrer à de nouveaux dangers (1). Je ſerois convenu avec vous de quelques-unes des fautes que l'aſſemblée nationale a dû faire au milieu des agitations & des ſecouſſes qu'elle a éprouvées; mais je me ſerois efforcé de vous perſuader que le temps, l'expérience, la réflexion devoient ſeules réparer ces fautes, & qu'eſſayer de les corriger ſur le champ, ne

pouvoit qu'exposer de nouveau ma patrie aux troubles & aux malheurs de tout genre, qui, depuis environ deux ans, la tourmentent, & qui affligent si cruellement les vrais amis de l'humanité. J'aurois tâché de vous convaincre que cette anarchie, dont vous nous peignez les maux avec tant de force, ne pouvoit qu'être horriblement prolongée, si la seule autorité dans laquelle la nation eût placé sa confiance, étoit attaquée. Je serois peut-être parvenu à empêcher un des plus chauds amis de la liberté de son pays, de se ranger dans le mien parmi les défenseurs du despotisme (2). Oui, monsieur, votre ame sensible & bonne a été trop fortement émue des malheurs qui ont accompagné notre révolution, pour ne pas craindre d'en amener de plus affreux encore, en servant involontairement le parti qui ose désirer une contre-révolution, & qui pense que notre constitution *doit être purifiée par le feu & par le sang.* Ce motif, j'en suis certain, monsieur, vous auroit déterminé à garder le silence, si vous n'aviez pas craint la réaction des événemens de notre pays sur le vôtre : ce sentiment, qu'on aperçoit dans le cours de votre ouvrage, doit être profondément inné dans le cœur de tout bon anglois, & la crainte de voir sa nation abandonner un bien réel, pour un

bien idéal & éloigné, me paroît très-naturelle. Je vous avouerai même, monſieur, qu'au riſque de paroître mauvais patriote à quelques-uns des innovateurs dont j'ai adopté la plus grande partie des idées, je me ſerois fortement oppoſé à toute eſpece de changement en France, ſi notre ancien gouvernement avoit été auſſi bon que le vôtre, & ſi notre liberté individuelle y avoit été également aſſurée. Mais peut-on de bonne foi, monſieur, comparer la ſituation des deux royaumes ? Je ſuis très-loin de penſer qu'une révolution ſoit toujours, & par-tout, un événement heureux (3). Mais n'étoit-elle pas devenue indiſpenſable en France, dans le moment où elle eſt arrivée ? Ce n'eſt pas le cinq octobre qu'elle s'eſt effectuée, ainſi que vous paroiſſez le ſuppoſer, en ne la reprenant pas de plus haut, & en nous arrêtant auſſi long-temps ſur les détails de cette affreuſe journée qu'il faudroit arracher de notre hiſtoire. La révolution étoit déjà faite, & l'événement du 5 & du 6 octobre réunit à tous les autres genres d'atrocités, celui de l'inutilité la plus abſolue. C'eſt dans les journées du 13 & du 14 juillet 1789 (4) que le combat entre l'autorité oppreſſive & la liberté naiſſante, s'eſt élevé; c'eſt dans ce moment que la nation françoiſe a exprimé ſa

volonté avec le plus d'énergie, & qu'elle a obtenu le ſuccès le plus complet. Croyez, monſieur, que les bons citoyens ont ſouvent gémi, depuis ce moment, ſur l'abus qu'ont fait de leurs forces quelques hommes coupables ou aveuglés, qui ne peuvent être confondus avec le peuple que par ſes ennemis, toujours intéreſſés à le peindre ſous les formes les plus odieuſes. Vous êtes trop juſte & trop impartial, monſieur, pour attribuer à ma nation les crimes qui ont été commis dans les journées du 5 & du 6 octobre, & vous me connoiſſez aſſez pour être convaincu que j'ai la même maniere de penſer que vous ſur ce triſte événement, dont vous nous tracez un tableau ſi touchant. Mais qu'il me ſoit permis, monſieur, de vous rappeler quelques faits antérieurs à ces journées, & qui vous ont été mal rapportés par quelques françois, dont l'intérêt étoit de vous faire voir la France comme elle auroit dû être, & non pas comme elle étoit réellement à l'époque de l'ouverture des états généraux. La France, dites-vous, monſieur, n'avoit beſoin alors que de payer quelques nouveaux impôts, pour que le niveau entre la dépenſe & la recette ſe trouvât établi. Mais déjà, monſieur, le peuple ne gémiſſoit-il pas ſous le poids de ſubſides d'au-

tant plus accablans, qu'ils étoient perçus par le gouvernement le plus arbitraire ? Mais déjà la banqueroute n'avoit-elle pas été prononcée par un arrêt du conseil (5) ? Vous nous parlez des lois, de la religion, de l'opinion, qui tempéroient, dites-vous, les effets du despotisme, & qui le faisoient exister plutôt en apparence qu'en réalité (6). *Des lois*, monsieur ! Mais les lois les plus respectables, les plus respectées jusqu'à cet instant, n'avoient-elles pas été violées ? la justice n'étoit-elle pas muette ? l'anarchie n'existoit-elle pas dans tout le royaume (7). *De la religion !* Mais a-t-elle tempéré, en France, les effets du despotisme dans les temps d'ignorance, de fanatisme, & de superstition (8) ? *De l'opinion !* Mais n'étoit-elle pas alors, monsieur, généralement déclarée contre le gouvernement subsistant (9) ? Les hommes les plus divisés d'intérêt aujourd'hui n'étoient-ils pas réunis par l'intérêt général de résister à l'oppression ? Les officiers, qui se plaignent avec tant de force & avec tant de raison de l'insubordination des soldats, ne leur ont-ils pas donné l'exemple de la résistance à l'exécution des ordres arbitraires & illégaux ? Les magistrats, qui condamnent le plus les excès répréhensible du peuple, ne les avoient-ils pas crus indispensables alors (10) ?

L'insurrection n'étoit-elle pas générale contre ce gouvernement que vous trouvez si favorable à la population, au commerce, & à la prospérité de l'empire? Ne doit-on pas enfin convenir, monsieur, lorsqu'on a pu suivre, dans ce pays, la marche des événemens politiques, & lorsqu'on n'a point d'intérêt à y chercher des causes étrangeres, ne doit-on pas convenir que le gouvernement dépose ne pouvoit plus subsister (11)?

Mais, dites vous, monsieur, il falloit réformer, perfectionner, & ne point innover (12)?

Pourquoi l'homme ferme & courageux, qui s'est élevé avec le plus de force contre les abus de son pays; pourquoi l'homme qui prononçoit au milieu du parlement d'Angleterre, le 11 février 1780, ces paroles remarquables: *Il est des temps où les hommes ne supportent plus les choses mauvaises en elles-mêmes, par la raison que leurs ancêtres en ont supporté de plus mauvaises; il est des temps où la tête grise de l'abus n'inspire plus de respect, à raison de son grand âge?* Pourquoi donc le même homme emprunte-t-il, dans ce moment, le langage astucieux des françois nourris par les abus, & qui, après avoir été ignominieusement chassés des remparts du despotisme, se sont retirés dans une prétendue constitution

qui leur offroit, dans la monſtrueuſe diviſion des ordres & dans les quatre *vétos*, autant de retranchemens où ils eſpéroient défendre pied à pied tous les vices de l'ancien régime?

Quelques perſonnes eſtimables & eſtimées par les deux partis avoient penſé que l'ancienne diviſion des ordres devoit être remplacée par une ſeconde chambre à peu près ſemblable à celle qui exiſte aujourd'hui chez vous. Mais ſans examiner, monſieur, la grande queſtion de ſavoir ſi l'unité du corps légiſlatif (avec les reſtrictions & avec les modifications convenables) n'eſt point préférable; ſans remonter aux circonſtances particulieres qui faiſoient craindre au peuple que la nobleſſe, qui lui avoit fermé l'entrée de tous les emplois, ne parvînt à uſurper les mêmes avantages, en reparoiſſant ſous une autre forme (13); ne doit-on pas convenir que les éloges exceſſifs qui ont été donnés à votre conſtitution, étoient plutôt faits pour nous empêcher de l'accepter, que pour nous y engager (14)? Les nations libres ſont trop fieres pour convenir facilement de la ſupériorité de leurs voiſins, ſur-tout en fait de conſtitution.

J'ai tâché de vous prouver juſqu'à préſent, monſieur, que ſi la révolution de France n'avoit commencé pour vous qu'au moment où

les clubs de Londres & le docteur Price s'en ſont occupés, elle remonte pour nous à une époque beaucoup plus reculée, & qu'il faut en chercher l'origine avant l'inſtant où les états généraux étant convoqués, la partie de la nation la plus nombreuſe, la plus malheureuſe, & la plus opprimée, a conſigné ſon vœu d'opiner par têtes dans des inſtructions très-différentes de celles où vous n'avez vu que le déſir de réformer quelques abus. Je n'eſſayerai pas, monſieur, de répondre aux différens articles de votre ouvrage, & j'affoiblirois trop évidemment la cauſe que je veux défendre, en eſſayant de vous combattre. Je laiſſe cette tâche noble & glorieuſe à quelque homme plus digne de ſe meſurer avec vous, monſieur, & je me contenterai de vous communiquer quelques réflexions tracées rapidement, & faites pour vous prouver que mon amour pour la liberté n'a pas été affoibli par l'oppreſſion paſſagere de quelques individus; que l'horreur que les troubles paſſés m'ont cauſée, n'a fait qu'augmenter en moi la crainte d'en voir naître de nouveaux, & que le défaut que vous reprochez au docteur Price de prendre la déviation des principes pour les principes mêmes, ne peut pas m'être reproché (15).

Vous gémiſſez, monſieur, de la foibleſſe du

pouvoir exécutif, & de la force des comités de l'aſſemblée nationale; & moi auſſi j'en gémis; mais je ne crois pas qu'on doive exciter la guerre civile en France, pour ramener un ordre de choſes auquel la raiſon conduit naturellement (16).

Vous gémiſſez, monſieur, de la pauvreté momentanée du peuple; & moi auſſi j'en gémis : mais je compte beaucoup plus ſur les moyens qui nous ſeront offerts par ce comité (17), dont vous ſemblez blâmer l'inſtitution; & je crois ſur-tout que pour ramener la paix dans un pays, & que pour y rappeler les émigrans, il ne faut point y exciter de nouveaux troubles (18).

Vous gémiſſez de la ſuſpenſion du crédit public; & moi auſſi, monſieur, j'en gémis : mais je ne crois pas que le meilleur moyen de le faire renaître ſoit d'attaquer les différentes opérations de l'aſſemblée nationale, & de perſuader aux poſſeſſeurs de terres & aux porteurs d'effets qu'ils ſont néceſſairement ennemis, tandis qu'ils n'ont au contraire qu'un ſeul & même intérêt (19).

Vous gémiſſez, monſieur, ſur la défection des troupes; & moi auſſi j'en gémis : mais je ſuis raſſuré par la conduite des gardes nationales & des troupes de ligne lors de l'af-

faire de Nancy ; je le ſuis par le repentir ſincere de l'eſcadre de Breſt ; & je ſuis enfin convaincu qu'un danger commun réunira toujours les françois (20).

Vous gémiſſez du ſpectacle ſcandaleux qu'offrent à l'Europe entiere les diviſions inteſtines des membres de l'aſſemblée nationale ; & moi auſſi, monſieur, j'en gémis, & ſouvent j'ai reſſenti la douleur la plus forte, en voyant quelques françois, indignes de ce nom, calomnier, injurier effrontément leur patrie : mais leur impunité même ne prouve-t-elle pas leur liberté ? & lorſqu'on n'eſt ſéparé de nous que de quelques milles, peut-on ſoutenir qu'une aſſemblée n'eſt pas libre, lorſqu'on ſait qu'un de ſes membres a hautement propoſé à la tribune un plan de contre-révolution, & qu'il a été froidement entendu (21) ?

Vous gémiſſez ſur la dureté avec laquelle les eccléſiaſtiques ont été traités ; & moi auſſi, monſieur, j'en gémis : mais je ne puis pas voir la religion attaquée, ni l'athéiſme établi, parce que le ſalaire des fonctionnaires publics, deſtinés au ſervice du culte, n'eſt pas aſſez conſidérable (22).

Vous vous plaignez de l'organiſation du pouvoir judiciaire ; & moi auſſi, monſieur, j'y trouve quelques défauts : mais je ſuis con-

ſolé par la facilité de les rectifier, & par le grand avantage que nous avons acquis de l'inſtitution des jurés, dont vous ne nous dites pas un mot (23).

Vous gémiſſez des attentats faits aux propriétés féodales ; & moi auſſi, Monſieur, je gémis ſur le malheur de quelques individus (24) ; mais je crois qu'il nous reſte encore d'autre moyen de les dédommager, que celui d'envahir les biens de MM. de la Rochefoucault, de Noailles, & de la Borde.

Vous gémiſſez de la création d'un papier monnoie ; & moi auſſi, Monſieur, j'en gémis : mais je ſuis conſolé par l'idée qu'il n'eſt que paſſager (25), & qu'il facilite une opération dont nous devons retirer les plus grands avantages.

Vous trouvez le nombre des municipalités trop conſidérable ; & moi je le trouve auſſi : mais je crois d'autant plus aiſé de les diminuer, que bientôt le peuple reconnoîtra que c'eſt ſon véritable intérêt (26).

Vous craignez les milices nationales ; & moi auſſi je pourrois les craindre, ſi je croyois qu'elles ſubſiſteront ſur le même pied où elles ſont aujourd'hui, & ſi je ne ſavois pas que leur prompte organiſation diſſipera bientôt les inquiétudes qu'elles pourroient cauſer.

Je ne ſuis pas auſſi tourmenté que vous, M.,

ſur la maniere dont marchera la nouvelle machine politique, & je crois que lorſqu'une fois les principaux rouages ſeront bien en mouvement, le reſte ſuiva facilement. Je ſuis enfin fortement raſſuré, Monſieur, par le progrès des lumieres, que vous avez ſi cruellement attaqué; je le ſuis par la liberté de la preſſe, dont vous ne nous avez pas parlé, & je ſuis convaincu que ces économiſtes, que ces philantropes, que ces philoſophes, que vous injuriez ſi durement, contribuéront autant par leurs écrits au maintien de la liberté & au rétabliſſement de l'ordre, que ces fameux paladins, que ces chevaliers errans dont vous regrettez l'exiſtence, & dont l'inſtitution ſeule prouve la néceſſité où l'on étoit d'oppoſer toujours la force des armes aux excès d'un peuple d'autant plus redoutable, qu'il étoit moins éclairé (27).

J'eſpere, Monſieur, que vous ne trouverez dans cette lettre que l'expreſſion ſimple du ſentiment le plus vrai pour la liberté, & que vous n'y remarquerez pas le langage d'un homme aveuglé par l'eſprit de parti. Je ne ſervirai jamais les vues ambitieuſes des miniſtres ou des tribuns (28), mais toujours je défendrai la conſtitution que j'ai

juré de maintenir. Je ne veux point m'ériger en réformateur du genre humain & en miſſionnaire des nouvelles inſtitutions françoiſes. Je crois qu'un habitant du canton de Berne, ou qu'un anglois peuvent être libres & heureux, malgré l'ariſtocratie apparente de leur conſtitution; mais je penſe qu'un françois qui déſeſpéreroit du ſalut de ſa patrie & qui chercheroit à y fomenter de nouveaux troubles, ſeroit le plus coupable des hommes; tandis que le ſage anglois qui voudroit prévenir les diviſions prêtes à éclater dans ſon pays, rempliroit le plus ſaint des devoirs. Je me flatte, Monſieur, que cette opinion ſe rapprochera de la vôtre, & que malgré notre maniere de voir, oppoſée, mais très-naturelle dans la poſition différente où chacun de nous eſt placé, vous me conſerverez la même amitié que vous m'avez témoignée pendant mon ſéjour en Angleterre. Je conſerve l'eſpérance de pouvoir y aller ce printemps, & de vous y renouveler l'aſſurance des ſentimens, &c. &c. &c.

NOTES.

(1) L'expérience a prouvé que les craintes de M. Depont n'auroient pas été fondées. L'ouvrage de M. Burcke n'a pas, plus que celui de M. de Calonne, ranimé les espérances des mécontens. Tout ce qu'ils ont écrit se trouve dans des ouvrages publiés chaque jour; & le temps est heureusement passé où des noms faisoient des autorités; ce sont des raisons qu'il faut aujourd'hui. Au reste, tous les ouvrages qui prêchent la contre-révolution, sont accueillis par les hommes raisonnables, comme ceux qui prêchent ce qu'ils osent appeler *un supplément de révolution*, c'est-à-dire, un massacre ou des révoltes, comme à Aix & dans le Quercy. J'espere que nous touchons au moment où ni les uns ni les autres ne seront dangereux pour personne.

(2) Cette inconséquence est très-commune en France. J'ai eu bien des occasions de remarquer (& sans doute je ne suis pas le seul) que des hommes qui avoient souvent parlé avec enthousiasme des efforts des anglois, & sur-tout de ceux des américains pour conquérir la liberté, qui disoient que ces peuples étoient trop heureux d'y être parvenus à travers des fleuves de sang, gémissoient ou feignoient de gémir sur les maux qu'on éprouve en France pour y parvenir. Il n'est rien de si commun que ces amis de la liberté des anciens ou des peuples éloignés, & qui ne veulent pas faire le plus léger effort pour s'assurer la leur. La liberté pourtant ne s'établit qu'à travers les obstacles, comme un chêne robuste & sauvage croît à travers les rochers que pénetrent ses racines.

(3)

(3) C'eſt parce qu'une révolution n'eſt pas toujours & par-tout un événement heureux, qu'il faut bien ſe garder d'en tenter une dans le gouvernement aujourd'hui établi en France. Soyez aſſuré que s'il eſt mauvais, il ne ſubſiſtera pas; le temps, & un temps très-court, en fera juſtice. Les efforts que l'on emploieroit pour le détruire, n'auroient d'autre effet que d'y en ſubſtituer un très-certainement beaucoup plus mauvais; car il ſeroit établi au milieu de plus de difficultés & après de plus longues convulſions.

(4) J'ai indiqué dans mon n°. V, page 116, le commencement de 1788 comme la véritable époque de la révolution, & je perſiſte dans cette opinion. C'eſt dans ce moment que le peuple a acquis le ſentiment de ſa force; il a appris qu'il n'avoit qu'à vouloir pour obtenir juſtice contre ſes oppreſſeurs. Avec cette connoiſſance, il étoit impoſſible de le tromper encore long-temps, & la baſtille ne pouvoit tenir devant de telles lumieres. C'eſt en 1788 qu'a commencé l'*inſurrection*; elle étoit alors indiſpenſablement néceſſaire; elle l'eſt devenue chaque jour plus juſqu'au mois de juillet 1789. Il a fallu lutter après encore contre l'aſtuce de quelques miniſtres; mais on a beaucoup exagéré les obſtacles, pour paroître les vaincre.

Au reſte, quand je parle du peuple & de ſa force, je n'entends que la collection entiere de la nation, qui *ſeule* a le droit de faire une inſurrection, de détruire un gouvernement, de s'en donner un autre, de chaſſer ſes oppreſſeurs, de les faire punir. Toute portion du peuple eſt ſoumiſe au peuple entier; la ſouveraineté réſide dans la nation entiere: elle délegue quelques fonctions: elle attribue quelques droits; on abuſe ſouvent, & d'une maniere très-dangereuſe, de ces mots,

nation, peuple, ſouveraineté, &c. On dit chaque jour, les officiers municipaux, les adminiſtrateurs, &c., ſont les repréſentans du peuple. Cela n'eſt pas vrai. Les officiers municipaux, comme les juges, les adminiſtrateurs, les évêques, les curés, &c., ſont des hommes chargés d'exercer des fonctions établies par la conſtitution. Je ne ſais ſi ce ſeroit une idée haſardée, que de dire qu'ils ne different des fonctionnaires, dont la conſtitution a délégué la nomination au roi, qu'en ce qu'ils ſont autrement choiſis; les uns le ſont par un canton, les autres par le roi. La conſtitution attribue au canton le droit de choiſir tels fonctionnaires; au roi le droit d'en nommer d'autres, & les uns & les autres ne ſont repréſentans. La légiſlature ſeule repréſente le peuple; elle ſeule parle & ſtipule en ſon nom; la nation ſeule eſt ſouveraine; chaque partie de la nation eſt ſujette. Ces principes ſont trop oubliés; il m'a paru qu'ils ne ſont pas étrangers à cette diſcuſſion. L'inſurrection de 1788 & 1789 eſt l'ouvrage du peuple; la révolte du 5 octobre eſt l'ouvrage de quelques brigands ſoudoyés & de quelques hommes égarés.

(5) M. Depont pouvoit ajouter que ſi *les états généraux* ſe fuſſent bornés à fournir des moyens d'égaler la recette à la dépenſe, les extravagantes déprédations des gens de cour auroient amené bientôt de nouveaux beſoins, tout auſſi raiſonnables que ceux auxquels on auroit pourvu, & qu'il auroit fallu ſatisfaire de même. Il eſt faux d'ailleurs qu'il ne ſe fût agi, à cette époque, que de fournir à de nouveaux impôts. Il eſt évident pour tout homme ſage, que la machine entiere avoit beſoin d'une réformation; les cahiers ſeuls, qu'on atteſte ſi ſouvent, & qu'on connoît ſi peu, prouvent que la volonté du peuple étoit de ramener le gouvernement monarchique à ſa véritable

nature, & de le dégager des entraves de tout genre dont l'avoient garotté les prêtres & les nobles.

(6) Aucun gouvernement ne porte le nom de deſpotique, mais beaucoup le ſont par le fait. Regle générale, il y a deſpotiſme quand les agens de l'autorité ne peuvent être légalement forcés à réparer le dommage & le tort qu'ils ont faits à un citoyen. Il y avoit donc deſpotiſme en France, où jamais miniſtre, intendant ou commis d'intendant ne pouvoient être pourſuivis. Je dois dire ici qu'il y auroit encore deſpotiſme, ſi les comités des recherches, les municipalités, & les gardes nationales ne pouvoient être pourſuivis & *punis* pour toute arreſtation & toute perquiſition, non ſeulement injuſte, mais illégale. J'invite les amis de la liberté à concourir de tout leur pouvoir à faire ceſſer un ordre de choſes que les plus impérieuſes circonſtances excuſent à peine; c'eſt en terminant très-promptement la conſtitution, en organiſant tous les pouvoirs, qu'on ôtera aux factieux cette arme terrible, & qu'on ſubſtituera à des actes d'autorité arbitraire, les lois protectrices de tous. C'eſt donc à ce terme que doivent tendre tous nos vœux.

(7) Nulle part, ſans doute, il n'y avoit autant & d'auſſi bonnes lois qu'en France; mais nulle part elles n'étoient moins obſervées, parce que ceux qui avoient le droit excluſif de les faire, s'étoient réſervé le droit de les enfreindre.

(8) La religion n'a empêché ni le deſpotiſme de Louis XI & de Louis XIV, ni ſans doute les déplorables fléaux de la ligue, ou les dragonnades, &c. La religion, qui eſt un frein très-puiſſant pour les individus, n'a jamais retenu ni les rois, ni les peuples.

(9) On a ſouvent dit que l'opinion empêche le deſpotiſme de ſe porter aux derniers excès. Sans doute

un deſpote doit craindre que l'opinion publique ne le ſeconde pas, s'il ordonne à la moitié de la nation d'égorger l'autre; pourtant on ſait combien fut petit le nombre des hommes qui oſerent déſobéir à Charle IX. L'opinion n'a empêché ni le deſpotiſme inſolent de Louis XIV, ni le deſpotiſme crapuleux du Régent. Les bonnes inſtitutions ſeules empêchent le deſpotiſme. De bonnes mœurs gardent les bonnes inſtitutions, & l'éducation crée de bonnes mœurs. C'eſt le gouvernement anglois qui fait naître des hommes dans ce pays, & ce ſont les hommes qui gardent ce gouvernement. Au reſte, par-tout on a dit que les uſages, la religion, & l'opinion temperent le deſpotiſme, & par-tout on a dit une choſe peu exacte.

Je demande d'ailleurs à M. Burcke ſi les lois, la religion, & l'opinion empêchoient les lettres de cachet, les impôts arbitraires, les milices, les corvées, les exemptions des privilégiés, &c. &c., & ſi cela eſt un deſpotiſme réel, ou s'il n'eſt qu'apparent.

Sous un prince ou un miniſtre habile, il y avoit le deſpotiſme d'un ſeul; dans un temps de foibleſſe, il y avoit l'ariſtocratie de pluſieurs: comparez le *regne* du cardinal de Richelieu, à la fin de celui de Louis XV.

(10) Il n'eſt perſonne qui n'ait entendu, en 1788, des magiſtrats déſirer, provoquer la guerre civile; il n'eſt perſonne qui n'ait applaudi à la réſiſtance qu'ils ont oppoſée au miniſtere, & à la ſageſſe des officiers qui ont refuſé d'employer la force contre les citoyens. Pourquoi ont-ils changé de langage ſuivant les circonſtances? Seroit-ce parce qu'ils vouloient bien protéger les magiſtrats contre la cour, mais non le peuple contre les grands?

(11) M. Depont n'a pas parlé des entraves ſans

nombre dont la cour, la nobleſſe, & le clergé cherchoient, ſoit ouvertement, ſoit par des menées ſourdes, à embarraſſer la marche des affaires publiques.

L'hiſtoire révélera à ce ſujet d'étranges particularités, & j'eſpere lui fournir ma contribution en anecdotes aſſez peu connues. Il me ſemble qu'en général on ne calcule pas aſſez l'influence qu'ont eue ſur les événemens les fautes de la cour, depuis le mois de janvier juſqu'au mois de juillet 1789; on ne ſent pas aſſez que ſi le miniſtere avoit eu le ſens commun, il auroit pu ſe couvrir de l'éternelle gloire de fonder la liberté de ſon pays; alors tout ce qui eſt bon dans la révolution eût été fait, & rien de ce qui eſt exagéré n'auroit eu lieu; les factions n'auroient pu ſe former; les factieux n'auroient aucun point d'appui, & n'auroient eu aucun prétexte. On impute beaucoup de fautes à l'aſſemblée nationale, & on a raiſon; elle en a fait un grand nombre, mais moins peut-être que le miniſtere; & ſans doute la majorité de l'aſſemblée avoit de meilleures intentions que les miniſtres.

(12) Cette idée de M. Burke ſe trouve par-tout; il ne falloit pas innover, il ne falloit que perfectionner. Mais, 1°. on ne pouvoit perfectionner ſans arracher juſques dans leurs racines, des abus innombrables. 2°. Les deux ordres privilégiés n'ont-ils pas empêché toute poſſibilité de perfection, & leur réſiſtance inſenſée n'a-t-elle pas forcé les communes à ſe ſéparer d'eux? 3°. On ne voit pas aſſez que les déclarations du 23 juin 1789 étoient un vrai changement dans le gouvernement; & pourtant ce n'eſt pas l'aſſemblée qui le faiſoit, c'étoit le roi lui-même. A la vérité, les miniſtres s'y étoient pris trop tard pour rendre un très-foible hommage à la raiſon, & ils devoient aſſez connoître les hommes, pour ſavoir que leur aſtucieux préſent

ſeroit refuſé. Il devoit l'être ſans doute. Si une conſtitution, ſi un gouvernement ſont une ſimple conceſſion du prince, le prince pourra donc retirer à ſon gré ſon bienfait ? Les lumieres avoient fait trop de progrès à cette époque, pour que *la volonté* du roi pût ſuffire à aſſurer la liberté publique. Sans doute la liberté individuelle, la liberté civile peuvent être grandes ſous un deſpote, mais elles ne ſont aſſurées que par la liberté politique ; cette derniere ſeule garde toutes les autres, & les préſerve de toutes les atteintes de la tyrannie royale, & même auſſi de la tyrannie populaire. Ainſi, l'aſſemblée nationale a dû innover ; elle n'a pas pu ne pas innover, & il a bien fallu ſubſtituer un gouvernement nouveau à un gouvernement déja détruit.

(13) Je crois que le temps & l'expérience peuvent ſeuls réſoudre la queſtion que M. Depont évite de traiter ; ce qu'il y a d'évident aujourd'hui, c'eſt, 1°. qu'il étoit impoſſible en 1789 de former deux chambres ; que cette marche eût été impolitique & dangereuſe ; 2°. qu'une portion, une diviſion quelconque du corps légiſlatif, qui reverroit, examineroit les délibérations du corps même, mais ſans *veto*, pourroit bien avoir tous les avantages d'une ſeconde chambre, & aucun de ſes très-nombreux inconvéniens. Je ne fais qu'indiquer cette idée, qui a beſoin d'une longue méditation.

(14) J'ai déjà remarqué que ceux qui louent aujourd'hui à l'excès le gouvernement anglois, trembloient de le voir s'introduire parmi nous dans un temps où de très-ardens amis de la liberté ſe ſeroient crus heureux de l'obtenir.

(15) C'eſt un défaut de logique très-commun, & pourtant aſſez peu remarqué, que celui des hommes qui confondent ſans ceſſe la révolution & la conſtitu-

tion. La révolution eſt la deſtruction de l'ancien gouvernement; ce n'eſt pas l'ouvrage de l'aſſemblée nationale, ce n'eſt celui de perſonne; c'eſt l'action par laquelle le peuple a exprimé qu'il étoit las du joug & qu'il vouloit être libre: comment peut-on lui en faire un crime, & peut-on lui en conteſter le droit? La conſtitution eſt l'ouvrage de l'aſſemblée nationale; & pourtant ce n'eſt pas à elle qu'il faut imputer *toutes* les imperfections qui s'y trouvent; c'eſt aux circonſtances qui l'ont entourée, c'eſt au beſoin de créer promptement, c'eſt à la foibleſſe ou à la mauvaiſe volonté du gouvernement, c'eſt à la perfidie, à la ſcélérateſſe de quelques individus; je voudrois donc qu'une fois l'on reconnût que la révolution étoit néceſſaire, & par conſéquent légitime; qu'elle eſt l'ouvrage du peuple; que la conſtitution eſt imparfaite, mais ne peut être bien jugée que par l'expérience, & perfectionnée que par le temps.

C'eſt par un défaut de logique tout ſemblable qu'on confond avec la révolution, des événemens qui n'y ont aucun rapport, comme ceux du 5 octobre (ainſi qu'il a été remarqué plus haut), ceux de Nancy, d'Aix, de Cahors, de l'hôtel de Caſtries, &c., &c. Ce ſont peut-être des calamités malheureuſement inſéparables d'une grande révolution, quelle elle ſoit; mais elles ne ſont pas la révolution françoiſe; elles ne ſont pas, je ne puis trop le dire, l'ouvrage de la nation; ce ſont les crimes de quelques brigands qui peuvent échapper au ſupplice que méritent leurs forfaits, mais que rien ne pourra ſouſtraire (au moins il eſt doux aux honnêtes gens de le croire), & à leurs remords, & à l'infamie publique qui les pourſuit inceſſamment, & à l'exécration de la poſtérité qui s'avance.

On ne veut pas faire attention qu'un grand change-

ment dans le gouvernement ne s'opere jamais ſans que tous les ſcélérats, tous les factieux, tous les agioteurs, tous les banqueroutiers, tous les courtiſans, c'eſt-à-dire, la lie de la nation, ne cherchent à en profiter, & ne mêlent leurs baſſes & féroces paſſions, à la noble & grande paſſion de la liberté. Tout ce que M. Burke dit, page 92, contre les gens de cour, eſt de la plus rigoureuſe vérité. Non, ſans doute, tous ces hommes-là n'ont pas voulu la liberté; ils n'ont pas déſiré la révolution qui peut y mener; ils ne déſiroient qu'une agitation & des troubles dont ils puſſent profiter: mais l'agitation, les troubles, l'anarchie, ne ſont ni ne peuvent être le vœu de la nation; elle étoit laſſe de l'oppreſſion; elle a voulu un bon gouvernement. Tout ce qui n'eſt pas cela n'eſt pas ſon ouvrage, & ne peut lui être imputé.

(16) Quelle que ſoit la forme de gouvernement qu'on adopte, il eſt évident qu'il faut une grande force entre les mains de celui qui doit faire exécuter. Il eſt évident encore *qu'il n'y a point de liberté* dans un pays où des comités de l'aſſemblée adminiſtrent, & ſur-tout dans un pays où un comité des recherches de l'aſſemblée nationale peut faire arrêter ou relâcher. Si cet ordre de choſes étoit durable, nous ſerions loin d'être libres; mais heureuſement il eſt impoſſible qu'il ſubſiſte; l'impérieuſe loi de la néceſſité le fera bientôt changer. Je ſuis plus douloureuſement affligé que M. Burke de cette ſituation des choſes; mais je ſuis loin de croire que le mal ſoit ſans remede; il eſt tout entier, ce remede, dans l'intérêt public, qui commande une force protectrice, réprimant tous les intérêts privés, réprimée elle-même par l'intérêt public.

Je pourrois ajouter encore que les agens du pouvoir exécutif ont beaucoup contribué à ſon anéantiſſement, en s'adreſſant ſans ceſſe à l'aſſemblée nationale, quand

ils devoient agir ſur leur reſponſabilité ; en conſultant ſans ceſſe les comités, qui n'ont ni le droit, ni le pouvoir de donner des avis ; en s'affectant ridiculement des déclamations de tribune, qui ne ſignifient rien pour les hommes ſenſés ; enfin en manquant de ce grand caractere ſans lequel on ne peut pas conduire le gouvernement dans un temps de révolution. La conduite de M. de Bouillé dans l'affaire de Nancy eſt une grande preuve que ſi les miniſtres euſſent eu une conduite ferme & décidée, s'ils euſſent ſu faire leur devoir, ils auroient impoſé ſilence à tous les criailleurs, à tous les déclamateurs ; ils auroient ſervi la choſe publique, & conſervé leur réputation.

(17) L'aſſemblée vient, ſur le rapport de ſon comité de mendicité, d'ordonner qu'il ſeroit fourni un ſecours de 15 millions pour ſubvenir aux beſoins des départemens ; le rapport du comité eſt rempli de vues très-ſages, & qui peuvent fournir une ample matiere de méditations. Au reſte, le peuple eſt-il auſſi pauvre aujourd'hui que dans les dernieres années du regne de Louis XIV, ou pendant la régence, ou ſur la fin du regne de Louis XV, *quand Terray nous mangeoit* (1), ou même en 1786, 1787, & 1788 ? Aujourd'hui au moins il eſt ſoutenu par l'eſpoir du mieux, & par la certitude d'une économie dans l'adminiſtration, ſur laquelle il ne pouvoit guere compter alors.

(18) L'expérience dépoſe en faveur de l'opinion de M. Depont ; les émigrations occaſionnées par le brigandage de l'hôtel de Caſtries ont porté au commerce, qui commençoit à renaître, un coup dont il ſe reſſentira encore long-temps peut-être. Puiſſent les amis de la liberté, inſtruits par ce déplorable événement, réunir

(1) Voltaire, *origine de la gabelle.*

tous leurs efforts pour en empêcher le retour.

(19) Si l'ouvrage de M. Depont étoit d'une date moins reculée, il auroit pu ajouter que le crédit paroît reprendre de l'activité ; que les effets publics acquierent leur véritable prix, & que le nombre devant en diminuer par des rembourſemens ſucceſſifs, on ſentira bientôt que la ſeule propriété réelle & *bonne* eſt la propriété fonciere ; que tout tendra dès lors à en augmenter la valeur : le haut prix des domaines nationaux prouve cette vérité à ceux à qui la théorie la plus élémentaire ne l'avoit pas démontrée d'avance.

(20) Je crois que ſi tous les officiers généraux ſe conduiſent comme M. de Rochambeau, la diſcipline renaîtra bientôs dans l'armée. Au ſurplus, les révoltes deviennent heureuſement haque jour plus rares.

(21) On ne peut être étonné des diviſions qui regnent dans l'aſſemblée, quand on penſe qu'elle eſt compoſée des élémens les plus incohérens, des parties les plus hétérogenes ; elle a offert le combat perpétuel, non pas ſeulement de tous les intérêts privés contre l'intérêt public, mais encore de tous les intérêts privés les uns contre les autres ; on ne fait pas aſſez d'attention aux paſſions diverſes qui ont néceſſairement dû agiter une *aſſemblée nouvelle*, fiere de ſa puiſſance, effrayée ſur l'avenir, inquiete pour le préſent. On ne juge pas les hommes tels qu'ils ſont ; on leur ſuppoſe une perfection idéale ; on ne veut pas voir que les circonſtances les commandent ſouvent, & que s'ils en maîtriſent quelques-unes, ils ne peuvent les maîtriſer toutes.

D'ailleurs, les hommes les plus honnêtes & les mieux intentionnés étoient en même temps les plus inexpérimentés, les plus étrangers aux intrigues ; il a donc été plus facile de les tromper, & les gens de cour ont eu beau jeu.

On ne ſent pas aſſez qu'il a dû ſe trouver dans l'aſſemblée très-peu d'hommes d'état, non pas ſeulement, comme le dit M. Burke, pag. 86 & ſuiv., à cauſe des mauvais choix, mais ſur-tout parce qu'il étoit impoſſible de faire de bons choix dans un pays où le gouvernement avoit tenu tous les hommes éloignés des affaires publiques, où le plus habile devoit jouer l'ignorance, pour ne pas être ſuſpect. Si pluſieurs hommes ont développé dans l'aſſemblée des talens ſupérieurs, des conceptions profondes, un trop grand nombre de *parleurs* s'eſt montré loin des combinaiſons politiques, néceſſaires pour ſauver un état, & ces parleurs mêmes ont eu des ſuccès. Les françois étoient ſi étrangers aux affaires publiques, qu'ils ont dû prendre le parlage pour du talent; ils ont dû être étonnés quelque temps de la facilité de diſcourir. Mais la réputation des parleurs baiſſe chaque jour; plus les idées ſe forment, plus les eſprits ſe mûriſſent, moins on peut ſe contenter de mots. Ils ſont jugés; on ne voit plus en eux que des diſcoureurs.

Tout a concouru pour rendre cette ſeſſion orageuſe, mais ſur-tout peut-être une cauſe indiquée par Duclos, & que les bons eſprits doivent méditer. « Les hommes ſupérieurs, » dit-il, ont ſouvent le malheur d'avoir pour confreres, » dans quelques compagnies que ce ſoit, des ſots & » des jaloux égaux de rang & de crédit, & oppoſés à » toutes les vues qu'ils ſeroient incapables d'avoir ». *Voyage en Italie, page* 20.

Il faut ſe conſoler de ces diviſions, de ces oppoſitions; la légiſlature prochaine ſera plus calme; bientôt ſans doute le parti de l'oppoſition ne ſera plus l'ennemi de la conſtitution; bientôt, comme en Angleterre, tous les partis, quelles que ſoient d'ailleurs leurs opinions, confondront leurs intérêts dans le beſoin d'empêcher une nouvelle révolution; ils ſe rallieront aux

lois protectrices de tous; bientôt (il seroit affreux du moins d'en perdre l'espérance) disparoîtront ces odieuses distinctions d'aristocrates & de démagogues; le très-petit nombre d'hommes qui veulent du trouble, qui appellent le feu & le sang, diminue sans cesse. Ah! si, jamais réunis par le saint amour de la patrie, nous voulions véritablement la délivrer des fureurs des factieux qui déchirent son sein, elle seroit bientôt sauvée. Puisse un jour si beau éclairer mes yeux!

(22) Je crois devoir placer ici une observation que je n'ai vue nulle part. Les prêtres se sont plaints des *persécutions* qu'ils éprouvoient, & ils ont comparé leur position à celle des premiers chrétiens; & M. Montlausier a dit qu'on ne *les arracheroit pas de leurs palais*. Les premiers Chrétiens n'avoient pas de palais; ils ne changeoient pas leur croix de bois en croix d'or; car jamais ils n'en eurent d'or. On persécutoit les premiers chrétiens pour leurs opinions religieuses; on vouloit les forcer de renoncer au culte de l'éternel, & d'offrir aux faux dieux un encens sacrilége; aujourd'hui on propose aux prêtres de renoncer au culte de *Mammon*, pour adorer avec humilité & charité un dieu bon, devant qui tous les hommes sont égaux. On leur laisse leurs opinions; la loi les prive d'une partie de leur scandaleuse opulence; il n'y a rien là de commun avec des opinions religieuses. Les premiers chrétiens obéissoient aux lois, ils ne prêchoient pas la révolte; pourquoi les évêques ne les imitent-ils pas? Enfin on n'en persécute aucun. Je crois que l'assemblée a porté très-loin la sévérité contre les titulaires, mais elle n'a fait ni voulu faire éprouver de persécutions à aucun.

(23) Je crois que l'ordre judiciaire a de très-grands défauts; mais l'institution des bureaux de paix, dont on sent déjà la bénigne influence dans les campagnes, en

compenſe amplement un très-grand nombre. Je crois que le temps fera diſparoître les autres.

(24) Si on eſſayoit de faire le calcul des pertes que chacun prétend avoir éprouvées, on verroit qu'elles excèdent le numéraire circulant en Europe ; il n'eſt perſonne qui ne gémiſſe d'une perte, ou qui ne ſe glorifie d'un ſacrifice ; les dix-neuf vingtiemes ſont exagérés. On ne fait jamais entrer dans le calcul les indemnités que l'on obtient. Ainſi, ſi un homme perd une place, il ne calcule pas l'exemption des dixmes, &c. Sans doute il y a des individus infiniment à plaindre ; ſans doute, & je le crois fermement, le nombre des malheureux pouvoit, devoit être moindre ; mais loin de l'augmenter encore en prolongeant l'anarchie, en déplaçant de nouveau ceux qui commencent à prendre une poſition un peu fixe, réuniſſons tous nos efforts pour empêcher de nouveaux déſordres.

(25) Depuis la lettre de M. Depont, on a brûlé quelques aſſignats, peu ſans doute ; mais la vente très-rapide des biens nationaux donne lieu d'eſpérer qu'on en brûlera bientôt beaucoup davantage.

(26) Ce n'eſt pas ſeulement le nombre des municipalités que M. Burke attaque, c'eſt auſſi leur compoſition ; je la crois vicieuſe ſous pluſieurs rapports ; mais je penſe qu'il a tort de les comparer à des républiques ; chaque jour on ſe ralliera aux principes développés note quatrieme. Il n'y aura plus de *pouvoir municipal*, expreſſion dangereuſe & fauſſe, qui donneroit à penſer que les officiers municipaux ont un *pouvoir* qui leur eſt propre, tandis qu'ils n'ont que des fonctions. C'eſt l'abus du mot *pouvoir* qui a créé toute l'autorité des parlemens, qui prétendoient avoir le *pouvoir judiciaire*. Les mots ont un grand empire ſur les hommes ; il faut que les bons eſprits s'attachent

à les rectifier. La nation ne délégue aucune partie de ſon pouvoir aux officiers municipaux, ni aux magiſtrats; elle leur confie une certaine portion de l'exercice de ce pouvoir, c'eſt-à-dire, des fonctions. Toute la conſtitution doit tendre à cette unité de principes, ou elle eſt vicieuſe; je crois que la nôtre s'écarte en beaucoup de points de ce but; mais il eſt facile de l'y ramener, en augmentant, en fortifiant l'action des diſtricts & des départemens ſur les municipalités, & celle du roi ſur les départemens, & en rendant très-ſévere & très-exacte la ſurveillance de la légiſlature ſur les miniſtres. Ce n'eſt qu'ainſi que s'établira la liberté; elle n'exiſtera pas tant que les municipalités s'attribueront le droit immédiat de ſurveillance & de dénonciation ſur les agens de l'autorité; elle exiſtera beaucoup moins encore tant que les ſections de Paris s'arrogeront une autorité, tant qu'elles dénonceront, &c. &c. &c. &c. Mais tous ces inconvéniens & beaucoup d'autres ne ſont pas dans la conſtitution, loin de là, elle doit y porter remède à meſure qu'elle s'achevera.

(27) M. Burke ſe trompe quand il dit que la révolution a détruit l'eſprit national; je crois au contraire qu'elle lui a rendu ſa véritable direction; le luxe, la corruption de la cour, qui avoit étendu ſa funeſte influence juſques dans les derniers hameaux, avoit dégradé la nation; l'argent étoit le prix de tout; l'argent ſeul payoit & les guerriers & les prêtres; on n'ambitionnoit les *honneurs*, la faveur du prince, que pour s'enrichir: un évêque, un général d'armée demandoient de l'argent, & puis encore de l'argent. Cette vile & honteuſe paſſion avoit métamorphoſé les françois, & ſur-tout les *grands*, en une troupe d'agioteurs à genoux devant un écu.

Le véritable honneur, cette franche & généreuſe

loyauté françoiſe, cette fidélité à tenir ſes engagemens, ne ſont pas détruits, & ſi nos mœurs deviennent un peu ſéveres, elles ne deviendront pas féroces, malgré les brigands & ceux qui les ſoudoient.

(28) Les tribuns ne tuent le deſpote que pour hériter du deſpotiſme; il y a autant de baſſeſſe à les ſervir qu'à ſervir les miniſtres; il y a plus de lâcheté à les craindre.

Je dois répéter ici que je n'ai pas voulu réfuter M. Burke; mais je ne crains pas d'avancer que cette tâche ne ſera pas difficile à celui qui voudra la remplir; il s'écarte ſans ceſſe des principes; il ſe trompe ſur les faits: ſon ouvrage paroît être celui d'un honnête homme qui ne connoît que les malheurs arrivés en France, & qui n'a nulle idée, ni de l'ancien gouvernement, ni de l'objet de nos débats, ni des principes admis par les vrais amis de la conſtitution; il ne connoît pas nos bons ouvrages, car il n'en cite aucun, & il indique, comme ayant quelque influence ſur l'opinion, les révolutions de France & de Brabant, de M. Camille Deſmoulins; il ne connoît pas notre conſtitution, car il parle de trois degrés d'élection qui n'exiſtent pas; il attaque la diviſion du royaume, qui peut avoir & qui a des imperfections, mais qui vaut mieux que l'incohérence qui exiſtoit; en un mot, il prend ſans ceſſe l'état actuel des choſes pour la conſtitution, & il ſe trompe. Elle approche de ſon terme; quoi qu'on en puiſſe dire, elle s'achevera, & l'eſprit public fait de tels progrès, que le retour des troubles paroît bien peu vraiſemblable. Les ariſtocrates ſont anéantis, les démagogues ſont jugés; il ne reſte plus qu'à inſpirer aux vrais amis de la liberté aſſez d'énergie pour ſe-

conder l'opinion, qu elle-même les ſoutiendra quand ils voudront ſe montrer.

M. Burke prend ſans ceſſe pour la nation françoiſe une vile horde de brigands qui commet des forfaits, & des brigands *titrés*, plus vils encore, qui les encouragent, les ſoutiennent, & s'en ſervent : s'il venoit paſſer quelque temps parmi nous, il verroit que ces gens-là ſont loin de former la nation, qu'ils ſont loin d'être en grand nombre ; il verroit que les véritables françois brûlent du ſaint amour de la liberté, mais qu'ils ſont loin d'aimer, d'approuver les forfaits ; il verroit que s'ils frémiſſent d'horreur à la ſeule idée d'appeler ſur les factieux la vengeance populaire, ils ne ceſſeront de les pourſuivre au tribunal de l'opinion publique, tribunal terrible, & qui en fait déjà juſtice. Oui, les gens de bien ſe rallieront, ils ſentiront leur force, elle eſt immenſe ; ils vengeront la nation françoiſe des calomnies dont de ſcélérats factieux ont fourni le prétexte ; ils ne courberont la tête ſous aucun joug : fiers de leur liberté, forts de leur honneur, ils braveront les proſcriptions tribunitiennes, comme ils ont bravé les violences miniſtérielles ; ils ne fuiront pas la patrie, ils la défendront, ils la ſauveront ; & M. Burke un jour ſera forcé de convenir que la nation françoiſe fut digne de la liberté, qu'elle ſut la conquérir, l'affermir, & la garder, malgré les miniſtres, les ariſtocrates, les démagogues, & les ſcélérats.

Paris, 13 *janvier* 1791.

A Paris, de l'Imprimerie de DEMONVILLE, rue Chriſtine.

N°. IX.

L'AMI DES PATRIOTES, OU LE DÉFENSEUR DE LA RÉVOLUTION.

Quels ſont les hommes les plus utiles à la choſe publique ?

« Qui es-tu donc, pour mépriſer les hommes, & qui » t'éleve au deſſus d'eux ? Tes ſervices ou tes vertus ? » Mais combien d'hommes obſcurs, plus vertueux que » toi, plus laborieux, plus utiles » ! (*Encyclopédie, art. Grandeur.*)

J'AI déjà eu occaſion de remarquer que la révolution françoiſe differe de preſque toutes les révolutions anciennes & modernes en un point eſſentiel, c'eſt qu'aucun homme n'y a contribué par ſes talens ou par ſon courage, d'une maniere tellement déciſive, qu'on puiſſe dire, *s'il n'avoit point été là, la révolution ne ſe ſeroit pas faite.* Mais quelques hommes

ont eu ſur les événemens une influence aſſez conſidérable, & ce ſera pour l'hiſtoire un problème intéreſſant, que celui dont je m'occupe dans ce moment; elle claſſera avec une impartiale ſévérité tous les *grands homme du jour*; & tel qui croit jouer un grand rôle, ſera bien parfaitement oublié. Mais, il faut l'avouer, l'hiſtoire ſeule peut exercer cette ſévere cenſure avec toute l'impartialité néceſſaire. Il eſt difficile que dans les jugemens contemporains il ne ſe mêle pas (ſans même qu'on s'en aperçoive) quelques affections particulieres, quelque retour ſur ſoi-même; chacun doit trouver les plus utiles & les plus ſages, les hommes dont il a adopté les opinions, ceux avec leſquels il a toujours penſé; & ſi le bon citoyen n'a d'ennemis que ceux de la patrie, cependant il faut avouer que trop ſouvent on prend pour ennemis de la patrie, les hommes qui n'ont d'autre tort que d'avoir combattu les opinions qu'on adoptoit. Tous ceux qui connoiſſent le cœur humain, qui ſavent combien il eſt pétri d'inconſéquences, d'erreurs, & d'illuſions, penſeront comme moi. Le cœur le plus juſte, l'eſprit le plus droit s'égarent dans leurs jugemens. Les méchans ſeuls ſe plaiſent dans leur erreur, la connoiſſent, y perſéverent, & tyranniſent ceux qui ne l'adoptent pas.

Tous les hommes ſe trompent ; les honêtes gens ſeuls pardonnent les erreurs & les foibleſſes.

Dans un moment de trouble & de fermentation, où tout ſe fait par eſprit de parti, & preſque rien par amour de la patrie, par le ſentiment du bien puplic ; chez une nation qui ne ſait pas encore haïr la tyrannie, mais qui hait déjà les tyrans, on prend ſouvent pour du patriotiſme tout ſentiment de vengeance ou d'animadverſion contre l'ancien régime. Celui qui aide à chaſſer les oppreſſeurs, paſſe pour un bon citoyen, juſqu'à ce qu'on voie qu'il n'a voulu qu'opprimer à leur place.

Le premier beſoin d'un eſclave étant la liberté, ſon premier ſentiment eſt de chérir la main qui l'aide à briſer ſes fers ; il ne peut, il ne doit pas examiner les motifs de celui qu'il croit ſon libérateur ; il ne commence à s'en défier que quand il ſoupçonne qu'il veut lui en faire porter d'autres, ou qu'il lui conſeille un uſage criminel de la liberté qu'il peut avoir contribué à lui rendre.

Dans les premiers temps d'une révolution, tout ce qui eſt giganteſque paroît grand, & ſouvent ce qui eſt féroce ne paroît que ferme. Telle eſt la déplorable condition des hommes,

qu'ils ne reviennent à la vérité qu'après avoir parcouru tous les extrêmes ; ils ont été opprimés, ils deviennent oppreſſeurs avant d'être juſtes ; ils ont été eſclaves, ils applaudiſſent à ceux qui enchaînent leurs tyrans, duſſent-ils porter les mêmes fers ; ils ont été perſécutés, ils aiment ceux qui prennent vengeance de leurs perſécuteurs, duſſent-ils ſupporter une partie de cette nouvelle tyrannie.

Tels ſont les hommes de tous les temps ; tels nous les montre l'hiſtoire des ſiecles paſſés ; tels, il faut le dire, l'hiſtoire du temps préſent les montrera à la poſtérité. Je ſais bien tout ce qu'a d'affligeant ce tableau de la nature humaine ; je ſais bien qu'on peut accuſer de myſanthropie celui qui la voit ainſi ; mais pourtant ce tableau eſt vrai : au reſte, cet état des choſes n'eſt pas en tout l'ouvrage de la nature ; c'eſt en grande partie le crime des tyrans ; ils inſpirent une haîne ſi profonde, qu'on ſe plaît à voir l'humanité vengée par leur humiliation ou leurs ſupplices.

Chez un peuple éclairé, & par conſéquent ſage & généreux, les excès ſont moins durables que chez un peuple abruti par l'ignorance & la ſuperſtition. Il y a, dans le premier, des idées plus ſaines de la vraie grandeur, de la véritable dignité de l'homme.

Et comme dans toutes les nations il y a toujours une partie conſidérable qui malheuſement eſt peu éclairée, qui ſait mal diſtinguer les hommes des choſes, il arrive qu'une grande partie du peuple le plus civiliſé perſiſte long-temps dans l'erreur, quand le reſte de la nation en eſt ſorti.

Les hommes aiment à être agités, c'eſt pour eux un beſoin; ils aiment ceux qui les effraient; les récits de conſpirations leur inſpirent une horreur qui les attache, comme les enfans ſe plaiſent aux contes effrayans de leurs nourrices.

Enfin à ces illuſions, à ces penchans dangereux ſe mêlent la perverſité des brigands, qui s'en ſervent pour parvenir à leur but; ils veulent plaire au peuple, non en lui rendant des ſervices réels & durables, mais en le flattant; ils ne veulent pas être ſes *ſerviteurs ni ſes amis*, mais ſes adulateurs & ſes tyrans.

C'eſt au milieu de ces paſſions diverſes, de ces intérêts oppoſés, peut-être même à l'aide du choc qu'ils éprouvent entre eux, que les révolutions s'operent: le peuple, je l'ai déjà dit, n'a qu'un ſentiment, la haîne d'un gouvernement oppreſſeur; il n'a qu'un beſoin, celui d'un gouvernement mieux ordonné. C'eſt pour cela, & pour cela ſeul, qu'il fait une ré-

volution ; mais c'eſt dans des vues toutes différentes qu'on prend ſon nom & qu'on s'aide de ſa force.

Ainſi, celui qui dit : Il faut détruire les parlemens, le clergé, les droits féodaux, les anciennes lois, &c. &c. &c., n'exprime qu'une très-petite portion de la volonté du peuple ; car le peuple ne veut pas ſeulement un changement, mais un changement en mieux.

Il n'y avoit pas la plus légere conception à démontrer les vices innombrables de l'ancien régime ; tous les hommes qui n'en profitoient pas, les ſentoient aſſez, & ceux qui en profitoient, les connoiſſoient bien auſſi.

Il n'a pas fallu même un grand courage pour attaquer l'ancien gouvernement, une fois que les communes ont été conſtituées en aſſemblée nationale : &, dans ce ſeul acte, il y a plus de véritable grandeur, plus de vrai ſentiment de ſa dignité, de ſes droits, & de ſa puiſſance, que dans tout ce qui a été fait depuis (1).

(1) Trop peu de papiers publics ont remarqué un événement très-important du 17 Juin, qui peint bien l'eſprit qui animoit les communes à cette époque. On ſait aſſez que la délibération n'a pas été parfaitement unanime ; mais on n'a pas fait aſſez d'attention que la motion rédigée par MM. Target & le Chape-

Tout ceux qui, passé cette époque, ont lutté contre le gouvernement, n'ont eu besoin que d'une très-foible énergie, puisqu'ils étoient sûrs d'un point d'appui très-solide.

---

lier, qui met la dette publique sous la sauve-garde de la nation, a été unanimement adoptée; qu'aucun de ceux qui s'étoient opposés à la constitution, n'a imaginé de combattre une mesure devenue infiniment sage après la premiere. Je releve cette circonstance qui n'échappera pas à l'histoire, & j'ose dire que si les communes eussent formé seules l'assemblée nationale; si la noblesse & le clergé (*) se fussent retirés des états généraux; si aucun noble, aucun prêtre n'étoient venus se réunir à elles; s'ils étoient tous resté dans l'opposition; si les gens de cour n'avoient pas apporté leur venimeux esprit d'intrigue, d'orgueil, & d'ambition dans la majorité de l'assemblée; s'ils n'y avoient pas mis la discorde; s'ils n'avoient pas infecté de leur souffle contagieux, des hommes jusqu'alors honnêtes & amis du bien, la constitution se seroit achevée promptement, sans secousses, sans calamité; les haînes eussent été moins violentes & moins actives, les factions ne seroient pas nées; nous serions libres & heureux depuis longtemps; & nous ne sommes encore ni libres, ni heu-

(*) On ne doit pas appliquer à tous les curés ce que je dis ici du clergé; beaucoup de curés sont depuis long-temps dignes de l'estime & de la reconnoissance publique. La plupart d'entre eux sont restés étrangers aux intrigues qui déshonorent le clergé. A l'égard de la noblesse, il y a infiniment peu d'exceptions à faire, & beaucoup moins encore que ne le croient les hommes les plus défians.

J'indique ici cette penſée, pour qu'on ſe rappelle que la minorité de la nobleſſe ne s'eſt réunie aux communes qu'après la conſtitution,

---

reux. Graces à la philoſophie & à l'eſprit national, il eſt abſolument impoſſible que nous ne le ſoyons pas; mais ce ne ſera qu'après beaucoup de travaux & de peines. Les gens de cour gâtent tout ce qu'ils touchent; ils ont reſpiré un air infect, ils corrompent ceux qui les approchent. Et qu'on ne croie pas que ſi les communes fuſſent reſtées ſeules, il n'y auroit pas eu de parti d'oppoſition; il eſt impoſſible que ſept cents perſonnes ſoient réunies & délibèrent enſemble, ſans qu'il ſe forme une oppoſition; mais alors ce n'eût pas été la lutte de l'orgueil contre l'orgueil, de l'intrigue contre l'intrigue, de l'ambition contre l'ambition; ce n'auroit été que le combat des opinions ſoutenues avec la chaleur que produit néceſſairement une grande aſſemblée. Il eſt trop évident pour tout obſervateur attentif, que l'oppoſition actuelle de l'aſſemblée nationale a été plus ſouvent nuiſible qu'utile: loin d'être (comme on pouvoit l'eſpérer) un frein au deſpotiſme de la majorité, une digue à un torrent qui peut tout engloutir, elle n'a fait qu'oppoſer une réſiſtance coupable, inutile, funeſte à l'établiſſement de la conſtitution; & ſouvent on s'eſt aperçu que cette odieuſe réſiſtance eſt combinée à deſſein, pour porter l'aſſemblée à des extrêmes ſur leſquels ils fondent des eſpérances; & des membres qui, en feignant d'avoir l'opinion de la majorité, ont les vues & les projets de la minorité, ont trop ſu profiter de cette funeſte diſpoſition.

& ſur-tout pour qu'on n'oublie pas la conduite que beaucoup de nobles, aujourd'hui démagogues, ont tenue dans leur chambre.

Je crois fermement que la révolution, commencée, comme je l'ai dit, en 1788, a été complette le 17 juin 1789; je crois que c'eſt alors que la volonté nationale s'eſt clairement manifeſtée.

Sans doute il reſtoit beaucoup d'obſtacles à vaincre pour qu'elle fût exécutée, mais il étoit impoſſible qu'ils ne diſparuſſent pas tous, par l'effet ſeul de cette volonté, & aucun homme habitué à réfléchir, à calculer la marche des événemens, n'a pu, à cette époque, concevoir une crainte réelle ſur le ſuccès de la révolution; les communes, en ſe conſtituant en aſſemblée nationale, avoient ramené la ſouveraineté à ſa véritable origine; elles avoient rendu au peuple ſes droits: &, qu'on y prenne bien garde, de ce principe unique, de cette vérité fondamentale que les *communes* repréſentoient la nation, découlent toutes les conſéquences qui amenent une bonne conſtitution.

Or l'eſprit public étoit trop avancé, les bons livres l'avoient trop formé, pour que le langage des commune ne fût pas entendu de tout le royaume.

On doit donc reconnoître que les hommes les plus utiles, ceux qui ont rendu le plus éminent ſervice à la choſe publique, ſont ceux à qui on doit la conſtitution des communes.

Je remarque que les hommes qui ont le plus contribué à faire adopter cette opinion, ont ſur le champ pris la meſure qui, en garantiſſant la dette publique, attacha au ſort de la révolution la claſſe très-nombreuſe des créanciers de l'état.

Sans doute qu'on ne refuſera pas un ſentiment d'eſtime à la courageuſe fermeté avec laquelle les communes, conſtituées en aſſemblée nationale, ſont reſtées dans leur ſalle après le lit de juſtice du 23 juin; mais l'inertie des troupes, l'opinion du peuple, tout prouve que la révolution s'étoit faite le 17.

La priſe de la baſtille en eſt même une preuve; elle auroit réſiſté, ſi elle avoit été défendue; elle auroit été défendue, ſi on avoit pu compter ſur l'armée.

Et remarquez que la priſe de la baſtille, ſi elle eût été poſſible, & tous les événemens du même genre euſſent été ſans avantage actuel & immédiat; qu'ils n'euſſent qu'amené un carnage inutile, ſi les communes n'avoient pas été conſtituées: les vainqueurs de la baſtille auroient même paſſé pour des rebelles, & auroient été traités d'après cette opinion.

En un mot, il eſt évident que la conſtitution des communes a ſauvé la France du double danger qui la menaçoit : deſpotiſme d'une part, & brigandage de l'autre. Avec cette conſtitution, tout ce qui eſt bon devoit arriver ; ſans elle, rien de bon n'eût été fait, & les maux euſſent été beaucoup plus grands.

Maintenant ſi l'on conſidere les événemens qui ont ſuivi, ſi l'on réfléchit un inſtant ſur cet amas de deſtructions & de ruines dont a dû s'entourer l'aſſemblée nationale, on ne ſait quel ſentiment éprouver pour ceux qui les ont provoquées. En effet, beaucoup de motifs très-étrangers, très-oppoſés au patriotiſme, ont pu les guider. Toutes les fois qu'on détruit, on peut être animé par la haîne, par la vengeance, par l'amour du déſordre, & ſur-tout par la crainte ; cela eſt ſi vrai, que les brigands, les miniſtres, les conquérans détruiſent : il ne falloit d'ailleurs aucun courage, aucune combinaiſon pour provoquer des deſtructions ; & cela eſt tellement vrai, que preſque aucun de ceux qui ont ſollicité une deſtruction quelconque, n'a ſu rien conſtruire à la place. *Philoſophe, que mets-tu à la place du poulhſerho* (1) ?

(1) Emile, profeſſion de foi du vicaire ſavoyard.

C'eſt là où ſe trouve le vrai caractere du patriotiſme, le véritable génie de l'homme d'état. Celui qui, dans une ſéance, dit: Il faut ſupprimer les droits féodaux, peut n'être ni un habile homme, ni un bon citoyen; mais celui qui ſe voue pendant trois mois à un travail obſcur, ennuyeux, pénible, pour diſtinguer les droits rachetables, des autres, pour fixer le mode de rachat; celui-là eſt un homme capable; & s'il ſe trompe dans quelques opinions, il eſt difficile de ne pas croire que c'eſt de bonne foi; il eſt impoſſible de ne pas le regarder comme un bon citoyen.

Je vais rappeler ici un fait fort connu, & ſur lequel je ne me permets aucune réflexion.

MM. de Noailles & du Châtelet ont propoſé, à la ſéance du 4 août 1789, l'abolition des droits féodaux. M. de Foucault a demandé à l'inſtant la réduction des penſions. Je ne veux ſonder les motifs d'aucun d'eux; mais j'obſerve que tous trois avoient raiſon, & que pourtant ils ont été loin d'être tous trois du même avis, du moins depuis la réunion de la nobleſſe à l'aſſemblée nationale.

Le mouvement, l'enthouſiaſme, l'ambition, toutes les paſſions violentes & odieuſes ſuffiſent pour détruire; les conceptions froides, le travail, la patience, l'amour de ſes devoirs

ſont néceſſaires pour créer. Qui pourra douter que celui qui crée, ne ſoit bien autrement utile que celui qui détruit?

Mais, dit-on, il falloit détruire pour édifier. Sans doute, mais quelques grains de poudre font ſauter une fortereſſe; la conception de l'architecte, l'habileté des ouvriers, ſont néceſſaires pour la rebâtir.

Quel eſt cependant l'homme qu'on admire le plus? C'eſt celui qui détruit, & non celui qui crée. Encore une fois, les hommes aiment le mouvement; le changement de ſcène eſt un beſoin pour eux. Ce mot de Voltaire, *bâtir eſt beau, mais détruire eſt ſublime* (1), eſt le texte de tous les éloges qu'on a donnés, qu'on donne, & qu'on donnera aux conquérans & aux deſtructeurs.

Remarquez comme tout ce que fait un homme profond prend l'empreinte du génie. Tandis que de petits intrigans s'occupent à ſoulever tel ou tel régiment, l'homme profond crée des gardes nationales qui empêchent toute l'armée de ſervir le deſpotiſme, & ſuppléeront l'armée, ſi elle ſe débande.

Mais ce n'eſt pas ſeulement l'homme de génie qui ſert utilement la choſe publique, il y a tel membre de l'aſſemblée qui n'a ja-

(1) Guerre civile de Geneve.

mais parlé à la tribune, & qui paſſe tous les jours dix ou douze heures au comité à expédier des affaires. On me demandera pourquoi il y a des comités qui expédient des affaires ? Je répondrai que c'eſt parce que nous ſommes loin d'avoir ſur le gouvernement des idées raiſonnables ; mais les fautes, les erreurs, l'oubli des principes de la part de l'aſſemblée, ne peuvent diminuer, aux yeux des hommes raiſonnables, l'extrême mérite de ceux qui, ſans l'eſpoir d'aucune gloire, ſe dévouent à des fonctions pénibles.

Il me ſeroit aiſé d'étendre ces obſervations, que je ne préſente qu'en maſſe, & pour y ramener l'attention ; car elles échappent trop ſouvent. Et ſur-tout les hommes *à mouvement*, les parleurs ne ſentent pas aſſez que tout leur babil n'exige ni travaux, ni connoiſſances acquiſes ; que parler eſt le propre des ſots orgueilleux, mais que penſer beaucoup & parler peu, eſt l'apanage du talent. Ils oublient trop que détruire, braver les haînes, exciter les vengeances, eſt le propre des tyrans ; mais que réparer les pertes, rétablir les ruines, eſt l'apanage du patriotiſme & de la vertu.

Après les hommes conſtitutionnels, mais, je l'avoue, loin derriere eux, je placerois ceux qui ont maintenu l'ordre public, em-

pêché les excès populaires. Je ſuis loin de méconnoître les ſervices qu'ils ont rendus à la patrie ; mais je crois qu'il ne faut pas les comparer à ceux des hommes dont les conceptions ont été dirigées vers la conſtitution. Sous tous les régimes, dans tous les temps, il faut défendre les propriétés ; il ne faut pour cela ni patriotiſme ni génie, il ne faut que l'amour de ſa propre conſervation. Il y a d'ailleurs une ſorte de gloire à laquelle perſonne n'eſt inſenſible, gloire ou célébrité qui jette un plus grand éclat que les travaux obſcurs d'un comité, ou un rapport aride ſur une matiere ingrate, fait dans un moment où l'aſſemblée eſt peu diſpoſée à l'entendre.

Il eſt une claſſe d'hommes qu'on n'honore, qu'on ne connoît même pas aſſez ; ce ſont ceux qui mettent toute leur gloire à remplir religieuſement leurs fonctions, ceux qui ne manquent aucune ſéance, qui s'y trouvent dès l'ouverture, & ſe livrent dès lors à une exiſtence pénible, ingrate, qui ne ſatisfait aucune eſpece d'ambition. Je ſoutiens que ces hommes là ont été plus utiles à la patrie que tous les parleurs enſemble ; car on a pu ſe paſſer des parleurs, on ne pouvoit rien faire ſans aſſiduité aux ſéances. Or il y a dans l'aſſemblée quarante perſonnes, dont un jour peut-être je

donnerai la liſte ; qui ſont toujours aux ſéances à neuf heures & demie ; à la vérité, elles y ſont ſeules juſqu'à dix & demie qu'il en arrive une centaine d'autres, qui ſont ſuivis de deux cents juſqu'à midi, & depuis lors, juſqu'à une heure ou deux, le reſte arrive ; je dis le reſte, avec cette obſervation qu'aux ſéances où il n'y a ni miniſtres à dénoncer, ni excès populaires à applaudir, ni mouvemens à exciter, ni prêtres, ni ariſtocrates à maltraiter, beaucoup de gens dédaignent de ſe trouver.

Or je demande leſquels ont été les plus utiles, de ceux dont on a pu toujours ſe paſſer, ou de ceux ſans leſquels il n'y auroit plus depuis long-temps d'aſſemblée nationale ? Sans quarante ou cinquante perſonnes, les ſéances qui ne commencent qu'à dix heures (1), & ne ſont remplies juſqu'à onze que par des choſes inutiles, ne commenceroient qu'à midi, & n'auroient pas même lieu les jours où l'on ne devroit y traiter aucune queſtion qui puiſſe produire du mouvement.

(1) C'eſt ce que l'on appelle inſolemment les bas côtés, & depuis *tapiſſerie*. Le dernier degré de l'étonnement pour moi, c'eſt qu'il y ait des hommes aſſez foibles pour ſupporter une telle audace.

Le

Le patriotiſme de la tribune ou des halles ne vaut rien, celui du cabinet, celui du cœur ſont ſeuls bons.

Pourquoi n'ajouterois-je pas en preuve de tout ceci, que les hommes qui ſont de bonne heure aux ſéances, ſont auſſi les plus ſilencieux, les plus calmes, les plus ſages, tandis que ceux qui arrivent tard, murmurent, parlent ſans ceſſe, crient, interrompent les orateurs, huent & applaudiſſent, non ſuivant la vérité, mais ſuivant leurs paſſions : ce n'eſt pas ainſi qu'on eſt utile.

Beaucoup d'hommes ſont ces reproches, & il en eſt très-peu qui ne les méritent pas ; ceux qui affectent un patriotiſme plus pur, qui ſe vantent d'un plus noble déſintéreſſement, qui peut-être même ont, ſinon moins d'ambition, du moins une ambition moins coupable ; ceux enfin qu'on peut, qu'on doit regarder comme d'honnêtes gens, & qui ont voulu ſe mettre à la tête des honnêtes gens ; ceux-là non ſeulement manquent de caractere, comme je l'ai ſouvent obſervé, mais ils ont, ſur le ſalut public, une inſouciance profondément criminelle : ils négligent le premier de leurs devoirs, celui *d'aſſiſter* aux ſéances.

Avec ce ſoin, ce ſeul ſoin, on auroit pu,

on pourroit encore abréger infiniment les travaux de l'aſſemblée ; elle auroit rendu plus de décrets, elle en rendroit de meilleurs, il y auroit moins d'agitation.

Mais le ſtupide orgueil d'un rapporteur qui veut avoir beaucoup d'auditeurs, l'eſprit d'intrigue qui a beſoin d'appui, l'oubli de ſes devoirs, tout concourt à reculer le commencement des ſéances, à en rendre les premiers inſtans vides.

On croiroit difficilement que cette inſouciance coupable eſt portée à un tel point, qu'il eſt prouvé, par les démarches du comité central dans les divers comités, que très-peu ont des travaux prêts pour occuper les ſéances, lorſque l'ordre du jour eſt interrompu. De là il arrive que l'aſſemblée ſe livre à des affaires particulieres, que lui amenent trop ſouvent l'intrigue & les intérêts perſonnels ; affaires particulieres, alimens des paſſions, foyers de haîne, ſource de diviſion, qui ne ſont nullement du reſſort de l'aſſemblée, & qu'elle ne doit qu'à ceux qui ont intérêt à retarder la conſtitution. Que ſont-ils donc, grand Dieu ! s'ils oublient un inſtant leurs devoirs ? Qu'ont de commun les diſtractions auxquelles ils ſe livrent, avec l'intérêt public qui leur eſt confié ? Oui, leur premier devoir, leur unique

devoir eſt d'être là, & c'eſt celui qu'ils obſervent le moins. Le premier ſervice qu'ils peuvent rendre à la patrie, c'eſt d'être aſſidus, & ils ne ſont pas aſſidus : non, ils n'aiment pas la patrie, ils ne ſongent pas à la ſervir.

Ce n'eſt pas tout encore ; chaque comité eſt compoſé d'un certain nombre de membres ; deux ou trois y travaillent, les autres n'y paroiſſent jamais. Vous voyez leurs noms dans tous les comités, parce qu'ils ont cru acquérir quelque célébrité à s'y faire placer.

Oui, j'arracherai le maſque hypocrite dont ils ſe couvrent ; j'indiquerai à la patrie quels ſont ſes ſauveurs ; j'apprendrai au peuple quels ſont *ſes ſerviteurs ;* je lui dirai que ce ſont ceux qui, ſans gloire, ſans ambition, ſe trouvent à leur poſte, ne le déſertent pas, & font religieuſement leur devoir.

De ces idées générales il ſuit que les hommes les plus utiles ſont ceux à qui on doit la conſtitution ; les ſeconds, ceux à qui on doit des lois ; les troiſiemes, ceux qui maintiennent, par leur courage, l'ordre public. Mais que ceux qui ſont aſſidus aux ſéances, ſont encore plus eſtimables qu'eux tous !

Maintenant il eſt facile de réſoudre la queſtion que j'ai poſée ; il ſuffit d'appliquer à tous les hommes connus les principes que

j'ai préſentés. Je ne ferai pas moi-même cette application, il me ſuffit de rappeler ces principes. Tous les hommes publics doivent s'attendre à être jugés d'après ces idées; on ne demandera pas qu'a-t-il détruit ? mais qu'a-t-il édifié ?

Sur quelques dangers que court la liberté françoiſe.

Les hommes qui ſe plaiſent à effrayer le peuple, parce que la peur eſt un moyen de puiſſance, affectent de répandre les nouvelles les plus abſurdes ſur les autrichiens qui menacent nos frontieres, les ariſtocrates qui font des conſpirations, les prêtres, &c. : nous ſommes toujours, ſuivant eux, à la veille d'avoir des fers. La vérité eſt que les autrichiens ne ſongent pas à nous; que les ariſtocrates n'ont ni argent ni caractere; que les prêtres ſont ſans crédit ſur le peuple, & qu'une nation qui a voulu être libre, ne ſe laiſſe pas aiſément ſubjuguer par la force.

Certainement les attaques directes contre la liberté ne ſont pas à craindre, & je doute beaucoup qu'on oſe en haſarder.

Le moment n'eſt pas encore venu où les attaques ſourdes du gouvernement ſont bien

dangereuſes. Les françois ont toute la défiance qui accompagne les premiers jours de la liberté; il ſera long-temps difficile de les tromper autrement qu'en ſervant leurs paſſions; & quand le miniſtere pourroit devenir dangereux, la liberté ſera affermie, ſi l'on peut vaincre les obſtacles dont je vais parler, & qui me paroiſſent les ſeuls réels.

1°. *Comité des recherches.*

Tout ce qu'on a dit dans le temps du deſpotiſme, pour juſtifier les priſons d'état, les lettres de cachet, les ordres arbitraires, a été dit & mille fois répété, pour juſtifier les comités des recherches & les ordres vexatoires & tyranniques qui en ſortent.

On parloit, dans l'ancien régime, du beſoin d'aſſurer la tranquillité publique, le ſalut de l'état.

Aujourd'hui l'on parle du beſoin d'aſſurer la liberté publique, le ſalut de l'état.

On avoit tort en 1787, quand, ſous un prétexte faux, on arrêtoit ſans formalités.

On a tort, en 1791, quand on arrête ſans formalités.

Les principes ne changent pas, ne fléchiſſent pas, ne ſe modifient pas, ſur-tout en ce qui tient à la liberté individuelle.

Les comités des recherches ſont contraires

aux principes ; ils ſont donc mauvais, ils ſont donc un obſtacle à la liberté.

Il eſt d'autant plus puiſſant, cet obſtacle, qu'il donne un aliment à l'inquiétude, à la crainte naturelle au peuple, & qu'on lui perſuade qu'ils ſont néceſſaires à ſa ſûreté.

Or ils ſont nuiſibles à la ſûreté ; car quand un citoyen eſt arrêté arbitrairement, tous les citoyens doivent trembler d'être, chacun à leur tour, arrêtés arbitrairement.

On dit, *le ſalut du peuple eſt la ſuprême loi.* Oui, mais la juſtice & les formes ſont le ſalut du peuple ; il n'y a, il n'y aura jamais de liberté avec un comité des recherches qui peut faire arrêter, ſans qu'on puiſſe actionner devant un tribunal celui qui a ſigné l'ordre d'arrêter.

Il n'y a nulle, abſolument nulle différence entre une lettre de cachet ſignée *Charles Voydel*, ou une lettre de cachet ſignée *baron de Breteuil.*

Il y avoit même cet avantage ſous l'ancien régime, que les porteurs d'ordres arbitraires étoient très-mépriſés, & ne le trouvoient pas trop mauvais aujourd'hui ils prétendent qu'on les honore.

Si vous voulez connoître ce qu'eſt le comité des recherches, liſez la lettre écrite par M. Ma-

caye le 16 janvier (1); ſi vous voulez le connoître encore mieux, comparez-le aux principes.

---

(1) *Lettre de M. Macaye au préſident de l'aſſemblée nationale. Paris le 16 janvier 1791.*

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je vous prie de faire agréer à l'Aſſemblée Nationale la démiſſion de ma place de Membre du Comité des Recherches. Le pouvoir inquiſitorial que ce comité a été dans le cas d'exercer, a ſi généralement déplu, qu'il ne ſauroit être profitable à la choſe publique. En ſuppoſant que ſon inſtitution ait pu être néceſſaire dans des temps de trouble & de confuſion, où tous les Tribunaux de juſtice étoient paralyſés, ſa ſuppreſſion n'en deviendroit pas moins indiſpenſable, dans ce moment plus calme, ſans doute, où les nouveaux Tribunaux viennent d'être mis en activité.

D'après ces réflexions, Monſieur le Préſident, je me permets d'obſerver à l'Aſſemblée qu'elle feroit un acte vraiment conſtitutionnel & conforme aux principes de la liberté, en ſupprimant ce comité, qui pourroit être ſuppléé par celui des Rapports, quant à la partie utile des ſubſiſtances, unique but de ſon établiſſement. Je crois également devoir informer l'Aſſemblée d'un arrêté fait au comité le dix-ſept novembre dernier, & dont voici mot pour mot la teneur.

» Cejourd'hui dix-ſeptieme Novembre mil ſept cent » quatre vingt-dix, le comité a arrêté que les lettres & » paquets adreſſés audit comité ne ſeront ouverts que » par les préſident, vice-préſident, & ſecrétaire, & a » défendu au ſecrétaire-commis de donner communica- » tion d'aucune piece à d'autres qu'aux membres du » comité, ſans une délibération expreſſe qui l'y au- » toriſe.

» Ainſi ſigné : CHARLES COCHON, ſecrétaire.
CHARLES VOIDEL, vice-préſident.

Il réſulte de cet arrêté, que ceux qui l'ont fait ont reſtreint aux préſident, vice-préſident & ſecrétaire, la connoiſſance d'affaires confiées par l'aſſemblée natio-

Je ſais bien qu'on dira que ceux qui l'attaquent ſont ceux qui le craignent; le droit de réſiſter à l'oppreſſion m'a donné le droit de ne craindre aucun comité des recherches; mais je maintiens que les ſeuls ariſtocrates ſont ceux qui s'écartent des principes, & fondent ſur leur déviation une autorité précaire.

2°. *Les comités adminiſtratifs.*

L'*irreſponſabilité* eſt le grand vice des gouvernemens deſpotiques. Or ce vice exiſte entierement aujourd'hui; les comités des finan-

---

nale à la totalité des membres du comité; d'où il ſuit que les préſident, vice-préſident & ſecrétaire ſont ſeuls arbitres de toutes les opérations du comité, & peuvent prendre entre eux des délibérations que la majorité du comité pourroit improuver. Quant à moi, M. le préſident, j'avoue que depuis cet arrêté, auquel je n'ai pris aucune part, je me ſuis abſtenu de paroître au comité, par la crainte de me voir imputer des fautes dont j'aurois ignoré les cauſes & l'origine; auſſi je déclare n'avoir participé en rien à l'arreſtation de MM. de Mentier & d'Auteuil, ni aux autres entrepriſes faites depuis cette époque au nom du comité. Je dois ajouter que M. de Pardieu, notre préſident, ayant auſſi quitté le comité, MM. Voidel, vice-préſident, & Cochon, ſecrétaire, ſont les dépoſitaires des ſecrets & de tout le pouvoir confiés au comité. Il n'eſt point de citoyen qui ne doive trembler de voir concentrer entre deux individus une autorité illimitée & auſſi arbitraire. L'aſſemblée ordonnera dans ſa ſageſſe ce qu'elle jugera convenable; quant à moi, je crois avoir ſatisfait à mon devoir en lui donnant cet avertiſſement.

Je ſuis avec reſpect, Monſieur le préſident, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur, MAGAYE, *Député du Labour.*

ces, des rapports, des recherches, &c. &c., décident, interpretent les décrets, donnent des ordres pour l'exécution. On dit qu'ils y ſont autoriſés par l'aſſemblée; cela eſt poſſible; mais le décret qui les y autoriſe eſt inconſtitutionnel. L'adminiſtration plaît beaucoup plus aux hommes que la légiſlation. On fait des lois pour tous, qui n'en ont nulle reconnoiſſance; on adminiſtre pour quelques-uns, qui ſont quelquefois reconnoiſſans. Voilà pourquoi ces comités aiment tant à adminiſtrer, & voilà auſſi pourquoi les membres qui les compoſent ſont inabordables, comme les miniſtres ou les premiers commis de l'ancien régime.

Il n'y aura pas de liberté tant que les membres des comités feront autre choſe que préparer des rapports ſur les lois générales, & que les membres qui les compoſent, donneront des déciſions dont ils ne ſeront pas reſponſables.

3°. *Les affaires particulieres.*

Toutes les fois que l'aſſemblée nationale s'occupe d'une affaire particuliere, elle vole à la nation entiere le temps qu'elle lui doit. On ſeroit effrayé, ſi l'on relevoit ſur les journaux le nombre de ſéances qui y ont été conſacrées. De funeſtes expériences, des plaintes, des dénonciations auroient dû avertir l'aſſemblée

nationale de ſes fautes ; mais les intérêts privés, mais les paſſions ont fait taire ces leçons. Les affaires particulieres continuent ; l'aſſemblée nationale juge, adminiſtre, ordonne, applique les lois ; elle prononce ſur des faits qu'elle n'a pu vérifier, qui ſont démentis, déſavoués, contredits ; elle vend des biens, elle fait des démarcations de paroiſſes : que ne fait-elle pas ? Une bonne loi vaut mieux que cinquante mille décrets particuliers.

On me dit que les pouvoirs n'étant pas diſtribués, il faut bien que l'aſſemblée nationale faſſe tout.

C'eſt parce qu'elle fait tout, que les pouvoirs ne ſont pas diſtribués.

C'eſt parce qu'elle fait tout, que les agens de l'autorité ſont nuls, & qu'ils ont beſoin de l'autoriſation d'un comité, chaque fois qu'ils veulent agir.

4°. *L'oubli des principes ſur la liberté de la preſſe.*

M. Barnave eſt un des premiers qui ait profeſſé les vrais principes ſur la liberté de la preſſe. Son opinion, prononcée à la ſéance du 18 au ſoir, eſt très-préciſe à ce ſujet (1) ; mais

(1) Il n'y a qu'une erreur dans l'opinion de M. Barnave : *il a dit que les plus ſinceres amis du peu le ſont auſſi ceux qu'on attaque le plus.* Cela eſt ſi

ces idées ſont trop peu répandues. Trop de départemens oſent ſupprimer, dénoncer des écrits, &c. Tout ce qui n'incite pas directement à la révolte & au crime, n'eſt pas puniſſable.

Il n'y a pas de liberté dans un pays où l'on ne peut pas critiquer toutes les lois, pourvu qu'on y obéiſſe.

Il n'y a pas non plus de liberté dans un pays où l'on ne peut pas faire punir un écrivain qui invite à l'aſſaſſinat & à la révolte.

MM. de Condorcet, Kerſaint, & beaucoup d'autres ont critiqué des lois faites par l'aſſemblée nationale; ils ont uſé de leurs droits.

L'*Ami du Peuple* invite au meurtre, il eſt puniſſable; la municipalité ne le fait pas punir, elle eſt coupable.

5°. L'oubli des principes de juſtice.

Je ne citerai qu'un exemple. Des brigands dévaſtent l'hôtel de Caſtries; le propriétaire demande une indemnité à la municipalité, qui n'eſt établie que pour protéger les perſonnes & les propriétés. On lui répond par la queſtion préalable.

Il n'y a pas de liberté dans un pays où l'adminiſtration n'eſt pas tenue de réparer de tels dommages.

---

peu vrai, que perſonne n'a été autant attaqué que M. l'abbé Maury & MM. de Lameth.

6°. L'abus des mots.

J'ai assez remarqué, dans le cours de cet ouvrage, combien on abuse des mots *peuple*, *nation*, *pouvoir*. Je prie qu'on lise avec quelque attention les notes 4 & 26 du N°. précédent. Mon opinion, à cet égard, y est consignée; je n'ai rien à y ajouter, sinon qu'il n'y a pas de liberté dans un pays où les habitans d'une ville, d'une rue, ou même quelques brigands, comme ceux du 5 octobre, ou ceux de l'hôtel de Castries, sont appelés le peuple.

7°. Imprévoyance de l'assemblée nationale.

Je ne citerai encore ici qu'un exemple. J'ai manifesté mon opinion sur le décret du 27 novembre, relatif au serment du clergé. L'assemblée n'a pas vu les suites qu'il pouvoit avoir; elle ne les a pas prévue. Qu'en arrive-t-il? Elle a été forcée de revenir sur ses pas; elle a révoqué ou suspendu l'exécution de la loi sur les conditions de l'éligibilité aux fonctions ecclésiastiques; & le 21 de ce mois elle a adopté une adresse qui approuve les modifications mises par l'évêque de Clermont à son serment (1), qui modifie tellement l'article concernant la déchéance, qu'il n'est plus re-

(1) L'évêque de Clermont a offert de prêter serment en réservant les droits de la puissance spirituelle; le projet d'adresse lu par M. Chasset, réserve les droits de la puissance spirituelle.

connoiſſable (1). Elle a adopté une adreſſe dans laquelle on n'a pas eu honte de lui faire dire que les *prêtres ſont jugés des conſciences; que le ſalut du peuple eſt entre les mains des prêtres*; une adreſſe qui peint la terreur qu'elle éprouve, & qui donne à ſes ennemis le funeſte courage de réſiſter.

Les prêtres l'ont bien ſenti; ils ont habilement profité de leur avantage. Cela ne ſeroit pas arrivé, ſi l'aſſemblée nationale eût prévu les ſuites du ſerment.

Mais cette imprévoyance eſt bien plus grande encore ſur la néceſſité de finir la préſente ceſſion (2); ils ne voient pas du tout

(1) La loi du 27 novembre déclare déchus ceux qui ne prêtent pas leur ſerment; le projet d'adreſſe déclare qu'ils ne ſont déchus que quand ils ſont remplacés; en ſorte qu'ils rempliſſent leurs fonctions ſans prêter leur ſerment; & ils peuvent les remplir longtemps, car on ne donne pas d'ordres pour les remplacer.

(2) M. Alexandre Lameth a dit qu'il n'y a que des traîtres à la patrie qui diſent que la nation déſire la fin des travaux de l'aſſemblée. La France entiere eſt donc compoſée de traîtres; elle penſe comme l'auteur des Révolutions de Paris, qui dit, pag. 7, n°. 79: « Il eſt de toute néceſſité que la légiſlature actuelle » fixe le terme précis de ſa durée, pour prévenir le » danger d'une prorogation indéfinie. Vainement les » *amateurs* du pouvoir diront-ils qu'elle ne peut » avoir d'autre terme que celui de l'achevement de la » conſtitution; cette déſignation eſt trop vague pour » être admiſe. La conſtitution ne ſera jamais parfaite; » & , ſous ce prétexte, ils pourroient uſurper la ſou- » veraineté & ſe déclarer inamovibles ».

Cette fois l'auteur a exprimé l'avis de la partie ſaine de la nation.

l'abîme où les entraînent leurs lenteurs ; ils ne voient pas que la choſe publique périt entre leurs mains ; que les défiances augmentent ; que les haînes s'allument ; que les inquiétudes groſſiſſent ; uniquement parce qu'on ne ſait pas quand finira l'aſſemblée nationale.

8°. *L'idolâtrie pour quelques hommes, l'injuſtice pour quelques autres.*

Il n'y a pas de liberté dans un pays où les hommes l'emportent ſur les choſes, & où une opinion paroit bonne, parce qu'elle eſt celle de tel ; mauvaiſe, parce qu'elle eſt celle d'un autre.

Si l'abbé Maury veut parler, on le hue ; il a quelquefois raiſon, & quand même il a tort, ce qui ſans doute eſt très-fréquent, il eſt encore utile, en ce qu'il fait connoître la foibleſſe des objections qu'il fait. Les deſpotes ſeuls refuſent d'entendre ceux qui veulent leur parler. Il n'y a pas de liberté dans un pays où l'abbé Maury n'eſt pas écouté en ſilence ; il n'y a pas de liberté dans un pays où l'on cite en preuve de la liberté que l'abbé Maury n'a pas été pendu par le peuple.

Il eſt temps de finir cette affligeante énumération que j'aurois pu étrangement alonger. J'aurois pu parler de ce ridicule amour des louanges fades (1), de cet oubli des plus

(1) « L'encens noircit l'idole, en brûlant pour ſa gloire ».

importans ſervices, de cette erreur perpétuelle ſur la royauté, que l'on confond avec le deſpotiſme ; de ce deſpotiſme tyrannique de quelques individus, de ces clubs où l'on reçoit, où l'on provoque des dénonciations, où l'on ſignale des proſcriptions ; de cette défiance éternelle contre tous les pouvoirs conſtitués, de cet oubli des principes, qui fait envoyer des commiſſaires, de ..... Hélas ! que ne pourrois-je pas dire ? Il vaut mieux finir. J'ai averti les gens de bien des dangers que court la patrie ; je dois rapidement leur indiquer ſes reſſources.

Elles ſont toutes dans la haîne qu'a conçue la nation contre la tyrannie. Elle eſt telle, cette haîne, que les tyrans peuvent ſe ſuccéder encore quelques jours, ils ſeront tous chaſſés, tous détrônés ; la liberté s'établira malgré les comités des recherches, malgré les combinaiſons des factieux, malgré la criminelle inaction des honnêtes gens ; elle s'établira ſur les baſes poſées par l'aſſemblée nationale. Que les vrais, les ſinceres amis de la révolution ſoient aſſurés que les fautes dans leſquelles la minorité entraîne la majorité, ne perdront pas la France ; mais qu'ils calculent bien que l'aſſemblée nationale, après avoir poſé de bons principes, ſe perd, elle ſe perd par ſes fautes, ſans perdre la liberté, comme

les miniſtres ont perdu l'ancien gouvernement par leurs fautes, ſans perdre la royauté.

C'eſt dans le peuple, c'eſt dans la nation entiere qu'eſt le précieux dépôt du patriotiſme; c'eſt là où ſera conſervé ce feu ſacré; c'eſt dans le cœur des hommes à qui la nature a inſpiré une horreur profonde pour la tyrannie qu'il brûlera ſans ceſſe; c'eſt pour les *payſans*, pour les bons & vertueux habitans des campagnes qu'eſt faite la révolution; c'eſt par eux qu'elle ſera ſoutenue.

« Mais quel eſt le docteur qui oſera inſ-
» truire les hommes? Celui qui perſécute les
» hommes, pour leur apprendre la vérité; le
» malheur ». (*Chaumiere Indienne, p.* 73.)

Paris le 22 Janvier, le matin.

SOUSCRIPTION.

On ſouſcrit pour ce Journal, qui paroît le ſamedi de chaque ſemaine, à Paris, chez DEMONVILLE, *Imprimeur de l'Académie Françoiſe, rue Chriſtine; & chez* GATTEY & DESSENNE, *Libraires au Palais-Royal.*

L'abonnement, pour Paris, eſt de 3 *liv.* 12 *ſous pour trois mois, & de* 4 *liv.* 10 *ſous pour la Province, rendu franc de port.*

L'on eſt prié d'affranchir les lettres & l'argent.

N°. X.

L'AMI DES PATRIOTES, OU LE DÉFENSEUR DE LA RÉVOLUTION.

Sur quelques-unes des cauſes qui agitent Paris.

« J'ai connu perſonnellement la plupart de ceux dont » j'aurai à parler; j'ai vécu avec pluſieurs d'entre eux; » & n'ayant jamais joué de rôle, je puis plus facile- » ment juger les acteurs ». (*Duclos, Mémoires ſe- » crets.*)

JAMAIS la ſituation de Paris ne fournit une matiere auſſi vaſte aux regards d'un obſervateur. Celui qui, ſans ſe mêler dans le chaos d'intrigues qui agitent cette ville dans tous les ſens, ſait voir ce qui ſe paſſe autour de lui, peut aiſément en ſuivre les fils; il peut remonter aux mains qui les font mouvoir tous; les reſſorts ſont trop mal déguiſés, les moyens

ſont trop groſſiers pour ſéduire long-temps. Les obſervations qu'on va lire pourront diſſiper l'illuſion, s'il en reſte encore aux bons eſprits.

L'aſſemblée nationale a fait une conſtitution civile du clergé, vicieuſe (1) ſans doute en

(1) On a attaqué cette conſtitution ſous beaucoup de rapports : il en eſt un qu'on n'a pas ſaiſi, que je ſache, & qui me paroît le plus remarquable.

On n'a pas véritablement détruit la corporation du clergé, comme on le croit, puiſqu'on lui a laiſſé une *juridiction* (on a employé ce mot dans preſque tous les écrits), puiſqu'on a exigé que l'évêque fût confirmé par le métropolitain, qu'on a laiſſé des ſynodes, &c. ; en un mot, au lieu d'un corps d'eccléſiaſtiques intrigans & riches on a créé un corps d'eccléſiaſtiques que la pauvreté pourra bien rendre très-dangereux. Tant qu'il reſtera dans cette claſſe de fonctionnaires publics la moindre trace de corporation, elle pourra donner des inquiétudes aux amis de la liberté.

Si la philoſophie, ſi une ſaine politique euſſent préſidé à cet important ouvrage, l'aſſemblée nationale ſe fût évité bien des maux ; mais le janſéniſme a tout fait. Ceux qui ont quelque habitude de l'aſſemblée, peuvent ſe rappeler quels ſont les hommes qui ont occupé la tribune ſur les détails de la conſtitution civile du clergé. Quelques-unes des baſes ſont bonnes, mais les détails ſont très-mauvais. Je répete encore ici que ceux qui ſe croient des génies parce qu'ils parlent ſouvent & qu'ils déclament beaucoup, négligent les détails ; c'eſt pourtant par les détails ſeuls que l'aſſemblée ſe perdra.

plusieurs points, mais dont il est impossible de ne pas reconnoître que l'exécution étoit devenue indispensable au mois de juillet, quand elle a été ordonnée.

Des ecclésiastiques très-versés dans ces matieres ont prouvé que cette constitution ne renferme rien de contraire aux dogmes reçus par l'Eglise romaine (a), & il me paroît que l'on peut, sans manquer de logique, penser comme eux.

On a proposé, un mois de plus, à l'assemblée nationale de décréter que le roi seroit prié de prendre les mesures les plus propres à faire exécuter ce décret. La seule idée de paroître consulter le pape a effrayé les jansénistes, puisqu'enfin il y a encore des jansénistes, dans

---

(a) J'ai cité quelques ouvrages publiés sur cette matiere. Je dois en indiquer encore deux qui ont paru sous le même titre : « Légitimité du serment civique ». L'un sans nom d'auteur, l'autre de l'abbé Grégoire, aujourd'hui président de l'assemblée nationale. Ces deux écrits sont remarquables, & suffisent, sans doute, aux hommes que n'égare pas l'intérêt personnel. Celui de l'abbé Grégoire est une excellente réponse à l'absurde calomnie répandue dans ce pays, qu'il avoit rétracté son serment. L'abbé Grégoire ne fait pas les démarches aussi importantes que celle du serment, mais il a assuré qu'il devoit le faire ; & l'on peut compter qu'il ne la rétractera jamais.

fait rejeter cette propoſition, qui paroiſſoit pourtant aſſez ſimple à pluſieurs bons eſprits, & qui n'eſt guere que la formule que l'aſſemblée place ordinairement à la ſuite de ſes décrets.

Si l'ancien miniſtere n'eût pas manqué d'habileté ou de bonne volonté, ce refus ne l'auroit pas arrêté, & s'il avoit eu quelque caractere, il auroit fait partir le lendemain un courier pour Rome; il auroit pu obtenir à cette époque l'adhéſion du Pape (1).

Il n'a ſongé que trop tard à cette ſage meſure. La ſanction trop différée a donné lieu à des murmures. L'archevêque de Bordeaux s'eſt laiſſé effrayer; il n'a pas oſé retarder la ſanction juſqu'au retour de la réponſe qu'il avoit beaucoup trop tard demandée à la cour de Rome.

Le décret a été ſanctionné; alors le pape ayant vu qu'on s'étoit paſſé de ſon agrément, l'a refuſé, & cette politique italienne étoit aiſée à prévoir.

Cependant, malgré les murmures, les cla-

(1) On ne me ſoupçonnera pas ſans doute de vouloir dire que le conſentement du pape étoit néceſſaire à la perfection de la loi; mais il eſt des meſures d'ordre que le gouvernement eſt ſouvent forcé d'employer, pour éviter de plus grands maux, & qui ſont très-étrangeres aux principes légiſlatifs.

meurs, les intrigues ſourdes de quelques évêques, il eſt certain que les décrets rendus ſur la conſtitution civile du clergé ſe feroient exécutés dans tout le royaume, ſi, comme pluſieurs députés l'avoient indiqué au mois d'octobre, l'aſſemblée eût prié le roi de donner les ordres néceſſaires.

Les miniſtres auroient été forcés d'agir, ils auroient été du moins reſponſables de leur inaction, & il n'eût pas été difficile de les en faire punir, ſi, au lieu de déclamations vagues à la tribune, on avoit articulé des faits précis, &, ſi au lieu de conſumer le temps en tumulte & affaires particulieres, on avoit organiſé une haute cour.

Malgré ces fautes, on auroit encore pu facilement exécuter les décrets en attaquant les évêques en détail, en ne leur donnant aucun point d'appui, en les iſolant, & ſur-tout en n'employant aucune meſure qui auroit une apparence tant ſoit peu coactive. Il falloit ſe borner à faire faire les démarcations ordonnées, en commençant cette opération par les dioceſes où l'on pouvoit eſpérer le plus de reſpect pour la loi; ſur-tout en commençant ſur le champ, dès le mois de ſeptembre, il eut été facile de forcer les miniſtres à ſuivre cette marche.

Mais les comités veulent tout faire, & ils portent dans l'exécution cette roideur de principes qui peut fort bien convenir à la législation, mais qui eſt un des plus grands obſtacles à l'établiſſement des lois faites ; ils ont intéreſſé d'ailleurs les miniſtres à l'inaction ; car toutes les fois qu'un comité donne des ordres à une adminiſtration, il fait deux fautes énormes, il compromet l'aſſemblée, & il empêche le gouvernement d'agir.

Ce qui étoit à faire étoit donc aiſé à ſentir, aſſez de bons eſprits l'ont indiqué ; il falloit iſoler les évêques, & les mettre aux priſes avec le gouvernement, & ſur-tout il falloit agir avec quelque célérité.

Mais, ſoit ignorance du cœur humain, ſoit oubli des principes les plus ſimples de l'adminiſtration, ſoit peut-être le coupable déſir de trouver une réſiſtance ſur laquelle des factieux comptent pour exciter des troubles, on a fait ſuivre à l'aſſemblée une marche toute oppoſée à celle que diſtoit la raiſon.

Au lieu d'iſoler les évêques, on a donné à leur réſiſtance un point d'appui terrible dans l'aſſemblée.

On n'a ceſſé de répéter qu'ils ſont coaliſés, qu'ils font une réſiſtance combinée ; & l'on n'a pas fait attention que répandre cette idée,

c'eſt leur donner des auxiliaires ; car on s'attache volontiers, ſur-tout dans un temps de trouble, à ceux qui ont déjà un parti fait.

Au lieu de tout remettre aux miniſtres & de les forcer de faire exécuter la loi, les comités ont reçu les dénonciations les plus vagues, les déclamations les plus puériles ; le comité des recherches les a encouragées ; le comité eccléſiaſtique a voulu tout faire, & n'a pu y ſuffire : tout ce que font les comités en adminiſtration eſt néceſſairement fort lent & fort mal fait.

Au lieu de commencer par les évêques ſur la raiſon & le patriotiſme deſquels on pouvoit compter, on s'eſt adreſſé d'abord à ceux dont la paſſion, l'intérêt, & l'orgueil étoient intéreſſés à ne pas céder.

Quand tout pouvoit s'exécuter avec calme, on a tout aigri ; tel eſt l'effet évident qu'a produit la loi du 27 novembre, qui exige des prêtres un ſerment qu'il étoit aiſé de prévoir que ne prêteroient pas ceux qui ſont membres de l'aſſemblée nationale, ſoit parce qu'ils ſont en préſence les uns des autres, & qu'aucun n'oſe commencer, ſoit parce qu'on leur a donné huit jours de moins qu'aux autres eccléſiaſtiques, ſoit parce qu'ils eſperent beaucoup de leur réſiſtance.

Ceux qui ont conſeillé cette meſure, n'ont pas fait attention qu'ils transformoient l'aſſemblée nationale en pouvoir exécutif qui reçoit le ſerment des fonctionnaires publics ; ils n'ont pas fait attention qu'à l'aſſemblée nationale on n'eſt que *député*, qu'on ne peut y prêter que les ſermens auxquels ſont tenus les députés.

En vérité, il m'eſt impoſſible de ne pas répéter que ceux qui ont fondé un eſpoir quelconque ſur la réſiſtance des évêques, ſemblent avoir dirigé cette conduite.

On ſait aſſez que le décret du 27 novembre a été à peine rendu, que le miniſtere a fait partir pour Rome un courier chargé de ſolliciter l'agrément du pape ; on ſait aſſez auſſi que les inſtructions adreſſées à M. de Bernis ſont très-préciſes, & que la volonté du roi lui eſt notifiée d'une maniere bien poſitive.

Cependant un mois s'eſt écoulé ſans que le décret fût ſanctionné ; on excitoit bien dans le peuple quelques murmures, des journaux feignoient une inquiétude que ſans doute ils n'avoient pas : enfin, après l'avoir annoncé pluſieurs jours à l'avance, M. Camus ſe plaint de ce retard de ſanction.

On connoît les deux réponſes du roi, on

fait que toutes deux ont été dictées par la crainte d'exciter des troubles ; mais perſonne n'ignore que l'on répandoit avec une très-coupable affectation, le 27 décembre le ſoir : « Si le décret n'eſt pas ſanctionné demain, il » y aura du mouvement dans Paris ; le peu» ple eſt mécontent, &c. », & autres propos de ce genre qui ſont aſſez connus, & dont on a fait un ſi fréquent & ſi redoutable uſage.

Le décret a été ſanctionné ſans qu'on ait attendu la réponſe du pape, & alors a commencé le combat entre des partis.

Alors a été jeté un nouveau germe de troubles au milieu de tous ceux qui nous déſolent.

On n'oubliera jamais l'affligeante ſéance du 4 janvier, où toutes les paſſions ont été miſes en jeu, hormis la ſeule qu'on auroit dû y voir, l'amour de la patrie.

Les événemens ſe ſont ſuccédé depuis avec une effrayante rapidité. L'aſſemblée a été entraînée de fauſſes meſures en fauſſes meſures.

Déjà le 4 janvier elle a été obligée de ſuſpendre les conditions exigées pour être évêque ou curé, & les prêtres, qu'on a cru effrayer en leur préſentant un grand nombre de concurrens pour les remplacer, ont vu qu'on les craignoit ; ils en ſont devenus plus hardis.

L'assemblée a ordonné une adresse, sans calculer qu'il étoit infiniment difficile de n'y rien dire qui donnât prise à la controverse, & qui dès lors ne fût une nouvelle source de dissentions.

On sait comment a été accueillie celle de M. de Mirabeau, qu'on n'a pas laissé achever, & dont pourtant, avec quelques changemens, on pouvoit faire un ouvrage très-utile.

On en a lu une seconde qui ne peint que la terreur qu'éprouvoit l'assemblée, ses inquiétudes & son embarras, & qui donne une nouvelle force aux prêtres, en cédant encore devant eux.

On en a vu les effets; aucun évêque jusques-là réfractaire, aucun curé n'a prêté serment; & si cette adresse eût été soignée, rédigée avec quelque intelligence, il est probable qu'on auroit déterminé plusieurs curés à céder, & que leur exemple en auroit entraîné d'autres.

L'abbé Maury n'a pas manqué de faire sur cette adresse son calcul ordinaire : il a bien vu qu'il lui étoit utile qu'elle passât; il a bien vu qu'il la feroit passer en paroissant la combattre.

Je ne concevrai jamais comment l'assemblée est chaque jour dupe de cette ruse grossiere,

& comment, au lieu de murmures, de cris, d'injures, de huées, elle ne laiſſe pas achever les diſcours que fait l'abbé Maury, ſans autre talent qu'une déclamation facile, ſans raiſonnement, ſans liaiſon dans ſes idées. Je ne concevrai jamais comment on ne voit pas qu'on ſert lui & ſon parti, par une conduite telle qu'il n'en pourroit déſirer une qui lui fût plus favorable; je ne le concevrai jamais, dis-je, à moins de ſuppoſer que preſque tous ceux qui l'interrompent, s'entendent avec lui.

On n'oubliera jamais que l'adreſſe préſentée par le comité eccléſiaſtique a été admiſe *ſauf rédaction*, choſe juſques-là ſans exemple, & à laquelle certainement on ne devoit pas s'attendre. Cette nouvelle rédaction n'a pas été préſentée, j'ignore ſi elle a été faite; mais il me paroît impoſſible de faire un bon ouvrage de celui qui a été lu.

Tant de fautes de l'aſſemblée ont fourni des armes puiſſantes aux prêtres; elles ont, je ne puis trop le redire, enhardi leur odieuſe réſiſtance; elle a continué. La ſéance du 25 au ſoir, celle du 26 leur ont encore donné plus de force. Ils ont vu que la loi rendue ſur leur conſtitution rencontroit des obſtacles qu'on craignoit de ne pas vaincre; ils ont vu que toutes les lois s'exécutoient, hors

mais celle qui les concerne ; ils ont vu que les parlemens, les financiers, &c., ont été remplacés sans secousse & sans trouble, parce que l'assemblée ne les a pas craints, & qu'après qu'elle a eu fait des lois, le ministere les a fait exécuter. L'assemblée est loin d'avoir suivi cette marche avec les ecclésiastiques. Long-temps hésitante, incertaine, tremblante, elle a fini, non par ordonner, comme elle le devoit, que ses lois seroient exécutées ; non par faire punir, comme elle le devoit, les ministres qui manquent à leur devoir, mais par faire une loi *d'exécution*, après en avoir déjà fait une le 4 février.

Or rien n'est plus funeste à la liberté, rien n'est plus dangereux en principes, rien ne fait perdre autant de temps, &, comme l'a fort bien observé M. de Mirabeau, *rien n'avance moins la chose publique.*

Que falloit-il donc faire ? me dira-t-on. S'en tenir religieusement & strictement aux décrets rendus, en ordonner l'exécution ; il ne falloit rien de plus, ni rien de moins : celui du 27 novembre, celui du 4 janvier, celui du 25 janvier, n'ont fait qu'embarrasser la marche des affaires, amener des discussions dangereuses, & consumer en vains débats un temps qu'il falloit mieux employer.

C'eſt ainſi que ſe conduiſoient les miniſtres ; ils donnoient des lettres patentes, des édits qu'ils interprétoient par des déclarations, par des arrêts du conſeil, & ſouvent par des déciſions de bureaux ; c'eſt ainſi qu'ils ſe perdoient, en ne prévoyant rien, en vivant au jour le jour, ſachant aſſez bien ce qu'ils font le lundi ; mais jamais ce qu'ils feront pendant la ſemaine.

J'ai dû faire ces obſervations, pour indiquer les cauſes principales de la hardieſſe avec laquelle le clergé réſiſte à la loi ; il a tiré grand parti de l'héſitation, de l'incertitude de l'aſſemblée, de ces marques alternatives de crainte & de ſévérité.

La religion eſt ſon prétexte, la perte de ſes biens ſon motif, les fautes de l'aſſemblée ſon encouragement.

Voilà une des cauſes principales du mouvement qui agite Paris dans ce moment. On ne ſait pas aſſez combien les prêtres font jouer de reſſorts de tout genre, & combien la conduite variable de l'aſſemblée a rallié autour d'eux de mécontens de toutes les claſſes.

Sans doute les lumieres nous préſerveront de l'horrible danger du fanatiſme ; ſans doute, la ſageſſe de la nation nous gardera de tout ce qui peut avoir l'apparence d'une perſécution à

sans doute ; il le faudra bien ; les prêtres seront forcés de courber la tête sous le joug de la loi : mais que de maux pouvoit prévenir l'assemblée nationale en faisant exécuter ses décrets, & en donnant une force suffisante pour que cette exécution ne pût rencontrer d'obstacle ! Puisse cette leçon l'éclairer pour l'avenir ! puisse-t-elle lui apprendre que son pouvoir & son devoir se bornent à faire des lois ; que là aussi ils finissent ; que tout ce qu'elle fait au delà est une source de troubles & de malheurs, une perte immense de temps que la nation ne lui pardonnera jamais ! puisse sur-tout l'assemblée nationale sentir enfin le besoin de l'ordre dans ses délibérations, les dangers de ces indécens tumultes qui rendent toujours ses ennemis plus forts !

J'ai indiqué plus haut que la résistance des prêtres étoit utile à ceux qui ont besoin de mouvement pour exister, & cela est évident. Vous avez vu souvent comment ils se perdent dans le calme. L'assemblée délibère sur les impositions, sur les traités, ils ne se mouvent à aucune séance. Que leur importe en effet que l'on établisse un droit qui ruine nos fabriques ? Ce n'est pas du tout là ce qui les intéresse. Aussi, après huit jours d'absence, MM. de Lameth, Barnave, &c. se sont trouvés

la séance du 25 au soir, parce qu'il falloit y déclamer, & ranimer pour quelques jours une expirante célébrité : aussi ne suis-je pas du tout éloigné de croire qu'ils seroient très-affligés que les prêtres obéissent sans résistance. Quelques mois de calme ont assez prouvé que le calme est pour eux la mort. Aussi ont-ils redoublé d'efforts pour en sortir, & ils ont été merveilleusement secondés par des hommes de tous les partis.

Une autre intrigue s'est jointe à celle des prêtres, pour exciter des troubles.

Des hommes que les circonstances, plus que leurs talens, ont appelés à jouer, sinon un grand rôle, du moins un rôle remarquable dans la révolution, ont cru apercevoir que pour conserver leur existence politique, il falloit se faire croire nécessaires; ils ont regardé comme un moyen d'atteindre ce but, de se placer à la tête d'une grande force qu'ils commanderoient; ils ont imaginé dès lors de faire croire cette force nécessaire à la sûreté publique. Il n'est pas de contes absurdes qu'ils n'aient répandus & fait répandre sur les projets de l'étranger contre nous, sur le besoin d'assembler une garde nationale, de former un camp, pour le porter sur la frontiere & repousser l'invasion. Ces bruits, ac-

crédités avec adreſſe, ont agité, pendant quelque temps, l'opinion publique; la prétendue lettre de l'empereur, imprimée dans le journal de M. Gorſas, a contribué à entretenir la fermentation. Une ſouſcription a été ouverte; mais malgré tous les mouvemens qu'on s'eſt donnés, ces bruits ont ceſſé; la ſouſcription eſt bien loin de ſe remplir. On rit des terreurs ſimulées des hommes à qui il importe d'en montrer; on ne croit pas du tout à des projets hoſtiles de la part de puiſſances qui n'ont ni magaſins, ni préparatifs, ni enrôlemens; on rit des petits grands hommes qui croient que leur gloire doit toujours durer, parce qu'ils ont un inſtant ſéduit le peuple: mais il a réſulté de ces bruits une choſe fâcheuſe, c'eſt qu'ils ont été une ſource de plus d'agitation & d'inquiétude, & que des malveillans ont profité des craintes ſemées par d'autres malveillans.

C'eſt ainſi qu'on a vu aux jacobins, à la ſéance du dimanche 23, M. Barnave répétant aſſez mal, aſſez maladroitement, tout ce qu'il avoit pu retenir du diſcours que M. de Mirabeau venoit de faire au comité diplomatique, ne pas en conclure, comme lui, qu'il n'y avoit nul ſujet d'inquiétude à concevoir, mais uniquement qu'il ne falloit donner

aucun

aucun commandement à M. Bouillé. En combattant les bruits répandus ſur les projets étrangers, parce qu'il craignoit l'influence de ceux qui les répandoit, il n'a eu garde de les démentir tout à fait. Il fondoit ſur ces bruits l'eſpoir d'un mouvement populaire.

Il eſt temps qu'on ouvre les yeux; il eſt évident que des partis ennemis ſe diſputent la domination; ce ne ſont pas les ariſtocrates d'un côté, les démocrates de l'autre; ce n'eſt pas le côté gauche & le côté droit; ce ſont deux partis qui ſe diſent populaires qui combattent pour dominer. Ils ne domineront pourtant ni l'un ni l'autre; la loi, il faut l'eſpérer, prendra la place de ces factions diverſes.

Mais quels regrets ne doit pas éprouver M. la Fayette de n'avoir pas pris depuis longtemps un parti prononcé, de n'avoir pas marché droit au but auquel il devoit tendre! Ses négociations avec les jacobins, ſes ménagemens pour eux, quand il les hait & les redoute, l'ont entraîné dans un péril dont il ſortira difficilement; ſa poſition, ſon honneur, ſon intérêt, & ſans doute auſſi ſes principes, lui faiſoient un devoir de prononcer hautement ſes opinions monarchiques; mais la crainte de ſe compromettre, la crainte de perdre je ne ſais quelle popularité à laquelle

le véritable ami du peuple ne met de prix qu'autant qu'il la mérite ; l'irréſolution de ſon caractere, tout l'a empêché de manifeſter des principes qui, s'ils euſſent été connus, auroient épargné peut-être bien des troubles. Il a quitté les jacobins, & n'a ceſſé de déſirer d'y retourner. Il n'a ceſſé de négocier avec les chefs (1), dont il ſait bien qu'il eſt

(1) A la ſéance du 27 au ſoir, M. Charles Lameth n'a pas rougi de dire à pluſieurs perſonnes qui l'entouroient, *que la garde nationale avoit voulu l'aſſaſſiner, par ordre de ce ſcélérat de la Fayette.* Une atrocité ſi abſurde n'a pas beſoin de réponſe ſans doute; mais il importe de faire voir quel en eſt le prétexte. La ſentinelle placée à la porte de l'aſſemblée, fidele à ſa conſigne, n'a pas voulu laiſſer paſſer M. Charles Lameth ſans ſa carte de député; & quoique M. Charles Lameth le lui *ordonnât*, il a perſiſté dans ſon refus; il lui a dit *qu'il ne le connoiſſoit pas*..... Voilà ſon crime.

Mais dans quel temps vivons-nous donc, où de telles accuſations ſe multiplient ſi audacieuſement? La veille du brigandage de l'hôtel de Caſtries, c'étoient MM. Menou & Barnave qu'on avoit voulu aſſaſſiner.

On ſe rappelle la lettre de M. Dubois de Crancé à M. de la Fayette, dans laquelle il raconte à ce général les bruits qu'il a recueillis au Paradis de je ne ſais quel ſpectacle, ſur un aſſaſſinat qu'on diſoit projeté contre lui par MM. Lameth, Barnave, &c.

Le 25, c'eſt M. Lameth que M. de la Fayette fait aſſaſſiner.

Le 26, M. Malouet dit qu'on a voulu aſſaſſiner lui & M. Clermont Tonnerre

Si l'on eût commis la millieme partie des crimes dont tous les partis, tous les hommes n'ont pas eu

abhorré. Non, ce n'eſt pas ainſi qu'on ſert la patrie, il faut un grand caractere; ſans doute il faut la liberté, il la faut par-deſſus tout, il la faut comme le premier & le plus inappréciable des biens; mais il ne faut pas trembler devant des idoles qui n'ont qu'un jour à être ſur le piédeſtal. Vous qui voulez être un grand homme, ſoyez premierement *vous*, & ne pliez ſous perſonne; ayez des principes purs, & attachez-vous-y: des principes! méditez bien ce mot. Les circonſtances paſſent, les hommes de circonſtances paſſent comme elles. La poſtérité conſervera éternellement le ſouvenir de ceux à qui la France doit des principes de gouvernement; tous les autres ſeront oubliés, ou ſeront confondus dans la foule.

Aux deux cauſes de trouble que j'ai indiquées, s'en eſt encore jointe une troiſieme.

Quelques hommes ont imaginé de former

---

honte de s'accuſer réciproquement, il auroit fallu, depuis long-temps, déſerter la France, & renoncer à la liberté.

Heureuſement les factieux de tous les partis, capables de grands crimes, ſont peu nombreux, & ne pourroient compter ſur un appui. Ils en méditent, ils en déſirent peut-être; mais la main pour les commettre leur manque; mais leur puiſſance n'eſt pas aſſez grande pour qu'ils oſent encore en haſarder. Ils ſe bornent à déclamer & à enivrer le peuple de leurs fureurs.

un clubs ſous le nom d'amis de la conſtitution monarchique ; cette inſtitution, attaquée dans l'origine par les jacobins (1), non parce qu'elle étoit mauvaiſe, mais parce qu'elle n'étoit pas *les jacobins*, étoit ſortie triomphante de la premiere perſécution qu'elle avoit éprouvée. La municipalité avoit publiquement reconnu qu'elle n'avoit rien trouvé de dangereux dans ſes principes. Elle a permis des aſſemblées qu'elle n'avoit pas, d'après la conſtitution, le droit d'empêcher.

Trompés dans leurs premieres eſpérances, les jacobins n'ont pas cédé, & les amis de la conſtitution monarchique leur ont fourni plus d'un prétexte ; ils ont faſtueuſement diſtribué des aumônes que la prudence, le vé-

(1) Je ne devrois pas être obligé de dire que je ſuis loin de comprendre tous les jacobins dans le jugement que je porte de cette ſociété. Je penſe des chefs plus de mal que je ne puis en dire ; je les hais comme je hais la tyrannie ; je les mépriſe comme je mépriſe la baſſeſſe des courtiſans revêtus de la livrée de la liberté : mais cette ſociété renferme pluſieurs citoyens eſtimables, qui blâment hautement les excès auxquels on les entraîne, & qui pourtant, craignant encore les ariſtocrates, croient que les jacobins ſont utiles pour les contenir. Chaque jour prouvera que les jacobins ſervent merveilleuſement les ariſtocrates ; alors ils ſeront encore un peu plus univerſellement haïs qu'ils ne le ſont aujourd'hui, & les amis de la liberté ſe retireront d'une ſociété qui n'a fait aucun bien depuis un an, & qui a fait de grands maux.

ritable amour de la patrie & du bien public, le véritable eſprit de bienfaiſance leur commandoient de rendre ſecretes ; ils ont reçu parmi eux des hommes très-connus pour ne pas vouloir la conſtitution monarchique, mais bien le retour de l'ancien régime dans toute ſa latitude. Pluſieurs d'entre eux paroiſſent être coupables de diverſes imprudences qui devoient attirer ſur eux les regards des amis de la liberté & ceux des dépoſitaires de l'autorité publique.

Mais rien n'annonçoit qu'ils fuſſent dangereux, rien ne devoit donner des inquiétudes ſérieuſes, puiſque, loin d'être accuſés par le miniſtere public, ils étoient très-expreſſément autoriſés à s'aſſembler.

Cependant MM. Lameth ont penſé qu'ils ſe releveroient un peu dans l'opinion publique en faiſant croire qu'il y avoit un danger preſſant, & qu'ils le prévenoient ; ils ont chargé M. Barnave de le dénoncer ; & celui-ci, toujours diſpoſé à ſeconder les meſures violentes & *proſcriptives*, s'eſt acquitté de cette miſſion.

Aſſez de papiers publics détailleront la déplorable ſéance du 25 au ſoir, aſſez remarqueront qu'après avoir interrompu, par des clameurs les plus violentes, l'abbé Maury

qui s'écartoit de la queſtion, on a laiſſé parler M. Barnave, qui n'a pas dit un mot de la queſtion, qui s'eſt livré à des déclamations ſcandaleuſes contre une ſociété qui n'entroit pour rien dans le débat; aucun prétexte, abſolument aucun, ne le juſtifioit, & l'aſſemblée, tremblante ſous le joug inſolent de ces audacieux, n'a pas oſé le rappeler à l'ordre; elle n'a pas eu honte de refuſer la parole à M. Murinais, dont certes je ſuis loin d'approuver les opinions, mais qui devoit être entendu, puiſqu'il venoit d'être accuſé publiquement: aſſez de papiers publics remarqueront cette indécente, cette coupable partialité. Quoi! l'aſſemblée nationale de France a pris parti entre les jacobins & les monarchiſtes; elle a entendu un de ſes membres accuſer pluſieurs de ſes collegues de diſtribuer au peuple *un pain empoiſonné* (1); elle l'a ſouffert, & ne leur a pas permis de répondre! Et quand le lendemain ils demandent d'être entendus à la barre, on paſſe à l'ordre du jour. Y a-t-on paſſé quand on les accuſoit? Tant d'injuſtices irritent, tant de violences fatiguent.

(1) Ce ſont les expreſſions de M. Barnave; ſans doute il a voulu parler au figuré; mais, quand on accuſe, il faut peſer ſes paroles, en calculer les ſuites; quand on accuſe, il faut être circonſpect, & ſur-tout employer des formes légales & avoir des preuves.

Et quelle eſt cette lâcheté de M. Barnave & de ſes amis, qui, après avoir accablé quelqu'un d'outrages, n'oſent pas l'entendre? Quelle eſt cette lâcheté, qui fait qu'ils n'oſent jamais attaquer en principes, en faits, & qu'ils ſe bornent à déclamer? Quelle eſt cette dériſion infame de renvoyer aux tribunaux, pour obtenir réparation d'une offenſe, des hommes qu'on n'a pas oſé attaquer dans les tribunaux? Ce n'eſt pas encore tout.

Les jacobins ont fait imprimer le 24 de ce mois une lettre qu'ils ont oſé répandre dans le royaume. Je n'examine pas quel intérêt a pu les porter à juſtifier ou à excuſer *le très-petit événement de la mort de dix ou douze perſonnes*; mais j'obſerve comme une des choſes les plus étonnantes, qu'ils aient l'audacieuſe inſolence d'annoncer qu'ils s'aſſembleront tous les jours pour ſurveiller les ennemis de la conſtitution. Si le ridicule pouvoit ſe mêler à de telles horreurs, on ſe rapelleroit les chambres du parlement, qui reſtoient aſſemblées pour arrêter des émeutes que le parlement avoit excitées (1).

(1) Il eſt publiquement connu que MM. de Lameth, d'Aiguillon, &c. &c., quittent les ſéances de l'aſſemblée nationale pour aller aux jacobins, le 27 de ce mois au ſoir notamment.

Mais dans quel pays ſommes-nous donc, ſous quel gouvernement vivons-nous ? A quoi nous ſervent, & l'aſſemblée nationale, & le roi, & la municipalité de Paris, & la garde nationale, ſi nous avons beſoin, pour garder la conſtitution, que les jacobins s'aſſemblent tous les jours ? Peut-on plus violemment outrager la conſtitution & les hommes chargés de l'ordre public ? Quelle eſt-elle donc cette conſtitution qu'un clubs monarchique peut renverſer, & qu'un autre clubs défend ? *Les révolutions*, a dit avec grande raiſon M. Mirabeau, *ne ſont pas des jeux d'enfans.* Veut-on en faire des jeux de clubs, un combat de clubs à clubs ?

Et l'aſſemblée nationale ſouffre cette audace, & la municipalité de Paris & le commandant général ne ſe ſont pas élevés contre !

Non, non, un tel délire ne peut être long ; c'eſt par la folie, c'eſt par l'ivreſſe du pouvoir que ſe perdent les deſpotes ; c'eſt là ce qui a perdu & les Breteuil & les Calonne ; c'eſt là ce qui perd les jacobins (1). Au lieu de ſe renfermer dans les bornes d'une diſcuſſion utile, ils ont voulu commander la force publique, diriger l'aſſemblée nationale, maî-

(1) « L'injuſtice à la fin produit l'indépendance ». (*Voltaire.*)

triſer la municipalité, faire les élections, miner tous les établiſſemens qui s'élevoient contre eux; ils ſe ſont rendus l'horreur de la France, à laquelle ils pouvoient être utiles par des diſcuſſions raiſonnables. Ils parlent de liberté, & ils exercent la plus infernale des tyrannies. Si une contre-révolution étoit poſſible, elle ſeroit leur ouvrage; laſſé de leur joug, le peuple en reprendroit un autre. Mais les amis de la liberté ſont trop nombreux, ils la défendront contre toutes les tyrannies; qu'elles peſent ſur quelques têtes, il en eſt qui ne fléchiront jamais: le peuple trouvera toujours des amis, ils ne s'effraieront ni des fureurs des ariſtocrates, ni des fureurs des démagogues; ils marcheront droit à la liberté: qu'on parle d'aſſaſſinats, qu'on appelle, qu'on excite l'effervescence populaire, ils éclaireront le peuple; ils ne formeront point de *clubs monarchique*, ils ne s'enrôleront ſous les drapeaux de perſonne, ils prendront pour leur deviſe *liberté*, & ils ſeront dignes de ſe rallier à ce nom ſacré; ils couvrent la France entiere, ils l'arracheront aux ambitieux, aux factieux qui la dévorent. Qu'ils ſe raſſurent les amis de la liberté, j'oſe leur prédire que le regne de leurs ennemis ne ſera pas long; qu'ils conſultent l'opinion publique, & qu'ils la laiſſent agir.

Cependant Paris ſouffre de tant de convulſions, les conſommateurs s'éloignent chaque jour plus, les reſſources diminuent, le travail languit, les mécontentemens s'accroiſſent, les haînes s'aigriſſent, & tout commande à l'aſſemblée nationale de finir une conſtitution qui très-certainement ſeroit terminée depuis long-temps, ſi l'on s'en étoit occupé ſérieuſement. Que l'on voie de toutes parts s'élever des obſtacles, que l'on voie le clergé fournir aux mécontens un point de ralliement, les anciens oppreſſeurs du peuple remplacés par les jacobins, plus oppreſſeurs s'il eſt poſſible; la laſſitude, l'ennui, l'inſouciance, la plus coupable imprévoyance remplaçant le zele, l'ardeur, l'amour de la patrie & l'étude. Il eſt temps de finir!

Ajoutez à tout ce qui précede, ce combat entre les chaſſeurs & les contrebandiers, ces luttes entre le peuple & la garde qui eſt auſſi le peuple, ces manœuvres d'agioteurs ſur les petits aſſignats, cet aſſaſſinat d'un bijoutier à la rue Vivienne; tant d'autres circonſtances qui frappent tous les yeux, mêlez enſemble tous les élémens les plus propres à troubler le reſte des travaux de l'aſſemblée, & dites s'il eſt temps de finir?

Les principes ſont poſés, les principales

conſéquences déduites, la vérité eſt dans tous les cœurs & dans toutes les têtes ; jamais le peuple ne ſe deſſaiſira du gouvernement repréſentatif, jamais il ne renoncera aux droits qui aſſurent ſa liberté.

Ces deux mots, *liberté*, *égalité*, ſont ſentis, connus, appréciés ; ils ne ſont plus inintelligibles que pour quelques ariſtocrates & quelques jacobins. Un homme de beaucoup d'eſprit comparoit ces derniers aux muſulmans, qui, le ſabre d'une main, l'Alcoran de l'autre, diſent : *Crois, ou meurs.* Les jacobins tiennent le même langage ; d'une main les décrets qu'ils croient utiles à leur parti, de l'autre une dénonciation populaire, ils diſent : *Penſe comme nous, ou meurs.* Ce n'eſt pas là le langage de la raiſon, ce n'eſt pas celui de la vérité.

Maintenant il eſt facile de remonter à la cauſe des mouvemens qui agitent Paris. Il *eſt aiſé de voir que ceux qui ſentent que l'opinion publique les abandonnoit, ont cru rappeler l'attention en excitant du trouble* . . . . Leur eſpérance ſera trompée ; le trouble précipitera leur chûte avec une rapidité incalculable.

Ils tomberont avant que MM. Lameth & Barnave ſoient arrivés au miniſtere, objet

unique peut-être de leurs vœux ; ils tomberont, & les bons citoyens, qui ont eu la fermeté de défendre contre eux la liberté & la conſtitution, ſe garderont bien de les inſulter après leur chûte.

Citoyens, raſſurez-vous, la conſtitution s'affermit ; peu d'hommes déſirent véritablement une contre-révolution, peu veulent une conſtitution différente de celle que vous a donnée l'aſſemblée nationale ; beaucoup déſirent des changemens, mais ils veulent que la France les ordonne, & qu'ils ſoient faits conſtitutionnellement. Croyez que tous les hommes droits, que n'aveugle aucune paſſion, veulent la monarchie telle que l'aſſemblée nationale en a décrété les principes. Quelques prêtres intriguent & déſobéiſſent, mais leurs biens ſe vendent ; ne les perſécutez pas, & quoique la conſtitution qu'on leur a donnée ſoit vicieuſe en pluſieurs points, il faudra bien qu'ils obéiſſent, en attendant que ces points ſoient changés conſtitutionnellement ; ne craignez ni les nobles, ni les prêtres, le peuple eſt éclairé ; ne craignez pas même les jacobins, le peuple eſt éclairé. Sans doute l'aſſemblée nationale a fait beaucoup de fautes, elles ſe multiplient d'une maniere effrayante dans ces derniers temps. Mais qu'im-

portent ces fautes ? le peuple & l'hiſtoire la jugeront. Elle a poſé des baſes que le temps affermira ſans ceſſe ; ſans doute elle s'écarte trop ſouvent de ſes propres principes quand elle veut les appliquer, mais ce n'eſt pas à elle à les appliquer. Une légiſlature renfermée dans ſes bornes conſtitutionnelles, moins enivrée de ſon pouvoir, moins ſubjuguée par une faction inſolente, plus calme, moins tumultueuſe, & ſur-tout nullement adminiſtrative, eſt un beſoin pour le royaume ; tous les bons citoyens la ſollicitent, il faut bien qu'elle arrive, malgré les efforts de ceux qui veulent l'empêcher.

POST-SCRIPTUM.

Ceci étoit écrit avant la ſéance du vendredi matin ; les rapports faits par MM. Mirabeau & Alexandre Lameth ont prouvé que j'avois raiſon de ne pas partager les terreurs ſimulées des gens intéreſſés à les répandre.

Ces deux rapports déjoueront bien des agiotages d'argent & des agiotages de réputation. Il eſt évident plus que jamais que tout doit nous tranquilliſer ſur le dehors ; qu'*aucun homme* ne nous eſt néceſſaire ; que la nation

Il faut bien qu'on ſache que mille ambitions, mille intrigues, mille paſſions odieuſes & viles ſont cachées ſous tout ce qu'on dit, tout ce qu'on fait, tout ce qu'on déſire ſur les gardes nationales ; mais l'aſſemblée nationale les trompera toutes. Nous aurons des gardes nationales, parce qu'il en faut pour défendre la liberté, pour la protéger contre le deſpotiſme & l'anarchie ; mais nous n'aurons pas de gardes nationales qui ſervent l'ambition de qui que ce ſoit ; les françois n'auront point de maîtres, ils auront des lois. Graces ſoient donc rendues à la patriotique vigilance de la majorité de l'aſſemblée, qui la gardera de tous les piéges !

Paris, 28 janvier 1791, à neuf heures du ſoir.

SOUSCRIPTION.

On ſouſcrit pour ce Journal, qui paroît le ſamedi de chaque ſemaine, à Paris, chez DEMONVILLE, *Imprimeur de l'Académie Françoiſe, rue Chriſtine ; & chez* GATTEY & DESSENNE, *Libraires au Palais-Royal.*

L'abonnement, pour Paris, eſt de 3 liv. 12 ſous pour trois mois, & de 4 liv. 10 ſous pour la Province, rendu franc de port.

L'on eſt prié d'affranchir les lettres & l'argent.

N°. XI.

L'AMI DES PATRIOTES,

OU

LE DÉFENSEUR DE LA RÉVOLUTION.

Sur la popularité.

Il en eſt, je crois, de la faveur populaire comme de la fortune ou de la gloire. On ne paroît guere les dédaigner que quand on n'en jouit pas, ou qu'on les a perdues. Perſonne n'y eſt indifférent, & ceux qui veulent le paroître, ſont de mauvaiſe foi.

Mais qu'eſt-ce que la popularité ? Cette queſtion eſt aſſez difficile à réſoudre, & l'on ne s'en occupe guere dans le moment où l'on en jouit ; & peu d'hommes ſavent, comme Séneque, faire, au milieu de l'opulence, de belles phraſes ſur le mépris des richeſſes. Je vais, ſuivant ma méthode, jeter ici quelques

idées qui ne réſoudront pas la queſtion, mais qui pourront aider à la réſoudre.

La popularité n'eſt pas la même choſe que l'opinion publique. Elles ne ſont pas inſéparables ſans doute, mais elles ne ſont pas toujours réunies.

Ce ſont les hommes froids & ſages qui forment l'opinion publique; ce ſont les hommes agités & turbulens qui donnent la popularité. Voilà pourquoi, à la longue, la premiere eſt la plus forte; on ſe laſſe du mouvement, & l'on revient au calme; l'impétuoſité, tôt ou tard, cede à la réflexion.

On n'obtient l'opinion publique que par un mérite ou des vertus au moins apparens. Les graces, la charlatanerie, l'intrigue, l'audace, un grand crime, donnent ſouvent la popularité.

L'opinion publique eſt toujours plus ou moins raiſonnée, la popularité ne l'eſt jamais.

Le temps affermit l'opinion publique; elle devient preſque toujours l'opinion de l'hiſtoire; le temps detruit la popularité; il n'y a pas encore d'exemple d'homme qui l'ait conſervé juſqu'à ſa mort.

Je comparerois volontiers la faveur populaire à la faveur des princes; on peut en être

comblé ou privé, ſans en être ni plus ni moins eſtimés des gens qui réfléchiſſent.

Nous avons dans ces derniers temps bien des faits qui confirment cette théorie. Nous avons tous vu des hommes élevés au dernier période de la faveur populaire, & tous en deſcendre avec une rapidité très-inſtructive pour ceux qui courent les mêmes haſards.

Quel homme eut jamais une faveur populaire égale à celle dont jouit M. Necker au mois de juillet 1789? A cette époque, il n'avoit pourtant rien ajouté à ce qu'il avoit fait le 27 décembre précédent; car c'eſt-là, à mon avis, ſon véritable titre à la reconnoiſſance publique. Pourquoi cette faveur populaire a-t-elle graduellement diminué, & pourquoi a-t-il été preſque proſcrit? Lui devoit-on moins la double repréſentation? Non, mais on l'avoit oubliée; mais ceux qui donnent la faveur populaire, avoient beſoin d'autres idoles: la faveur a paſſé, l'opinion eſt reſtée; & l'hiſtoire, qui lui reprochera de très-grandes fautes, n'oubliera pas les ſervices qu'il a rendus à la France.

Il eſt un homme nourri dans l'habitude de tous les vices & dans l'abjection de la débauche la plus mepriſable, qui réunit la baſſeſſe de ce qu'on appeloit la lie du peuple, à l'impudence

d'un courtiſan; cet homme n'a-t-il pas eu pendant quelques inſtans une immenſe popularité? N'a-t-on pas, à force de ſoins, perſuadé au peuple que M. d'Orléans l'aimoit, qu'il vouloit ſon bonheur? L'opinion publique n'a pas chancelé un inſtant ſans doute: la popularité n'a pas été durable; mais elle a été exceſſive, & rien ne prouve mieux que la faveur populaire n'eſt pas l'eſtime publique.

Je pourrois citer bien d'autres exemples; mais ceux-là, pris dans les deux extrêmes, m'ont paru ſuffire pour développer ma penſée.

Maintenant je demande à quels ſignes non équivoques on peut reconnoître qu'un homme a de la popularité? Proſcrit par une ſection, élu par une autre, roi aux halles, chaſſé au faubourg Saint-Antoine, & jugé dans ces divers lieux par la même claſſe de citoyens, a-t-on la faveur populaire?

M. d'Anton, par exemple, a été rejeté de la commune par 45 ſections; il vient d'être élu membre du département: a-t-il, n'a-t-il pas de la popularité? Et qu'on y prenne garde, il n'y a jamais cette incertitude ſur l'eſtime publique, parce qu'elle eſt décernée par les hommes ſages, qui jugent preſque toujours leurs contemporains comme la poſtérité les jugera, parce qu'ils ſe tiennent toujours à une

grande diſtance du mouvement & de l'intrigue ; qu'ils ne ſe laiſſent pas éblouir par l'éclat, & qu'ils jugent par eux-mêmes.

Il vient de ſe paſſer un événement fort étrange, & qui prouve ce qu'on doit penſer de la faveur populaire. M. l'archevêque de Sens a été applaudi à trois repriſes par tout le parti populaire de l'aſſemblée nationale & par les galeries, lorſqu'on a annoncé qu'il avoit prêté ſon ſerment civique ; on a oublié à l'inſtant tout ce qu'il a fait contre la liberté publique, la cour pléniere, & la violation à main armée du parlement ; & l'on n'a pas même ſongé que quelques calculs d'intérêt & d'ambition pouvoient être cachés ſous cette démarche. Hélas ! voilà les hommes, on les trompe ſans ceſſe ! & peut-être ſont-ils heureux, parce qu'on les trompe ! Mais M. de Brienne devoit-il s'attendre, en 1788, qu'il ſeroit une des idoles du parti populaire ?

M. de Brienne, applaudi par le côté gauche de l'aſſemblée, M. Necker proſcrit par le même côté ! quelle leçon pour les hommes ! quelle ſource de réflexions pour les philoſophes !

Eh ! qui a pu, dans ce moment, ne pas ſe rappeler M. d'Eprémeſnil porté en triomphe par le peuple de Paris ! M. d'Eprémeſnil, dont l'enlevement fut un deuil public ! Il eſt

bien la preuve que pour avoir de la popularité, il ne faut ni talens, ni vertus ; il ne faut que de l'audace & des circonſtances : il faut plus pour être eſtimé.

Si nous portons nos regards dans une autre claſſe d'hommes ; ſi nous remontons dans l'hiſtoire, nous verrons Louis XIV, l'idole d'un peuple qu'il opprimoit, nous le verrons l'enivrer de l'éclat menſonger de ſa fauſſe gloire, & les philoſophes entraînés ou ſéduits comme le vulgaire. Louis XIV eut une immenſe popularité, & perſonne ne la mérita moins que lui. Comparez ſa vie à celle d'un des meilleurs princes *dont le peuple ait gardé la mémoire*, Léopold, duc de Lorraine, & voyez ſi le dernier excita jamais l'enthouſiaſme de l'autre. Il étoit béni dans la chaumiere du pauvre, ſon nom fait encore aujourd'hui verſer des larmes, mais les poëtes ne lui ont pas élevé de faſtueux monumens : voilà la différence de la popularité à l'amour du peuple. Louis XIV ne fut jamais aimé, il ne fit qu'éblouir ; la popularité l'abandonna l'ong-temps avant ſa mort, & il n'a laiſſé à l'hiſtoire aucun de ces ſentimens doux ſur leſquels le philoſophe aime à ſe repoſer.

L'aſſemblée nationale confirme toutes les obſervations que j'ai faites. Voyez quels ſont

les hommes applaudis, quels ſont les hommes eſtimés ; ce ne ſont pas les mêmes.

L'eſpoir de la France, les vrais ſauveurs de la patrie ſont ceux qu'on eſtime, & qui ne ſe font preſque jamais applaudir, parce qu'ils ne parlent preſque jamais ; c'eſt parmi eux, c'eſt dans les *bas côtés* que ſont les amis de la liberté ; & cependant M. de Lameth remarque, avec un inſolent mépris, que M. de la Vigne, député ſuppléant de M. Poignot, eſt allé ſe placer parmi eux. Il a été durement relevé par un des plus chauds partiſans de la liberté, qui n'a pu ſouffrir l'inſulte faite à ſes collegues. Voyez, ſi vous pouviez choiſir, à qui vous voudriez reſſembler de M. de Lameth ou de M. Tronchet (1) ? Comparez l'eſtime

(1) J'ai comparé ces deux hommes, parce que j'ai ouï M. de Lameth (qui ſans doute croyoit avoir dit une choſe fort ſpirituelle, car il en rioit beaucoup) appeler M. Tronchet *le Neſtor de l'ariſtocratie.* On peut comparer cette plate groſſiereté au très-heureux à propos de M. de Mirabeau à la ſéance du premier février, quand, exhortant l'aſſemblée à écouter M. Tronchet, il dit : *MM., faites ſilence, M. Tronchet n'a pas autant de voix que de lumieres.* M. de Mirabeau ſait mieux qu'un autre que les habitudes, l'âge de M. Tronchet le tiennent naturellement à quelque diſtance des idées nouvelles, mais il ſait mieux qu'un

des gens de bien, qui accompagne tous les pas de celui-ci, le ſouvenir de ſes vertus, cette opinion publique, ſi précieuſe & que le temps fortifie, à cette vaine, à cette trompeuſe popularité d'un jour, qui décline ſans ceſſe.

Mais qu'eſt-ce donc que cette popularité ſi déſirée? Ce n'eſt pas l'eſtime du peuple, ce n'eſt pas la reconnoiſſance publique, ce n'eſt pas l'amour de la nation, ce n'eſt pas le reſpect des gens de bien. On peut l'avoir ſans talens, ſans probité, ſans honneur, ſans aucun ſervice rendu; on peut en jouir & être univerſellement mépriſé, & ſe mépriſer ſoi-même: qu'eſt-ce donc? Hélas! ce n'eſt rien, abſolument rien.

C'eſt pourtant cette chimère, cette fumée qui a cauſé le malheur de tous les gouvernemens populaires; c'eſt à elle que nous devons tous nos troubles; c'eſt le déſir de l'obtenir qui a porté les uns à l'exagération; c'eſt la crainte de la perdre qui a empêché les autres de s'oppoſer aux exagérés.

---

autre auſſi que ſon âge, ſes vertus, ſes lumières, ſon auſtere probité, ſon attachement pur & ſans ambition à la choſe publique, méritent beaucoup de reſpect. Il n'y a pas d'idées bien ſaines d'égalité dans la tête ni dans le cœur de ceux qui ne parlent pas avec vénération de la vieilleſſe vertueuſe.

Et, pour la millieme fois, qu'eſt-ce que l'eſpece humaine, puiſqu'on fait tant d'efforts, qu'on ſacrifie ſon repos, ſon temps, ſa fortune, ſon honneur, qu'on expoſe ſa vie pour quelques applaudiſſemens dont on rougit ?

Qu'eſt-ce que les hommes, puiſqu'ils payent pour ſe faire applaudir, & quelles jouiſſance trouvent-ils dans ces menſonges ?

J'ai comparé la faveur populaire à la faveur des princes, & plus on y réfléchira, plus on trouvera cette idée vraie. On l'obtient de même ſans la mériter, on l'acquiert par les mêmes moyens, on la perd de même par caprice. Ouvrez l'hiſtoire des temps anciens & modernes, & citez-moi un ſeul exemple qui démente cette comparaiſon.

Ce ſont les meilleurs miniſtres, les conſeillers les plus integres & les plus courageux que les princes éloignent de leurs perſonnes ; ce ſont les flatteurs qu'ils comblent de bien.

Le peuple eſt de même ; le peuple a toutes les paſſions, tous les défauts des princes ; parce que comme eux il s'enivre de ſon pouvoir.

Mais le temps approche peut-être où ce danger ceſſera tout à fait ; la liberté de la preſſe, en éclairant le peuple, en lui faiſant connoître ſes véritables ſerviteurs, en démaſ-

quant les hypocrites & les charlatans, leur laiſſera peu de moyens d'agir ; on ne trompe pas long-temps un peuple chez lequel on peut juger les hommes en place & dévoiler leurs vues & leurs motifs.

L'hiſtoire de ces derniers temps prouve que, depuis bien des années, on ſent que ce n'eſt plus que par le peuple qu'on peut régner, & ce n'eſt pas impunément qu'on mépriſe l'écrivain courageux qui dit la vérité. Depuis long-temps le miniſtere a travaillé à influencer l'opinion publique par des écrits ; il a donc ſenti qu'il en avoit beſoin. M. de Maupeou trouvoit, en 1771, des eſclaves qui ne doutoient pas que le roi ne tînt ſa couronne que de Dieu & de ſon épée. M. Turgot, M. de Calonne, M. de Brienne, M. Necker, tous, par des vues & des motifs bien différens, ont rendu à l'opinion publique cet hommage, d'écrire pour la gagner. C'eſt un grand malheur pour les charlatans que cela ſoit devenu néceſſaire ; mais c'eſt un eſpoir pour les gens de bien, pour les vrais amis de la liberté.

Il ne faut donc plus s'y tromper ; la popularité va changer de cours : l'influence des applaudiſſemens gagés, l'influence des halles va diminuer ſans ceſſe, & déjà l'on en a des preuves. Qu'ont ſervi à M. Barnave toutes les

manœuvres de ſes amis contre le ſeul écrit de M. Briſſot? Il a détruit en un jour, du fond de ſon cabinet, ſans intrigue & ſans manœuvre, un échafaudage élevé avec une peine extrême, & par des efforts de quinze mois. Grand & utile exemple (1) ! grande leçon pour les peuples qui voudront être libres ! Il ne leur faut, pour aſſurer tous leurs droits, que la faculté d'imprimer.

---

(1) J'ai regret de citer ici une anecdote qui m'eſt perſonnelle; mais elle confirme ſi bien mon opinion, elle fait ſi bien ſentir la vérité que j'établis ici, que je ne puis m'empêcher de la raconter. Lorſqu'à la ſéance du 28 janvier, MM. Blin, Robeſpierre, Lechapelier, Péthion, & pluſieurs autres ſollicitoient la ſuppreſſion inſtantanée des milices, MM. de Lameth & Barnave s'y oppoſoient, non ſans doute pour conſerver les milices, mais pour ne pas donner lieu de croire qu'une telle propoſition avoit été faite par d'autres que par eux. Ils ont mis dans leur réſiſtance une ſorte d'opiniâtreté qui a excité un mécontentement très-marqué. M. de de Croy, ami intime de ces Meſſieurs, & à qui il m'a paru que perſonne ne conteſte de la loyauté & de l'honneur, en lui reprochant même des opinions exagérées; M. de Croy diſoit: *Quelle bêtiſe de s'oppoſer à cette ſuppreſſion, pour être mis ſamedi dans l'Ami des patriotes* ! Ces Meſſieurs commenceroient-ils à ſentir qu'ils ne feront pas impunément la plus légere faute ?

Et ne craignez pas qu'on en abuſe long-temps ; tôt ou tard on revient au vrai. L'on a beau publier, dans mille & un pamphlets, que le roi veut s'enfuir, un ſeul écrivain, ſage & froid, qui cite des faits, dément toutes ces aſſertions, & perſonne n'y croit plus.

M. Barnave peut faire imprimer mille fois qu'il eſt un grand homme, un habile orateur ; un écrivain raiſonnable & froid, dit : Ouvrez les journaux, ſuivez ſa conduite. On ouvre les journaux, on ſuit ſa conduite, & l'on ne voit plus qu'un jeune avocat qui a fait d'aſſez bonnes études.

L'abbé Royou & ſes ſemblables diſent & rediſent, ſous mille formes différentes, que l'abbé Maury eſt le modele de l'éloquence, le défenſeur de la monarchie & de la religion : on imprime les diſcours de l'abbé Maury, on n'y trouve que des phraſes, & point de logique : on examine ſans partialité, ſans injure, ſans groſſiereté, ſa vie entiere avant & depuis l'aſſemblée nationale, & l'on eſt bientôt convaincu qu'il n'aime pas plus la monarchie que la religion.

Vingt journaux diſent périodiquement que MM. de Lameth aiment la liberté, qu'ils la défendent, qu'ils ſont les plus ſinceres, les plus ardens amis du peuple ; vient un homme

qui diſcute froidement, ſans injure, ſans partialité, leurs diſcours, leur conduite avant & depuis l'assemblée nationale; on ne voit plus en eux que des courtiſans du plus fort, & la popularité même s'évanouit.

La popularité, la réputation, les moyens de puiſſance changent donc de direction. C'eſt par le peuple qu'on régnera, mais par le peuple éclairé, & jugeant ceux qui le gouvernent. La liberté de la presse est le fléau des charlatans, & je ne puis m'empêcher de remarquer ici que c'eſt un deſpote abſurde & féroce (Louis XI) qui a favoriſé l'établiſſement de l'imprimerie. L'imprimerie a renverſé le deſpotiſme. De petits hommes ſans talens ont préché pour la liberté de la preſſe, & la liberté de la preſſe les anéantit. Sans doute ils ne s'y ſont pas attendus; ſans doute qu'ils n'y ont vu qu'un moyen de nuire à leurs ennemis; mais tôt ou tard la raiſon profite même des folies des hommes, & elle établit ſon empire ſur les débris des extravagances humaines.

Ce n'eſt donc plus par les halles qu'on régnera long-temps, ce n'eſt plus par les déclamations; c'eſt par les principes, c'eſt par la raiſon. Malheur à ceux qui parlent pour le jour où ils vivent; ils ne ſeront plus le lendemain. Malheur à ceux qui s'excuſent par les circons-

tances ; les circonſtances n'excuſent aucun écart des principes (1).

(1) Ce qui ne peut ſe juſtifier en principes, aujourd'hui, hier, demain, dans tous les ſiecles, n'eſt pas bon en légiſlation. Les hommes qui fondent un gouvernement doivent avoir aſſez de courage pour s'élever au deſſus de toutes les conſidérations du moment, & ne pas mettre leur conduite perſonnelle en oppoſition perpétuelle avec la théorie qu'ils établiſſent ; je dis ceci pour l'aſſemblée nationale, qui a fait de très-bonnes lois, mais qui les enfreint toutes ; témoin ſon comité des recherches, qui ne ſe borne pas à *s'enquérir* des crimes d'état, mais qui fait arrêter ; témoin tous les jugemens qu'elle a prononcés, tous les actes arbitraires qu'elle a faits, toutes les affaires privées ſur leſquelles elle a fait des *lois* (comme ſi une loi pouvoit être autre choſe qu'un acte qui oblige tous les citoyens) ; témoin ſa conduite dans les affaires des colonies, conduite que M. Barnave n'excuſera pas en injuriant la philoſophie, comme il l'a fait encore à la ſéance du premier février au ſoir. Mais, grace à la liberté de la preſſe, elle eſt déjà jugée cette conduite, & l'abbé Grégoire & M. Briſſot ont beaucoup fait pour éclairer l'opinion. J'imprime ici, pour le prouver, une lettre de la ſociété des amis de la conſtitution de l'Orient, adreſſée à l'abbé Grégoire le 24 janvier dernier.

« Monſieur, votre lettre aux philantropes a fait renaître en nous des ſentimens que notre profond reſpect pour la loi décrétée par nos auguſtes légiſlateurs y avoit étouffés, & nous avons ſaiſi avec le plus vif

Que tous les hommes qui occupent des places importantes, méditent ces vérités; qu'ils cherchent, non à gagner de la popularité, mais à appuyer l'eſtime publique ſur un fondement ſolide, s'ils veulent qu'elle ſoit dura-

---

» empreſſement cette circonſtance, pour prouver à l'univers entier que françois, c'eſt-à-dire, amis de l'égalité & de la liberté, nos cœurs ſouffriront toujours » lorſque des individus qui en ſeront ſuſceptibles, ne » reſſentiront pas les doux effets de ces principes naturels & impreſcriptibles. C'eſt ce que nous avons » tâché d'exprimer par notre circulaire de ce jour à » tous les clubs de France, à qui nous donnons avis » de notre entiere & formelle adhéſion à votre lettre, » ainſi qu'aux principes qui l'ont dictée.

» C'eſt à vous, Monſieur, que nous ſommes redevables de la flatteuſe jouiſſance de cette manifeſtation » de nos ſentimens les plus intimes; veuillez bien agréer » à ce ſujet les expreſſions de notre ſatisfaction & de » notre gratitude.

» Puiſſent votre exemple & le nôtre, puiſſent nos » ſollicitations communes hâter l'heureux inſtant où les » hommes, ſe regardant tous comme freres, ne ſeront » plus étrangers les uns aux autres, quelque partie du » monde qu'ils habitent.

» Nous avons l'honneur d'être avec le plus reſpectueux & le plus inviolable attachement ».

» *Les Amis de la conſtitution* » *de l'Orient* ».

ble. Encore une fois, les galeries de l'assemblée nationale, les journaux paſſeront ; la vérité & la raiſon ſeront éternelles ; elles ſeules feront une réputation qui ſurvivra au jour qui la voit naître. Le peuple de Paris n'eſt déjà plus ce qu'il étoit il y a un an. La raiſon va ſans ceſſe s'inſinuant dans toutes les têtes ; l'engouement paſſe ; on n'admire plus les hommes ordinaires. Voyez que nous autres hommes obſcurs nous ſommes déjà la poſtérité pour beaucoup de gens que nous avons vu jouer un grand rôle. Pourquoi ? C'eſt qu'ils n'ont, pour la plupart, rien fait pour l'avenir. Ils ont crié, déclamé ; on les a applaudis : mais après les avoir entendus, que ſaviez-vous ? que vous ont-ils appris ? juſqu'à quel point ont-ils été utiles ? quelles queſtions nouvelles ont-ils fait naître ? quelles lumieres ont-ils répandues ſur des queſtions agitées ? quel ſouvenir profond vous ont laiſſé leurs diſcours ou leurs actions ? quel obſervateur n'a pas remarqué que les galeries mêmes de l'aſſemblée nationale applaudiſſent beaucoup plus rarement qu'autrefois, & avec beaucoup plus d'impartialité ? C'eſt que ceux qui les compoſent s'éclairent ; c'eſt que la raiſon fait des progrès.

Les ariſtocrates, à qui cette obſervation ne peut échaper, ſe perſuadent que le changement qui

qui le fait dans l'opinion publique, tournera à leur avantage; ils se trompent. Plus les hommes exagérés perdront de leur popularité, plus les espérances des aristocrates devront diminuer. Les nobles populaires & les nobles aristocrates ont un même intérêt, celui de prolonger l'idolâtrie pour quelques hommes; les uns pour être l'objet du culte, les autres dans l'espérance qu'après avoir essayé de plusieurs idoles qu'il aura successivement brisées, le peuple voudra revenir à l'ancien régime. Mais ce n'est plus au profit d'une nouvelle idole qu'on renversera les anciennes; c'est au profit de la liberté, de la raison, & des lois. Ce n'est pas pour être gouvernés par des hommes, que nous avons chassé les despotes; c'est pour avoir un gouvernement, & nous n'avons jamais voulu revêtir personne des dépouilles de MM. de Calonne ou de Breteuil. Ainsi donc que les aristocrates perdent tout espoir. Le temps de la popularité se passe sans doute, mais pour faire place au regne de la raison, elle est tout autant ennemie des aristocrates que des exagérés, & même des impartiaux. La liberté de la presse nous tiendra également en garde, & contre les vues pervertes de MM. Lameth, & contre les insinuations astucieuses

de M. Malouet, & contre l'audace de M. l'abbé Maury, & peut-être même contre l'ambition de M. de la Fayette, ſi jamais il en lançoit. Et je ne parle pas ici des déclamations éphémeres, des écrits qui prêchent l'incendie & la révolte; je ne parle que de ceux qui, ne ſervant aucun parti, ne portant les couleurs de perſonne, ne parlent que pour le perfectionnement de l'état ſocial & les progrès des lumieres. Le temps du *ſervage* n'eſt plus, c'eſt la raiſon qu'il faut ſervir, c'eſt le peuple qu'il faut défendre du plus grand péril qu'il puiſſe courir, l'idolâtrie. Une nation libre ne doit idolâtrer que ſa conſtitution; elle doit la préférer à toute autre. C'eſt là où l'illuſion eſt permiſe, où même elle ne peut être dangereuſe, ſi la liberté politique eſt ſuffiſamment garantie.

Et s'il falloit l'expérience pour guérir les françois d'un inſtant d'erreur, qu'ils voient qui ils n'ont pas dédaigné d'encenſer un jour; qu'ils ſongent qu'il y a encore des gens qui ne rougiſſent pas de comparer M. Barnave ou M. Duport à M. Mirabeau ou à M. l'abbé Syeyes! Que ſeroit-ce donc que la réputation, que ſeroient-ce que les ſervices rendus à ſon pays, ſi l'on pouvoit craindre qu'une telle extravagance fît tant ſoit peu de progrès, qu

fût tant ſoit peu durable ! C'eſt donc ſur des ſervices réels, ſur un grand caractere, & non ſur du parlage, qu'un homme raiſonnable poſe les fondemens de ſa réputation ; il ne confond pas la gloire avec la popularité : la popularité n'eſt que d'un jour, la gloire eſt durable. Le nom de Caton celui de Cicéron, ſont autre choſe dans l'hiſtoire que ceux de Clodius ou de Catilina ; & pourtant la popularité de ces derniers étoit bien grande, même comparée à celle des Clodius ou Catilina modernes ; & c'étoient d'autres hommes, & ils vivoient dans un temps où l'on n'écrivoit pas tout comme aujourd'hui, où tout ce qui étoit écrit ne ſe répandoit pas avec une incroyable célérité.

Je ne dirai plus qu'un mot ſur cet objet. Tous les hommes raiſonnables penſent comme moi, & bien peu ont le courage de mettre ces maximes en pratique. J'ai vu les meilleurs citoyens, les hommes les plus recommandables par leurs vertus, ſacrifier à cette popularité qu'ils mépriſoient dans le fond de leur cœur, & dont même ils n'ont jamais joui ; j'en ai vu pluſieurs refuſer de propoſer ou de ſoutenir une opinion qu'ils avouoient bonne, & ne donner d'autre motif que ces ſeuls

mots : *Je ne veux pas perdre ma popularité ; je ne veux pas me dépopulariſer.* Cette miſérable idée a fait plus de tort qu'on ne peut le croire à la choſe publique ; elle a arraché à l'aſſemblée, des décrets qu'elle doit regretter, qu'elle regrette d'avoir rendus, & qui jamais n'euſſent paſſé, s'ils avoient été combattus par ceux qui n'ont été retenus que par cette honteuſe appréhenſion. Tels ſont les hommes, ſacrifiant ſans ceſſe leur propre eſtime, le ſentiment du bon & de l'honnête, à une ſtérile fumée qui ne dédommage de rien, & ne procure rien. Deviendront-ils meilleurs & plus ſages ? Oui, ſans doute, il m'eſt impoſſible de n'en pas concevoir l'eſpérance.

Sur le départ de Meſdames, tantes du Roi.

On a répandu avec une très-perverſe affectation les bruits les plus étranges ſur le départ de Meſdames, tantes du roi, ou plutôt ſur les cauſes de ce départ ; je les ignore ; mais il me ſemble qu'il en eſt une fort ſimple, & qui peut ſuffire pour les déterminer à quitter la France. Les opinions du roi different tellement des leurs, qu'il n'eſt plus poſſible qu'elles jouent à la cour le rôle auquel elles ſont ha-

situées. Elles n'ont jamais été étrangeres aux affaires qui s'y ſont traitées. Les temps ſont changés ; elles ne peuvent plus avoir d'influence, elles s'éloignent. Cette idée m'avoit paru aſſez ſimple pour frapper tous les eſprits, & pourtant je ne l'ai vue nulle part.

Mais je ne puis croire que ce ſoit ſérieuſement que des hommes qui ſe diſent patriotes, ont paru prendre à ce départ un ſi grand intérêt. Ils ſe ſont moqués de la crédulité du peuple, en feignant des inquiétudes qu'ils n'ont pas.

Je ſuis convaincu qu'il faut environner des formes les plus reſpectueuſes tout ce qui tient à la dynaſtie régnante ; je crois que l'intérêt public bien entendu en fait un devoir. Mais il faut avouer que nous aurions une étrange conſtitution, ſi le départ de ces deux princeſſes la mettoit en péril : & voilà pourtant ce qu'on veut nous faire croire aux jacobins. Qu'importe à l'achevement des travaux de l'aſſemblée nationale que Meſdames reſtent ou partent ?

Et je ne parle pas ici de l'inconteſtable droit qu'elles ont de quitter la France ; je ne parle que de l'influence véritable qu'auroit leur départ ſur les affaires publiques ; & je

remarque que ceux qui font le plus de bruit de cet événement, ſont les mêmes qui parlent avec la plus inſolente irrévérence de tout ce qui tient à la famille royale. Ils ſe perſuadent qu'ils donnent des preuves de courage ou des marques d'attachement aux bons principes; ils ne prouvent rien que leur baſſeſſe & leur ignorance.

Sans doute il eſt un rapport ſous lequel le départ de Meſdames eſt affligeant; il diminue le nombre des conſommateurs, & par conſéquent les moyens qui font vivre le peuple. Mais croit-on qu'on les retiendra par la violence, ou en les inſultant?

Oui, ſans doute, le vrai malheur de la circonſtance eſt dans les émigrations que perpétuent, qu'augmentent ſans ceſſe les agitations. Voilà ce qui doit affliger le peuple, ce qui excite des murmures auxquels ne font pas aſſez d'attention ceux dont les diſcours ou les écrits incendiaires occaſionnent des agitations perpétuelles.

Eh! qui osera faire un crime à ceux qui conçoivent des craintes, lorſqu'on réfléchit à toutes les cauſes qui les font naître?

Quoi! il exiſte dans Paris une ſociété où l'on dénonce ſans ceſſe tous ceux qui ont

quelque pouvoir, une ſociété qui pouſſe le délire de l'inſolence au point de nommer des commiſſaires qui vont compter les chevaux du roi dans les écuries de Verſailles (1), qui répandent les alarmes les plus fauſſes, les plus perverſes, qui engagent à arrêter toutes les voitures qui paſſeront ; cette ſociété exiſte, inſulte la municipalité au point de dire qu'il importe à l'ordre public que les jacobins tiennent ſéance tous les jours ; elle imprime la lettre la plus infame & la plus dangereuſe en principes & en conſéquences ; elle menace, elle proſcrit, elle renferme dans ſon ſein les écrivains les plus connus par les conſeils de révolte qu'ils donnent au peuple ; on y prêche le mépris le plus conſtant de tous les pouvoirs. La municipalité ne prend aucune meſure pour réprimer ces excès. Certes quelques inquiétudes ſont bien pardonnables (2).

(1) Cette conduite eſt dénoncée à l'aſſemblée nationale par le département de Verſailles. Le préſident a fait le renvoi des pieces au comité des recherches ; j'ignore s'il en rendra compte, mais je ſais que j'ai copie de toutes les pieces, & que je les ferai imprimer.

(2) Je placerai ici une anecdote qui peint l'eſprit

Si vous ajoutez à ces observations sur les élémens de désordre qui se trouvent dans une ville immense & corrompue, au moment d'une grande révolution ; si vous calculez & la scélératesse des méchans, & la foiblesse des bons, & l'ineurie des administrateurs, sans doute vous serez indulgent pour ceux qui s'effrayent (1).

Mais si l'on veut se rassurer, qu'on regarde la direction que prend l'opinion publique, l'inutilité de tous les efforts que l'on fait pour l'égarer, la sagesse du peuple qui ré-

---

qui regne au jacobins. Il y a peu de jours qu'on crut s'être aperçu qu'il s'étoit glissé parmi eux un membre du *club monarchique*. Grande rumeur ; plusieurs voix s'écrient : *Fermez les portes, fermez les portes.* M. Broglie, qui préside la société, & qui, sans doute, en doit connoître l'esprit, a eu la prudence de dire de son fauteuil : *Au moins, Mm., que personne ne sorte de mal.*

(1) Plusieurs personnes attestent qu'on a offert de l'argent aux ouvriers de Montmartre, pour renouveller, dans la maison de M. de Clermont-Tonnerre, le brigandage de l'hôtel de Castries. Je ne suis pas sûr de ce fait, qui me paroît cependant ne pas manquer de vraisemblance. Les ouvriers l'ont refusé, & je n'en suis nullement surpris.

ſiſte à toutes les ſéductions, & qui veut être ſage, en dépit de ſes ennemis.

Sur la préſidence de l'aſſemblée nationale.

Enfin deux fois de ſuite l'aſſemblée a porté à la préſidence deux hommes à qui, depuis long-temps, elle devoit cette juſtice. Perſonne n'ignore ſes petites intrigues qui ont été faites pour éloigner, & l'abbé Grégoire, & M. de Mirabeau (1). Mais ceux mêmes qui leur ont

(1) On ſait qu'au premier ſcrutin l'abbé Grégoire n'avoit que quatre-vingt-neuf voix, & qu'il avoit pour concurrens MM. de Folleville & Mirabeau; ce n'eſt qu'au troiſieme ſcrutin qu'il a été élu, & c'eſt par la force irréſiſtible des circonſtances. Je dois apprendre à ceux qui aiment à s'amuſer de tous les ridicules, que M. de Gouy s'agitoit avec la plus grande activité pour empêcher ſa nomination; il ſe diſoit chargé de ce ſoin par ſa députation, & ſans doute ſon mandat eſt le même que celui qui l'a conſtitué repréſentant des colonies. Le pauvre M. Gouy ne peut pas pardonner à ceux qui ſont aſſez aveuglés ſur le véritable intérêt des noirs & des hommes de couleur, pour vouloir diſpenſer les créoles du ſoin d'y pourvoir (1). Je crois qu'il a menacé l'aſſemblée de perdre les colonies, ſi elle nom-

(1) Voyez la lettre à J. P. Briſſot.

refuſé leurs voix, doivent aujourd'hui s'applaudir de n'avoir eu aucun ſuccès ; l'abbé Grégoire a obtenu la juſte récompense de ſes vertus & de ſon civiſme, & le témoignage d'eſtime qu'il a reçu, eſt un hommage rendu au vrai patriotiſme, à la véritable religion.

Quant à M. de Mirabeau, ſes titres à cette place ſont connus ; elle a perdu beaucoup de ceux qui y ſont parvenus, elle lui donnera de nouveaux droits à la reconnoiſſance de l'aſſemblée, dont il accélere les travaux. C'eſt une

---

moit l'abbé Grégoire. Si l'aſſemblée perd les colonies, elle en ſera redevable aux petites intrigues de M. de Gouy, beaucoup moins pourtant qu'aux fautes énormes de M. Barnave

Pour M. Mirabeau, on ſait combien de petites paſſions concouroient à l'écarter du fauteuil ; & ſans ſon très-beau diſcours du 28 janvier, il n'y ſeroit peut-être pas parvenu encore ; mais après cet ouvrage, il a forcé les voix, parce que chacun a cru reconnoître en lui l'ennemi de ſes ennemis, tandis qu'il n'a été que l'ennemi des partis & l'ami de la choſe publique, & que certes il n'a ſervi *perſonne* par ce diſcours. J'invite tous ceux qui veulent connoître l'état des eſprits en France, à le lire, ils y verront très-clairement déſignés tous les intérêts, toutes les paſſions qui nous agitent. *Qui habet aures audiendi audiat.*

choſe fort remarquable, qu'il ſoit le ſeul préſident que les galeries applaudiſſent toutes les fois qu'il monte au fauteuil ; le ſeul qui, en maltraitant ſans ceſſe l'aſſemblée, parvienne à la maîtriſer aſſez pour la faire ſortir de l'étrange inſouciance avec laquelle elle traite les queſtions importantes qui lui ſont ſoumiſes (1).

---

(1) Il n'eſt pas un véritable ami de la patrie qui ne s'afflige de voir la coupable négligence avec laquelle ſont décidés les divers articles des jurés. Le projet de M. Duport eſt extrêmement recommandable, il ſuppoſe de longues & anciennes études de cette matiere, & un travail très-aſſidu, pour mettre en ordre des idées ſi nouvelles pour nous. Mais il y a beaucoup d'imperfections, & cela eſt impoſſible autrement ; M. Duport l'a ſouvent reconnu lui-même. Eh bien, l'aſſemblée ne prend aucun intérêt ni à l'ouvrage, ni aux obſervations dont il eſt ſuſceptible. Je ne crois pas que quatre cents perſonnes ſe ſoient trouvées aux ſéances du 3 & du 4 de ce mois ; & tous les membres s'y ſeroient trouvés, s'il y avoit eu un évêque ou un ariſtocrate à dénoncer. Cet apatique engourdiſſement pour les choſes du plus grand intérêt, avertit l'aſſemblée que ſes forces s'épuiſent, & qu'il eſt temps qu'elle finiſſe. J'ai ſouvent entendu dire : Elle ſe retrouvera dans les grandes occaſions. Mais quelle *occaſion* auſſi grande que les jurés ? Et qui croira jamais que la queſtion de l'unanimité a été décidée par trois cents perſonnes, dont plus de

Maintenant j'oſerai demander aux vrais amis de la liberté, aux hommes qui ſavent diſcerner & récompenſer le mérite, s'il ne leur reſte pas encore de grandes dettes à acquitter. Je ne veux pas qu'on croie que ceux que je nomme ſont les ſeuls que je regarde comme dignes des honneurs que peut décerner l'aſſemblée; mais pourquoi ne déſignerois-je pas quelques-uns de ceux que l'opinion publique

---

cent ne ſe ſont pas levées; dans quelques minutes après, que l'unanimité a été fort mal défendue par M. Robeſpierre, plus mal attaquée par M. Barnave. Dans mon opinion perſonnelle, l'avis adopté eſt bon; mais nous ſommes loin d'avoir la plus petite idée de nos devoirs, puiſque nous jugeons avec cette inconcevable légereté contre l'opinion des anglois & celle des américains, nos maîtres en liberté. Quels regrets ne doit-on pas avoir du temps précieux qu'on a donné à de miſérables affaires particulieres, qui ont été pour l'Europe un objet de ſcandale, pour la France une ſource de diviſions & de troubles, & pour l'aſſemblée une uſurpation de pouvoirs! Ah! ſi elle ne ſe fût occupée que du ſoin de donner à la France une conſtitution, elle ſeroit terminée depuis long-temps.

Mais, je le répete, il eſt temps de finir; & quand l'opinion publique n'en avertiroit pas l'aſſemblée, ſa propre ſtupeur, ſa criminelle indifférence l'en avertiroient aſſez.

appelle depuis long-temps ? Pourquoi ne pas récompenser l'honnêteté, les vertus de M. Troncher, & ne pas le venger des injures que se sont permises contre lui des hommes si peu dignes de le juger ?

Comment peut-on oublier M. Barrere, M. Dauchy, dont le civisme, la probité, les lumieres ne sont contestés par personne, & qui certes ont fait plus pour la chose publique, lui ont rendu des services plus réels que la plupart de ceux qui ont été nommés ?

Comment & par quelle obstination repousse-t-on du secrétariat MM. de Vismes, Regnier, Viguier, Enjubault, &c., & tant d'autres ?

Leur seul tort seroit-il donc d'être laborieux, instruits, & modestes ? François, si vous voulez être libres, honorez le mérite obscur ; songez que ce sont les gens de lettres laborieux & simples qui vous ont éclairés ; la cour, les grands les dédaignoient : ce sont les hommes laborieux & simples qui vous font des lois, pourquoi les traitez-vous comme les grands les ont traités ? Ah ! vous êtes loin encore de savoir chercher le mérite ! vous êtes loin de sentir tout ce que vaut votre révolution !

Et qu'on ne dise pas que ceux qui sont nommés, sont dans le même cas que ceux que

je déſigne. Qui a lu quelques-uns des procès verbaux de l'aſſemblée, qui a entendu quelques-uns des ſecrétaires, & n'a pas été étonné de leur nomination? M. Briſſot dit que M. Mirabeau ſe fût peu réjoui de ſa préſidence en conſultant la liſte de ſes prédéceſſeurs, peut-être auſſi les hommes que j'ai nommés ont-ils un ſujet de conſolation ou peut-être d'orgueil tout ſemblable.

Paris, 4 février 1791, *neuf heures du ſoir.*

Nota. MM. les Souſcripteurs dont l'abonnement expire dans ce mois, au N°. XII, ſont priés de le renouveler.

SOUSCRIPTION.

On ſouſcrit pour ce Journal, qui paroît le ſamedi de chaque ſemaine, à Paris, chez DEMONVILLE, *Imprimeur de l'Académie Françoiſe, rue Chriſtine; & chez* GATTEY & DESSENNE, *Libraires au Palais-Royal.*

L'abonnement, pour Paris, eſt de 3 liv. 12 *ſous pour trois mois, & de 4 liv.* 10 *ſous pour la Province, rendu franc de port.*

L'on eſt prié d'affranchir les lettres & l'argent.

N°. XII.

L'AMI DES PATRIOTES,

OU

LE DÉFENSEUR DE LA RÉVOLUTION.

Sur l'esprit public.

QUAND on examine avec impartialité la conſtitution décrétée par l'aſſemblée nationale, on trouve beaucoup de détails à critiquer, & l'on aperçoit des défauts qu'on déſireroit qui n'y fuſſent pas. On eſpere que le temps les corrigera, parce qu'on ſe repoſe ſur les baſes fondamentales, qui ſont *bonnes*, comme l'éternelle raiſon, comme l'éternelle juſtice. Le ſeul mot *égalité* renferme un grand ſens pour ceux qui le méditent; il eſt aujourd'hui entendu de très-peu d'hommes; il donne des convulſions aux ariſtocrates; les fourbes l'exagerent & en

abuſent ; les ſages le prennent dans ſon acception la plus étendue, la moins limitée, la plus vraie ; & c'eſt avec réflexion, du fond de leurs cœurs, avec la perſuaſion la plus intime, qu'ils diſent : *Tous les hommes ſont égaux.* Cette vérité native, offuſquée par nos vicieuſes inſtitutions ſociales, eſt ſortie pure des mains de la philoſophie, & malgré les cris des prêtres, des politiques d'un jour, c'eſt à elle (1) que les hommes devront tous les biens que leur aſſurent les progrès de la raiſon publique. La génération qui s'agite maintenant ſur le globe, n'en jouira pas, trop d'obſ-

(1) On a ſouvent remarqué que M. Barnave, qui eſt loin d'être philoſophe, a été un des plus violens détracteurs de la philoſophie. Pour juſtifier ſes principes barbares ſur les hommes de couleur (pour ne rien dire des noirs), il a appelé *philoſophes* ceux qui ont oſé dire que les *gens de couleur* ſont des hommes. C'eſt ainſi que la ſuperſtitieuſe avarice & la dévote férocité des eſpagnols ont traité Las Caſas ; c'eſt ainſi que les *intolérans* de tous les pays & de tous les temps ont traité ceux qui éclairoient les peuples, & cherchoient à diſſiper des erreurs dont les intolérans faiſoient leurs profits. Il étoit réſervé à M. Barnave de défendre l'oppreſſion ſous laquelle ſuccombent les hommes de couleur ; il lui étoit réſervé de redonner au mot *philoſophe* une acception injurieuſe.

tacles s'y oppoſent; en vain a-t-on donné au peuple françois tous les principes d'un gouvernement libre, on ne lui a pas encore donné ce qui fait ce gouvernement, & ce qui le maintient.

Que lui manque-t-il donc? va-t-on me demander. Il a une aſſemblée repréſentative élue ſur l'univerſalité de l'empire, & qui exerce tous ſes droits; un roi qui, par la hauteur de ſa dignité, par l'iſolement de ſa noble prérogative, eſt la barrière de toutes les ambitions; il aura bientôt les finances les plus floriſſantes de l'Europe; il a des jurés, une adminiſtration populaire, une juſtice populaire, la liberté de la preſſe, de très-bonnes lois ſur la liberté individuelle; les miniſtres ſont reſponſables; il a tout ce que les philoſophes les plus hardis ont jamais déſiré de plus pour les peuples: que lui manque-t-il donc?..... L'eſprit public.

C'eſt là ſeul ce qui doit diſtinguer les peuples libres, des peuples qui n'ont qu'une apparente liberté; c'eſt là ſeul ce qui conſtitue une nation qui connoît véritablement que la ſouveraineté lui appartient, & dont tous les individus ſentent le droit qu'ils y ont.

Je n'oublierai jamais l'anecdote que m'a contée un des hommes à qui j'ai vu le plus ardemment déſirer la liberté de ſon pays. Il

voyageoit en Suiſſe, & paſſoit du pays des griſons dans le canton de Berne; il avoit pris pour conduire ſa voiture un griſon à qui l'on fit éprouver je ne ſais quelle difficulté à l'entrée d'une ville; après avoir vidé la querelle, il dit, en parlant de ceux avec qui il venoit d'avoir un démêlé : *Ce ne ſont que des ſoubdites* (1), *moi, je ſuis prince ſouverain.*

Si l'on veut bien penſer que celui qui parloit ce langage étoit un payſan ſans lettres & ſans inſtruction, on aura l'idée de ce que j'entends par eſprit public, & de l'influence que je lui donne ſur la conſervation du gouvernement.

La Bruyere dit, dans ſon chap. du Souverain ou de la République : « Il n'y a point de » patrie dans le deſpotiſme; d'autres choſes y » ſuppléent, l'intérêt, la gloire, le ſervice du » prince ».

Cette penſée n'eſt vraie que dans ſa premiere partie; car très-certainement rien, dans le deſpotiſme, ne ſupplée la fiere élevation d'ame du griſon.

---

(1) J'ai employé les propres termes de ce bon griſon, tels que les a conſignés M. Raigecourt Govenay dans ſes excellens mémoires manuſcrits ſur la Suiſſe, où il a fait pluſieurs voyages, pour aller, diſoit-il, reſpirer un air libre. On verra bien que ce mot *ſoubdites* vient du latin *ſubditus*, ſujet.

Lors de la délibération du parlement de Paris ſur l'édit du timbre, préſentée par M. l'archevêque de Sens, M. Sémonville, l'un des commiſſaires chargés de l'examen, ſe ſervit d'une expreſſion très-neuve alors aſſurément: *La nation ne ſouffrira pas, &c.* — « De quel » mot vous ſervez-vous là, monſieur, lui dit » un de ſes collegues ? Sachezqu'il n'y a point » de nation en France ; il ya un roi & des » ſujets ». Ce magiſtrat parloit dans le ſens de La Bruyere.

Ce ſont ces principes, c'eſt cette opinion que nous avons tous vu dominer en France avant la révolution, & il eſt encore bien des têtes deſquelles on a peine à déraciner ces habitudes.

Il ne faut pas s'en étonner ; elles ſeront un des plus grands obſtacles à la naiſſance, au dévéloppement de l'eſprit public parmi nous : nous avons eu trop l'uſage de ſervir, pour le perdre tout à coup ; un tel prodige n'eſt pas dans la nature.

Je ne veux pas dire, comme beaucoup de déclamateurs, que la nation françoiſe n'ait donné aucune preuve de génie, n'ait eu aucune vertu avant le mois de mai 1789 ; je ne veux pas, comme tous ceux qui viennent flatter l'aſſemblée nationale à la barre, pré-

tendre qu'avant cette époque, nous n'ayons eu ni poéſie, ni muſique, ni ſculpture, ni généraux d'armée, ni miniſtres, &c.; mais je veux dire que très-peu d'actions, très-peu de productions portent l'empreinte du patriotiſme, très-peu ont ce caractere robuſte & fier qu'imprime aux actions des anciens cette idolâtrie de leur gouvernement, dont nous n'avions aucune idée.

Eh! qui de nous s'y intéreſſoit? qui de nous y prenoit part? Etrangers à toutes les affaires publiques, on regardoit comme un inſenſé tout homme du *tiers-état* qui cherchoit à s'inſtruire des principes d'un bon gouvernement. Notre ambition ſe bornoit à devenir premier commis; c'étoit là la derniere récompenſe de longues études, & bien peu l'obtenoient, & le plus ſouvent les places mêmes ſubalternes, celles qui au moins ſuppoſoient du travail, n'étoient pas données au mérite ou aux ſervices rendus, mais à l'intrigue, à la flatterie, & à la faveur.

Et parmi ceux que leur naiſſance appeloit excluſivement aux grandes places du gouvernement, combien peu en étoit-il qui connuſſent les principes ſur leſquels il devoit repoſer! A quoi leur auroit ſervi cette étude? Tout l'art de gouverner conſiſtoit dans ces deux

maximes ; il faut de l'argent pour fournir à toutes les fantaisies des grands ; il faut faire obéir ceux qui refusent de payer : tout moyen d'arriver à ce but étoit bon.

L'éloignement des affaires publiques, l'ignorance des principes du gouvernement, l'inutilité de l'instruction sont les trois grandes causes de notre profonde indifférence, de notre défaut d'esprit public.

Les françois n'aimoient pas leur pays, puisqu'ils le quittoient si légerement, qu'il n'y a pas un coin de l'Europe où l'on n'en rencontrât, comme l'a fort bien remarqué Jean-Jacques Rousseau. Ils aimoient, dit-on, leur roi ? Non, les grands aimoient la faveur qui suivoit la cour ; les petits aimoient celui qui les vengeoit quelquefois des grands, & dont ils espéroient des secours contre l'oppression.

J'ai souvent lu que cet attachement au monarque tenoit lieu de patriotisme. Rien n'est plus faux. L'attachement au monarque peut fort bien n'être, & n'étoit le plus souvent qu'une idolâtrie stupide pour un maître, idolâtrie qui produit souvent des actions d'éclat, qui a fait voler beaucoup d'hommes au combat, qui en a engagé d'autres à sacrifier toute leur fortune, pour obtenir un regard, mais qui ne commandoit aucune vertu obli-

cure, aucun dévouement ignoré. Ce n'eſt pas de cette maniere que les amis de la liberté ſont aujourd'hui attachés au monarque ; ils aiment ou ils haïſſent la perſonne, ſuivant qu'elle eſt digne d'amour & de haîne ; mais ils aiment la monarchie (quel que ſoit le monarque), parce qu'ils la regardent comme le boulevart de la liberté elle-même, & ſa ſauvegarde contre les hommes trop puiſſans ou trop habiles.

Il n'y avoit donc pas d'eſprit public en France ? Y en a-t-il aujourd'hui ? Je penſe qu'il eſt encore à naître. On a confondu avec l'eſprit public, cet enthouſiaſme qui inſpire une grande énergie dans les occaſions périlleuſes, dans les momens où l'on eſt ſous les regards de toute la nation ; on a trop ſouvent pris pour de l'eſprit public ce qui n'eſt que le déſir des applaudiſſemens ou de la faveur populaire.

S'il falloit dire en quoi il conſiſte, je ne craindrois pas d'aſſurer que celui qui en eſt animé, ſe conduit envers ſa patrie comme l'homme qui a un eſprit perſonnel très-actif ſe conduit dans ſes affaires particulieres. Il ſert ſon pays, parce que c'eſt *ſon pays*, & que la proſpérité publique eſt *ſienne* ; il ſe réjouit de tout le bien que lui font les autres ; il n'a point de rivaux, parce qu'il n'a pas d'ambi-

tion ni d'orgueil ; il n'a d'ennemi que ceux de la patrie ; tous les ſerviteurs ſinceres & ſur-tout obſcurs du peuple ſont ſes amis, parce que c'eſt lui qu'ils ſervent ; il n'a pas d'enthouſiaſme, parce que s'il a le cœur brûlant de patriotiſme, il a la tête froide pour concevoir ; ce n'eſt pas dans un point que ſe concentre ſon énergie, c'eſt ſur tous les points, ſur tous les rapports qu'elle s'exerce ; il a le plus rare & pourtant le plus néceſſaire de tous les courages, celui de faire le bien ſans qu'on le ſache, ſans qu'on le remarque, & de le faire avec ſuite & ſans laſſitude ; il ne ſe laiſſe pas égarer par une trompeuſe apparence du mieux ; il veut d'abord ce qui eſt poſſible, & ce qui n'empêche pas d'arriver au mieux ; mais il ne ſouffre aucun écart des principes ; car les principes ne ſont pas ſeulement le mieux, mais la ſeule choſe bonne, la ſeule choſe d'une durée poſſible ; il remplit religieuſement & avec ſcrupule tous ſes devoirs de citoyen ; il aſſiſte à toutes les aſſemblées où il a droit de ſe trouver, parce que ce droit eſt auſſi un devoir, & que ſi l'on néglige d'uſer de ce droit, on ne remplit pas le devoir de ſervir ſon pays ; il n'a garde ſur-tout de s'abſtenir de donner ſa voix pour les élections, parce qu'il ſait que c'eſt de la bonté du choix que dépend, dans

les premiers temps ſur-tout, la confiance du peuple dans ceux qui gouvernent au nom de la loi; ſi l'on s'agite autour de lui pour capter les ſuffrages, il laiſſe s'agiter, il ne donne pas ſa voix à celui qui a le plus de crédit, ou le plus d'intrigue, mais à celui qu'il croit valoir le mieux; il choiſit l'adminiſtrateur ou le juge du peuple avec beaucoup plus de ſoin qu'il ne choiſiroit ſon homme d'affaires; & certes pour ce choix, il s'en rapporteroit plus à ſa confiance perſonnelle qu'à celle d'autrui; il ne craint donc pas de perdre ſa voix; il la donne en conſcience, & dans la vue du bien. Il ne craint pas de propoſer un avis qui ne ſera pas adopté; il acquitte ſon devoir en le propoſant; c'eſt ſur ceux qui le rejettent que doit tomber le blâme; il ne tient ſur-tout à aucun parti qu'à celui de la raiſon & de la juſtice, & il n'adopte pas un avis, parce qu'il eſt de tel ou tel, mais parce qu'il eſt bon, ou qu'il lui ſemble bon.

Je pourrois beaucoup étendre encore ce portrait; mais tous les traits ſont renfermés dans ces ſeuls mots, *l'amour & la pratique conſtante de ſes devoirs de citoyens*. Sans doute tous les habitans d'un empire ne ſeront jamais animés de cet eſprit; mais il faut qu'il ſoit celui de la majorité: comme dans une nation brave

il y a quelques poltrons ; mais la bravoure eſt le caractere diſtinctif de la majorité : de même tant que vous ne rencontrerez pas partout, dans toutes les aſſemblées, beaucoup d'hommes à qui le portrait que j'ai tracé convienne, ſoyez ſûr qu'il n'y a pas d'eſprit public, nous ne ſerons que des hommes de parti, des *faiſeurs de révolution*, mais pas des défenſeurs, des ſoutiens de la conſtitution.

Jetons maintenant nos regards, non ſur la France entiere, mais ſur les points les plus en vue, ceux qui doivent imprimer le mouvement à tout l'empire, Paris & l'aſſemblée nationale.

Si l'on penſe qu'à Paris moins de quinze mille citoyens ont concouru à l'élection du maire, on ne peut que s'affliger de cette tiédeur ; ſi l'on penſe que très-peu de perſonnes aſſiſtent aux aſſemblées de ſections légalement convoquées, & que ceux qui s'en abſtiennent ſe plaignent de ce qu'elles ſont livrées à des factieux & à des intrigans, qu'ils n'ont pas le courage d'aller combattre, on peut croire à l'enthouſiaſme de la capitale le 14 juillet, mais on peut douter qu'elle ait un véritable eſprit public.

Ce que je vais dire rencontrera beaucoup de contradicteurs, & m'attirera peut-être d'a-

meres cenſures; mais que m'importe ſi c'eſt la vérité? Rien ne prouve mieux que la fédération qu'il n'y a à Paris nul eſprit public. Certes, le moment de la fête en elle-même étoit un beau, un auguſte ſpectacle, & ce ſera un grand événement dans l'hiſtoire; ce moment a produit ſur les ames *patriotiques* une impreſſion profonde & durable. Mais qu'ont fait les adminiſtrateurs de Paris pour fortifier ce ſentiment, l'entretenir, & l'augmenter? Rien, dans les fêtes qu'ils ont données, porte-t-il le caractere mâle d'une nation libre & digne de l'être? Qu'ont-ils fait pour les mœurs publiques?.... Des illuminations ſtériles, des joûtes inſipides, & voilà tout. En quoi leurs fêtes different-elles de celles du deſpotiſme? N'ont-ils donc voulu qu'amuſer un peuple frivole & léger, pour lui faire oublier ſa miſere? Ah! qu'il eût été plus beau, plus digne d'une grande nation de donner au peuple des ſpectacles moraux! Pourquoi, par exemple, n'avoir pas élevé ſur les ruines de la baſtille un autel où le prêtre le plus âgé de la capitale auroit marié en public un vainqueur de la baſtille avec une fille dotée par la ville? Cette fête rappelle tant de penſées touchantes & morales; le reſpect pour la vieilleſſe, reſpect ſans lequel nous ne ſerons jamais des hommes,

la récompenſe du courage & de la vertu, tout cela valoit bien, je penſe, des illuminations & des feux d'artifice. Je n'ai vu dans tout ce qui a été fait à cette époque qu'une idée vraiment morale, c'eſt celle de placer d'un côté de l'autel du Champ de Mars les vieillards, les enfans de l'autre; c'eſt ainſi qu'il faudroit toujours parler aux hommes; c'eſt ainſi qu'il faudroit les inſtruire : il eſt temps de ne plus les étourdir.

Mais cette idée eſt reſtée ſolitaire, & n'a été accompagnée d'aucune autre du même genre; rien n'a parlé au cœur ni à l'eſprit, tout a été pour les yeux: j'ai vu de l'ivreſſe, mais je n'ai vu aucun ſentiment profond & noble. O pariſiens, ſerez-vous toujours des enfans?

Tant que les mœurs de cette ville ne ſeront pas entièrement changées, je ne croirai pas qu'il exiſte un véritable eſprit public. Or loin qu'elles ſoient changées, je crains que la liberté n'ait été pour la débauche & la licence, pour tous les vices infames & les paſſions viles, une occaſion de ſe montrer avec plus d'impudence & d'audace. Le jeu, l'agiotage ſe montrent plus à découvert, & ce ramas impur d'hommes perdus de dettes & de vices, qui ſont d'une grande ville le cloaque d'un em-

pire, ſe déborde lorſqu'aucune digue ne le retient.

Qu'on ne m'accuſe pas de calomnier la capitale, elle renferme de grandes vertus, quelques hommes y ont de l'eſprit public; mais la ville n'en a point: & qui ſait combien il faut encore qu'il ſe paſſe de générations pour épurer les mœurs de la cité la plus corrompue de la terre?

Paſſons à l'aſſemblée nationale. Quand on la voit ne s'ouvrir qu'à dix heures par vingt ou trente membres; quand on ſonge qu'à midi il n'y en a jamais plus de deux cents; & ſi un écrivain ſage pouvoit jamais ſe permettre l'examen de la vie privée d'aucun individu, je dirois quand on ſait ce qui empêche beaucoup d'entre eux de ſe rendre à leur devoir; quand on les voit inſoucians, inattentifs (1) ſur les travaux de la plus haute

(1) C'eſt avec une très-profonde affliction que les amis de la liberté ont vu le travail des jurés livré à la plus dangereuſe, à la plus apathique indifférence. Les queſtions de la plus haute importance n'ont pas été même effleurées, n'ont pas été aperçues. Il ſemble que l'aſſemblée ignore ce que c'eſt que les jurés & leur prodigieuſe influence ſur la liberté publique. Qu'eſt-il arrivé de là? L'on a barbarement décidé que jamais les accuſés ne ſeront indemniſés; & malgré les efforts d'une trentaine d'amis de la juſtice, malgré la répugnance du préſident à prononcer cet atroce décret, il a été adopté. Puiſſe le roi faire uſage de ſa noble préro-

importance, ne doit on pas penſer que l'Aſſemblée ignore parfaitement ce que c'eſt que l'eſprit public.

---

gative de contrôleur de la loi, & refuſer ſon concours à celle-ci ! il acquerra de nouveaux droits à la reconnoiſſance & à l'amour du peuple.

Je veux donner ici un exemple des obſervations que pouvoit faire ſur le travail des jurés, un eſprit attentif & ſoigneux de ſes devoirs. Je prends pour exemple le titre XII des priſons & maiſons d'arrêt.

L'article Ier eſt inſuffiſant ; il ne ſtatue rien ſur les adouciſſemens au régime actuel des priſons : pour être devenus libres, nous n'en ſommes pas devenus plus doux ; & ſi nous confondons tous les priſonniers, ſi nous mêlons encore le contrebandier, le créancier avec le ſcélérat ; ſi encore aujourd'hui, au moment où j'écris ceci, le malheureux pere de famille, détenu pour mois de nourrice, eſt confondu avec un aſſaſſin ; qu'avez-vous fait pour les accuſés ? 2°. Avec quelle étonnante facilité a-t-on décidé que les priſons étoient une peine !

Article II. Qu'eſt-ce que la ſurveillance d'un homme pour un objet de cette importance ? Elle eſt inſuffiſante, & les amis de l'humanité doivent trembler que cette ſurveillance ne reſſemble à celle des procureurs généraux des parlemens.

Article III. A quoi bon la préſentation de la municipalité ou la nomination du directoire ? On ne dit pas ſi celui-ci pourra refuſer le ſujet préſenté, ſi le concours de la municipalité ſera néceſſaire pour chaſſer un mauvais gardien. Regle générale, ne donnez jamais à deux corps l'exécution d'une loi dont un ſeul peut être chargé.

Article V. Comment a-t-on omis d'exiger que le détenu ſignât l'acte de remiſe, s'il ſait écrire, & qu'on lui en donnât copie ? Il faut qu'il ait un titre contre celui qui l'a amené ; il faut qu'il puiſſe prouver qu'il a été détenu, ſi on vouloit le mettre dehors ſans forme de procès.

Article VII. Le détenu doit encore ſigner l'acte de

Cette penſée peſe douloureuſement ſur le cœur de tout ami ſincère de ſon pays; je ne

---

ſortie, parce qu'il doit y avoir un titre contre lui, s'il ſe plaint; il doit avoir la liberté d'appeler ſon conſeil à cet acte important; il faut ſe rappeler que juſqu'ici les priſonniers ont été volés comme dans un bois.

Article VIII. Il eſt inconcevable qu'on n'ait exigé que deux viſites par ſemaine. Pendant trois jours les malheureux priſonniers ſeront à la merci du geolier; quelle barbarie! Il faut deux viſites par jour; il faut que l'officier chargé de ce ſoin tienne regiſtre des plaintes, & qu'il les rapporte pour y être fait droit; il faut que cet officier change de ſemaine en ſemaine, pour que le deſpotiſme & l'habitude ne remplacent pas l'humanité.

Article IX. J'ai déjà fait ſentir les dangers du concours de la municipalité & du département; j'ajoute ici que ſi la municipalité nomme, le geolier ſera ſon protégé, & dès lors traité avec indulgence. 2°. Il faut que les plaintes des priſonniers ſoient écrites & rapportées. 3°. Il faut que les conſeils des priſonniers puiſſent être entendus.

Article X. Encore les municipalités! On ne ſonge pas aſſez au pouvoir immenſe qu'on leur donne.

Article XI. Je prie le comité de dire ce qu'il entend par *injurier*, & juſqu'à quel point un priſonnier peut être coupable en *injuriant* ſon geolier? 2°. Il ne faut pas qu'un homme ſeul, ſans témoin & ſans contrôle, par un ordre verbal, puiſſe faire mettre aux fers un priſonnier qui n'aura pas le droit de ſe plaindre. Ce pouvoir eſt dangereux.

Je pourrois pouſſer beaucoup plus loin cette critique, je pourrois de même attaquer beaucoup d'autres articles, & prouver qu'il n'en eſt pas dix de ſuite qui ne ſoient ſuſceptibles d'amendemens ſérieux. J'ai choiſi ce titre, pour prouver qu'en croyant avoir beaucoup fait pour l'humanité, on n'a réellement rien fait du tout. Combien d'hommes, dans l'aſſemblée, n'ont pas lu le philantropique ouvrage de M. Howard! Combien

connois

connois depuis long-temps aucune ſéance qui n'afflige ceux qui y aſſiſtent ; nulle preuve d'application, nul intérêt aux matières traitées ; l'ennui, la laſſitude, l'impatience d'arriver à trois heures : voilà tout ce qu'on y remarque.

Je ne puis le diſſimuler, il m'eſt difficile d'eſpérer que de tels hommes puiſſent être libres ; nous avons fort bien détruit tous les intérêts privés ; mais l'intérêt général n'exiſte pas. Je vais dire un mot affligeant, mais vrai : ſous les gouvernemens deſpotiques, il n'y a point d'intérêts particuliers durables, pas plus que parmi nous ; mais où il n'y a point d'intérêt public, il n'y a pas de patrie.

Les idées d'égalité ſont encore bien loin de nous ; nous mêlons ſans ceſſe les ridicules de l'ancien régime, ſes petits *amours-propres*, à l'apparence de l'égalité. Qui n'a pas remar-

---

ne ſont jamais deſcendus dans les priſons !

On arrive tard à l'aſſemblée, on lit des adreſſes, on reçoit des flagorneries à la barre, on fait des décrets ſur les mouſſes de navires, ſur les fagots & les brigues des ſoldats, ſur des boutons d'habits ; on perd je ne ſais combien de temps à interpréter, modifier, alonger, changer des décrets ſur le clergé, à rendre deux mille décrets ſur les plus chétives affaires particulieres, & l'on décrete de confiance un ouvrage qui avoit extrêmement beſoin d'amendemens. Quels remords doivent déchirer ceux qui ont fait perdre tant de temps en puérilités ou en inutilités, & qui en laiſſent aujourd'hui ſi peu pour de tels objets !

qué qu'à la fédération il n'y avoit preſque pas de gardes nationales en habits de ſimples volontaires, tous en habits d'officiers, & même d'officiers ſupérieurs? N'avons-nous pas tous vu qu'à l'aſſemblée nationale, où pluſieurs députés ont porté des uniformes, à peine trois ou quatre ont-ils mis des habits de ſoldats (1)?

Et qui n'a pas eu à ſe plaindre de la dureté, de la morgue de preſque tous les membres de comités? Qui n'a pas éprouvé qu'ils ſont moins accors, moins abordables que les anciens commis? Éh quoi! parce que l'intrigue, ou, ſi vous voulez même, la confiance publique, vous a mis à telle place, êtes-vous moins le collegue, êtes-vous moins le compatriote, êtes-vous moins l'égal de celui qui vous parle & qui vous remplacera demain, ſi vos concitoyens font juſtice à vous & à lui? Ce très-contagieux exemple eſt ſuivi dans tout le royaume; l'officier municipal, le membre de

(1) J'ai déjà remarqué que l'aſſemblée continuoit ces abſurdes diſtinctions de monſieur, de ſieur, &c. A la ſéance de dimanche, où l'on délibéroit ſur les penſions des ſeptuagénaires, M. Camus, parlant d'un brave vétéran à qui l'on donnoit une penſion, l'a appelé *Jean Theuren*. Fort bien, ſans doute, ſi en même temps il n'eût pas donné l'épithete de monſieur à tous les autres noms.

l'adminiſtration ſe croient, dans la vie privée, ſupérieurs à leurs concitoyens.

C'eſt une choſe aſſez remarquable que parmi les hommes qui ſont parvenus à la préſidence de l'aſſemblée nationale, il ne ſe trouve que des nobles ou des gens de robe, & pas un négociant ou un agriculteur : c'eſt que la majorité eſt compoſée de gens de robe, & qu'elle a concentré en elle-même des honneurs qu'un véritable eſprit public eût étendu ſur une claſſe d'hommes qu'on dit bien qu'il faut honorer, mais qu'on n'honore pas. Il eſt pourtant dans l'aſſemblée des négocians qui, à des connoiſſances, joignent du patriotiſme, comme M. Laſnier de Vauſſenay, &c. Je ne ſais ſi ces faits & bien d'autres du même genre paroîtront minutieux ; pour moi, je crains qu'ils ne ſoient autant de preuves que nous ne ſommes pas encore un peuple régénéré.

Je crains qu'à tous nos anciens vices, à nos anciens ridicules, à notre ancienne frivolité, à notre ancien égoïſme, nous ne joignions la groſſiereté, la dureté, qu'on prend pour de la vertu, & qui n'eſt qu'un égoïſme plus féroce & moins aimable ; je crains que nos vices ne ſe montrent ſous une forme plus hideuſe & plus repouſſante.

Dites-moi ſi depuis qu'on nous dit régénérés, vous avez vu plus de vertus domeſtiques; dites ſi les gens qui tous les jours crient les mots de liberté & de patrie, ſont devenus meilleurs peres, meilleurs maris, meilleurs fils? Non.... Eh bien, nous ne ſommes pas meilleurs citoyens, nous ne ſommes pas régénérés.

Quelle eſt, me dira-t-on, la cauſe d'un tel malheur? Elle eſt toute dans l'aſſemblée nationale, & nulle part ailleurs; elle eſt toute dans la conduite de ceux qui, par des vues perſonnelles, ont ſans ceſſe voulu jouer un rôle.

J'explique cette penſée. Quels ſont les motifs qui ont dicté beaucoup de décrets, je dis des meilleurs & des plus raiſonnables?

La haîne, la vengeance, ſouvent la crainte, & preſque jamais l'amour de ſon pays: je vois trop ſouvent l'eſprit de parti, rarement l'eſprit public; & ſi l'on vouloit juger l'aſſemblée nationale par ceux que les journaux ont tant célébrés, par ceux qui prétendent inſolemment que c'eſt à eux *à répondre* (1) des décrets, quelle opinion faudroit-il en avoir?

(1) Cette penſée eſt de M. Duport. Il y a quelques jours que des députés ſe plaignoient de la facilité avec laquelle M. Barnave & ſes amis obtenoient la parole;

Leur croyez-vous de l'esprit public ? croyez-vous qu'ils aiment leur pays ? Qu'ont-ils fait ? Il y a quelque temps que M. Lameth donnoit aux jacobins le bilan de ses services ; je consens de compter avec lui, & je commence par demander quel intérêt lui & tous ses amis ont pris aux questions véritablement importantes, véritablement graves, dans lesquelles il n'y avoit nul applaudissement à recueillir, nul mouvement à exciter ?

Mais sans entrer avec ces messieurs dans un compte sévere, que le public fait déjà, je les prie d'expliquer comment ils concilient les principes d'égalité qu'ils jouent, avec la conduite qu'ils tiennent & la tyrannie qu'ils exercent. Je les ai souvent ouïs vanter leurs services ; j'ouvre les journaux, & je trouve quelques déclamations. Ils disent qu'ils ont de l'esprit public ; les trouvez-vous plus modestes, plus *égaux* que quand ils courtisoient les ministres ? Non. Ils étoient vils dans les anti-chambres, insolens par-tout ailleurs. Ils sont vils aux halles, insolens par-tout ailleurs.

---

tandis qu'elle étoit si souvent refusée à d'autres. *C'est bien juste*, dit M. Duport, *il faut bien que ceux qui ont la responsabilité puissent parler.* Ce mot peint l'orgueilleuse prétention de ces chefs de parti ; mais il appelle sur leur tête la juste punition de toutes les fautes dans lesquelles ils ont entraîné l'assemblée nationale.

Egalité, mot terrible pour les gens de cour (1), mot qu'ils n'entendront jamais ! Voyez quel ſentiment de douleur ils éprouvent de ce que la domination leur échappe, & de ce que nous voulons enfin être libres. Certes, il en eſt temps.

Je dois le dire; c'eſt à ces hommes ſeuls que nous devons le retard qu'éprouve le développement de l'eſprit public. Ils ont rallié (2) ſous leur banniere tous les intrigans,

(1) J'ai ſouvent entendu des gens de cour, qui jouent l'égalité, ſe plaindre de la ſévérité avec laquelle on les traite. *On croit*, diſent-ils, *on croit avoir tout dit avec ces mots, gens de cour.* Hélas ! oui, l'on a tout dit; les préjugés, l'éducation, les habitudes, la jouiſſance du pouvoir, tout fait des nobles, & ſur-tout des nobles de cour, une claſſe d'hommes à part, ſur le civiſme deſquels on ne peut guère compter. S'il en eſt quelques-uns qui liſent cette note, je les prie de deſcendre dans leur cœur, & de bien méditer l'impreſſion que produit ſur eux cette vérité : *les hommes ſont égaux*. . . . Je compte peu ſur la génération préſente de la nobleſſe, c'eſt à l'éducation qu'elle donnera à ſes enfans que je l'attends. Il eſt des exceptions ſans doute; & quand, comme M. de la Rochefoucauld, *pair* de France, on a fait, il y a dix ans, un mémoire pour la ſuppreſſion de la pairie; quand on a ſuivi conſtamment cette ligne, & que l'on a eu des vertus obſcures comme des vertus publiques, on mérite de la confiance. *apparent rari nantes in gurgite vaſto.*

(2) « *In tantâ tamque corruptâ civitate, Catilina* » (*id quod factu facillimum innumeras*) *omnium flagitioſorum atque facinoroſorum circùm ſe tanquam* » *ſtipatorum catervas habebat, &c. &c.* Salluſt. de bello Cat. cap. XIV.

tous les factieux, tous les hommes perdus de dettes & de débauche, tous ceux dont les mœurs & le caractere avoient repouſſé la confiance publique; & les agitant avec une incroyable audace dans tous les points de Paris, ils ont découragé la vertu. L'homme de bien a dit en gémiſſant: « Ce ſont donc » là des patriotes! Eh! que faiſoient de plus » les tyrans? L'égalité n'eſt-elle donc qu'un » vain nom, dont abuſent quelques factieux, » pour opprimer; comme ces miniſtres abu- » ſoient du nom de paix publique, pour oppri- » mer auſſi »?

Non, hommes de bien, ſerviteurs de la patrie, citoyens laborieux, vertueux & modeſtes, le patriotiſme n'eſt pas un vain nom, l'égalité n'eſt pas une chimere; des fourbes en abuſent pour s'élever: eh! n'abuſe-t-on pas encore, de nos jours, du nom de *Dieu*, pour bouleverſer la terre, où il a placé les humains pour être heureux & l'adorer en paix? Ne calomniez pas la révolution, parce que des intrigans s'en ſont un prétexte pour régner un jour de plus! Aimez véritablement votre pays, ſervez-le avec conſtance, avec courage; rempliſſez religieuſement tous vos devoirs *civiques*, & ſoyez sûrs que vous jouirez de cette égalité ſi précieuſe, ſi néceſſaire,

ſi haïe de ceux qui, après vous avoir long-temps trompés, voudroient vous tromper encore. Citoyens, ne vous découragez pas ; ne penſez pas que perſonne ne vous aime, que perſonne ne vous ſert, parce que MM. Lameth, Broglie, &c., & quelques eſclaves qu'ils traînent à leur ſuite, ont abuſé des noms ſaints de patrie & d'égalité ; ne perdez pas courage, ne vous endormez pas dans une ſtupeur mortelle. Vous avez ſecoué un gouvernement tyrannique & pervers, vous en voulez un plus *vôtre ;* vous voulez obéir à *vos lois*, & non aux lois d'autrui. Eh bien, veuillez-le donc avec courage, & vous y obéirez. Ne ſoyez ſéduits par aucune charlatanerie. La raiſon, la ſévere raiſon, voilà ce qu'il vous faut. Quand un homme ſe dit votre ami, voyez ce qu'il a fait, quel lait il a ſucé : a-t-il été nourri dans l'étude des bons livres ? a-t-il penſé dans un temps où penſer étoit un crime ? A-t-il vécu ſolitaire & retiré dans un temps où il falloit choiſir entre être oppreſſeur & opprimé ? a-t-il dédaigné de ſervir & de plaire ? dédaigne-t-il de plaire aujourd'hui, pourvu qu'il ſerve ? quels ſont les malheureux dont il a eſſuyé les larmes ? Citoyens, voyez ſes mains, ont-elle porté des fers ? S'il ceſſa un jour d'être libre, il ne le ſera jamais ;

il vous trompe, comme il trompoit les ministres ; il vous flatte, comme il flattoit les ministres. Il ambitionne des places & de l'argent, comme il ambitionnoit de l'argent & des places. Citoyens, défiez-vous de ceux qui ne sont pas aujourd'hui ce qu'ils étoient hier, ce qu'ils ont été toute leur vie.

On vous a fatigués par des agitations mensongeres, par des alarmes fausses ; eh bien, tenez-vous en garde contre les alarmes fausses. On vous a rebutés du *service public*, en prodiguant sans sujet vos peines & vos veilles ; soyez avertis de cette ruse, mais remplissez vos devoirs ; faites les affaires de la patrie, comme les vôtres personnelles : on vous a peints comme vos ennemis, des hommes qui ne vous firent jamais aucun mal ; jugez par vous-mêmes : on vous a prêché la désobéissance aux lois que vous ont données vos représentans ; on a voulu avilir les magistrats que vous avez choisis, le roi que vous avez *consenti* ; on a dénoncé, persécuté : obéissez aux lois, respectez vos magistrats, respectez le roi que le peuple entier a investi d'un grand pouvoir, pour qu'il fît obéir chacun à la loi de tous. Voyez les factieux qui s'agitent pour régner sous le nom de l'assemblée nationale, & par ses comités, comme ils s'agitoient pour

régner ſous le nom du roi, & par les bureaux du miniſtere.

Je le répete, les intrigans ont retardé le développement de l'eſprit public. Nous n'avons pas encore de patrie, parce que nous n'avons fait que changer de *maîtres*; nous avons ſubſtitué des hommes à des hommes, & je tremble qu'on n'ait obéi à l'aſſemblée nationale que parce qu'elle avoit du pouvoir, & non parce qu'elle avoit raiſon. Mais l'impulſion eſt donnée, nous ſerons libres, je l'eſpere; nous le ſerons, non parce que nous avons des armes, non parce que nous ſommes forts, mais parce que nous avons raiſon & que nous ſommes éclairés; & c'eſt parce que nous ſommes éclairés que nous ſerons ſages & que nous nous défierons de tous nos ennemis: les plus dangereux ne ſont pas ceux qui plantent hardiment contre nous l'étendard de l'ariſtocratie; car, il faut le dire, un des plus grands malheurs de la révolution préſente, c'eſt que les plus cruels ennemis de la liberté ont cru qu'il étoit de leur intérêt de paroître populaires (1). Il vaudroit mieux mille fois pour nous qu'ils n'euſſent jamais pénétré dan

(1) Je n'aime à citer des anecdotes que quand elles peignent les hommes ou les choſes; celles que je vais conter me paroiſſent de ce genre. Il y a, dans la maiſon des Jacobins de la rue Saint-Honoré, un clubs

notre camp, pour nous entraîner dans des embûches tendues avec art; nous ſerions libres aujourd'hui.

Mais les intrigues ne ſont pas la ſeule cauſe du retard de l'eſprit public; il en eſt d'autres encore.

Il faut obſerver que cette révolution s'eſt faite ſans que rien y porte un vrai caractere de grandeur. Il n'y a eu ni grande réſiſtance, ni grands efforts; la ſtupidité, la nullité des ariſtocrates ont peut-être été un plus grand mal qu'on ne penſe; s'ils euſſent eu du caractere, il auroit fallu du talent & du courage, & non de l'intrigue & de l'audace pour les combattre; loin de là: quelles grandes ac-

---

d'ouvriers, d'artiſans, que les Jacobins envoient préſider par un des leurs. Je ne ſais ſi des amis bien ſinceres de l'égalité feroient cette diſtinction de deux ſociétés, ni ſur quoi on peut fonder une telle ariſtocratie.

On peut rapprocher ce fait du ſuivant. MM. de Lameth & Menou viennent de louer la chancellerie de M. d'Orléans, où ils forment un clubs compoſé de ce qu'ils trouveront de plus digne d'eux aux Jacobins & à 89. Ainſi, ils ne penſent pas que la maſſe des Jacobins ſoit aſſez pure; ils ont trouvé qu'on les jugeoit trop impartialement aux Jacobins, & que l'idolâtrie paſſoit; car un des articles du réglement eſt qu'on ne pourra dire dans la ſociété du mal d'aucun membre de l'aſſemblée nationale; les autres diſpoſitions ne ſont guere moins *ariſtocratiques*. S'il en eſt ainſi, & que MM. de Lameth & quelques autres ſe retirent à la chancellerie d'Orléans, il ſera poſſible d'aller aux Jacobins; la raiſon pourra s'y faire entendre, quand il n'y aura plus de factieux ni de maîtres.

tions honorent la révolution ? Très-peu. Je crois qu'il y a eu de grands criminels, mais il n'y a eu que des velléités de grands crimes. On en a fait commettre, mais on en a peu commis ; il y a eu des lanternes, mais point d'échafauds ; des châteaux brûlés, des maisons pillées, mais point de combats ; des comités des recherches qui espionnent, & point de tribunal investi d'un grand caractere, d'un grand appareil de puissance ; des jacobins, mais point d'armées ; des dons de boucles, & point d'impôts. Tout porte l'empreinte d'une profonde corruption, d'un abâtardissement complet dans tous les partis.

M. de Menou, en parlant des officiers de Nancy, a dit un mot profond & vrai. *On parle de leur courage, sont-ils morts à leur poste ?*

Eh bien, moi je demande quel homme est mort à son poste ? On loue sans cesse le zele, l'activité avec laquelle on a réprimé des émeutes, &c. : quel homme est mort en arrêtant le peuple, en lui ordonnant d'obéir à la loi ? M. Défilles seul a eu cet honneur, & ce bonheur, aucun magistrat ne le partage avec lui : on ne dira pas que c'est faute d'occasion.

A défaut d'obstacles réels, on en a créés d'imaginaires, & l'on a sans cesse excité de nouvelles terreurs ; mauvais moyen : le peu-

ple ſe laſſe de ces agitations, & il s'endort dans un ſommeil dangereux ; il ne reſte plus que les mouvemens convulſifs de quelques hommes qui aiment le déſordre ; mais la nation s'endort ; & qui ſait pour qui & comment elle ſe réveillera ?

2°. L'aſſemblée nationale n'a pas aſſez ſenti le beſoin de reſpecter ſes propres lois, ſans ceſſe elle les a violées ; elle n'a pas entouré les agens de la loi du reſpect dont ils ont beſoin pour commander l'obéiſſance ; cette cauſe eſt grave ; on a trop vu l'aſſemblée avilir, dégrader des magiſtrats, concevoir ſans ceſſe de la défiance contre ſon propre ouvrage, craindre les corps qu'elle a créés, les agens qu'elle a ordonnés ; elle a redouté alternativement les municipalités, les gardes nationales, les adminiſtrations, les miniſtres ; on l'a vu craindre le peuple, trembler de l'inſtruire, & s'effrayer de rendre public le tableau des recettes & des dépenſes depuis le premier mai 1789. M. Barnave a dit qu'il ne falloit le publier qu'à la fin de l'aſſemblée. Eſt-ce donc qu'elle craint de ne pouvoir en ſoutenir l'examen ? Ce n'eſt pas ainſi qu'on crée un eſprit public. La publication du compte rendu en 1781 a plus fait pour la liberté qu'on ne paroît le croire aujourd'hui ; & le livre ſur l'adminiſtration des finances a été la ſource &

l'objet de bien des méditations ſolitaires qui ont tourné au profit de la raiſon. C'eſt à ces deux ouvrages que nous devons d'avoir ſongé que nous avions des finances, & ceux qui calculent l'influence qu'ils ont eue ſur l'eſprit public, doivent s'étonner de la conduite qu'a tenue l'aſſemblée à la ſéance du 6 de ce mois.

Que faut-il donc faire pour créer l'eſprit public en France? Il faut que l'aſſemblée nationale elle-même en ſoit animée; qu'elle s'éleve à une grande hauteur au deſſus de tous les intérêts privés; qu'elle ceſſe de ſe livrer à un eſprit de parti funeſte, ou de tomber dans une indolence plus funeſte encore; il faut tout dire au peuple, l'inſtruire de tout; il faut le détromper de l'idolâtrie, l'habituer à courber reſpectueuſement la tête ſous le joug des lois, à reſpecter ceux qui en ſont les organes; il faut que l'aſſemblée en donne l'exemple; il faut que ceux que le choix de leurs concitoyens a paſſagerement élevés au deſſus des autres, ſoient modeſtes, ſimples, laborieux, appliqués; il faut qu'ils aient des mœurs auſteres & des vertus. Le rude Caton, le ſévere Brutus, l'auſtere l'Hôpital, Turgot, Necker, valoient mieux ſans doute que les très-aimables Catilina, Céſar, Guiſe, Ca-

lonne ou Brienne. Des vertus ! ſans elles il n'eſt point d'eſprit public ; ſans elles il n'eſt point de patrie. Qu'importent aux hommes déſordonnés les troubles qui agitent un pays ? Que leur importe le mieux, pourvu qu'il y ait du changement ?

En vain l'on fera de bonnes lois, en vain l'on aura une conſtitution ; ſi les vertus ne les gardent pas, on a bâti ſur le ſable.

« La vérité, dit M. de S. Pierre, eſt comme » la roſée du ciel ; pour la conſerver pure, » il faut la recueillir dans un vaſe pur (1) ».

Si cela eſt vrai, que faut-il eſpérer de la génération préſente ? Hélas ! peu de choſe. Nous ne ſommes pas mûrs pour la liberté ; mais les philoſophes ont ſemé pour les races futures : puiſſent les factieux & les ambitieux ne pas détruire l'eſpérance de l'avenir !

(1) Chaumiere indienne, pag. 75.

Paris, le 12 février 1791.

Faute eſſentielle à corriger au N°. précédent.

Page 312, ligne 3, *lançoit*, liſez *conçoit*.

Nota. MM. les Souſcripteurs dont l'abonnement expire au préſent N°., ſont priés de le renouveler.

SOUSCRIPTION.

On ſouſcrit pour ce Journal, qui paroît le ſamedi de chaque ſemaine, à Paris, chez DEMONVILLE, *Imprimeur de l'Académie Françoiſe, rue Chriſtine; & chez* GATTEY & DESSENNE, *Libraires au Palais-Royal.*

L'abonnement, pour Paris, eſt de 3 liv. 12 ſous pour trois mois, & de 4 liv. 10 ſous pour la Province, rendu franc de port.

L'on eſt prié d'affranchir les lettres & l'argent.

N°. XIII.

L'AMI DES PATRIOTES,

OU

LE DÉFENSEUR DE LA RÉVOLUTION.

Séances du 12 & du 13 février.

On a décidé, dans ces deux séances, une des plus importantes questions qui seront soumises à l'assemblée nationale, celle de la libre culture du tabac.

Il est possible qu'on se soit trompé, comme il est possible qu'on ait eu raison : l'expérience apprendra ce qu'il faut en penser. Ce n'est pas le décret en lui-même que je veux examiner, mais quelques-unes des circonstances qui ont accompagné la délibération.

On sait assez que l'Alsace est agitée de quelques troubles, fomentés principalement (comme on l'a dit) par les ecclésiastiques,

& les nobles, mais qui, pour échauffer le peuple, cherchoient (comme on l'a dit auſſi) à lui perſuader que la culture du tabac ſera prohibée.

Cette crainte, dans le ſyſtême des plus chauds partiſans de la culture libre, eſt donc la véritable cauſe actuelle du mouvement de l'Alſace.

M. Roederer a bien dit, à la tribune, que les *eccléſiaſtiques & leurs adhérens* étoient les ſeuls auteurs des troubles : cela eſt vrai ; mais de quels moyens ſe ſervent-ils pour les exciter ? De ſon aveu, ils effraient le peuple ſur la prohibition de la culture.

Et c'eſt dans cet état de choſes qu'on a ſoumis cette queſtion à la délibération de l'aſſemblée nationale ! On la lui a ſoumiſe dans un moment où l'homme qui a parlé avec le plus de force pour la prohibition de cette culture, étoit dans une poſition à ne pouvoir défendre ſon avis !

Celui qui veut s'habituer à réfléchir, à prévoir l'avenir par le préſent, doit bien méditer cette faute d'une partie de l'aſſemblée nationale, parce qu'elle eſt grave, parce qu'elle peut avoir la plus grande influence ſur le recouvrement des impoſitions, & par conſéquent ſur les événemens qui vont ſuivre.

Je ſais très-bien qu'on dit que la crainte des troubles n'a dirigé en rien la délibération, & qu'elle n'a été décidée que par les principes. M. Roederer, pour le prouver, a dit, en commençant ſon rapport, qu'il ne parleroit pas de l'Alſace. Etrange réſerve! qui laiſſe voir aſſez la crainte qu'on imaginât que l'Alſace commandoit, non pas la délibération, mais le moment de la prendre. Il eſt difficile de mieux montrer ce qu'on paroît vouloir cacher, & ce qu'on voudroit ſe cacher à ſoi-même.

La ſituation de l'Alſace a eu ſur cette délibération une telle influence, que l'on a dit & répété un très-grand nombre de fois, qu'il eſt impoſſible de percevoir aujourd'hui l'impôt du tabac. Cela étoit poſſible cependant dans tout le royaume, hors en Alſace, & peut-être dans une petite partie de la Flandre.

Encore une fois, je ne veux pas attaquer la délibération en elle-même; mais je crois qu'il importe au maintien de la conſtitution, qu'il importe au reſpect dû aux lois, de remarquer ces erreurs, pour en empêcher le retour (1), s'il eſt poſſible.

(1) On a reproché à ce journal ce qu'on appelle une exceſſive ſévérité, & on s'eſt plaint ſouvent de ce que je relevois avec amertume les fautes de tous les

Les partiſans des deux opinions oppoſées ſe ſont fait réciproquement les accuſations

---

partis, & celles même de l'aſſemblée nationale. On a penſé, ou plutôt on a dit qu'il y a du danger à cette franchiſe. Le véritable danger eſt dans la flatterie, & il n'eſt que là. La vérité n'a jamais été dangereuſe. Les courtiſans pouvoient flatter & tromper les rois & les miniſtres ; ils pouvoient encenſer juſqu'à la débauche de leurs proſtituées ; aujourd'hui il ne faut louer perſonne, il faut *juger* tout le monde. Eh ! quand donc ſera-t-on libre, ſi, dans le moment où ſe traitent les plus grands & les plus preſſans intérêts, chaque citoyen ne veille pas pour obſerver les fautes de ceux à qui ils ſont confiés ? Il ne faut idolâtrer ni flatter perſonne, pas même l'aſſemblée nationale. Pourquoi, en reconnoiſſant qu'on lui doit beaucoup, ne dira-t-on pas qu'elle pouvoit faire beaucoup plus ? Pourquoi, en s'attachant fortement aux principes qu'elle a toujours manifeſtés, ne dira-t-on pas qu'elle s'en eſt écartée trop ſouvent dans l'application ? Pourquoi ne remarquera-t-on pas qu'elle a trop cédé aux circonſtances, & qu'elle n'a pas aſſez calculé ce qu'elle eût pu faire en abandonnant les détails auxquels elle eſt peu propre, & qui lui nuiſent ? Pourquoi, &c. &c.

Il faudroit renoncer à la liberté, ſi cette conduite n'étoit pas autoriſée légalement ; & nous n'aurions fait que changer de *maîtres*, ſi nous ne jugions pas librement l'aſſemblée nationale. Il n'y a que ceux qui ne travaillent pas pour l'établiſſement des principes & pour le bonheur public, qui puiſſent s'offenſer de cette franchiſe. Mais qu'importe leur opinion ? Je crois que le temps eſt venu *où toute vérité eſt bonne à dire.*

les plus graves. Les uns étoient vendus aux accapareurs de tabac en Alſace ; les autres étoient ſoudoyés par la ferme générale ! Quelles horreurs ! Quand ſerons-nous aſſez avancés pour dédaigner de tels moyens d'appuyer une opinion ? Quand aimerons-nous aſſez la patrie, pour croire que d'autres peuvent l'aimer auſſi ? Et quand ceſſerons-nous de calomnier l'eſpece humaine, qui eſt bien aſſez perverſe, aſſez corrompue, pour qu'on ne la noirciſſe pas encore ?

On a eu à cette ſéance une preuve que ceux qui affectent le plus de courage, en manquent dans les momens où il eſt le plus néceſſaire.

M. Delley d'Agier avoit propoſé de ne délibérer ſur le premier article du projet, qu'après qu'on auroit décrété les autres, c'eſt-à-dire, de ne prononcer que la culture du tabac ſeroit libre ou prohibée, qu'après qu'on auroit déterminé la maniere dont ſe percevroit l'impôt reconnu néceſſaire ſur cette denrée.

Cette queſtion a été l'objet d'un appel nominal. Une très-petite majorité a rejeté la propoſition de M. Delley. Mais on a remarqué que M. Barnave s'eſt abſtenu de donner ſa voix, & pluſieurs perſonnes ſavent qu'il s'eſt abſenté, parce qu'il trouvoit

que ſon parti avoit tort, & que pourtant il *n'oſoit* pas voter contre lui, & donner ſa voix comme l'abbé Maury; c'eſt lui-même qui l'a avoué en rentrant dans la ſalle. Quelle étrange foibleſſe ! quelle ridicule puſillanimité ! Le plus rare de tous les courages eſt celui d'être conſtamment de ſon propre avis, ſans ſe laiſſer ſubjuguer par aucune conſidération. Ce courage n'exiſte guere en France, où tout ſe fait encore par eſprit de parti; rien ou preſque rien par l'aſcendant de la raiſon & de la vérité. Il faut attendre que le temps les introduiſe dans toutes les têtes; il faut étouffer l'eſprit de faction qui fermente encore, & y ſubſtituer l'eſprit public. C'eſt en révélant ces fautes, ces écarts de l'homme public, cette déſertion de ſon devoir, cette honteuſe lâcheté, qu'on parvient à l'en faire rougir, & qu'on empêche d'autres de l'imiter.

Mais M. Barnave n'eſt pas le ſeul qui ait des reproches de ce genre à ſe faire. Comment M. de la Fayette a-t-il pu, le 13, abandonner l'intérêt qui nous lie avec les Etats-Unis d'Amérique ? Il s'eſt affligé de ce qu'on a prohibé l'entrée du tabac américain en France, & il n'a pas eu la force de s'y oppoſer. Quand on lui témoignoit de l'étonne-

ment de ſon ſilence. *Je paſſe pour américain*, répondoit-il, *& on le diroit encore bien plus.* Eh ! qu'importe ce qu'on diroit, ſi vous dites la vérité, & ſi vous acquittez votre devoir d'homme public ?

Ceux qui ſont habitués à étudier les hommes & à les juger, non par leurs actions de théâtre, mais par des faits qu'ils voudroient eux-mêmes dérober aux regards du public, peuvent faire leur profit de ces obſervations ; elles peignent les hommes, & donnent la meſure de leur caractere.

Le deſpotiſme laiſſe des empreintes ſi profondes ſur un peuple, il l'abâtardit tellement, qu'il faut beaucoup de temps pour lui donner de l'énergie, le tirer de l'engourdiſſement dans lequel il végétoit, & lui créer des vertus. Mais ce temps eſt bien plus long, quand ceux que le haſard a placés à la tête du peuple, ne lui donnent pas l'exemple de ce courage moral, qui eſt la premiere vertu de l'homme public.

Il y a peu de mérite à penſer comme les plus forts, comme ſes amis, à ne parler jamais que dans le ſens de la majorité ; il y a peu de courage même à reſter conſtamment dans la minorité, ſans ceſſer jamais de voter comme elle, quelle que ſoit la matiere en dé-

bat (1); c'eſt là une affaire de parti; mais le courage conſiſte à être toujours *ſoi*, à voter ſuivant la conſcience, & jamais ſuivant celle d'autrui; le courage ſur-tout eſt de ne pas s'enfuir quand il faut opiner.

Ces fautes retardent plus qu'on ne peut le croire les progrès de la raiſon & du patriotiſme. On a aſſez remarqué dans les papiers publics que beaucoup de députés n'avoient pas oſé donner leurs voix lorſque l'on a délibéré ſur la queſtion du renvoi des miniſtre; on leur

---

(1) On a vu ſouvent l'abbé Maury commander les opinions, comme un chef de file commande les mouvemens à des ſoldats ſous les armes. Cette manœuvre s'eſt aſſez bien fait remarquer à la ſéance du 14, où pluſieurs membres demandoient à l'abbé Maury s'ils devoient voter dans l'affaire du Morbihan. On a vu ſouvent auſſi M. Lameth ſe conduire de même à l'égard de ving-cinq ou trente perſonnes qui l'entourent, & qui ne forment pas plus le parti populaire de l'aſſemblée nationale, que les Jacobins ne forment les amis de la conſtitution. Nous ne ſerions jamais libres, ſi les écrivains vraiment amis de la révolution ne s'élevoient pas avec force contre le deſpotiſme oppreſſeur & la lâcheté qui ſe laiſſe opprimer. Encourageons les hommes à ſe juger eux-mêmes, à connoître leurs forces, à meſurer celles de leurs chefs, puiſqu'ils ont des chefs; habituons-les à tout voir & à tout juger, & ils ſeront libres.

en a fait un grave reproche, & il étoit bien mérité; & pourtant la plupart de ceux contre leſquels on s'étoit élevé étoient des hommes fort obſcurs, dont l'opinion avoit rarement fait autorité : pourquoi a-t-on gardé, ſur la déſertion de M. Barnave, un ſilence profond? Cette partialité eſt très-dangereuſe (1); encore une

(1) Je vais citer encore ici deux preuves de cette indécente partialité. A la ſéance du 15 au ſoir, pendant qu'on délibéroit ſur la repriſe à faire de la terre de Fénétrange à la maiſon de Polignac, M. Charles Lameth, à qui l'on a ſouvent reproché les ſoixante mille livres données par le roi à madame ſa mere, a déclaré que ſon intention étoit de les rembourſer au tréſor public, & il en a pris l'engagement. Beaucoup de journaux, qui ſe piquent d'impartialité, comme le *Lendemain*, &c., ont gardé le ſilence ſur cette action; elle mérite cependant d'être remarquée & louée. Des hommes ſéveres pourroient penſer qu'il eût été plus beau de reſtituer cette ſomme il y a deux ans, & de la reſtituer ſans en parler pour exciter quelques battemens de main; mais peu d'hommes ſont capables d'un tel effort, & pluſieurs de ceux qui paroiſſent l'exiger de M. Lameth n'en ſeroient pas capables. Pour moi, je me contente de dire que cette action eſt vraiment bonne & utile, & qu'il ſeroit à déſirer que l'exemple de M. Lameth fût ſuivi par tous ceux qui, dans tous les partis, parlent ſans ceſſe de leur déſintéreſſement.

2°. On diſcutoit, à la ſéance du 13, la queſtion de ſavoir à quel taux doit être porté le droit d'entrée ſur

fois, ce n'eſt pas ainſi que nous ſerons libres, ni même que nous ſerons dignes de l'être.

L'on obſerve en preſque toutes choſes cette malheureuſe pente à juger les hommes, &

---

le tabac. Le beſoin de favoriſer notre commerce avec les Etats-Unis d'Amérique avoit fourni à MM. Péthion, le Chapelier, Baumetz, &c., des argumens très-forts pour diminuer le droit; M. Noailles leur a répondu par des déclamations, & les a accuſés de ne s'être occupés que de l'intérêt des Américains, & pas de celui de la France. M. Baumetz a répondu à cette inculpation avec extrêmement de meſure & de fermeté; & M. Noailles, qui ſans doute a ſenti ſa faute, a voulu la réparer par une phraſe inſignifiante. Il eſt fort remarquable que le Moniteur rend compte des deux diſcours de M. Noailles, & ne dit rien de celui de M. Baumetz. Cette omiſſion eſt d'autant plus ſinguliere, qu'elle rend abſolument inintelligible le dernier diſcours de M. Noailles.

Je m'éleverai toujours contre cette partialité qui nuit plus qu'on ne le penſe aux progrès de la vérité; beaucoup de gens croient qu'il eſt difficile de perſuader que le parti populaire ait raiſon, puiſque ceux qui le ſoutiennent emploient des ruſes ſi déplorables; on devroit, ce me ſemble, les abandonner à ceux qui, combattant ſans ceſſe la vérité, ont beſoin de s'envelopper de nuages. Cette ruſe eſt d'autant plus mauvaiſe, qu'elle ne peut avoir un ſuccès bien long: *la lumiere ſe fait* tôt ou tard; elle diſſipe les réputations uſurpées, & la raiſon & la vérité reſtent ſeules.

non leurs opinions, & à s'écarter des principes, ou à ſacrifier l'intérêt public à des paſſions du jour.

M. Briſſot a remarqué que l'opinion très-ſage de M. Péthion à la ſéance du 13, au ſujet des droits à impoſer ſur les tabacs américains, n'avoit été rejetée que parce que M. Malouet l'a défendu : ainſi, l'on peut avoir ſacrifié la plus importante des relations commerciales & politiques, on peut avoir riſqué la perte de nos colonies, uniquement parce que M. Malouet a ſoutenu l'avis oppoſé à celui qui a prévalu : je ſuis d'autant plus porté à le croire, comme M. Briſſot, que je n'ai vu dans les opinions de MM. Charles Lameth & Noailles que des phraſes inſignifiantes, aucun fait, aucun calcul, & qu'il m'a paru qu'on leur a oppoſé des faits & des calculs qui ſont reſtés ſans réponſe.

A la ſéance du 14, où M. Viellard, au nom du comité des rapports, a propoſé un décret ſur les troubles qui agitent le département du Morbihan, M. Cazalès s'eſt oppoſé à ce qu'on mandât les évêques de Tréguier, de Léon, & de Vannes. M. Cazalès avoit mille fois raiſon ; cet acte irréfléchi peut avoir d'étranges ſuites : mais comme ſi un eſprit d'erreur avoit frappé l'aſſemblée

toutes les fois qu'il s'agit du clergé, l'amendement de M. Cazalès a été rejeté ſans être combattu, & la queſtion préalable demandée avant qu'il eût fini de parler. Ainſi peut-être l'aſſemblée a donné des lettres de cachet, parce que M. Cazalès a dit : Il ne faut pas de lettres de cachet. J'invite les vrais amis de la liberté à réfléchir ſoigneuſement ſur le danger de cette conduite, & à penſer aux conſéquences funeſtes qu'elle peut avoir, ſoit pour les choſes en elles-mêmes, ſoit ſur le jugement qu'on en porte.

Ah ! quand abjurerons-nous ces odieuſes préventions, & quand, livrés à la recherche de la vérité, à la défenſe de la liberté, nous occuperons-nous d'elles uniquement ?

Laiſſons aux ennemis de la révolution, laiſſons aux factieux qui la déshonorent, ce hideux eſprit de parti qui leur fait voir des ennemis de la religion dans ceux qui veulent que les miniſtres de la religion aient des mœurs, & des ennemis de la royauté dans ceux qui veulent que les miniſtres ne ſoient pas deſpotes ; des ſcélérats dans ceux qui diſent qu'il ne faut ni punir, ni juger arbitrairement. Pour nous, ſerviteurs de la patrie, amans de la liberté, recevons la raiſon par quelque main qu'elle nous ſoit

offerte ; elle ne ceſſe jamais d'être la raiſon ; c'eſt un don qu'il eſt impoſſible d'empoiſonner.

Quelques idées ſur la ratification de la conſtitution.

C'eſt une queſtion fort débattue & non encore jugée, que celle de l'examen & de la ratification de la conſtitution. De bons eſprits ſont partagés ; les uns voient un très-grand danger à ſoumettre la conſtitution à un examen qui donnera à ſes ennemis trop de chances pour la détruire ; les autres voient une impoſſibilité abſolue de priver le peuple du droit inaliénable & impreſcriptible d'accepter, ratifier ce qu'on a fait en ſon nom.

Il faut avouer que les derniers ſont les plus forts en principes.

Il eſt évident ſans doute que la nation françoiſe a reconnu, avoué, confirmé les pouvoirs de l'aſſemblée nationale en acceptant la conſtitution, en y obéiſſant de toutes parts, & en ſe ſoumettant à la forme de gouvernement qu'elle établit.

C'eſt là la meilleure réponſe à faire à ceux qui conteſtent à l'aſſemblée nationale le droit de faire une conſtitution, & qui diſputent ſur

les termes des mandats. Du moment qu'il n'y a pas dans le royaume une bourgade où les élections ne ſe ſoient faites ſuivant le mode décrété par l'aſſemblée, il eſt évident que ceux qui ont donné les mandats, ont approuvé l'ouvrage de leurs mandataires.

Et même, dans *les ordres privilégiés*, il y a eu un acquieſcement très-formel & très-précis aux pouvoirs de l'aſſemblée nationale; cet acquieſcement ſe trouve dans le ſeul fait que les députés de ces deux ordres ſe ſont réunis à l'aſſemblée nationale, & que tous ceux d'entre eux dont les pouvoirs avoient des limites, ont été les faire changer par les mêmes perſonnes qui les leur avoient donnés.

Ainſi, il y a acquieſcement de la part des privilégiés, & par leurs députés, & par eux-mêmes, puiſqu'ils ont changé les pouvoirs pour aſſiſter à une aſſemblée qui faiſoit la conſtitution.

Sans doute le conſentement, l'aveu des privilégiés, qui ne forment qu'une infiniment petite portion du peuple françois, dont encore leurs priviléges les iſoloient, n'eſt pas du tout néceſſaire pour rendre valide l'ouvrage de l'aſſemblée nationale; ce n'eſt plus aujourd'hui qu'on peut douter que la majorité de l'empire n'ait le droit de ſe donner un

gouvernement qu'il faut que la minorité adopte si elle veut vivre en France.

Mais j'ai pensé qu'il n'étoit pas inutile de remarquer que ceux-là mêmes qui contestent encore aujourd'hui à l'assemblée nationale ses pouvoirs, les ont reconnus d'une maniere très-formelle.

Ils les reconnoissent chaque jour, puisque dans aucun bailliage les nobles ou les prêtres n'ont rappelé leurs députés; & que ceux-ci, assistant au nom de leurs commettans à l'assemblée nationale, opinant en leurs noms, ils avouent qu'elle a droit de faire tout ce qu'elle fait (1); s'ils improuvent quelques décrets particuliers, ils ressemblent à tous les citoyens qui jugent l'ouvrage de l'assemblée nationale, & qui, en reconnoissant son droit, ne dissimulent pas qu'elle n'en a pas toujours bien usé.

La nation françoise, soit qu'on la considere sous son vrai rapport, c'est-à-dire, *une* & sans

(1) Je ne connois rien de si extraordinaire que la conduite d'une partie des membres de la droite, qui, toutes les fois qu'on met en délibération quelques questions relatives au clergé, font une foule d'amendemens sur tous les articles, puis crient : *Point de voix, point de voix*, lorsqu'il s'agit d'opiner sur le fond.

diviſion, ſoit qu'on ſe ſouvienne encore de cette ancienne diviſion en ordre, dont un jour on ne pourra pas ſe faire une idée; la nation françoiſe a confirmé les pouvoirs de l'aſſemblée nationale, & a accepté la conſtitution.

Maintenant cet acquieſcement, qui n'eſt que tacite, a-t-il beſoin d'une ratification formelle? Ici nous nous retrouvons dans la queſtion poſée en commençant cet article.

Il faut d'abord, je penſe, calmer les craintes de ceux qui croient qu'en ſoumettant la conſtitution à un nouvel examen, on favoriſeroit beaucoup les mécontens, & qu'on leur donneroit les moyens de ramener l'ancien régime.

Ce retour eſt très-heureuſement devenu impoſſible, & ſi jamais la nation françoiſe ceſſe d'être libre, elle ſera enchaînée par d'autres fers que ceux qu'elle a briſés.

Quel eſpoir auroient les partiſans de tout ce qu'a détruit l'aſſemblée nationale? Ils ne rétabliroient rien de ce qu'ils regrettent, & même ils ne s'accorderoient pas entre eux ſur ce qu'il leur conviendroit de rétablir.

Qu'on ſe rappelle cette diviſion ſi bizarre des diverſes claſſes de la nobleſſe, des différentes parties du clergé.

Nobles

Nobles de cour, nobles de province, anoblis, parvenus, nobles de robe, tous ayant des prétentions diverſes & oppoſées, tous fort aiſes de voir humiliés leurs rivaux & leurs ennemis, tous très-peu diſpoſés à favoriſer le retour de leurs odieux privilèges.

Le clergé eſt dans le même cas; les évêques, inſolens & durs envers les curés, ne ſouffriroient pas que ceux-ci priſſent le rang que leur aſſignent leurs ſervices & leur caractere; les curés ne voudroient plus du deſpotiſme des évêques. Les chapitres nobles, les chapitres roturiers, les moines mendians, les moines rentés ne s'accorderoient jamais ſur leurs prétentions diverſes; perſonne ne voudroit rien ſacrifier ni rien céder à autrui.

La robe ne ſe concilieroit pas mieux. Croit-on que la morgue parlementaire s'accommoderoit de l'égalité des *juges inferieurs*? croit-on que ceux-ci voudroient de la morgue des parlemens.

Parcourez de même tous les états, la finance, le militaire, combinez leurs prétentions oppoſées, ſoit entre eux, ſoit les uns contre les autres; la nobleſſe contre clergé, la robe contre la nobleſſe & le clergé, &c.; aſſemblez-les, donnez-leur tous les pouvoirs néceſſaires pour rétablir l'ancien régime, ou pour en former un

qui convienne à leurs intérêts, & soyez sûrs qu'ils ne s'accorderont jamais.

Un des plus grands bienfaits de la révolution, ce qui la rend à jamais durable, c'est qu'elle a brisé tous les intérêts personnels, de manière qu'il n'en est pas un seul qui puisse aujourd'hui se montrer sans éprouver d'invincibles résistances. Nous avons tous vu les hommes en apparence les plus amis de la révolution, ceux qui jusques-là avoient paru le plus sincerement approuver les réformes qu'avoit faites l'assemblée nationale, changer tout à coup de langage au moment où l'on a touché à l'objet qui les intéresse immédiatement; mais peut-être aucun d'eux ne voudroit racheter son intérêt particulier, si du même instant il sauvoit ou il rachetoit les intérêts qui l'ont toujours heurté dans l'ancien régime.

Ces observations, qui sont susceptibles d'un développement fort étendu, toutes celles qu'il seroit facile d'y ajouter, prouvent assez à tout homme de bonne foi que les partisans de l'ancien régime fonderoient en vain des espérances sur une assemblée ratificatrice. Ce ne sera pas en faveur des aristocrates que se feront les changemens qu'on jugera nécessaires; ils tourneront tous au profit de la liberté & à l'affermissement de la révolution.

L'eſprit actuel du peuple, le progrès des lumieres, l'intérêt du plus grand nombre, & la liberté de la preſſe, le garantiſſent aſſez.

Mais après avoir calmé les craintes qu'on peut concevoir à ce ſujet, il faut examiner la queſtion ſous un autre point de vue. Eſt-il utile que la conſtitution ſoit ratifiée formellement?

Les bons eſprits ſentent aſſez que la conſtitution eſt vicieuſe ſous beaucoup de points de vue; il faut bien qu'un défaut ſecret l'infecte, puiſqu'après avoir rendu au peuple le droit d'élire ſes juges, ſes adminiſtrateurs; après que ces choix ſont faits, on eſt ſans ceſſe obligé d'y ſuppléer par des commiſſaires *inconſtitutionnels* qu'on envoie dans toutes les parties du royaume, & qu'on autoriſe, choſe étrange! à remplacer les hommes élus conſtitutionnellement par le peuple (1).

(1) Je ſais bien que ce mal tient en grande partie à deux cauſes indépendantes de la conſtitution; les circonſtances, qui font que les pouvoirs ne ſont pas bien établis, & les erreurs de l'aſſemblée nationale, qui a mis beaucoup trop ſouvent ſon autorité à la place du pouvoir des lois, qui a fait ſans ceſſe des actes arbitraires & de circonſtances, après avoir établi des lois perpétuelles: mais ces deux cauſes ne ſont pas les ſeules. Je crois que les vrais amis de la liberté ne peuvent trop méditer cette vérité, & qu'ils doivent bien rechercher ſi le choix du peuple, qui doit toujours

Trop ſouvent le peuple a méconnu les choix qu'il a faits, & trop ſonvent il ne les a pas

---

être bon, & qui l'eſt preſque toujours, n'a cependant pas beſoin d'un contrôle & d'une ſurveillance. Qu'on réfléchiſſe qu'il y a des commiſſaires du roi en Bretagne, en Quercy, en Alſace, en Provence, c'eſt-à-dire, dans tous les points du royaume; qu'il y en a eu dans pluſieurs autres endroits, comme à Nancy, & qu'ils n'ont été multipliés ainſi que depuis les élections. On dira que ce ſont les anti-révolutionnaires, les ariſtocates qui ont excité les troubles, qui ont néceſſité ces meſures; je le crois ſans peine: les amis de la liberté ſavent aſſez que les déſordres ne lui ſont pas favorables; ils ne conviennent qu'aux ariſtocrates ou aux factieux qui ſe diſent populaires. Mais pourquoi les adminiſtrateurs locaux ont-ils été preſque par-tout impuiſſans pour réprimer les déſordres? Pourquoi a-t-on confié à des commiſſaires du roi, envoyés de Paris, choiſis par les miniſtres, ſans connoiſſances locales, le ſoin de remplacer des hommes élus par ceux qui avoient intérêt à les bien choiſir? Pourquoi les départemens eux-mêmes ont-ils ſollicité des commiſſaires? Toutes queſtions qu'on ne peut réſoudre par les circonſtances ſeules; car dans tous les temps il y aura des excès, & dans tous les temps il faudra les réprimer. Le peuple s'élairera ſans doute, & les excès deviendront plus rares; mais ils ne ceſſeront pas tout à fait. Enverra-t-on des commiſſaires à chaque mouvement, à chaque déſordre? Encore une fois, qu'on y penſe bien; ce défaut, qui dénature notre conſtitution, peut avoir des conſéquences fâcheuſes pour la liberté.

respectés. Ce ne seroit pas un très-grand mal, peut-être, parce qu'il peut n'être que passager, & que certainement un jour *la force turbulente de la multitude cédera devant la force plus calme de la loi.* Mais il est un défaut plus grave & plus dangereux, c'est que par-tout les administrateurs, se regardant comme les *représentans du peuple*, s'attribuent une autorité qu'ils croient leur être propice, ils interpretent, modifient, & sur-tout étendent les décrets qu'ils ne devroient que faire exécuter, non peut-être en vertu des ordres de l'assemblée nationale, qui ne doit constitutionnellement pas donner d'ordres, mais faire des lois en vertu desquelles le roi donne des ordres (1).

(1) On ne peut trop s'élever contre ces erreurs; les administrateurs ne sont pas les représentans du peuple; les habitans d'un canton ne sont pas le peuple; le peuple, c'est la nation françoise, qui n'a de représentans que les députés dont les pouvoirs ont été vérifiés constitutionnellement. Il est fatigant de répéter ces vérités triviales, mais elles sont avouées par tout le monde, & violées de toutes parts. On ne s'applique pas assez à les établir, à réprimer les excès qui leur sont opposés. La théorie du gouvernement a fait beaucoup de progrès depuis un an; mais la pratique est tellement dans la barbarie de l'ignorance, que l'on vient de voir une section de Paris casser un arrêté de la municipalité.

Je voudrois que les hommes qui aiment la consti-

Faut-il en conclure que la conſtitution peche dans le rapport des adminiſtrés aux adminiſtrateurs, & dans le rapport des adminiſtrateurs au gouvernement?

Je ſuis bien tenté de le croire, & ces vices tiennent à des cauſes de détail, à des objets qu'on a négligés ſans ceſſe, qu'on a laiſſé paſſer ſans attention, & qui ont multiplié les rouages, embarraſſé les affaires de maniere que tout éprouve une confuſion difficile à calculer.

Maintenant je demande ſi la préſente aſſemblée peut elle-même réformer ces défauts. On ne le croira pas peut-être. Si on réfléchit, & qu'elle n'en connoît qu'une petite partie, & que l'amour de ſon propre ouvrage l'aveugle ſur preſque tous. Conclura-t-on de là qu'il faut une aſſemblée convoquée exprès pour revoir & réformer la conſtitution? Beaucoup de perſonnes penſent qu'elle n'eſt pas néceſſaire, pourvu qu'on reconnoiſſe que dix ou douze articles fondamentaux compoſent toute la conſtitution, & que tout le reſte peut être abandonné à l'examen, à la cenſure, à la réforme des légiſlatures.

---

tution, s'occupaſſent beaucoup à répandre des opinions ſaines ſur les idées élémentaires; il y auroit beaucoup à gagner pour la liberté.

Un homme ſévere ſur les principes ne ſera pas même l'abandon de celui-ci; il n'avouera pas que le peuple ait renoncé, ni qu'il ait pu renoncer au premier de tous les droits, celui de juger ſon gouvernement & les baſes de ſon gouvernement.

Eh! quelle puiſſance pourroit le lui ôter ce droit? & qui oſeroit dire au peuple : *Tu n'enverras des députés que pour ſe traîner dans telle ligne & ſur nos traces; ils iront là, & pas au delà.* Quelle force peut ſoumettre un peuple à une telle loi, & qui peut l'empêcher de donner l'ordre à ſes mandataires de faire telle ou telle choſe?

Dans les circonſtances très-pénibles où ſe trouve la choſe publique, il y a trois partis à prendre; ou ne pas parler du droit qu'a le peuple, ou le lui conteſter, ou le reconnoître formellement.

Le premier parti eſt foible; le ſecond eſt perfide & dangereux; le troiſieme eſt noble & vrai.

On parle ſouvent de convocations convoquées à des époques fixes : qui a le droit de fixer ces époques? qui a le droit d'empêcher le peuple (1) de les devancer?

(1) J'emploie ſans ceſſe ce mot peuple, & c'eſt dans la ſignification que je lui ai donnée dans la note précédente; je prie qu'on ne l'oublie jamais.

Mais faut-il que la prochaine législature ſoit conſtituante, & réforme l'ouvrage de l'aſſemblée nationale ?

Oui, ſi le peuple le lui ordonne ou l'y autoriſe.

Mais, dit-on, nous ſerons ſans ceſſe en révolution, & nous ne ſerons jamais en paix.

Nous ne ſerons pas ſans ceſſe en révolution ; car il n'y a plus de révolution poſſible en France.

C'eſt par erreur qu'on l'appelle la révolution de 1789, & la révolution de France ; c'eſt la révolution de l'eſpece humaine, commencée par l'Imprimerie : elle s'eſt manifeſtée d'abord en Amérique ; elle nous eſt venue, & fera le tour de la terre.

Le regne de la tyrannie eſt paſſé en France, celui de la liberté n'eſt peut-être pas encore venu ; nous ſommes dans un interregne pénible, qui peut être plus ou moins long, mais qui ceſſera.

Un peuple qui ſait lire & qui a des armes (1), ne rétrograde pas ; il s'agite long-

(1) Les lumieres ſuperficielles, ſans l'habitude des armes, pourroient énerver ; les armes ſans lumieres pourroient rendre féroce ; mais plus on éclairera le peuple, plus il aimera la liberté ; & plus il aimera la liberté, plus auſſi il obéira aux lois, il reſpectera les perſonnes & les propriétés. On a dit que les lettres

temps pour trouver la vérité, mais il y arrive.

Le fort de la révolution eſt aſſuré ; ce n'eſt pas pour elle qu'il faut craindre ; on l'a beaucoup gâtée par de l'exagération, par des fautes, par des écarts de principes ; on en a reculé la jouiſſance ; on l'a rendue impoſſible, peut-être, pour la génération préſente ; mais tous les efforts des ennemis de la liberté ne réuſſiront pas à empêcher les ſuites de l'impulſion donnée à la raiſon humaine.

J'oſe le dire ; il n'eſt qu'un moyen d'abréger

---

iſolent les hommes, les éloignent des affaires ; mais je ne crois pas que cela ſoit exact : on ne connoît pas encore un peuple véritablement éclairé, & à qui les idées ſimples & élémentaires du gouvernement ſoient familieres ; je penſe que celui-là ne s'éloignera pas des affaires publiques, & qu'il ſentira que ſon véritable intérêt, comme ſon véritable bonheur, eſt dans la prátique de ſes devoirs ; cette idée, qui paroît bien ſimple, n'eſt pourtant que le réſultat de la réflexion & de l'étude, qui empêchent de confondre l'apparence d'un intérêt du moment, avec l'intérêt perpétuel & durable.

Quant aux armes, je ne parle pas de ces cinquante mille fuſils qu'on diſtribue çà & là à des hommes en uniforme. Les armes ne ceſſeront d'être dangereuſes que quand il n'y aura pas un citoyen qui ne ſoit tenu d'en avoir. J'eſpère que la génération qui va nous ſuivre, verra le moment où chaque citoyen ſaura lire & manier ſon fuſil ; alors nous ſerons parfaitement libres, & les factieux ne ſeront plus dangereux.

l'intervalle qui nous ſépare encore de la liberté; c'eſt que la nation juge l'ouvrage de ſes repréſentans; c'eſt que, dans le calme des paſſions, dans une aſſemblée conſtitutionnelle, où il n'y aura ni nobleſſe, ni clergé, ni tiers-état, où il n'y aura que des citoyens élus par le peuple, on peſe les défauts de la conſtitution, on les réforme, on la répare. *Manum emendatricem deſiderat.* Cela eſt trop évident, & trop de cauſes empêcheront l'aſſemblée nationale de faire cet ouvrage. Elle l'entreprendra peut-être, mais elle ne le finira pas; il eſt au deſſus de ſes forces, épuiſées (1) par près de deux ans de travaux, & parce que tout s'épuiſe.

---

(1) Je ne puis m'empêcher de répéter encore que l'inſouciance avec laquelle ſe traitent les plus grands intérêts, eſt véritablement affligeante; mais l'abſence des députés l'eſt peut-être encore plus. A la ſéance du 18 de ce mois, le préſident a mis à l'ordre du jour, pour le lendemain, je ne ſais quelle affaire particuliere. Quelques perſonnes lui demandant qu'elle fût renvoyée au ſoir, il a obſervé que ſi on commençoit l'ordre du jour avec la ſéance, il ſeroit peut-être fini quand la ſéance ſeroit complette. Il étoit deux heures & demie; M. la Rochefoucault étoit à la tribune pour faire un rapport au nom du comité d'impoſitions; on a trouvé qu'il étoit trop tard, & la ſéance a été levée. Encore une fois, quand tout commande le travail & l'aſſiduité, cette conduite eſt très-coupa-

Elle ne doit pas le faire, parce qu'elle ne peut pas bien juger ſon propre ouvrage, parce qu'elle n'ajouteroit pas une nouvelle force à celle qu'il a déjà, parce qu'elle n'exprimeroit pas plus légalement la volonté nationale.

Tous les petits amours-propres, tous les petits intérêts, toutes les petites glorioles ſont oppoſées à cette théorie; mais elle eſt ſi conforme aux principes, elle eſt tellement commandée par les circonſtances & le ſalut public, qu'il me paroît difficile de la conteſter.

Ce n'eſt pas, au reſte, un traité que je viens d'entreprendre, ce ſont des idées préſentées à la réflexion des bons eſprits; elles en feront naître d'autres, & contribueront à éclairer une queſtion près de laquelle ſont bien petites la plupart de celles qu'on agite ſans ceſſe.

Le propre de cette ſuperbe révolution eſt d'épurer tous les mauvais élémens qu'elle agite. (1) Le temps la perfectionnera; on oubliera

---

ble, elle peut amener de grands maux; & les députés qui ſe la permettent, ne calculent pas aſſez ce bruit public qui les accuſe.

Au dernier ſcrutin où M. Duport a été élu, il n'y avoit que 393 votans.

(1) Cette idée eſt d'un de nos meilleurs penſeurs,

tous les factieux, les frénétiques qui nous agitent & nous déchirent; & l'on verra la liberté, fille & mere de la philoſopie, ſortir triomphante de tous les obſtacles dont on l'entoure, étendre ſes rameaux ſur tout le globe, & la France jouira de la gloire d'en avoir propagé les principes; tout l'honneur en ſera à la nation, & les fautes, les erreurs, & les crimes ſont à des individus.

---

qui a jugé d'avance la révolution; il l'écrivoit en 1788 à un député fait pour entendre ce langage & l'apprécier.

Ce 18 janvier 1791, à 10 heures du ſoir.

SOUSCRIPTION.

On ſouſcrit pour ce Journal, qui paroît le ſamedi de chaque ſemaine, à Paris, chez DEMONVILLE, *Imprimeur de l'Académie Françoiſe, rue Chriſtine; & chez* GATTEY & DESSENNE, *Libraires au Palais-Royal.*

L'abonnement, pour Paris, eſt de 7 liv. 4 ſous pour ſix mois, & de 9 liv. pour la Province, rendu franc de port.

L'on eſt prié d'affranchir les lettres & l'argent.

N°. XIV.

L'AMI DES PATRIOTES,

OU

LE DÉFENSEUR DE LA RÉVOLUTION.

Sur les troubles qui agitent la France.

« La loi que tout le monde connoît & révere, ſemblable à une divinité tutélaire, eſt toujours prête » à exercer ſon pouvoir pour protéger ceux qui en » réclament l'aſſiſtance ». *Lettre d'un Cultivateur Américain*, tom. 2, p. 133.

DES déſordres affligeans regnent dans beaucoup de parties de la France; deux partis s'accuſent réciproquement d'en être les auteurs; les imputations ſe multiplient, les faits s'accumulent, & les vraiſemblances ſont telles de part & d'autre, que l'hiſtoire fera peut-être dans l'impoſſibilité de dire quels ſont, non les vrais coupables, mais les plus coupables. Celui

qui ne s'en rapporte pas aux aſſertions haſardées, qui ne juge que ſur les faits publics, penſe déjà comme l'hiſtoire ; & en feuilletant les annales de la révolution, il détourne, en frémiſſant, ſes regards du ramas de forfaits qui la déshonorent.

Je ne répéterai pas ce que j'ai tant dit, qu'aucune de ces horreurs ne doit être attribuée à la révolution, qu'aucune ne doit être imputée au peuple ; la révolution eſt bonne & ſainte dans ſon objet, dans ſon but, dans ſes motifs ; le peuple, la nation françoiſe n'a rien voulu & ne veut rien que de ſage, de juſte, & de véritablement utile au plus grand nombre ; il ne veut aucun acte deſpotique & illégal ; il ne veut point de maître. Des brigands de Paris peuvent piller l'hôtel de Caſtries, des ſcélérats à Aix peuvent commettre des forfaits, des fanatiques ſanguinaires peuvent égorger leurs freres à Nîmes & à Aix ; le peuple n'eſt pas coupable de ces crimes. Ah ! ceſſons enfin d'avilir ce nom auguſte, en l'attribuant à des hordes de brigands commandés par des révoltés & des factieux.

Des révoltés & des factieux ! c'eſt à ces deux claſſes d'hommes que nous devons imputer tous nos maux ; c'eſt ſur leurs têtes que tomberont les vengeances de l'hiſtoire.

Tandis que les uns agitent avec fureur les brandons du fanatiſme, & provoquent, par des mandemens, des libelles, l'effuſion du ſang, pour reconquérir les biens qu'ils regrettent; les autres ſecouent les torches de la diſcorde, ſement les alarmes & les défiances par des motions, des dénonciations, & provoquent les troubles qui nous déchirent.

Les faits prouvent aſſez ce que j'avance; des écrits ſanguinaires ſont aſſez publics; les ruſes criminelles, employées par quelques prêtres, ſont aſſez connues; on a aſſez peint des eccléſiaſtiques liant l'intérêt du ciel à leurs abominables projets, & prêchant, au nom d'un Dieu de paix, la déſobéiſſance à la loi (1).

(1) Les cahiers rédigés par les communes de la ſénéchauſſée de Nîmes renferment ce paſſage remarquable.

« Il ſera repréſenté, ſur la liberté de penſer, que » rien n'eſt plus digne de la ſageſſe de ſa majeſté, que » d'avoir permis la libre profeſſion de toute religion » fondée ſur la ſaine morale, ſeul moyen de porter » les hommes à la vertu; ouvrage ſagement com- » mencé par l'édit de novembre 1787, & qui attend » ſon complément des vues ſupérieures de ſa majeſté, » & du progrès des lumieres de la nation ».

Croira-t-on que dans le pays où l'on s'eſt exprimé avec autant de raiſon & de ſageſſe au mois d'avril 1789, on s'eſt égorgé pour des opinions religieuſes

Je ne veux pas ajouter de traits à ce hideux tableau, mais j'exhorte les vrais amis de l'ordre public à préſenter au peuple les faits inconteſtables & inconteſtés, à lui donner cette *grande leçon de tolérance* (1), à lui peindre des concitoyens s'entr'aſſaſſinant à Nîmes, à Uzès, pour des opinions religieuſes; & il importe peu ſans doute que des catholiques ou des proteſtans aient provoqué ces meurtres; il ſuffit qu'ils exiſtent, il ſuffit que la religion ait ſervi à tous les partis de prétexte pour aigrir les haînes.

A Vannes, il eſt bien certain que la religion a été le moyen principal dont on s'eſt ſervi.

Arrêtons ces excès en éclairant le peuple par des faits; ne remontons pas aux temps éloignés, voyons ce qui s'eſt paſſé ſous nos yeux, & que le ſang de nos freres nous ſerve de préſervatif pour l'avenir.

---

en juin 1790? Sans doute elles n'ont été que le prétexte des ſcènes de ſang qui s'y ſont paſſées. Mais qui n'eût pas cru que ce prétexte ſeroit ſans force ſur des hommes capables d'énoncer un vœu auſſi ſage, & de l'exprimer avec tant de raiſon?

(1) Ce mot a été dit par M. Lavie à la ſéance du 20 au ſoir, à quelques perſonnes qui interrompoient le rapport de l'affaire de Nîmes.

Mais ce n'eſt pas parmi les prêtres ſeuls que ſe trouvent ceux qui ſe révoltent contre la volonté publique. On ne remarque pas aſſez le zele ardent avec lequel des hommes qui ont paſſé leur vie dans la corruption de la cour, qui n'ont jamais eu d'autre dieu que leur ambition, joignent leurs intérêts à ceux des prêtres, & cherchant à renouveler l'alliance entre la féodalité & le ſacerdoce, veulent encore opprimer les peuples ſous le joug de cette double autorité. C'eſt un ſpectacle curieux que celui de ces femmes uſées de débauche & d'ambition, de ces hommes qui n'ont jamais ſongé s'il exiſte un Dieu, qui s'en vont criant que la religion eſt détruite & les mœurs perdues (1).

Je ne ſais pas préciſément quels ſont ceux qui ont excité les troubles de Nîmes ; je ne veux pas l'examiner ; mais je dis que catho-

(1) Ce contraſte eſt fort commun. Tout le monde connoît des hommes *très-roturiers*, qui feignent de regretter la nobleſſe ; & en général, ceux qui attaquent la révolution, ne manquent jamais de dire qu'ils ne regrettent par leurs pertes perſonnelles, mais celles qu'éprouvent les autres. J'ai vu les hommes les plus connus par leur égoïſme, dire qu'ils ne regrettent de leur fortune que le bien qu'ils faiſoient aux pauvres.

liques, proteſtans, tous ſont également coupables de s'être ſervis du nom de la religion. Dans les deux partis, il eſt des ambitieux & des intrigans; dans les deux partis, il eſt des fourbes & des révoltés; dans les deux partis auſſi, il eſt des hommes égarés qu'il faut éclairer & plaindre.

Loin de moi l'idée de confondre avec des révoltés ceux qui, ſe refuſant à des fonctions que repouſſe leur conſcience plus ou moins éclairée, ſe renferment dans un ſilence reſpectueux, improuvent les lois, mais s'y ſoumettent ſans reſtriction & ſans réſerve; déſapprouvent la conſtitution, mais lui obéiſſent, parce qu'ils ne peuvent méconnoître qu'elle eſt l'expreſſion de la volonté de la majorité, laquelle doit gouverner l'empire, juſqu'a ce qu'une volonté contraire, légalement exprimée & ſuffiſamment conſtatée, ait changé ou modifié le gouvernement.

Ces hommes ſont nombreux en France; ils ne méritent l'animadverſion ni la méſeſtime publiques; il faut les éclairer, & ſe repoſer ſur le temps & l'expérience, qui fortifieront chaque jour dans les ames honnêtes l'amour de la révolution.

Je ne parle pas non plus de ceux qui, ſe bornant à examiner les lois, à diſcuter celles qui leur paroiſſent défectueuſes, & qui, uſant

du premier des droits d'un homme libre, celui de juger les inſtitutions auxquelles il doit obéir, préparent pour les générations à venir le perfectionnement des travaux de la génération préſente.

Le révolté eſt celui qui n'obéit pas, celui qui excite la déſobéiſſance par ſes écrits, par ſes paroles ou par ſes manœuvres; celui qui feint de croire des intentions perverſes à une aſſemblée qui ſans doute a pu ſe tromper, qui s'eſt trompée, & qui plus ſouvent encore a été trompée, mais dont certainement la majorité n'a jamais voulu que le bien.

Le révolté eſt celui qui, profanant les noms de religion, de monarchie, attribue à l'aſſemblée nationale les crimes de quelques brigands, & en provoque de plus grands que ceux dont il feint de gémir.

Le révolte eſt celui qui, feignant de méconnoître que la nation françoiſe n'a plus voulu de l'ancien gouvernement, rêve encore je ne ſais quelle ancienne folie d'ordres, de priviléges, dont le ſouvenir eſt heureuſement déjà loin de nous.

Les membres du parlement de Toulouſe étoient véritablement en révolte; les membres de l'aſſemblée nationale qui ont proteſté contre les décrets, ont fait un acte de révolte.

Des hommes féroces peuvent ſeuls faire un crime de leurs réſiſtances à ceux qui éprouvent des pertes, mais il faut que ces réſiſtances ceſſent au moment où la loi eſt portée; car par toute la terre, dans tous les temps, il a été également de l'intérêt & du devoir de la minorité d'un peuple d'obéir à la majorité. Les hommes ne ſe forment en ſociété que pour ſubjuguer, par la volonté générale, les volontés partielles. Les lois ne ſont autre choſe que l'expreſſion de cette volonté générale; c'eſt à ce caractere qu'on peut reconnoître la revolte, & la diſtinguer de la réſiſtance légale ou des plaintes qu'occaſionnent les regrets du paſſé (1).

(1) L'abbé Prévôt, dans ſon Hiſtoire générale des Voyages, dit, en parlant de je ne ſais quels animaux, qu'*ils ſont ſi féroces, qu'ils ſe défendent quand on veut les tuer.* Les miniſtres ont tenu long-temps ce langage, en parlant des peuples qui réſiſtoient à l'oppreſſion; aujourd'hui quelques démagogues ſe conduiſent de même, en parlant des nobles ou des prêtres qui expriment quelques regrets. Soyons juſtes; pardonnons les plaintes & les regrets, ne jugeons pas les penſées, ne ſoyons pas même trop ſéveres ſur les actions, quand elles ne troublent par l'ordre public. La calomnie eſt l'arme des factieux, à eux ſeuls appartient le droit d'accuſer de crime ceux dont les opinions ne reſſemblent pas aux leurs. L'homme libre & vrai penſe

La plupart des hommes qui ſe révoltent encore aujourd'hui contre la volonté publique, ont le tort impardonnable de ne pas croire que l'ouvrage qu'elle établit ſoit durable.

On pourroit d'abord leur répondre qu'il importe peu qu'il ſoit durable, & qu'il faut obéir tant qu'il exiſte. Mais ces calculs ſur la durée des inſtitutions nouvelles doivent paroître d'autant plus erronés, qu'ils ont ſouvent été trompés depuis le commencement de la révolution.

Rien n'eſt plus commun que ces mots, *cela ne tiendra pas* (1). Et parce que beaucoup

---

& publie que l'ancien évêque de Chartres, l'ancien évêque de Rhodez, &c., ſont des gens de bien, des hommes vertueux, égarés par un eſprit de parti, ou ſéduits par un faux & très-puéril point d'honneur, mais plus eſtimables que ceux qui, prodiguant avec une indécence infame les injures les plus atroces, ſont également les ennemis de la vérité & de la liberté. Ces évêques & quelques autres n'ont fait aucun acte de révolte, & ne peuvent être accuſés d'aucune faute : les gens de bien ne peuvent trop regretter que la liberté ait perdu de tels apôtres, qui, dans le principe, ont fait beaucoup pour elle.

(1) A la fin de l'été 1789, on annonçoit la diſſolution de la garde nationale pendant l'hiver ; *elle ne peut tenir au froid & à la neige.* Deux hivers ſont paſſés, & la garde nationale a montré plus de conſ-

des détails de la conſtitution ſeront amendés, au grand profit de la liberté publique, les révoltés ſe perſuadent que *la révolution ne tiendra pas*; tandis que rien ne la conſolidera autant que les changemens raiſonnables dont la conſtitution a beſoin.

Mais, malgré les troubles qu'ils excitent, il ne faut pas croire qu'ils ſoient bien dangereux; le fanatiſme, qui eſt leur arme la plus puiſſante, s'émouſſe contre la raiſon & les lumieres. On a pu réuſſir à exciter des malheurs horribles dans quelques endroits, mais

---

tance que n'en eſpéroient ceux qui ne calculent pas l'empire qu'a ſur les hommes le nom ſeul de la liberté; il ne retentit pas en vain dans le cœur de qui ſait l'entendre: il en a été de même de preſque toutes les inſtitutions nouvelles. J'ai ſouvent ouï dire, par exemple, que les départemens n'éliroient pas d'évêques, les départemens ont élu; & parmi les choix que je connois, la très-grande partie mérite l'approbation générale. On a dit enſuite que les évêques élus ne ſeroient pas ſacrés, & jeudi 24, l'évêque d'Autun (dont, à mon gré, on ne peut trop louer le civiſme éclairé & modeſte), les évêques de Lydda & de Babylone, ont ſacré deux des nouveaux élus. Ainſi s'établira, malgré toutes les réſiſtances, tout ce qui ſera conforme à la raiſon & à la juſtice; le reſte diſparoîtra de lui-même & ſans efforts.

le feu s'eſt arrêté & ne fera aucun progrès : dans quelques points du royaume, des révoltés ont manifeſté des projets ; ils ſe ſont évanouis auſſi-tôt, & par la ſeule ſurveillance des citoyens.

Ils fondent leurs eſpérances ſur des ſecours étrangers, & pluſieurs d'entre eux ne rougiſſent pas d'avouer qu'ils déſirent cet infernal remede à nos maux.

Mais cette eſpérance eſt chimérique ; quelque ſoit le prince étranger qui nous attaqueroit, nous ferions bientôt ceſſer la guerre, en la faiſant, non à *ſes ſujets*, mais à lui ; en portant dans ſon pays le langage de la paix & de la liberté, & en annonçant que nous ne voulons que délivrer les peuples de leurs tyrans.

Il ſeroit aiſé de prouver qu'aucune puiſſance étrangere ne *peut* nous attaquer maintenant, & que l'intérêt bien entendu de toutes eſt de nous laiſſer en repos (1).

(1) Certainement le ſyſtême politique de l'Europe va changer, & les princes ne joueront pas impunément la vie & les biens des peuples. On ne voit pas aſſez en général où nous menent les principes qui s'établiſſent : *le temps préſent eſt gros de l'avenir.* Nous n'avons fait que jeter la ſemence en terre, nos neveux recueilleront les fruits.

Quelques-uns comptent auſſi ſur les princes françois qui ſont en fuite ; mais ceux-ci ne peuvent rien par eux-mêmes, & les puiſſances étrangeres ne paroiſſent pas diſpoſées à leur fournir des ſecours (1).

Je crois que tout homme habitué à juger les événemens & à les combiner, penſera que les révoltés ne peuvent compter ſur aucun appui bien ſolide, ni au dedans, ni au dehors, pourvu cependant que le peuple ne ſoit pas trop long-temps agité par des factieux qui, le réduiſant au déſeſpoir & à la miſere, donneroient à ſes ennemis des chances trop favorables.

Depuis long-temps, au reſte, toute révolte auroit ceſſé en France, & la volonté générale ſeroit obéie, ſi l'aſſemblée nationale avoit réprimé ceux qui lui réſiſtent ; ſi, au lieu d'abandonner le ſoin de ſauver la France à un abſurde comité des recherches, elle eût, dès les premiers temps, créé un tribunal qui auroit exercé de grandes vengeances légales ; ſi, au lieu de s'occuper de quelques fous qui ont

(1) Quelques gazettiers parlent avec une emphaſe vraiment comique, des troupes de l'évêque de Spire ; rien n'eſt plus impudent que la hardieſſe avec laquelle les faiſeurs de gazettes comptent ſur la crédulité de leurs lecteurs.

révé des conſpirations, elle avoit fait punir de grands coupables; ſi, au lieu de faire commencer des procédures qu'elle annulle enſuite, elle avoit laiſſé un libre cours à la juſtice; ſi, au lieu de décerner des ordres *illégaux* & inconſtitutionnels contre des évêques, des magiſtrats, & de jouer la ridicule comédie de les mander à la barre ou à la ſuite de l'aſſemblée, on les eût livrés à un tribunal bien compoſé & bien choiſi : alors plus de petits ménagemens, plus de réſiſtances miſérables; l'oppoſition ſe ſeroit clairement prononcée, elle eût cédé ſur le champ devant des formes impoſantes & légales; alors auroient ceſſé les exécrables vengeances populaires. Mais nous n'avons rien eu de tout cela, & les tiraillemens, les déchiremens que nous éprouvons aujourd'hui, ſont les déplorables fruits de cette conduite. On n'a plus cru à aucune conſpiration, quand on a vu les *graves* bagatelles dont s'eſt occupé le comité des recherches, & dont il a fatigué l'aſſemblée, des religieuſes, des ſomnambules, &c. &c., tandis que tant d'autres événemens méritoient l'attention publique. On n'a plus cru aux révoltés, quand on a vue confondre avec eux des hommes dont tout le tort eſt de ſe tromper; on n'a pas

employée à entretenir ces alarmes, à les groſſir ; & s'il n'étoit pas auſſi dégoûtant qu'ennuyeux de répéter tout ce qui s'eſt débité de folies à ce ſujet, j'analyſerois ces diſcours où ſe ſont répétés cent fois les mots de *contre-révolution*, *conſpiration*, *nation*, *&c. &c.*

Le lundi 21, M. Barnave & MM. Lameth, qui n'arrivent jamais à l'aſſemblée qu'à midi ou une heure, y étoient à dix. M. Barnave a demandé la parole pour une *motion d'ordre*, & ſon objet étoit de faire ordonner au comité de conſtitution de préſenter le ſurlendemain le projet de loi qui lui avoit été renvoyé ſur les devoirs de la famille royale.

Avec de bonnes intentions & l'amour de l'ordre, M. Barnave ne ſeroit pas monté à la tribune pour cette propoſition ; il auroit preſſé le comité de conſtitution de faire ſon rapport ; il ſait aſſez que les membres qui le compoſent, ne ſe ſeroient refuſés à aucune propoſition raiſonnable, & auroient accéléré leur travail dès qu'on leur en auroit fait ſentir la néceſſité.

Si M. Barnave ne pouvoit réſiſter à cette envie de parler, qui devient chaque jour plus ridicule, il pouvoit ſe borner à établir ſa propoſition, qui, par ſa nature, devoit être accueillie de l'aſſemblée ſans aucune oppoſition.

Cette

Cette marche ne convenoit pas à M. Barnave; elle auroit pu être utile; elle n'auroit pas fait de bruit. Il a fallu faire des déclamations, rappeler le départ de Meſdames, & ſur-tout annoncer que la *nation* eſt effrayée du bruit qui ſe répand du départ de *perſonnages bien plus importans.*

Cette propoſition a donné lieu à quelques débats qui ſe ſont terminés par l'ordre donné au comité de rapporter la loi qui lui a été renvoyée.

Le lendemain ſoir mardi, quelques perſonnes de Paris ont été au Luxembourg exprimer à *Monſieur* les craintes de la *nation*, & quelques brigands ont oſé inſulter la garde nationale, qui, fidele à ſon devoir, les empêchoit de pénétrer dans les tuileries.

Vingt écrits répandus dans Paris ont confirmé les bruits ſemés, appuyés par M. Barnave ſur la fuite de *Monſieur.* On a eu grand ſoin de publier ſucceſſivement que Meſdames avoient été arrêtées à Fontainebleau, puis à Auxerre, puis à Dijon, & d'eſſayer ainſi l'opinion du peuple ſur cette nouvelle.

On a appris jeudi à l'aſſemblée nationale, que Meſdames ont été arrêtées à Arnay-le-Duc, ſur la pétition de 132 citoyens actifs, formant la majorité, & après une longue réſiſ-

tance de la municipalité & du district. A la nouvelle de cette conduite inconstitutionnelle, personne n'a douté que la majorité de l'assemblée nationale ne maintînt l'observation des principes qu'elle a consacrés, & qu'elle ne déclarât que rien ne devoit retarder le voyage de Mesdames (1).

La proposition en ayant été faite, elle auroit passé sans difficulté, ni résistance, si M. Barnave, dans une rédaction entortillée, louche, & universellement improuvée, n'avoit imaginé de demander que l'assemblée nationale expliquât aux habitans d'Arnay-le-Duc, qu'un renvoi de l'assemblée *à un de ses comités étant un décret de police intérieure*, n'est pas non plus une loi obligatoire.

La question préalable invoquée de toutes parts, faisoit justice de cette espece de compte

(1) La lettre de Mesdames au président finissant par cette formule : *Nous sommes avec respect, &c.*, plusieurs membres de la droite ont témoigné une sorte d'indignation; & il est fort remarquable que ce sont les mêmes parlementaires qui se croyoient ou au moins se disoient les *tuteurs des rois*, qui prétendoient le pas sur les princes du sang, qui se faisoient, ainsi que les évêques, appeler *Monseigneur*, & qui exigeoient de tous les citoyens la formule de *supplie humblement*; leur orgueil humilié s'étonne que des citoyennes, quelles elles soient, s'adressent avec respect à celui qui, présidant le corps législatif, est à la tête des représentans de la nation; cette stupidité ne mériteroit pas d'être relevée, si elle ne peignoit les hommes.

rendu aux treize citoyens actifs d'Arnay-le-Duc. Ce n'étoit peut-être qu'une maladreſſe, une impéritie de M. Barnave; & juſques-là, ſans doute, le mal n'étoit pas grand.

M. Mirabeau a établi très-clairement l'objet de la pétition. Il n'y a pas de loi qui défende à Meſdames de voyager (1); on ne peut donc les retenir; mais c'eſt au pouvoir exécutif à faire exécuter les lois; c'eſt donc à lui qu'il faut renvoyer cette affaire.

Un aſſentiment général s'eſt manifeſté ſur cette opinion; on a demandé que la diſcuſſion fût fermée; elle l'a été à une très-grande majorité.

M. Camus, emporté par le zele inconſidéré qu'on lui connoît, a propoſé, par amendement, que le roi fût prié de ne plus accorder de permiſſion de voyages aux perſonnes de ſa famille, juſqu'au moment où l'aſſemblée nationale auroit prononcé ſur le décret ajourné & renvoyé au comité de conſtitution.

M. Alexandre Lameth, qui juſques-là avoit gardé le ſilence, ſéduit par les applaudiſſe

(1) M. Mirabeau a fait ſentir avec beaucoup de fineſſe le ridicule des craintes affectées ſur les dangers qu'entraîne le voyage de Meſdames : *Il n'eſt pas*, a-t-il dit, *un homme de bon ſens qui puiſſe croire que le ſalut du peuple eſt intéreſſé à ce que Meſdames couchent trois ou quatre jours de plus en route.*

mens dont les galeries ont couvert l'amendement de M. Camus, & ne remarquant pas l'improbation de la très-grande majorité de l'assemblée, a commencé un discours qui n'avoit nul rapport à la question, où, répétant tout ce qu'avoit dit, le 21, M. Barnave, & malgré les signes de mécontentement de la majorité de l'assemblée, il a prétendu que le voyage de Mesdames met la constitution en péril; que la nation est effrayée, alarmée; & il a dit, mot à mot, *que la révolution ne se finiroit pas, si l'on parvenoit à faire agir l'assemblée comme quand elle sera terminée* (1).

L'agitation a été très-longue & très-vive. M. Dupont, président, a montré la partialité la plus condamnable. Il a excité contre lui un soulevement général, & beaucoup de voix se

(1) Il n'est pas inutile sans doute de remarquer l'étrange théorie qu'on peut induire de cette phrase, & de faire voir qu'elle peut servir d'explication à beaucoup d'événemens.

C'est dans ce moment que M. Mirabeau, indigné, est allé de sa place à la tribune, en annonçant à haute voix qu'il ne souffriroit pas qu'on se popularisât aux dépens des principes. Tout le monde a pu remarquer aussi le *patelinage* de M. Barnave près de M. Mirabeau, & plusieurs personnes l'ont entendu l'assurer qu'*Alexandre ne l'avoit pas eu en vue, qu'il n'avoit voulu combattre qu'André & Freteau.* Je copie ses expressions.

ſont élevés pour le faire rappeler à l'ordre (1).

M. Baumetz a obtenu la parole, parce que la majorité a forcé la réſiſtance du préſident; il a réduit M. Alexandre Lameth à déſavouer ou à interpréter ce qu'il avoit dit (2), &, développant une théorie toute contraire, il a fait ſentir la néceſſité du reſpect pour les lois, & de l'obéiſſance à ceux qui ſont chargés de les faire obſerver.

Cette opinion, qui eſt celle de la majorité de l'aſſemblée, a reçu les plus vifs applaudiſſemens.

M. Charles Lameth a défendu l'amendement de M. ſon frere, en répétant ces phraſes qu'on trouve dans toutes les feuilles à deux ſous; des murmures très-généraux ont accompagné ſon diſcours, qui recevoit pourtant les applaudiſſemens des galeries & de trente amis de M. Lameth (3).

---

(1) M. la Rochefoucault a reproché à M. Duport *ſon deſpotiſme parlementaire*, & lui a dit très-plaiſamment, *qu'il donnoit la parole par exception.*

(2) Voyez le Journal des Débats, N°. 627; il eſt fait avec une très-rigoureuſe impartialité: on ne peut trop recommander la lecture de ce Numéro à ceux qui veulent véritablement connoître l'aſſemblée & apprendre à diſcerner les vrais amis de la patrie, de ceux qui uſurpent ce nom.

(3) C'eſt immédiatement après la longue déclamation de M. Charles Lameth, & ſes phraſes ſur le péril de la choſe publique, que M. Menou a fait cette très-

M. le Chapelier a dévoilé le motif de l'amendement. Il eſt évident que ceux qui le propoſoient ne pouvoient avoir d'autres vues que de mettre le roi en combat ouvert avec l'aſſemblée, & d'exciter contre lui des mécontentemens populaires.

Enfin la queſtion préalable adoptée par toute l'aſſemblée, excepté par les trente perſonnes qui avoient appuyé l'amendement de MM. Barnave & Lameth, en a fait juſtice, & la rédaction de M. Mirabeau a été adoptée ſans aucun changement, & n'a rencontré de contradicteurs que dans les mêmes perſonnes (1).

Le même jour, à ſix heures du ſoir, une grande foule s'eſt portée aux Tuileries, & dans tous les groupes ſe répétoient ce qu'on avoit dit à l'aſſemblée : *La nation eſt effrayée ; la nation eſt ruinée ; la nation eſt alarmée ; le vœu*

---

agréable plaiſanterie, qui contraſte à merveille avec la chaleur de MM. Lameth & Barnave : *Je crois*, a-t-il dit, *que l'Europe entière ſera bien étonnée d'apprendre que l'aſſemblée nationale de France s'eſt occupée pendant quatre heures du départ de deux dames qui ont mieux aimé entendre la meſſe à Rome qu'à Paris.* Il eſt difficile de couvrir d'un ridicule plus complet les déclamations qui avoient précédé.

(1) Je voudrois pouvoir recueillir ici toutes les anecdotes qui ſe ſont paſſées dans cette curieuſe ſéance, mais elles feroient un volume ; en voici ſeulement une. M. Lameth ayant dit qu'aucun ami de la liberté publique ne pouvoit ſe refuſer à ſon amendement, on a diſtinctement entendu pluſieurs voix, & notamment

de la nation eſt que le roi rappelle ſes tantes; c'eſt l'ordre de la nation, &c. &c. &c., (1). Des brigands ont voulu forcer la grille des Tuileries; la garde nationale, toujours courageuſe & toujours protectrice de l'ordre & des lois, les a repouſſés.

La ſéance du 25 n'eſt pas moins intéreſſante que celle de la veille.

Le comité de conſtitution a propoſé un projet de loi qui a paru incomplet & défectueux à pluſieurs perſonnes. M. Mirabeau en a demandé l'ajournement juſqu'à ce que la théorie complette du comité ſoit connue.

Cette propoſition n'a rencontré aucune

---

celles de MM. André & le Chapellier, qui ont dit : *C'eſt comme ami de la liberté publique que je veux combattre cet amendement.* La majorité de l'aſſemblée a penſé comme eux, puiſqu'elle l'a rejeté.

(1) La reſſemblance entre les diſcours étoit frappante ; on vouloit que le roi refuſât la ſanction au décret rendu le matin. Quelques furieux en délire ont tenu les propos les plus coupables. Ils ſe ſeroient certainement portés à de grands excès ſans la garde nationale. Il importe, au reſte, de remarquer que ces brigands, ſoulevés, ſoit par des écrits, ſoit par des conſeils, &c., &c., &c., ne ſont pas les habitans de Paris, qui, au contraire, les déſavouent & les déſapprouvent ; ils ne ſont pas non plus le peuple ou la nation ; ils n'expriment pas ſon vœu ; c'eſt un amas de miſérables aux ordres du premier factieux : il faut les éclairer ſur le piége qu'on leur tend, & les avertir que les lois déploieront toute leur rigueur pour les punir. Les lumieres ſont bonnes, même pour apprendre aux brigands quel eſt leur véritable intérêt.

objection ſérieuſe ; elle a été adoptée.

M. Barnave a demandé que proviſoirement, & juſques à ce qu'on fît une loi définitive, on décrétât que les membres de la famille royale ne peuvent quitter le royaume ſans la permiſſion du corps légiſlatif.

M. Barnave ſavoit fort bien que c'étoit renouveler, ſous le nom de loi proviſoire, l'amendement rejeté la veille après de ſi longs débats (1).

Sa loi proviſoire du 25 a eu le ſuccès de ſon amendement du 24 ; & ſur la propoſition de M. Mirabeau, on a ordonné que le lundi 28 le comité de conſtitution propoſera une

(1) Une des plus grandes preuves que dans toutes ces declamations M. Barnave ne veut que faire du bruit, c'eſt qu'il a ſollicité l'ajournement éloigné d'une loi dont lui-même avoit fait mettre le rapport à jour fixe ; on ne peut trop ſuivre ſa conduite pendant toute cette ſemaine ; il eſt évident qu'il ne vouloit qu'obtenir la loi qu'il appelle proviſoire, careſſer ainſi ce qu'il appelle le peuple, & regagner une popularité qui s'éteint.

Il importe auſſi de remarquer qu'à la ſéance des jacobins, du même jour 25, M. Barnave a fait mettre à l'ordre du jour la diſcuſſion ſur la loi qui ſera propoſée lundi, au ſujet des émigrans ; perſonne n'a demandé la parole, pas même M. Barnave, qui en général n'aime pas l'*initiative*, & qui ne parle guere que quand il croit l'opinion formée. Comme il falloit employer la ſéance, on a entendu une *dénonciation* faite par le club des Cordeliers. M. Reubell, juſtement indigné, a tancé le dénonciateur ; & a levé la ſéance, que M. Barnave a fait renouer, parce que les dénonciations ſans doute ne ſont pas inutiles à ſes vues.

loi ſur les émigrans, laquelle embraſſera les membres de la famille royale, comme les autres citoyens.

Je n'ai pas beſoin de dire que l'on a répété tout ce qui avoit été dit la veille ſur les alarmes du peuple, ſes inquiétudes, ſes craintes; je n'ai pas beſoin de dire que les applaudiſſemens des galeries ont été les mêmes; que les mêmes perſonnes ont appuyé M. Barnave, & que la majorité a réſiſté, & aux applaudiſſemens des galeries, & aux manœuvres, & aux injures, & aux mouvemens, & à tout ce qui a été mis en œuvre pour l'entraîner & la ſéduire (1).

(1) L'aſſemblée a réſiſté à un piége plus dangereux encore, & dans lequel elle a trop ſouvent donné; je veux dire les déclamations, les exagérations, les folies de MM. Cazalès, Maury, Eprémeſnil, les violences de leur parti, les invectives dont ils ont couvert, non les factieux, mais la majorité de l'aſſemblée, mais les principes conſtitutionnels, mais la volonté publique. M. Cazalès a donné les preuves de la plus inſigne mauvaiſe foi; il a très-déloyalement inculpé le préſident, qui n'avoit aucun tort. J'obſerverai ici (& j'y inſiſte beaucoup) que la majorité de l'aſſemblée ne peut trop ſe tenir en garde contre cette perfidie de la minorité, qui, pour faire adopter un mauvais projet, l'attaque avec acharnement: trop ſouvent la majorité a été dupe de cette ruſe perverſe; elle a commencé à s'en apercevoir, & s'en eſt très-ſagement préſervée le 15.

On ne peut trop s'élever contre la conduite qu'ont tenue ce jour-là des hommes qui ne défendent pas la monarchie, mais qui veulent renouveler le deſpotiſme. Ils affectent ſans ceſſe de confondre la fidélité au roi conſtitutionnel, avec la ſoumiſſion aux ordres de miniſ-

J'ai cité des faits publics, des diſcours qui ſont dans tous les journaux; c'eſt aux lecteurs à prononcer.

Mais maintenant que les deux partis ſont connus, qu'il ne peut plus y avoir ni doute, ni incertitude, ni équivoque, je dois, pour la ſatisfaction des gens de bien, des amis de la patrie, remarquer avec quelle haute ſageſſe, quel éminent courage s'eſt conduit l'aſſemblée nationale aux ſéances des 24 & 25. Il eſt impoſſible d'avoir plus de fermeté, plus de véritable grandeur. Bénie ſoit mille fois cette majorité courageuſe, qui, placée entre des extrêmes également dangereux, également criminels, marche à travers les obſtacles, & ne s'écarte pas de ſon noble but, le bonheur public. Il eſt permis aux bons citoyens de concevoir de grandes eſpérances; l'aſſemblée nationale s'eſt montrée digne d'elle & du peuple fier & libre qu'elle repréſente. Puiſſent enfin tous les amis de la patrie ſe rallier autour de cette reſpectable majorité, l'encourager, la ſoutenir par leur juſte reconnoiſ-

---

tres deſpotes, gouvernant ſous le nom du roi; ils ſubſtituent de vieilles idées parlementaires, aux principes de raiſon qui doivent nous gouverner. Il eſt impoſſible d'être plus violent, plus emporté, & de plus mauvaiſe foi que ne l'a été une grande partie de la droite à cette ſéance du 25; il eſt impoſſible d'attendre jamais rien de ſage d'hommes qui ſe livrent à cette fureur réelle ou feinte, mais certainement très-ſcandaleuſe.

ſance ! C'eſt ſur elle ſeule qu'il faut compter pour arracher la France aux révoltés, aux factieux, & à l'inſouciance criminelle des honnêtes gens ; c'eſt autour d'elle que doivent ſe rallier tous ceux pour qui la liberté & la patrie ne ſont pas de vains noms ; c'eſt elle qui recueillera les bénédictions du peuple & les hommages de la poſtérité ; & les révoltés & les factieux, juſtes objets de haîne & de mépris, ne recueilleront de leurs infernales eſpérances que le regret de ſe voir connus, & de n'avoir pu empêcher le bonheur public.

Voyez, citoyens, comme ils vont au même but par les mêmes moyens.

Les révoltés, par des mandemens, par des écrits perfides, égarent quelques individus, ſous le prétexte de la religion, & occaſionnent des maſſacres.

Les factieux, par des déclamations inſenſées, attroupent des brigands qui pillent des hôtels, qui menacent le palais du roi, & mettroient Paris en combuſtion, ſans l'inépuiſable courage de la garde nationale.

Les révoltés ont leur camp de Jalès ; les factieux, leurs attroupemens tumultueux & ſéditieux.

Les révoltés ont des journaux qui prêchent

la désobéissance ; les factieux ont des journaux qui prêchent le désordre.

Les révoltés agitent le peuple par des inquiétudes continuelles & feintes, au sujet de la religion, ou de la personne du roi ; les factieux agitent le peuple par des inquiétudes continuelles & feintes sur sa liberté.

Les révoltés regrettent l'ancien régime, & voudroient le ramener ; les factieux redoutent le nouveau, & veulent en reculer l'affermissement (1).

(1) Il est impossible de signaler les deux partis d'une manière plus claire que ne l'a fait M. Mirabeau à la séance du 25, & qu'il ne l'avoit fait précédemment dans son dernier rapport au nom du comité diplomatique, & dans sa réponse à la commune de Paris ; ce qu'il y a de curieux, c'est que M. Alexandre Lameth, à qui il importe de faire penser que M. Mirabeau partage ses vues, est allé se placer à côté de la tribune le 25, au moment où M. Mirabeau y montoit pour annoncer qu'il combattroit les *factieux de tous les partis*. Ces petites ruses sont devenues grossières, & ne trompent plus personne. On a pu remarquer aussi combien s'est altérée la figure de M. Lameth, & comme elle peignoit la contrainte pendant le discours de M. Mirabeau.

A la même séance, M. André, avec sa sagacité & son jugement ordinaires, & que, comme l'observe fort bien M. Brissot, on trouve souvent dans le bon chemin, faisoit sentir le danger de prendre sur le champ une délibération sur la loi provisoire proposée par M. Barnave ; il observoit qu'avec cette précipitation, on entretenoit toujours l'assemblée dans de fausses mesures : M. Charles Lameth, dont il ne parloit pas, qu'il ne désignoit pas, l'a interrompu, en lui disant qu'il *inculpoit les intentions des meilleurs citoyens*. Personne n'ignore combien M. Lameth & ses amis inculpent les intentions ; il

Tous font naître les alarmes, en répandant qu'elles exiſtent, comme ſouvent on fait naître la diſette par les précautions qu'on prend pour la prévenir.

Tous ſe trompent ſur l'opinion dominante, & qui les juge. Les uns croient que cette opinion eſt formée d'une tourbe ariſtocratique, qui frémit au nom ſeul de liberté; les autres croient qu'elle eſt formée d'un ramas de ſéditieux qui tremblent au ſeul nom d'ordre public.

Les uns excuſent ou juſtifient toutes les fautes, tous les crimes (non du peuple, car le peuple n'en fait point), mais des habitans de quelques villes; les autres exagerent tout, juſqu'aux plus légeres erreurs.

Citoyens, tenez-vous en garde contre ces excès; ils ſont également dangereux: voyez quelles en ſont les déplorables ſuites; jetez vos regards autour de vous, & voyez ſi ces excès ne ſont pas les ſeules cauſes des troubles qui nous agitent, des diviſions qui regnent encore parmi nous, & qui devroient être étouffées par l'amour de la patrie, & le déſir de la liberté.

Mais, dites-vous, où eſt la vérité? Pouvons-nous reſter dans une criminelle *impartialité*,

---

eſt difficile de ſe dévoiler avec plus de mal-adreſſe qu'ils ne l'ont fait aux ſéances du 24 & du 25.

non moins funeſte à la choſe publique que les excès de tous les partis ?

Ah ! gardez-vous-en bien ! Mais ne ſavez-vous pas que la vérité eſt dans les lois, dans l'obſervation de vos devoirs, dans le reſpect pour ceux que vous avez choiſis pour gouverner en votre nom. La vérité eſt dans la majorité de l'aſſemblée nationale, quand, livrée à ſon ſeul amour du bien, ſupérieure à toutes les menées des ennemis de la patrie, elle eſt digne de vous. Faites les vœux les plus ardens pour qu'elle ſe ſoutienne à cettegrande hauteur ; alors vous aurez une patrie, alors vous aurez des vertus, alors vous connoîtrez l'eſprit public.

Mais voyez quels ſont les hommes qui vous troublent dans tous les partis ; voyez leur petit nombre (1). Quelques fanatiques d'une part,

(1) Je crois que cette innombrable armée du camp de Jalès, dont parlent tant les ariſtocrates, & ſur laquelle ils fondent de ſi criminelles eſpérances, eſt peu nombreuſe ; il n'eſt perſonne qui n'ait remarqué auſſi que la très-grande partie de la France eſt inacceſſible au fanatiſme, qui ne fera certainement aucun progrès : quant aux brigands, ceux qui connoiſſent Paris, ſavent que les habitans de cette ville, cette claſſe laborieuſe & ſage qu'on appeloit *bourgeoiſie*, eſt bien loin de partager ou d'approuver les folies qui ſe font, ou les excès qui ſe commettent ; on peut en juger par les diſpoſitions de la garde nationale, eſſentiellement compoſée de cette claſſe de citoyens. Il n'eſt perſonne auſſi qui ne ſache que ces brigands, qu'on oſe appeler *peuple*, ſont très-peu nombreux. On groſſit

quelques brigands d'une autre ; que pourront-ils, quand les honnêtes gens voudront véritablement les réprimer ? Leurs moyens ſont miſérables, leurs reſſources nulles contre la volonté générale enfin bien clairement prononcée. Citoyens, c'eſt la liberté qu'il vous faut, & non l'eſclavage de l'ancien régime, ou l'eſclavage que vous réſervent quelques factieux intrigans ! C'eſt une bonne conſtitution que vous voulez ; c'eſt l'ordre public qui eſt votre premier beſoin. Il n'y a plus d'*inſurrection* néceſſaire ; tout ce qui s'écarte de l'obſervation

---

leur nombre, pour eſſayer de les rendre redoutables. Ils ne le ſont guere.

Au reſte, c'eſt cette *bourgeoiſie* qui par-tout formera l'opinion publique ; elle eſt bien loin d'eſtimer l'évêque d'Uzès, comme il a eu l'incroyable audace de s'en vanter dans une lettre lue à l'aſſemblée nationale ; elle eſt bien loin d'eſtimer ceux qui, comme lui, ne commencent à parler de religion que depuis qu'on a voulu que les prêtres l'obſervaſſent ; elle eſt bien loin d'eſtimer les jongleurs de démocratie, qui ne ſe diſent ſerviteurs du peuple, que depuis que le peuple eſt le maître ; ils étoient avant ſerviteurs des miniſtres.

On peut citer comme un exemple de l'injuſtice des opinions exagérées, M. Narbonne qui vient d'accompagner Meſdames dans leur voyage. Il a commandé avec honneur la garde nationale à Beſançon ; pluſieurs journaux ont célébré ſon civiſme ; & à Chambéry, on l'a regardé comme un démagogue que les fugitifs ne pouvoient voir ; maintenant on l'accuſe d'ariſtocratie, parce qu'il accompagne Meſdames. Je crois qu'il n'eſt ni démagogue, ni ariſtocrate ; il s'eſt conduit à Beſançon comme un bon citoyen, avec Meſdames, comme un homme reconnoiſſant.

des lois eſt *révolte*; il faut les reſpecter aujourd'hui, comme il le faudra toujours. Ne croyez ni ceux qui vous diſent que la révolution ne ſera pas durable, ni ceux qui vous diſent qu'elle n'eſt pas faite. Elle eſt faite, & elle durera éternellement, malgré les efforts multipliés qu'on fait pour la détruire.

Samedi 26 février 1791, *à* 10 *heures du matin.*

Nota. On m'a fait remarquer que je me ſuis trompé dans mon N°. XII, pag. 350, à la note, en diſant que la *ſociété fraternelle* qui ſe tient aux jacobins, eſt préſidée par un membre du clubs des amis de la conſtitution.

Je répare cette erreur : cette ſociété eſt préſidée par ſon fondateur, & le ſera à l'avenir par un membre tiré de ſon ſein, qui changera tous les mois.

Celui qui a eu la bonté de me faire paſſer cette obſervation, remarquera que je n'ai pas dit que dans le réglement du clubs des jacobins, il eſt défendu de dire du mal d'aucun membre de l'aſſemblée nationale; c'eſt un article du réglement du clubs qui ſe forme à la chancellerie d'Orléans, par ceux qui ſe ſont aperçus que les jacobins les jugeoient, & ſe laſſoient de leur intolérable deſpotiſme.

On prie les perſonnes dont l'abonnement eſt expiré ou près d'expirer, de le renouveler.

On ſouſcrit pour ce Journal, qui paroît le ſamedi de chaque ſemaine, à Paris, chez DEMONVILLE, *Imprimeur de l'Académie Françoiſe, rue Chriſtine; & chez* GATTEY & DESSENNE, *Libraires au Palais-Royal.*

L'abonnement, pour Paris, eſt de 7 liv. 4 ſous pour ſix mois, & de 9 liv. pour la Province, rendu franc de port.

N°. XV.

L'AMI DES PATRIOTES,

OU

LE DÉFENSEUR DE LA RÉVOLUTION.

Des bienfaits de la révolution.

« Aſpice venturo lætentur ut omnia ſæclo ».
Virg. Eclog.

FATIGUÉ du ſpectacle déchirant des agitations qui troublent la France, l'homme ſenſible aime ſouvent à en détourner ſes regards, & à les porter dans l'avenir; il contemple avec un douce ſatisfaction ce bel empire ſorti triomphant des mains des ſes ennemis, & s'élevant avec ſplendeur vers ſes hautes deſtinées: la raiſon humaine ſe perfectionne, la proſpérité publique repoſe ſur des baſes inébranlables, la juſtice & la liberté.

Nous marchons rapidement vers cet ordre de choſes, & la génération qui va nous ſuivre, ne peut manquer d'en jouir.

Déjà le commerce eſt dégagé de toutes les entraves qui l'enchaînoient & arrêtoient ſa marche; on peut parcourir la France en tous les ſens, & ne rencontrer aucun obſtacle; le commerce intérieur, celui qui principalement vivifie un pays, prendra bientôt l'activité que lui aſſurent & nos propriétés territoriales, & l'induſtrie des habitans.

Déjà la terre, libre de droits féodaux, de dixmes, va devenir véritablement une propriété indépendante, à laquelle nul ne pourra porter atteinte, & cultivée par des mains libres, elle acquerra toute la fertilité que lui aſſure notre fortuné climat.

Ainſi, ces deux ſources uniques de la proſpérité, ces deux ſeuls moyens de travail garantiſſent à-la France une richeſſe réelle, indépendante du temps & des événemens; des troubles paſſagers peuvent en diminuer pendant quelques inſtans la jouiſſance, mais rien ne peut nous les enlever, aujourd'hui que nous les avons débarraſſés de tout ce qui nous empêchoit de ſoutenir la concurrence avec l'étranger.

Un des plus grands biens de la révolution, celui dont la douce influence ſe fera chaque jour ſentir davantage, c'eſt qu'elle rend impoſſible toute exiſtence ſans travail.

L'extrême ſimplification des impôts (1), le

(1) Ce n'eſt que par des eſſais & des tâtonnemens qu'on arrive à un genre d'impôts parfaits. Mais il eſt évident que toute eſpérance de perfection eſt impoſ-

remboursement de la dette publique, la suppression de tous les emplois oisifs & chèrement payés, la diminution de tous les salaires attribués aux fonctionnaires publics, l'amovibilité d'une grande partie des places, le changement même qui se prépare dans nos mœurs, tout annonce que l'on ne pourra vivre en France qu'avec du travail & de l'industrie, qu'avec l'agriculture & le commerce.

Et puisqu'enfin les campagnes seront habitables, puisqu'un homme fier pourra demeurer dans son village sans craindre le voisinage d'un insolent privilégié, puisque son champ sera véritablement à lui sans dépendance & sans partage; qui ne préférera pas ce séjour au séjour de la ville? & que manquera-t-il au bonheur de celui qui, cultivant d'une main libre son champ libre, n'élevera pas ses enfans pour l'esclavage, & ne les verra pas victimes d'absurdes distinctions héréditaires

---

sible, quand la masse des contributions est dans une proportion forcée, comme elle l'est actuellement en France. Il est impossible de n'avoir que des impôts justes & bien établis, quand il en faut un grand nombre. L'assemblée nationale les a non seulement diminués en masse par des économies de tout genre, mais, ce qui est plus utile peut-être encore, elle les a réduits à un petit nombre. Si les législatures suivent la même marche, nous arriverons rapidement à une organisation infiniment simple du régime fiscal. Et plus les lumieres feront de progrès, plus aussi l'on sentira cette vérité, que la multiplication des impôts n'est utile que pour obscurcir la comptabilité, & pour cacher au peuple la quotité des charges qu'il supporte.

que proſcrivent également la nature & l'intérêt ſocial?

Je m'arrête beaucoup ſur cette penſée, parce que je ne vois pas qu'elle ſoit aſſez généralement répandue; on ne ſent pas aſſez que la plupart de ceux que leur goût, leur intérêt appeloient à la campagne, en étoient repouſſés par l'odieux ſpectacle des exemptions & des priviléges, par l'idée humiliante de donner le jour à des enfans deſtinés à tirer à la milice, à travailler aux corvées, tandis que le valet du noble ou de l'eccléſiaſtique étoit exempt de ce double fardeau.

Les priviléges ont été une des plus grandes cauſes des retards qu'éprouvoient notre agriculture & notre commerce; ils peuploient les villes aux dépens des campagnes, & le fils rougiſſant d'embraſſer la profeſſion de ſon pere, les grandes entrepriſes ne pouvoient s'élever à la perfection.

Maintenant qu'il n'y a plus de priviléges, & que celui qui a acquitté ſa part des contributions publiques, ne voit perſonne ni au deſſus, ni au deſſous de lui, les campagnes vont ſe peupler & ſe cultiver, les manufactures vont s'élever de toutes parts, & l'induſtrie va prendre une direction nouvelle.

Ces biens, je le répete, nous ſont aſſurés; la jouiſſance peut en être retardée par des troubles, mais il eſt impoſſible qu'ils nous échappent jamais.

Tel eſt le ſingulier caractere de notre révolution, telle eſt ſa liaiſon étroite avec l'in-

térêt le plus général, clairement démontré, qu'elle produit des biens que le deſpotiſme ne pourroit nous enlever, ſoit qu'il oſât ſe montrer à viſage découvert, ſoit qu'il ſe déguisât ſous des formes ſéduiſantes.

Il faudroit même qu'il commît d'énormes injuſtices, ſoit générales, ſoit particulieres, pour tromper un inſtant & aveugler ceux qui, ne voyant jamais que le préſent, ne calculent pas ſon influence ſur l'avenir; il entreroit évidemment dans les meſures de celui ou de ceux qui s'empareroient du gouvernement, de ſe libérer abſolument de la dette publique, ſoit en faiſant banqueroute, s'ils avoient aſſez de puiſſance, ſoit en rembourſant d'une maniere frauduleuſe, s'ils étoient obligés de cacher leurs vues.

Il entreroit dans leurs meſures de diminuer prodigieuſement les impoſitions, & par conſéquent de faire ceſſer pluſieurs objets de dépenſe qui ne ſont pas univerſellement approuvés.

Ainſi, tous ceux qui déſirent le renverſement de l'ordre actuel des choſes & l'établiſſement de principes différens de ceux qui nous gouvernent; tous ceux qui appellent, par leurs déſirs ou leurs manœuvres, ſoit des troupes étrangeres, ſoit des mouvemens intérieurs, ſoutenus par les mécontens, calculent fort mal leurs intérêts, & ne ſont pas attention qu'aucune des chances poſſibles ne ſeroit à leur profit.

Si M. de Condé, ſur lequel en général on

assure que les mécontens fondent des espérances, entroit en France à main armée; s'il avoit même une supériorité, contraire à toutes les vraisemblances, son premier besoin seroit de se concilier la faveur populaire, & de ratifier très-promptement tout ce qu'a fait l'assemblée nationale en faveur du plus grand nombre des individus; il ne seroit assurément pas assez insensé pour songer à rétablir la dixme, les droits féodaux, la gabelle, les droits d'entrée; & quand il le voudroit, on ne les paieroit pas.

Il ne songeroit pas à rétablir les ecclésiastiques dans des biens divisés très-heureusement entre une foule de propriétaires, & le moindre degré de bon sens lui apprendroit que le seul moyen de crédit qu'il pût employer, seroit les assignats, dont il faudroit assurer la solidité en continuant les ventes.

Croit-on que pour son propre profit il voulût rétablir les parlemens? croit-on qu'il pût rétablir les priviléges & les exemptions?

On pourroit pousser loin ces vues, & prouver, par beaucoup de détails, que les mécontens ne retireroient aucun fruit de ce qu'ils appellent une contre-révolution, & qu'en la supposant aussi complette que l'on voudra, c'est-à-dire, le corps législatif dissous & dans l'impossibilité de se rassembler, la liberté publique perdue au moins pour un temps, les mécontens n'y gagneroient que d'être esclaves comme les autres, & non de réparer leurs pertes.

Je ne ſais pourquoi on ne s'attache pas à leur démontrer des vérités que l'expérience de l'hiſtoire confirme, on les feroit peut-être renoncer à des projets, ou plutôt à des déſirs qui les tourmentent & les dévorent.

Il ſeroit aiſé de leur prouver que le temps ſeul & l'ordre public répareront les pertes que pluſieurs d'entre eux éprouvent, & que tous les mouvemens qui éloignent le retour de l'ordre, éloignent auſſi le moment, où, jouiſſant paiſiblement de leurs propriétés (fort diminuées de valeur peut-être pour quelques-uns, mais enfin qui ſont des propriétés), ils partageront avec tous les françois les avantages d'un gouvernement qui porte en lui-même les principes de perfectibilité que le temps développera.

Ceux des mécontens qui ont des intentions droites, mais dont le cœur eſt ulcéré, juſtement peut-être, par de grandes pertes perſonnelles & ſouvent par de grandes injuſtices, devroient bien réfléchir à la diſpoſition des eſprits, & ils devroient voir que la ſeule chance qui leur ſoit favorable, eſt le retour de l'ordre & l'affermiſſement du gouvernement.

Ils diſent bien qu'ils le déſirent & que les obſtacles ne viennent pas d'eux, mais de ceux qui agitent le peuple & qui excitent des troubles. Pourquoi donc, s'ils déſirent le retour de la paix, prêchent-ils la révolte dans des écrits qu'ils ne peuvent déſavouer,

tels que des mandemens ou des lettres paſtorales (1)?

(1) Il eſt impoſſible d'excuſer, ni même de pallier la conduite de ceux qui défendent aux curés d'obéir aux évêques nouvellement élus; qui *excommunient* les prêtres, les électeurs, les citoyens qui prennent part à l'exécution des lois ſur le clergé; il eſt impoſſible de ne pas voir dans cette conduite le projet d'exciter le peuple à la déſobéiſſance à la loi, & par conſéquent de fomenter des troubles que pourtant ils déſirent, diſent-ils, prévenir, empêcher ou réparer.

Si en général on n'étoit pas involontairement porté à trouver quelque excuſe à ceux qui ſont devenus les plus foibles, je demanderois ſi rien juſtifie la conduite que ſouvent ils tiennent à l'aſſemblée nationale, & la volonté qu'ils manifeſtent de troubler les ſéances. Certes, la majorité a trop ſouvent tort de refuſer de les entendre; elle a plus de tort encore toutes les fois qu'elle ſouffre qu'ils ſoient interrompus par des huées de quelques individus, ou même des tribunes; mais la majorité ſeroit moins ſouvent injuſte, ſi trop fréquemment la minorité n'avoit manqué de bonne foi en attaquant les décrets. Je pourrois même citer, comme une preuve de la volonté qu'a la majorité d'être juſte, ce ſilence avec lequel a été écouté M. l'abbé Maury à la ſéance du 24 février; il n'a éprouvé ni murmures, ni interruption, parce qu'il a expoſé, ſur la conduite de la commune d'Arnay-le-Duc, des principes entièrement conformes à ceux de la conſtitution; qu'il ne s'eſt permis ni exagérations, ni menaces. M. Cazalès, qui avoit moins raiſon, a obtenu le même ſilence, en diſcutant les principes de l'impôt. Rien n'honoreroit autant la majorité, que l'attention qu'elle donneroit à tous les diſcours de la minorité, & rien ne rendroit la minorité digne d'eſtime, comme le calme qu'elle apporteroit à toutes les diſcuſſions. Mais, nous autres françois, nous ſommes loin encore de cette attention & de cette ſageſſe; nous ſommes exceſſivement impatiens & ennemis de toutes contradictions. L'habitude des diſ-

Pourquoi, par des mouvemens tumultueux & déſordonnés, par des déclamations violentes, par des injures & des menaces, fourniſſent-ils un prétexte aux hommes aſſez abſurdes ou aſſez lâches pour inſulter les plus foibles (1) ?

---

cuſſions publiques peut ſeule changer cette très-fâcheuſe diſpoſition de notre caractere, & cette pente dangereuſe à l'emportement.

Au reſte, les obſervateurs ont ſouvent remarqué que la plus grande partie des querelles violentes ſe paſſent entre les deux extrémités de la ſalle, qui font de tout une affaire de parti; le *milieu* eſt preſque toujours calme, & c'eſt de là que ſortent les délibérations les plus ſages.

On a auſſi obſervé que les affaires particulieres ſont, plus que les affaires générales, des occaſions de ſcenes tumultueuſes, parce que les paſſions y ſont plus en jeu, & que chaque parti y a un intérêt perſonnel plus ou moins immédiat.

(1) Je citerai ici un mot très-ſpirituel de M. Wimpfenn à la ſéance du 3 mars, le ſoir. M. Foucault avoit propoſé qu'à dater du 5 mai prochain, les ſalaires des députés fuſſent employés à des œuvres de bienfaiſance. Cette propoſition n'avoit aucun rapport à tout ce qui avoit précédé, & certes M. Foucault peut bien être du nombre de ceux qui déſirent la fin de l'aſſemblée nationale, ſans déſirer la fin des travaux conſtitutionnels. M. Wimpfenn eſt monté à la tribune, & avec cet accent original qui rend plus piquant tout ce qu'il dit : *J'appuie de toutes mes forces l'amendement de M. Foucault; car perſonne ne déſire plus que moi d'en finir; mais je propoſe par ſous-amendement qu'on faſſe un ſcrutin épuratoire qui interdiſe la parole & la tribune à ceux qui depuis ſi long-temps entravent la marche de l'aſſemblée* .... Oh ! ſi cet amendement pouvoit être adopté, combien d'hommes réduits au ſilence !

Pourquoi cette ſcène indécente & ſcandaleuſe paſſée chez le roi le 28 février? Pourquoi réunir au château tous les ſpadaſſins de Paris, & affecter pour la perſonne du roi une crainte qu'ils ſont ſoin d'éprouver, & qu'ils n'ont pas manifeſtée dans le ſeul moment peut-être où il ait été raiſonnable d'en avoir, le 5 octobre 1789 (1)?

(1) C'eſt bien ici qu'il faut remarquer l'étrange conduite de ce qu'on appeloit la *nobleſſe* de France. Les uns ont fui lâchement le roi dès que ſes miniſtres n'ont plus eu la clef du tréſor public; les autres ont baſſement & bêtement intrigué ou déclamé contre la révolution; quelques autres ont remplacé la baſſeſſe des courtiſans par l'eſprit de faction. Un infiniment petit nombre a ſu tenir une conduite ſage & vraiment civique. Ce *corps* tant célébré étoit profondément avili par le deſpotiſme; il n'a montré nul caractere, nulle grandeur, & l'hiſtoire ſera bien embarraſſée de concilier ſa conduite avec les éloges qu'on lui donne.

Sans doute quelques hommes ont montré du courage; mais le *corps* a très-heureuſement végété dans une ſtupeur telle que, malgré les fautes énormes qu'ont commiſes ſes adverſaires, malgré les pertes ſans nombre qu'il éprouve, malgré les injuſtices de détails & les petites tyrannies journalieres dont il eſt l'objet, il inſpire à peine l'intérêt que prennent aux opprimés toutes les ames ſenſibles.

On juge bien qu'il eſt loin de ma penſée d'approuver les vengeances partielles, les mauvais traitemens, les inſultes dont de toutes parts les *nobles* ont été l'objet. Je crains qu'on ne ſe ſoit trop livré à ce petit eſprit de vengeance le 28 au château. Quelques anecdotes qui paroiſſent certaines, me portent à le penſer; il eût ſuffi à la garde nationale de *chaſſer* ceux qui venoient ſuſpecter ſa fidélité à ſon devoir & à ſon honneur; elle ne devoit leur faire ſubir aucun

Pourquoi, &c. &c.? Toutes leurs actions, tous leurs écrits, tous leurs discours annoncent l'espérance d'un renversement impossible, sans doute & qui, s'il se faisoit, ne leur profiteroit en rien, & ne répareroit pas leurs pertes. Je voudrois qu'ils considérassent que si le gouvernement actuel est mauvais, la violence ne produiroit d'autre effet que de lui en substituer un beaucoup plus mauvais encore.

C'est donc dans l'ordre public & dans l'observation des lois que tous les mécontens doivent chercher à réparer leurs pertes; & peu de temps seroit nécessaire à la plupart d'entre eux, au moment où toutes les portes sont ouvertes à l'industrie, où tous les moyens d'exister avec honneur sont à la portée de tous les citoyens.

La révolution nous donne ces biens; l'ordre peut seul nous les assurer; car ils ne seront bien gardés, ils ne seront garantis que par une bonne constitution; sans elle ils seront précaires.

Sans doute en perdant notre liberté, nous ne perdrions pas tous les biens de détail que nous avons conquis avec elle; mais ils perdroient leurs charmes, mais ils perdroient leur prix,

---

mauvais traitement. L'indignation seule peut l'excuser; & elle paroîtra bien pardonnable à ceux qui savent que M. d'Eprémesnil étoit parmi ces *défenseurs de la personne du roi*. Mais si l'on peut excuser cette conduite au château, rien ne justifie celle qu'on a tenue depuis, en emprisonnant, en détenant, contre toutes les formes légales, des citoyens domiciliés. Il y a des gens pour qui c'est un grand besoin de faire du bruit! Ils seront victimes de leur renommée.

mais nous ne ſerions pas aſſurés d'en jouir toujours.

Nous ne verrions pas rétablir les droits féodaux, les dixmes, & les priviléges ; mais nous ſerions impoſés arbitrairement, & nous ne jugerions pas l'emploi de nos contributions.

Une abſurde inégalité ne reparoîtroit pas ; mais une humiliante égalité la remplaceroit ; nous ſerions tous égaux, parce que nous ſerions tous également eſclaves.

Nos conquêtes ſur l'ariſtocratie ne tourneroient pas au profit de la liberté, mais au profit du deſpotiſme.

Voilà ce qu'il faut bien ſe dire, ce qu'il faut bien méditer, toutes les fois qu'on agite inconſidérément les paſſions du peuple ; voilà ce qui doit faire trembler à chaque mouvement déſordonné.

Et voilà pourquoi ceux qui les excitent ſont plus dangereux que les ariſtocrates ; ils n'aiment pas plus la liberté les uns que les autres. Mais une armée commandée par M. de Condé (1), & parvenue au centre du

(1) Je ne ſuis pas du nombre de ceux qui croient aux quatre armées de ſoixante mille hommes chacune, dénoncées dernierement à la tribune par M. Broglie. Je ne ſais quelle confiance méritent les pieces qu'il a lues, mais je ſais bien que je n'y ai vu que deux intrigans qui ont enrôlé .... un homme, & que j'y ai appris ce que je ſavois fort bien, que M. le cardinal de Rohan & M. l'abbé Eymar pratiquent de très-mépriſables menées ; mais ces ſecrets annoncés par M. Broglie, cette conviction promiſe aux plus incrédules, je ne l'y ai pas trouvée. On devroit être économe de telles annonces, ſi ſouvent démen-

royaume, après en avoir ſubjugué la moitié, mettroit la liberté publique dans un péril moins imminent, que cette horde de brigands que des factieux excitent & encouragent aux crimes.

Ce ſont eux ſur-tout qui peuvent reculer la jouiſſance de ces biens ſi déſirés par ceux qui aiment la révolution, parce qu'ils y voient, non un moyen d'intrigue & de fortune, mais un moyen de bonheur obſcur & domeſtique; ceux-là ſeuls aiment la liberté.

Ceux-là ſeuls ſavent l'aimer, qui ſavent remplir avec une énergique ſimplicité les devoirs de leur poſte, qui ne font pas une longue énumération des ſervices vrais ou faux qu'ils ont rendus à la patrie, qui n'ont pas l'orgueil inſenſé de ſe ſervir de ces mots, *un ami du peuple comme moi* (1).

ſies. On a dit mille fois à la tribune la même choſe que M. Broglie; & qu'avons-nous encore découvert? Ce n'eſt pas ainſi qu'on gouverne les hommes, & l'on doit bien prendre garde qu'en leur inſpirant trop ſouvent de fauſſes terreurs, on ne les endorme ſur les véritables dangers.

(1) Expreſſion de M. Alexandre Lameth aux jacobins; M. Mirabeau l'a durement relevé, en lui diſant que chacun de nous eſt le peuple, & que les fonctionnaires publics ſont les ſerviteurs du peuple, ſes ſalariés. Ces idées, & les conſéquences qui en découlent, ont été très-bien préſentées à la ſéance du 3 mars au ſoir, par MM. Robeſpierre & Buzot, qui ont montré dans cette occaſion le courage & l'énergie qui ne les ont guere abandonnés. Ils ont fort bien combattu une opinion trop légerement adoptée par M. Mirabeau, & qui ſembloit avoir un aſſentiment général. Ils ſont tous deux du nombre de

Le plus grand bien de la révolution eſt dans cette precieuſe égalité, charme des ames pures, premier beſoin des ames fieres; c'eſt au bonheur de ne voir parmi nous ni premier ni dernier, d'être alternativement fonctionnaires ſalariés & hommes privés, de vivre indépendans & ſans maîtres, qu'il faut conſacrer tous nos efforts; c'eſt pour y parvenir qu'il faut ramener à leur vraie ſignification ces mots ſi étrangement avilis, ſi horriblement proſtitués, de *peuple*, de *nation*; quelles impoſantes idées ils réveillent dans l'eſprit!

Mais ni les ariſtocrates ni les factieux ne l'entendent; le peuple, pour eux, n'eſt pas la collection de tous les françois, ce n'eſt pas eux; ils n'aiment pas plus l'égalité les uns que les autres. Eh! que gagneroient-ils à la voir ſolidement établie? Ils perdroient leur domination uſurpée!

Liberté! égalité! divinités bienfaiſantes &

---

ceux que perſonne n'accuſe d'être à un parti, de ſervir ou de défendre une faction; leur conduite publique n'a pas varié une minute, & elle eſt parfaitement d'accord avec leurs idées privées. Je crois que M. Robeſpierre a ſouvent été emporté hors des meſures par un amour peu réfléchi de la liberté; mais il eſt impoſſible de le ſoupçonner d'avoir ſacrifié à une autre idole. M. Buzot, qui a du talent joint beaucoup de caractere, eſt du nombre des hommes que les intrigans ont éloignés de la préſidence: au dernier ſcrutin, où 193 voix ont ſuffi à M. Noailles, M. Buzot en eut une trentaine; il ne les doit pas à ceux qui parlent beaucoup d'eux-mêmes, s'occupent beaucoup de ſe faire célébrer, élever aux places; mais négligent, dédaignent ou écartent tout ce qui ne les ſert pas.

protectrices, c'eſt aux hommes vertueux qu'eſt réſervé le droit de faire fumer l'encens ſur vos autels ; les ariſtocrates ſont des athées qui ne croient pas à votre exiſtence, les factieux ſont des fanatiques qui vous blaſphement, en perſécutant ceux qui ne vous adorent pas à leurs manieres.

Mais en vain ils s'agitent tous pour retarder le moment où nous jouirons de tous les biens que nous avons conquis ; ils nous ſont aſſurés, j'eſpere ; ils nous ſont gardés par la volonté du peuple, qui ne portera pas de fers, parce qu'il ſent le beſoin de reſpecter les lois & de leur obéir ; il ſent que ce qui fut bon, très-bon, très-légitime & très-ſaint au 14 juillet, ſeroit aujourd'hui très-dangereux, très-nuiſible, & très-coupable, quoi qu'en aient pu dire M. Alexandre Lameth à la ſéance du 24 février, & tous ceux qui ont trouvé dans la révolte de Vincennes un acte de civiſme (1);

(1) Au numéro précédent, pag. 408, à la note, j'ai dit que M. Barnave avoit fait renouer une ſéance des Jacobins, levée par M. Reubell, indigné d'une dénonciation. Elle portoit contre le rétabliſſement de Vincennes, & l'orateur annonçoit que *le peuple étoit prêt à s'y porter*. M. Reubell obſervoit, & avec beaucoup de raiſon, qu'en cas d'événement, on en accuſeroit la ſociété. Mais M. Barnave, à qui il importe peu qu'on faſſe des reproches à la ſociété, pourvu qu'il plaiſe au *peuple* qui démolit Vincennes, a fait recommencer la ſéance .... Vincennes a été démoli. Il faut que M. Barnave convienne qu'il y a une connexion quelconque entre les dénonciations & les mouvemens ſéditieux qui les ſuivent, ou qu'il avoue qu'il a tort d'attribuer aux mandemens ou aux libelles ariſ-

il ſent qu'il ne pourra ſe livrer au commerce, cultiver la terre, qu'autant que les propriétés & les individus ſeront reſpectés, qu'autant que les lois étendront ſur tous leur empire, & qu'autant que le ſaint amour de la patrie remplacera enfin l'eſprit de faction, l'eſprit de clubs, qui ne produiſent que des maux, & nous rendroient eſclaves, ſi nous pouvions le devenir.

De l'état préſent de l'aſſemblée nationale.

L'obſervateur qui ſuit avec attention la marche & la conduite des membres de l'aſſemblée nationale; celui qui étudie les hommes, non ſur leurs actions de théâtre, mais ſur ces actes fugitifs qui échappent au grand nombre, s'aperçoit que tous les ſyſtêmes arrangés juſqu'aujourd'hui ſont en défaut; toutes les ſpéculations ſont dérangées, un nouvel ordre de choſes ſe prépare.

On ſe le diſſimuleroit en vain; l'opinion publique, clairement prononcée, avertit l'aſſemblée nationale qu'il eſt temps qu'elle finiſſe ſes travaux; le peuple eſt las d'attendre une conſtitution qu'il devroit avoir depuis long-temps, & les députés les plus ſages ſont las d'y travailler, & déſirent ardemment qu'elle ſe termine.

---

tocratiques, les mouvemens d'un autre parti. La marche eſt la même pour les uns & les autres; même exhortation à la déſobéiſſance, mêmes applaudiſſemens aux réfractaires, mêmes déclamations: la reſſemblance eſt frappante en tous ſens.

Cette

Cette disposition générale, cette volonté non *équivoquement manifestée*, commande impérieusement aux hommes les plus obstinés à prolonger leur pouvoir, de finir très-promptement les travaux de l'assemblée nationale ; & ce n'est pas sans de très-grands dangers qu'on essaieroit d'entraver sa marche.

Il n'est pas moins évident que l'assemblée nationale se lasse d'administrer, qu'elle est fatiguée du fardeau d'une responsabilité inconstitutionnelle & proscrite par l'opinion : déjà la plupart des comités ont renoncé au funeste usage de donner des décisions auxquelles on peut désobéir ; les comités se seroient bientôt érigés en autant de corps interprétatifs des lois ; ils n'auroient pas tardé d'en faire.

L'opinion publique a encore commandé cette réserve, & mille voix élevées de tous les points du royaume, des refus formels d'obéir à des décisions de comités, ont imposé au corps législatif l'obligation de faire des lois claires, & d'en renvoyer l'exécution au gouvernement.

L'anarchie qui nous presse de toutes parts, les écarts des corps administratifs, les abus de pouvoir qu'ils se permettent, ont averti l'assemblée nationale qu'un régulateur sévere est nécessaire à l'organisation sociale, & qu'il n'y a pas de liberté dans un pays où chacun veut agir à sa maniere, & non suivant les lois constitutionnellement établies. Il a donc fallu que l'assemblée nationale s'occupât d'organiser une force exécutrice qui

réprimât tous les écarts, & soumît chacun à la volonté de tous. Il faut bien y travailler (1).

Ce murmure sourd qui se fait entendre de toutes parts, ce cri de la raison qui retentit d'un bout de la France à l'autre, cette même voix qui a prononcé le nom de liberté & entraîné la chute de l'ancien gouvernement, proclame aujourd'hui le nom sacré de la paix,

---

(1) Cet ouvrage est commencé; le plan proposé par le comité de constitution, & soumis à la délibération de l'assemblée nationale le 3 & le 4 de mars, n'est pas parfait, il a besoin de beaucoup d'amendemens; mais les principes & les vues générales ne peuvent souffrir aucuns débats, & seront universellement adoptés. Les honnêtes gens ont vu avec grand plaisir, à la séance du 4, MM. Thouret & Mirabeau donner à ce travail une attention sérieuse.

Il seroit bien temps que les hommes que la nature, aidée de la méditation, a placés au dessus de la classe ordinaire, donnassent tous leurs soins aux détails qu'il est très-coupable d'abandonner à une foule d'hommes sans talens & sans vues, & qui entraînent, par des *cris*, l'assemblée nationale dans des erreurs dangereuses.

J'observerai ici qu'à la séance du 3, M. Robespierre, M. Buzot, & quelques-autres personnes ayant demandé l'ajournement de ce projet, M. Barnave, qui avoit avoué à ses voisins que l'ajournement étoit inutile, & qu'on pouvoit discuter, s'est cependant levé contre l'ajournement, parce que quelques-uns de *ses amis* soutenoient cette opinion avec MM. Buzot & Robespierre. Il n'a pourtant osé ni attaquer ni défendre l'ajournement; il a le sentiment de sa foiblesse & du peu de confiance qu'a en lui l'assemblée, à qui il n'a pas encore donné un conseil salutaire. Il voit qu'il est jugé: son temps est passé.

proſcrit tous les excès, toutes les violences; & après avoir approuvé, ſoutenu, béni l'inſurrection la plus légitime contre la tyrannie, elle défend les révoltes, qui ſont autant d'attentats contre l'autorité légitime & la volonté ſouveraine du peuple.

Enfin l'opinion publique ne veut plus aujourd'hui ni ariſtocrates, ni factieux; elle repouſſe également les deſpotes d'un bout de la ſalle, les révoltés d'un autre; elle veut la liberté; elle veut un gouvernement qui l'affermiſſe & la protége; elle ne veut pas plus d'une oppreſſion conſtitutionnelle que d'un brigandage conſtitutionnel.

Les hommes qui ont le plus long-temps bravé cette opinion, qui ont le plus audacieuſement inſulté ceux qui la propageoient; les hommes qui ont le plus inſolemment méconnu l'empire, tôt ou tard victorieux, de la raiſon & de la juſtice, ſont aujourd'hui obligés de courber leurs têtes ſous le joug.

Celui qui, entrant à l'aſſemblée nationale depuis *trois jours*, verroit M. Alexandre Lameth & M. Barnave de bonne heure aux ſéances, devenus polis, daignant ſe placer quelquefois dans les *bas côtés*, & s'abaiſſant juſqu'à parler à l'homme obſcur qu'ils mépriſoient naguere, celui-là ne douteroit plus que ces hommes ſi fiers ſentent qu'ils ont beſoin de changer de marche: or quand un parti change bruſquement de plan de conduite, & qu'il a la maladreſſe de le laiſſer voir, il eſt perdu ſans reſſource.

Cette marche eſt d'autant plus à découvert pour ceux qui connoiſſent les liaiſons de ces MM., qu'on s'aperçoit que leurs agens ſubalternes ſont placés habituellement dans divers points de la ſalle, où ils ont ſoin de répandre, ſoit ſur les orateurs, ſoit même ſur les hommes qui ſe taiſent, les propos les plus condamnables; heureuſement que ces manœuvres ſont bien petites, bien impuiſſantes près de l'éternelle raiſon, près de la volonté publique.

Leur poſition eſt tellement déſeſpérée, qu'ils ſe livrent à la plus dangereuſe des reſſources, celle de lever hautement le maſque, en dénonçant tous ceux qui les attaquent, & en appelant ſur eux les vengeances, non du peuple, mais des brigands (1).

Il eſt échappé à M. Alexandre Lameth un mot bien étrange, & qu'ont entendu pluſieurs perſonnes à la ſéance du 24 février, où M. Mirabeau déſignoit ſi clairement lui & tout ſon parti : *Mirabeau vous nous perdez, mais nous nous retournerons* (2).

---

(1) M. Dupart, qui d'ailleurs ſait mieux ſe déguiſer qu'un autre, s'eſt oublié au point de dénoncer ce journal à la ſociété des Jacobins. Eſpéroit-il que ſa dénonciation ſeroit ſuivie de l'effet qu'ont eu preſque toutes celles qui ont été faites à cette ſociété, & que l'auteur du journal .... Mais qu'importe & le journal & ſon auteur? qu'importent les dénonciations, les émeutes? Tout cela paſſera, la raiſon ſeule reſtera; &, en derniere analyſe, elle ſera la plus forte.

(2) M. Mirabeau les a déſignés bien plus clairement encore à la ſéance du 28, où ces Meſſieurs, ſollicitant

Ah ! oui, ſans doute, ils ſe retourneront ; ſi les miniſtres devenoient les plus forts, ils ramperoient à leurs pieds, & ils ſerviroient ſous les ordres de l'homme qu'ils outragent le plus audacieuſement, aujourd'hui qu'il eſt le plus foible (1).

Ah ! oui, ſans doute, ils ſe retourneront, & dans les replis tortueux de leurs aſtucieuſes manœuvres, ils eſperent envelopper la liberté publique : ils ſe trompent, la preſſe ſera là pour avertir le peuple des piéges qu'on lui tend ; le peuple ſera là pour défendre ſa liberté.

Maintenant que leurs vues, leurs projets, leurs moyens ſont à découvert, maintenant que les plus ardens amis de la liberté ſe laſſent d'un joug inſupportable, la raiſon ne peut tarder à triompher.

---

l'ajournement d'une queſtion ſur les émigrans, il a demandé que l'aſſemblée nationale décrétât qu'il n'y auroit pas d'attroupemens juſqu'alors ; ce qu'il a dit à cette ſéance ſur la popularité, doit être ſoigneuſement médité. M. Mirabeau juſtifie toutes les eſpérances que j'ai conçues de lui dès le ſecond numéro de cet ouvrage. Que ſeront près de lui ces pygmées, s'il veut toujours avoir raiſon, ne ſe livrer à aucune paſſion inconſidérée, & avoir devant les yeux ce grand livre de l'avenir, où s'inſcrivent les actions publiques & les faits des hommes d'état ?

(1) On pourroit révéler à ce ſujet d'étranges anecdotes paſſées ſous les miniſteres qui ont précédé la révolution, & ſous ceux qui l'ont ſuivie ; mais le jour de dévoiler toutes les anecdotes privées n'eſt pas encore venu ; c'eſt la conduite publique qu'il faut éclairer.

Les ariſtocrates, qui contemplent les efforts que font les amis de la conſtitution pour ſe débarraſſer des factieux qui la retardent, s'aveuglent aſſez pour croire qu'ils profiteront de l'iſſue du combat (1).

Cette erreur eſt grande : croient-ils que ceux qui dès les premiers temps de la révolution, & même avant elle, ont combattu le deſpotiſme, & qui aujourd'hui, par une crainte exagérée peut-être de la domination, luttent contre ceux qui exercent la puiſſance, voudroient jamais ſervir l'ariſtocratie ?

Eh ! quel autre ſentiment qu'une ardente paſſion de la liberté, un beſoin preſſant d'en jouir, peut déterminer des citoyens paiſibles, amis de la retraite, habitués à des jouiſſances obſcures & domeſtiques, à lutter avec une infatigable conſtance contre des hommes aſſez audacieux pour dénoncer comme ennemis publics ceux qui ne les flattent pas, & aſſez puiſſans pour exciter contre eux des vengeances ? Quel autre ſentiment que celui de la liberté peut les déterminer à ſe placer ſans ceſſe entre les ariſtocrates, les factieux, les impartiaux, les monarchiens, les jacobins, tous les partis plus ou moins prononcés ; à les dédaigner, à les braver tous, pour ne ſer-

(1) Cet aveu eſt échappé à un des libelles les plus impudens que l'on publie, l'*Ami du roi*. Ces amis du roi, ces amis du peuple ſont tous de même trempe ; le peuple & le roi ſeroient fort à plaindre, s'ils n'avoient pas de meilleurs amis que ceux qui uſurpent ce nom.

vir que la liberté & la patrie ? Quelle autre récompenſe peuvent-ils eſpérer dans leur obſcurité, que le bonheur public, & la liberté dont ils jouiront un jour, & qu'ils veulent acquérir à tout prix ?

Et les ariſtocrates croiroient que, les factieux écraſés, ils ſe placeroient ſur leurs ruines ! Ah ! périſſent mille fois ceux qui pourroient nourrir ces funeſtes, ces odieuſes eſpérances !

Non, non, la patrie ne ſera en proie à aucune faction ; elle ſera libre. Citoyens, ne croyez pas que les amis de la liberté ſe diviſeront jamais ; vous les trouverez toujours enſemble, bravant tous les périls, & achevant, ſur les ruines de tous les partis, une conſtitution qui doit vous créer une patrie.

M. Briſſot, dans un de ſes derniers numéros, exhorte l'aſſemblé nationale à s'élever à la hauteur où elle étoit lors du ſerment du jeu de paume. Certes, les trois plus beaux jours de l'aſſemblée nationale, ceux où ſa gloire a été pure & ſans mélange, ſont ceux du 17, du 19, & du 23 juin 1789. Mais alors il n'y avoit à l'aſſemblée nationale que ces vertueux députés des communes, qui ne vouloient rien que la liberté ; ils n'étoient pas infectés, corrompus, gangrenés par ces *valets* échappés de leurs fers, qui ſouillent la conſtitution.

Eh ! qu'étoient, au mois de juin 1789, ces petits audacieux qui ſe targuent aujourd'hui d'une révolution qu'ils ont déshonorée ? Les uns gardoient un ſilence profond dans leur

chambre noble, & attendoient l'événement du combat, pour ſe décider en faveur du plus fort ; les autres parloient, mais ne ſe décidoient pas, & la révolution étoit faite quand ils ſont venus ſe joindre aux *communes*.

Que faiſoient-ils le 23 juin, lorſque des troupes menaçoient l'aſſemblée nationale, & que M. Mirabeau dit à M. Brezé ce mot devenu ſi célebre : *Allez dire à votre maître que l'aſſemblée nationale a réſolu de ne pas ſe ſéparer ſans délibérer* ? Etoient-ils là pour la défendre ? Ne ſont-ils pas tous ſortis comme un vil troupeau, aux *ordres* du roi ? Et qui eſt reſté calme, froid, immobile, imperturbable ; ne ſont ce pas les ſeuls députés des communes ?

Y avoit-il alors des jacobins ? Et qu'étoit M. Barnave (1) ? Cet enfant, à qui l'intrigue a créé une réputation d'un jour, n'exiſtoit pas ; il ne prévoyoit guere ſon incroyable célébrité. Il s'étonne lui-même qu'il en ait joui un ſeul jour.

Non, tous ceux qui n'ont pas aimé la

(1) M. Barnave a lié ſa deſtinée à celle de MM. Lameth ; il a annoncé le 2, aux Jacobins, qu'il *périroit* avec eux ; comme ſi quelqu'un ſongeoit à les faire périr. Il a fait une pompeuſe énumération des prétendus ſervices de M. Lameth, & il n'a pas eu honte de mettre dans le nombre ſon duel avec M. Vaudreuil. Il faut avoir peu de choſe à citer, pour parler d'une action qui n'exige certainement aucun patriotiſme, qui ſuppoſe à peine du courage, & qui très-certainement n'a rien de louable en ſoi.

liberté avant les *états généraux*, tous ceux qui, dans toutes les actions de leur vie, n'ont pas professé l'égalité, ne l'ont pas aimée depuis; & plus ils ont affecté d'en parler, moins on a dû les croire (1).

Alors tous ceux qui avoient raison étoient écoutés, tous ceux qui avoient tort étoient réfutés; les passions étoient moins ardentes, la calomnie étoit moins connue, l'intrigue n'étoit pas née, elle n'auroit eu aucune prise sur des hommes simples, en garde contre tous les piéges, mais pleins de confiance dans leur propre force & dans l'estime publique.

Aussi la France entière, sans distinction de rang, de parti, de préjugés, a applaudi la conduite de l'assemblée nationale; il n'est personne qui ait osé blâmer la très-sainte insurrection du 23 juin. Alors ce n'étoient pas des clubs qui bénissoient l'assemblé nationale, c'étoient tous les françois; tous vouloient être libres, & hors quelques aristo-

(1) On a indiqué beaucoup d'autres causes du défaut d'énergie de l'assemblée nationale; celles de ces causes qui tiennent à la constitution militaire, sont développées dans un écrit publié le 23 décembre 1790, sous le titre de *Lettre à M. Alexandre Lameth, par un membre de la société patriotique & de l'assemblée nationale.* (M. Durand de Maillane.) Cette lettre, qui renferme plusieurs vues sages, & qui en indique beaucoup d'autres, mérite d'être soigneusement méditée. Je crois qu'on verra paroître dans peu un autre écrit plus détaillé sur le même objet.

crates, en très-petit nombre, l'assemblée nationale n'avoit pas d'ennemis dans le royaume. Voilà les jours de sa gloire ; elle a été la même encore lorsqu'elle a demandé au roi, par une adresse si énergique, le renvoi des troupes qui entouroient Paris.

A cet état a succédé un autre ordre de choses ; on a semé les alarmes & les défiances ; des ambitieux ont conçu des espérances folles, ils ont voulu les réaliser ; ils ont vu qu'ils pouvoient avoir quelque prise sur la multitude, ils ont agi sur la multitude. Incapables de former des conceptions, ils y ont substitué des mouvemens sans but déterminé, sans mesures arrêtées ; ils ont marché de fautes en fautes, d'excès en excès ; chaque succès les a enhardis, & pour pallier leurs extravagances, ils ont lié à leurs destinées, des hommes crédules qui ont pris le simulacre du patriotisme pour la réalité ; & des hommes injustes ont accusé l'assemblée nationale de toutes les perversités de quelques individus ; & les ennemis de la liberté ont cru triompher en lui voyant de tels défenseurs.

Maintenant que l'illusion se dissipe, & qu'ils voient l'abîme ouvert sous leurs pas ; maintenant qu'ils voient leurs fautes dévoilées, leurs funestes prestiges détruits, leurs espérances trompées ; maintenant qu'ils sont connus & qu'ils le savent, ils tremblent, ils feignent de croire que leur sort est lié au sort de la révolution : elle s'achevera sans eux, comme elle a été faite sans eux ; elle

s'achevera contre eux, comme elle a été commencée préciſément contre eux.

Oui, bientôt l'aſſemblée nationale ſe replacera à la hauteur où elle étoit en juin 1789; elle repouſſera loin d'elle ces ambitieux qui déshonorent ſon auguſte ouvrage. Le temps, qui fait juſtice de tout, s'avance avec le burin de l'hiſtoire; il trace les portraits, il décele les vues & les projets, les eſpérances & les regrets; il peſe dans ſon infaillible balance, & les actions publiques & les actions privées, & malheur à qui n'aime pas la patrie pour elle-même !

C'eſt donc parce que MM. Lameth & Barnave s'iſolent chaque jour davantage; c'eſt parce que des citoyens, connus par leur civiſme, oſent enfin les attaquer de front; c'eſt parce que M. Mirabeau les a dévoilés à l'Europe entiere; c'eſt parce que les députés, les plus ardens amis de la liberté, murmurent & ſecouent le joug, que je veux que les gens de bien conçoivent des eſpérances.

Je le repete, ils ſont devenus polis; ils deſcendent dans les *bas côtés* de l'aſſemblée; ils ont quelque aſſiduité aux ſéances; ils ſont donc perdus ſans reſſource. Qui ne ſait pas qu'un miniſtre n'étoit abordable que la veille de ſa diſgrace ?

L'état préſent de l'aſſemblée nationale eſt donc très-bon; ni les ariſtocrates, ni les factieux, ni les impartiaux n'y dominent.

Les ariſtocrates !... ils ſont quarante.

Les factieux ! . . . ils ſont trente.

Les impartiaux ! . . . ils ſont vingt.

Mais les amis de la liberté, les amis de la révolution, ils ſont cinq cents, ſix cents, ils ſont dans une prodigieuſe majorité, incorrompus, incorruptibles, inacceſſibles aux petites intrigues, & qui dans toutes les occaſions ſauront ſe défendre de tous les piéges, & garder une révolution qu'ils ont faite pour le peuple, & non pour le profit de quelques factieux.

C'eſt donc à la révolution qu'il faut s'attacher, c'eſt à la maintenir par de bonnes inſtitutions qu'il faut travailler. Malheur à qui déſeſpéreroit de la patrie, parce que MM. Lameth & Barnave ont régné quelques jours ! malheur à qui croiroit la liberté perdue, parce que des factieux ont voulu *ſe l'approprier !* Je penſe mieux de mes concitoyens, je penſe mieux de l'aſſemblée nationale ; nous ſerons libres & heureux, nous le ſerons par nous & pour nous.

De la loi ſur les émigrans ou ſur les émigrations.

Je ne veux pas diſcuter ici les principes de cette loi ; il m'eſt démontré qu'il eſt impoſſible d'en exécuter une ; il m'eſt démontré que ſi elle étoit exécutable, ce ſeroit la plus abſurde & la plus barbare des injuſtices. Deux des hommes qui ont le plus réfléchi ſur l'organiſation ſociale, & qui ont

penſé, quand tant d'autres rampoient (1), ont prouvé aſſez évidemment, ce que tout homme qui médite découvre bientôt au fond de ſon cœur, l'injuſtice & l'*inexécutabilité* de la loi.

La ſéance où cette queſtion a été débattue peut fournir matiere à bien des obſervations; mais les événemens qui ſe preſſent, ne permettent pas de les développer toutes; je les ai ſuffiſamment indiqués dans le chapitre précédent, pour ceux qui le rapprocheront des journaux de la ſéance.

Ce que je voulois dire, ce qu'il importe qu'on ſache, c'eſt que la ſeule idée d'une loi ſur les émigrans a augmenté les émigrations; c'eſt qu'il eſt fort connu que des étrangers qui avoient fait des ſoumiſſions pour acquérir des biens nationaux, les ont retirées, dans la crainte ſeule d'être confondus avec des françois émigrans.

L'aſſemblée fait plus pour les rappeler, depuis qu'elle s'occupe de conſolider le gouvernement, d'en lier toutes les parties. La France libre & bien gouvernée n'a beſoin d'aucune loi ſur les émigrans.

La France, troublée par les factieux & ſans gouvernement, ne retiendra perſonne par une loi ſur les émigrans.

La loi qui oblige à la réſidence les fonc-

(1) MM. Mirabeau & Briſſot.

tionnaires publics, qui les rappelle dans le royaume, eſt une loi extrêmement juſte & ſage, & l'on voit qu'elle n'a fait rentrer aucun fonctionnaire.

Et d'ailleurs peut-on rappeler les émigrans, ſans aſſurer à ceux d'entre eux qu'on accuſe, que toute pourſuite, toute plainte eſt annullée, & ſans aſſurer à tous sûreté & protection? & au premier mouvement ſéditieux ne peuvent-ils pas partir?

Que l'aſſemblée nationale faſſe de bonnes lois, qu'elle établiſſe une force ſuffiſante pour en aſſurer l'exécution, elle aura pris des meſures ſuffiſantes contre l'émigration.

Je regrette le temps qu'elle a perdu, celui qu'elle perdra encore à diſcuter une loi qui certainement ne ſera point adoptée, & qui, ſi elle l'étoit, ſeroit une ſource nouvelle de troubles & de calamités.

Elle n'eſt plus ſéduite par ces grands mots de peuple qui déſire, qui commande; il ſera difficile de la déterminer par des mouvemens extérieurs ou intérieurs: plus on déclamera, plus on ſe fera applaudir par les galeries, moins on produira d'effet; & ſi, comme cela me paroît évident, la raiſon ſeule décide cette queſtion, ſon ſort n'eſt pas douteux (1).

(1) Depuis que ceci eſt écrit, je reçois un imprimé ayant pour titre: *Lettre écrite à l'auteur de la feuille qui a pour titre*, l'Ami des Patriotes, *par M. Durand-Maillane.* Cette lettre m'avoit été précédemment adreſſée en manuſcrit par l'auteur. Les principes ne

Nota. Je ne puis terminer ce Numéro, ſans m'affliger de ce qui s'eſt paſſé à la ſéance du 4 de ce mois, au ſujet des gens de couleur libres, qui avoient demandé & obtenu la veille la permiſſion de paroître à la barre. M. Dillon eſt monté à la tribune, & s'eſt élevé contre cette délibération; il a menacé la France de la perte de ſes colonies, ſi elle entendoit les *humbles ſupplications des gens de couleur.* Il a outragé d'une maniere atroce la ſociété des amis des noirs, qu'il accuſe d'être vendue aux anglois : & l'aſſemblée ne l'a pas rappelé à l'ordre ! quelle horreur ! Et M. Péthion, membre de cette ſociété, eſt monté à la tribune pour répondre à ces calomnies, & on a refuſé de l'entendre ! Où ſommes-nous donc ? Qu'on évite la queſtion des gens de couleur, on ne peut voir là qu'une crainte exagérée, une appréhenſion exceſſive de perdre les colonies; mais qu'on refuſe à un citoyen eſtimable & eſtimé, la faculté de repouſſer une accuſation d'infamie, c'eſt ce qui ne peut ſe concevoir aſſurément, & ce qui doit bien étonner ceux qui y réfléchiſſent.

reſſemblent pas aux miens; cependant j'aurois imprimé cette lettre, qui renferme pluſieurs vues importantes, ſi l'auteur ne l'avoit publiée lui-même : je la placerai dans le prochain numéro, ſi la queſtion n'eſt pas décidée avant. J'invite à la lire tous ceux qui ne ſont pas de mon avis. Elle eſt imprimée à l'imprimerie du Poſtillon, rue Baſſe du Rempart.

Je ne dis plus qu'un mot. Quand on poſe des principes généraux, il faut bien en prévoir toutes les conſéquences. C'eſt une grande penſée que celle-ci : *Tous les hommes naiſſent & demeurent libres & égaux en droits.* Légiſlateurs, jugez-vous par vos propres principes.

Paris, ce 5 mars 1791, dix heures du matin.

On ſouſcrit pour ce Journal, qui paroît le ſamedi de chaque ſemaine, à Paris, chez DEMONVILLE, *Imprimeur de l'Académie Françoiſe, rue Chriſtine; & chez* GATTEY & DESSENNE, *Libraires au Palais-Royal.*

L'abonnement, pour Paris, eſt de 7 liv. 4 ſous pour ſix mois, & de 9 liv. pour la Province, rendu franc de port.

L'on eſt prié d'affranchir le port des lettres & de l'argent.

N°. XVI.

L'AMI DES PATRIOTES,

OU

LE DÉFENSEUR DE LA RÉVOLUTION.

De l'influence de la révolution ſur les mœurs domeſtiques.

« Les coutumes d'un peuple eſclave ſont une partie » de ſa ſervitude ; celles d'un peuple libre ſont une » partie de ſa liberté ». (*Eſprit des lois, chap.* 27, *liv.* 19.)

LES bonnes mœurs, a-t-on dit ſouvent, ſont les gardiennes des bonnes lois ; on pouvoit dire avec autant de vérité, que les bonnes inſtitutions politiques créent de bonnes mœurs ; les mœurs & les lois ſe prêtent un mutuel appui.

La nature, qui a voulu que l'homme fût heureux ; qui ne l'a placé ſur la terre que pour être heureux, a mis auſſi le bonheur dans les

mœurs pures & auſteres, dans la pratique des vertus & l'obſervation des devoirs.

Tout gouvernement dont les principes tendent vers ce but de la nature, eſt bon ; il eſt mauvais, s'il s'en écarte.

L'homme porte au dedans de lui un germe de perfectibilité dont les gouvernemens bien organiſés facilitent le développement, & que les gouvernemens vicieux étouffent & contraignent ſans ceſſe.

J'ai indiqué ces deux idées générales, qui aſſurément ne ſont pas neuves, pour que l'on pût leur comparer les principes de la conſtitution françoiſe, ou, pour mieux dire encore, la révolution françoiſe.

Je ſuis convaincu que plus on y penſera, plus auſſi l'on ſentira que l'un des principaux effets de cette révolution ſera de créer des mœurs ſimples, & de nous donner des vertus.

Il ſuffiroit peut-être, pour n'en pas douter, de voir ce qu'elle a détruit, & de ſe rappeler combien dépravoit les hommes un gouvernement corrupteur & corrompu, dans lequel le premier des beſoins étoit la perfidie.

L'oiſiveté, cette ſource féconde de malheurs & de crimes, y étoit en honneur, & les priviléges héréditaires, ce droit excluſivement attribué à une claſſe d'hommes, de poſſéder telles places ou tels emplois, en détournant les hommes d'une vie laborieuſe & pénible, les forçoit à ſe livrer aux moyens les plus humilians, pour ſatisfaire leur ambition (1).

(1) Sans doute un prince qui auroit tout vu par lui-

C'étoit dans toutes les claſſes de citoyens que ce vice ſe faiſoit ſentir; il deſcendoit de la cour juſqu'aux derniers hameaux, & cette corruption avoit fait tant de progrès, que chacun rougiſſoit d'embraſſer l'état, la profeſſion, le métier de ſon pere.

Qu'arrivoit-il? Les peres ſe ruinoient pour ſatisfaire cette ridicule manie, & favoriſoient eux-mêmes l'infame conduite des enfans, qui, ſe voyant dans un état plus *honoré*, ſe croyoient réellement ſupérieurs à leurs peres, & les traitoient avec mépris (1).

---

même, & qui auroit ſu juger, ou des miniſtres habiles & bien intentionnés, auroient en partie remédié aux vices du gouvernement; il y en a quelques exemples; mais le remede n'étoit jamais que paſſager. Les vertus & les ſoins du prince ou de ſes miniſtres ne faiſoient jamais, quoi qu'on en ait pu dire, naître les vertus; mais bien l'hypocriſie, la ſingerie des vertus: j'en atteſte l'hiſtoire. L'exemple du prince eſt, bon ſans doute, il doit le donner; mais le meilleur gouvernement ſera celui dans lequel tous les citoyens ſeront intéreſſés à être gens de bien, encore que le prince ſoit vicieux & dépravé.

(1) Cette manie a été ſouvent jouée ſur nos théâtres; mais le ridicule ne portoit guere que ſur une claſſe d'hommes, les financiers qui vouloient paroître *grands ſeigneurs*. Cette funeſte contagion s'étendoit dans les campagnes; & ceux qui les ont habitées, ſavent ſeuls combien de malheurs y introduiſoit l'orgueil inſenſé des payſans, qui ſe ruinoient pour faire leurs enfans *prêtres* ou *avocats*. Ce n'eſt pas aux payſans qu'il faut s'en prendre, mais bien à ceux qui leur donnoient l'exemple de rougir de leur naiſſance ou de leur condition, & ſur-tout au gouvernement, qui, honorant les hommes oiſifs, flétriſſoit les hommes occupés.

Ainſi, chacun voyant quelqu'un au deſſus de lui, non par ſon mérite, ou par l'utilité de ſa profeſſion, ou par la place qu'il occupoit, mais parce qu'il vivoit (comme on diſoit) *noblement*, c'eſt-à-dire, ſans rien faire, chacun devoit ſe tourmenter pour atteindre à ce degré ſuprême de conſidération, qui étoit excluſivement attaché à l'oiſiveté.

Cette cauſe avoit ſur nos mœurs une influence immédiate, très-puiſſante & très-active; elle détournoit du travail & des vertus qui l'accompagnent toujours, le fils d'un homme laborieux; il en rougiſſoit, il le quittoit, pour qu'on pût dire de lui, il *vit noblement*; la France, & ſur-tout Paris, étoient peuplés de *bourgeois gentilshommes*.

La ſeule exemption des impôts, des milices, des corvées, & des charges publiques, devoit faire aſpirer à la condition à laquelle étoient attachés de ſi grands avantages, & rougir de celle où l'on en étoit privé.

Je dois d'autant plus inſiſter ſur ces obſervations, que je vois beaucoup trop de gens, raiſonnables d'ailleurs, blâmer l'aſſemblée nationale de ce qu'elle a cherché à détruire juſqu'au ſouvenir de la nobleſſe héréditaire.

On cenſure, à mon avis, beaucoup trop ſévérement le décret du 19 juin 1790, qui s'explique très-formellement à cet égard.

Ce décret, peut-être mal rédigé, peut-être rendu avec un peu trop de précipitation, étoit d'une indiſpenſable néceſſité; & tant que l'aſſemblée nationale n'auroit pas pris une réſolution bien claire, il ſeroit reſté des eſ-

pérances quelconques de faire revivre la *nobleſſe*, & ſes diſtinctions, & tous les maux qui l'accompagnent.

M. d'Antraigues a dit avec grande raiſon, qu'une nobleſſe héréditaire eſt *le plus funeſte préſent que le ciel dans ſa colere ait pu faire aux hommes*; mais il n'enviſageoit cette inſtitution que ſous ſes rapports politiques; elle eſt plus funeſte encore, s'il eſt poſſible, ſous les rapports domeſtiques. Il y a difficilement des vertus domeſtiques dans un pays où le fils eſt, par le vice même du gouvernement, tourmenté par la tentation ſans ceſſe renaiſſante de s'élever au deſſus de ſon pere, en ne ſe diſtinguant de lui que parce qu'il abandonne le travail auquel il doit ſa fortune.

La vénalité des offices publics étoit encore une des grandes cauſes de corruption des mœurs privées; elle agiſſoit dans le même ſens que la nobleſſe héréditaire, parce que celui qui pouvoit acquérir une charge, jouiſſoit de tous les avantages de la nobleſſe, & les tranſmettoit à ſes enfans.

Ainſi tous ſe tourmentoient pour ſortir de la condition de leurs peres, & perſonne ne pouvoit penſer à acquérir, par ſes vertus ou ſon travail, une conſidération qu'il pouvoit gagner avec un peu d'argent, ou qu'il devoit à la naiſſance.

On ne ſait pas aſſez de combien de mariages malheureux, de combien de chagrins domeſtiques les diſtinctions héréditaires ont été la ſource; *la femme noble* s'affligeoit de donner le jour aux enfans d'un *roturier*, les

enfans rougiſſoient de leur pere, lui reprochoient leur naiſſance; les alliances ſe formoient difficilement entre les familles, & outre les convenances de la nature, outre celles de la fortune, qu'il eſt ſouvent pardonnable de conſulter, il falloit encore mettre un grand prix à celles de la naiſſance.

Je prie tous ceux qui regrettent l'hérédité de la nobleſſe, tous ceux qui blâment la ſévérité avec laquelle l'aſſemblée nationale a tenu aux principes qu'elle s'eſt faits à cet égard, de bien réfléchir au peu de mots que je viens d'écrire, & de voir s'il étoit poſſible de créer un gouvernement fondé ſur la nature, ſans appliquer ces mêmes principes dans toute leur étendue.

Cette cauſe de corruption m'a toujours paru la plus puiſſante, & elle l'étoit d'autant plus, qu'elle donnoit à une claſſe d'hommes les moyens de ſe livrer à tous les délits, & ſouvent à tous les crimes, ſans riſquer d'être punis. L'exemple de nobles ou de grands ſeigneurs qui ont mérité des peines, n'eſt certes pas petit; le nombre de ceux qui ont échappé à la peine, eſt immenſe.

De cette diſtinction héréditaire réſultoit la différence des peines, ſuivant les conditions & le beſoin de dérober à la punition légale un coupable noble, & par conſéquent les lettres de cachet; de là réſultoient auſſi les évocations, les commiſſions, &c. &c.

Mais cette cauſe de corruption des mœurs privées n'étoit pas ſeule, je vais encore en indiquer quelques-unes.

1°. Le régime fiſcal étoit ſi vicieux, qu'il mettoit ſans ceſſe les hommes dans la tentation d'enfreindre les lois auxquelles il étoit ſoumis; le beſoin de la contrebande étoit excité par le beſoin de ſe fournir des choſes de premiere néceſſité que le fiſc tenoit éloignées de nous, ou ſoumettoit à des entraves ſi extraordinaires, qu'elles étoient hors de la portée du plus grand nombre. Quand la tentation du délit eſt ſans ceſſe renaiſſante, quand elle eſt excitée par les beſoins les plus preſſans, il eſt impoſſible de ne pas y ſuccomber ſouvent. C'eſt ſous ce rapport, plus peut-être que ſous tout autre, que la gabelle, les droits d'entrées étoient de mauvais impôts; ils corrompoient les mœurs, parce qu'ils forçoient à la contrebande, fille & mere de l'oiſiveté, & compagne de tous les excès.

Le régime fiſcal étoit immoral encore, en ce qu'il forçoit d'entretenir une nuée de gardes, qui, déſœuvrés par état, ſans ceſſe eſpionnant leurs concitoyens, ſans ceſſe armés contre eux, étoient expoſés à des ſéductions corruptrices. Tous ceux qui connoiſſent les campagnes ſavent qu'il eſt des villages entiers dont les mœurs ont été corrompues par les gardes de tabac.

Il étoit immoral encore, en ce qu'il enchaînoit l'induſtrie, & mettoit une barriere au travail.

Les profeſſions les plus utiles étoient les plus taxées à cet impôt abſurde qu'on appeloit *induſtrie* (& auquel ne reſſemblent

en rien nos patentes), & les profeſſions oiſives en étoient exemptes.

Quelque ſyſtême d'impôt qu'on adopte, l'intérêt privé qui ne veut pas payer, ſera toujours aux priſes avec l'intérêt public, qui veut faire payer; mais moins l'impôt ſera compliqué, moins il ſera facile de s'y ſouſtraire, moins auſſi l'on en aura la tentation, & c'eſt par conſéquent une ſource de délits de moins.

2°. L'excès des impôts, leur inégale répartition, en accablant une claſſe de citoyens, faiſoient naître la miſere, le déſeſpoir, & les vices qui l'accompagnent trop ſouvent.

3°. A côté de cette miſere laborieuſe, ſe trouvoit l'exceſſive opulence des hommes les plus oiſifs & les plus inutiles de l'état, les grands bénéficiers, les financiers, & cette foule d'hommes ſi cherement payés pour ne rien faire.

Les mœurs de la miſere reſſemblent preſque en tout aux mœurs de l'exceſſive opulence; même mépris pour les bienſéances, même inſouciance de l'opinion publique, même inſubordination aux lois. Ces oiſifs opulens, portant dans les provinces l'exemple du faſte, le mépris des mœurs, influent plus qu'on ne peut le croire ſur la vie privée des citoyens les plus éloignés d'eux par leur fortune.

Beaucoup de familles ne doivent leurs malheurs qu'à l'arrivée d'un gouverneur ou d'un évêque dans une ville.

Chacun voulant les approcher ou les imiter, on ſe ruinoit pour y parvenir, on ſe

couvroit de ridicules, ou l'on s'abandonnoit aux vices les plus dangereux.

J'en atteſte tous ceux qui connoiſſent les villes de provinces; ils ſavent ſi cette obſervation eſt minutieuſe.

Il n'eſt perſonne qui n'ait regardé l'opulence exceſſive du clergé comme une des plus grandes cauſes de la dépravation des mœurs, & l'impoſſibilité où étoient les hommes les plus vertueux & les plus occupés d'atteindre aux places éminentes, comme une des cauſes deſtructrices de l'émulation & de l'énergie.

4°. La facilité de parvenir aux places ſans aucun mérite, & uniquement par des baſſeſſes & des flatteries; les ſalaires énormes attachés aux places ainſi acquiſes, opéroient dans le même ſens, & produiſoient les mêmes effets, de dégoûter du travail, devenu inutile, & de corrompre les mœurs, pour s'élever.

En général, l'argent payant tout, on ne travailloit que pour de l'argent. Quand un homme obtenoit un évêché de 50,000 liv., il lui falloit une abbaye de 50,000 liv., pour ſoutenir ſa dignité. Quand un homme étoit fait maréchal de France, il lui falloit une penſion de 50,000 liv., pour ſoutenir ſa dignité. On s'habituoit ainſi à regarder l'argent comme néceſſaire à tout, payant tout, & même les vertus; bientôt il n'y a plus eu de vertus.

5°. La multiplication des impôts, les beſoins ſans ceſſe renaiſſans, & jamais ſatisfaits, d'un gouvernement déprédateur, l'énormité de la dette publique, la variété infinie des em-

prunts fournissant à l'agiotage un intarissable aliment, corrompoient encore les mœurs, en multipliant les fortunes scandaleuses & trop faciles.

Les choses étoient tellement ordonnées, que tous les moyens malhonnêtes de s'enrichir étoient faciles, & tous les moyens honnêtes difficiles ou impraticables. On ne parvenoit à la fortune que par l'agiotage, la faveur de la cour, acquise par des bassesses ou des bénéfices énormes, faits sur le gouvernement; tandis que rien n'étoit plus rare que de se procurer une existence commode par un travail assidu, soit dans le commerce, soit dans toute autre profession utile.

6°. L'extrême opposition des intérêts de toutes les classes de citoyens, en introduisant de petites rivalités, de petites passions, en les isolant les uns des autres, détruisoit toutes les affections douces & sentimentales.

L'impossibilité d'habiter la campagne, dans la crainte d'y être avilis, détruisoit les mœurs simples.

L'ordre judiciaire étant constitué de maniere que les haînes de famille trouvoient sans cesse un aliment, la chicane une pâture, la mauvaise foi de l'occupation, l'ignorance & l'oisiveté des honneurs & de l'emploi; c'étoit encore une source de corruption.

La trop grande facilité de parvenir aux emplois dans l'âge le plus tendre, & avant que l'éducation fût finie; l'inégalité des partages, les couvens dans lesquels on enfermoit les filles, soit pour cacher leurs fautes, soit

pour assurer leur succession à leurs freres; les couvens de moines, asile de l'oisiveté & de la débauche; notre absurde système d'éducation, &c. &c.

Mais ce n'est pas encore tout, ceux qui faisoient les lois, se dispensant eux-mêmes de les observer, le désir de s'affranchir de leur joug descendoit de proche en proche, & c'étoit un honneur de ne pas leur obéir.

Le célibat des prêtres, source de malheurs & de chagrins domestiques de toute espece; la difficulté de former des unions raisonnables, jointe à l'impossibilité de rompre des unions mal assorties. . . . .

Que sais-je ? Je pourrois pousser loin cette énumération; mais je me contente de demander comment, avec tant de causes constitutionnelles de dépravation, nous aurions eu des mœurs.

Le travail, ce pere de toutes les vertus, étoit avili;

Le célibat, cette cause féconde de débauche, étoit un moyen de parvenir à la fortune & aux honneurs.

La facilité des emprunts viagers encourageoit aussi au célibat.

Nul n'avoit intérêt à être ni même à paroître vertueux.

La révolution change cet ordre de choses, & va nous créer des mœurs.

L'abolition de la noblesse & de la vénalité des offices, en appelant tous les hommes à toutes les places, les invite au travail, & le pere élevera avec soin ses enfans, quand il

ne verra rien d'inacceſſible à leurs talens & à leur application.

Toutes les profeſſions étant également honorées, perſonne ne rougira de la ſienne, & n'ambitionnera celle d'autrui; il prendra celle dans laquelle il eſpérera plus de ſuccès.

Tout moyen de s'enrichir ſans travail étant détruit, l'homme le plus laborieux ſera le plus eſtimé, & il faudra bien travailler, pour ſe faire une exiſtence dans la vieilleſſe.

Les campagnes étant habitables, & la deſtruction de la finance, des penſions, & des charges, y renvoyant beaucoup d'individus, nous prendrons des mœurs plus ſimples & plus conformes à l'intention de la nature.

Les élections populaires, en changeant le mode de ſollicitations & d'intrigues employées juſqu'ici par les ambitieux, en mettant en concurrence avec eux l'homme qu'ils traitoient avec mépris, donnent à tous une attitude fiere qu'ils reportent dans leurs familles, & qui accompagne preſque toujours les mœurs auſteres.

Le peuple ſe trompe dans ſes choix; mais au moins ce n'eſt guere par l'apparence des vices qu'on le ſéduit; il ne donne pas ſa confiance à des *fanfarons de crimes*, mais à des hypocrites de vertus. Il eſt ſouvent abuſé par des flatteurs; mais ce moyen perd de ſa force à la longue, & tôt ou tard le véritable mérite, les vrais ſervices rendus l'emportent ſur l'intrigue; le choix du peuple eſt preſque toujours bon pour les magiſtrats locaux, & dans

les temps ordinaires, parce qu'il connoît (1) la vie entiere des candidats, & difficilement

(1) J'ai bien indiqué, je penſe, ici quels choix je crois qu'il faut confier au peuple; ce ſont, je le répete, les choix locaux; il les fait preſque toujours bons. Je ſuis loin d'être de l'avis de ceux qui veulent confier aux légiſlatures des choix quelconques; & l'aſſemblée nationale a fait très-ſagement de les leur interdire. On a fait en faveur de l'opinion qui a prévalu, des argumens très-forts; je vais faire ici encore quelques réflexions.

1°. M. Roéderer, M. Robeſpierre, & tous ceux qui ont raiſonné dans leur ſyſtême, ont toujours dit: *Vaut-il mieux faire faire les nominations par la nation que par le roi?* C'eſt une erreur de logique bien étrange que de mettre ſans ceſſe le roi en oppoſition avec la nation, & de ſuppoſer que la nation fait rien par elle-même; c'eſt un ſyſtême très-dangereux, & vers lequel on n'a que trop de pente, que de croire que l'aſſemblée nationale eſt la nation; cette uſurpation de ſouveraineté n'a eu que trop de partiſans, & n'a que trop fourni matiere à des ſophiſmes dans toutes les queſtions d'élection.

2°. Ceux qui ont parlé ſur cette queſtion ont obſervé que rien ne corrompt les hommes comme le droit de nommer aux places. Ils pouvoient en citer des preuves propres à la légiſlature actuelle, dont beaucoup de membres ont exercé une très-dangereuſe & très-funeſte influence ſur les choix dont étoient chargés les miniſtres. Cela s'eſt fait ſentir ſur-tout dans la nomination aux emplois militaires; & ce ne ſeroit pas ſans dégoût qu'on fouilleroit ce ramas de turpitudes & de baſſeſſes d'une part, d'orgueil & d'inſolence de l'autre. Beaucoup d'hommes ſages commencent à ſentir quelles fautes l'aſſemblée a commiſes dans l'organiſation militaire; & les membres qui y ont eu influence, prennent, par leur étrange conduite, le ſoin de révéler ces fautes aux hommes les moins attentifs. Il eſt difficile de ne pas penſer qu'ils n'ont

J'ai ſouvent entendu regretter que la révolution nous fît perdre ce qu'on appelle la *gaîté*

---

der nos inſtitutions politiques par des enfans capables de les apprécier; il faut lier nos lois à l'éducation, & employer tous les moyens qui ſont en notre pouvoir pour faire un ſyſtême bien ordonné d'éducation publique. Il n'a rien paru encore de ſatisfaiſant ſur cet objet; pluſieurs écrivains eſtimables ont eu des idées de détail, mais je n'ai pas vu, dans ces dernier temps, un plan vaſte ordonné avec notre conſtitution.

Il faut faire concourir à l'éducation nos fêtes, nos études, nos ſpectacles, nos jeux, nos arts; il ne faut plus que rien ſoit iſolé, bien moins encore que rien tende à dépraver ou à amollir la jeuneſſe.

Il reſte encore à l'aſſemblée à régler l'étendue de la puiſſance paternelle, cette premiere inſtitution de la nature, qui, bien ordonnée, eſt une des meilleures gardiennes des mœurs domeſtiques, & mal ordonnée, eſt ou une tyrannie, ou une cauſe de déſordre.

A cette queſtion ſe lient toutes les lois relatives au droit de ſucceder & de teſter, lois qui ont, ſur le bonheur des familles & ſur les mœurs, une influence très-conſidérable. Il y a des écueils à éviter, l'interdiction de toute diſpoſition teſtamentaire, ce qui priveroit ſouvent la vieilleſſe des ſecours qui lui ſont néceſſaires, & le droit illimité de diſpoſer de ſes biens après ſa mort, ce qui métamorphoſe tous les citoyens en autant d'hommes avides, à l'affût d'une ſucceſſion dont ils veulent s'emparer.

Je ne préſente aucune idée à ce ſujet; les principes établis par l'aſſemblée nationale ſont ſi poſitifs, que M. Merlin n'a eu qu'à en déduire les conſéquences dans le rapport qu'il a fait le 21 novembre, & qui va être diſcuté. Il eſt à croire que ſon projet ſubira bien peu de changemens, & même qu'il n'en éprouvera aucun dans les articles principaux. Au reſte, c'eſt par des lois de ce genre qu'on identifie la conſtitution avec les familles, & qu'on avertit chaque jour les citoyens qu'ils habitent un pays libre. Il n'y auroit pas long-temps d'égalité

françoiſe,

françoiſe, & qui n'étoit que la plus ridicule & la plus mépriſable frivolité.

Et puiſque je ne parle ici que de mœurs domeſtiques, je prie qu'on me diſe ſi ceux qui poſſédoient cette aimable gaîté, & qui faiſoient les délices de tous les cercles, n'étoient pas auſſi les plus mauvais maris, les plus mauvais peres, les plus mauvais enfans, les plus déloyaux amis.

Ah ! ſoyons moins aimables, mais ſoyons meilleurs; ce n'eſt pas dans le tourbillon plus ou moins rapide des fauſſes & menſongeres jouiſſances du monde, que la nature a placé le bonheur; on le pourſuit long-temps, on ne l'atteint jamais dans cette ſphere; il eſt tout entier dans les goûts ſimples & domeſtiques que la main bienfaiſante de la nature a permis à tous de ſatisfaire.

Or voilà à quoi tend la révolution; & l'effet

---

dans un état où les ſucceſſions ne ſe partageroient pas également, & où le droit de teſter ne ſeroit ſoumis à aucune regle. Il n'y auroit pas de liberté non plus dans un pays où l'autorité paternelle ſeroit ſans bornes; il n'y auroit pas de mœurs dans un pays où elle ſeroit nulle.

Les bons eſprits ſentent ces vérités, & il eſt impoſſible qu'elles ne ſervent pas de baſes aux réſolutions que va prendre l'aſſemblée nationale.

Il faudroit bien peut-être auſſi s'expliquer ſur le célibat des prêtres & ſur le divorce.

Peut-être encore faudra-il attendre des momens plus opportuns, & laiſſer à la raiſon le temps de faire des progrès. Toute propoſition à cet égard ſera une haute imprudence, ſi l'opinion publique ne l'a pas commandée d'avance.

qu'elle produira, c'eſt de diminuer le prix & l'importance des jouiſſances d'éclat, pour nous attacher plus fortement aux jouiſſances obſcures.

Mais, dit-on, ſi nous ceſſons d'être gais, nous deviendrons féroces; & pour le prouver, on énumere les forfaits commis pendant la révolution.

Sans doute, dans un temps de révolution, le caractere national ſe montre à nu, comme la vérité échappe involontairement à un homme agité d'une paſſion violente.

Eh bien, j'y conſens, nous jugerons le peuple par ſa conduite dans le temps de la révolution, & nous verrons s'il mérite tous les reproches que lui font les ennemis de la liberté publique; je conſens de ſoutenir ce grand procès; je ne me ferai certes l'apologiſte d'aucun crime, je n'en excuſerai, je n'en pallierai aucun; j'ai aſſez prouvé que cette maniere eſt loin de mes principes.

Depuis le mois de mai 1788, la France étoit ſans tribunaux; les magiſtrats, d'abord impuiſſans, parce que le miniſtere les avoit enchaînés; enſuite mal intentionnés, parce qu'ils voyoient leur ſuppreſſion prochaine, & qu'ils croyoient embarraſſer la révolution en favoriſant le déſordre, ne réprimoient aucun crime.

Les hommes livrés à toute l'action des paſſions privées, qui ne ſont retenus par aucun frein, ont-ils commis plus de crimes qu'ils n'en commettoient avant?

J'en appelle au témoignage de ceux qui ont habité les provinces dans les momens de

plus grand trouble, les aſſaſſinats, les vols ont-ils été plus fréquens que quand la juſtice avoit ſa plus grande activité ?

Sans doute il y a eu des excès commis, il y en a eu beaucoup trop (il y en auroit trop d'un ſeul); mais croit-on qu'il n'y en avoit pas avant la révolution ? Et les exemples de révolte étoient-ils ſi rares ?

Ce n'eſt pas tout ; je demande leſquels de ces crimes ont été commis par le peuple, c'eſt-à-dire, par la claſſe des petits propriétaires, des artiſans qui vivent d'un métier qui les occupe journellement ?

Tous, je n'en excepte pas un ſeul, ſont l'ouvrage de quelques brigands ſans aveu, la plupart inconnus dans les pays où ſe paſſoient les événemens, & qui cherchoient les révoltes & le carnage, comme les corbeaux ſuivent les armées.

Dans qui ces malheureux ont-ils trouvé des apologiſtes & des défenſeurs ? Ce n'eſt jamais dans la *bourgeoiſie*, c'eſt toujours dans les *grands*.

Or ni les grands, ni les brigands ne ſont le peuple ; il eſt compoſé de la *bourgeoiſie*, de cette foule d'hommes occupés, vertueux, qui ne ſont corrompus ni par l'opulence, ni par la miſere ; ils ſont véritablement la *nation*, le *peuple*, & c'eſt à leur volonté ſouveraine qu'il faut que l'on obéiſſe tôt ou tard.

Eh bien, c'eſt cette bourgeoiſie, cette claſſe vraiment *noble* par ſes vertus, ſa ſageſſe, & ſon patriotiſme, qui a conquis la liberté & réprimé tous les excès des brigands.

Dans toutes les émeutes de Paris, dans les momens les plus effrayans, qui a maintenu ou rétabli l'ordre ? La garde nationale, essentiellement & uniquement composée de bourgeois (1).

(1) Je me sers de ce mot *bourgeois*, parce qu'il n'en existe encore aucun pour exprimer ma pensée. Je déclare que j'ai entendu par-là tout homme à qui son travail, ou une propriété bien acquise, fournit des moyens d'existence ; je n'en exclus que ceux qui, ne travaillant pas pour exister, *volent*, soit qu'ils portent des haillons, soit qu'ils portent des habits dorés ; je n'en exclus que les gens de cour d'une part, & cette horde de brigands aux ordres du premier qui les salarie.

Le citoyen, quel il soit, qui vit d'un travail utile & productif, sert bien sa patrie ; l'inoccupé seul est mauvais citoyen. Celui qui travaille n'intrigue, n'agiote, ne cabale pas ; il fait son devoir en tout.

Il est fort remarquable que dans la liste de la garde nationale, on ne trouve parmi les volontaires presque aucun de ces hommes qu'on appeloit *grands*, soit qu'ils soient *patriotes*, *aristocrates*, ou autres ; il faut qu'ils soient commandans de division, de bataillons, capitaines, &c. &c. ; mais fusiliers ! cela est impossible. Quel que soit le masque dont ils se revêtent, cela seul les trahit. Et, je le répete, il est bien peu d'exceptions. *J'en connois jusqu'à trois que je pourrois nommer.*

Je pourrois faire une foule d'applications de ces idées, & prouver par des faits combien ils sont tous menteurs.

Pourquoi ces défenseurs du roi du 28 février ne se sont-ils pas dès le principe enrôlés dans la garde nationale, pour le défendre avec elle ? Ils n'auroient laissé aucun doute sur leur intention.

Pourquoi ces défenseurs de la constitution, ces amis de l'égalité ne sont-ils pas *fusiliers*, n'en revêtent-ils

Qui a réprimé ſans ceſſe, & les ennemis de la liberté, & les ennemis de l'ordre public? La garde nationale d'un bout du royaume à l'autre.

Or, je le demande encore, de qui la garde nationale eſt-elle compoſée? Qui ſont ces trois ou quatre millions d'hommes qui tout à coup, dans tous les points de la France, ont remplacé la force publique anéantie, ont ſuppléé aux tribunaux inactifs? . . . Ils ſont le *peuple*.

Vous voyez là le vrai caractere national, vous trouvez là les hommes qui ne ſont pas corrompus.

On a beaucoup trop conſervé l'ancienne habitude de juger la France, non ſeulement par Paris, mais par quelques hommes de Paris; cette ville immenſe, réceptacle de tous les vices du royaume, rendez-vous de tous les oiſifs & de tous les brigands dans toutes les claſſes, Paris, comme on l'entendoit alors, n'eſt pas la France, & ne lui reſſemble en rien.

On ne connoiſſoit jadis de Paris que les agioteurs, les penſionnaires, & les financiers qui exiſtoient aux dépens du peuple, & les

---

pas l'habit? Pourquoi conſervent-ils, dans leur intérieur, des noms, des titres que la loi a proſcrits?

Pourquoi enfin par-tout, dans *tous* les clubs, toutes les ſociétés, toutes les aſſociations, les *nobles* uſurpent-ils la prééminence, la ſuprématie? C'eſt qu'elle eſt pour eux une habitude devenue un beſoin; c'eſt que l'égalité eſt ſur leurs levres, & non dans leur cœur.

malheureux que réprimoit une police absurde & atroce.

Suivant qu'on parloit d'une de ces classes d'hommes, on disoit, Paris est tout frivole, Paris est tout féroce.

Il n'étoit ni l'un ni l'autre ; le peuple de Paris n'existoit pas ; il étoit endormi par l'habitude d'un régime oppressif : la révolution l'a tiré de son engourdissement ; il existe aujourd'hui.

C'est à cette bourgeoisie de Paris qu'on peut comparer les autres françois, qui pourtant valent encore mieux, parce qu'ils ont plus l'habitude d'une vie pénible.

Si l'on veut étudier le caractere national sous un autre point de vue, il faut entrer à l'assemblée nationale ; on y verra que la grande majorité de la gauche, laquelle est vraiment le *peuple*, a conservé le même caractere de simplicité, le même extérieur, les mêmes mœurs, les mêmes habitudes, & jusqu'aux mêmes habits qu'ils avoient en arrivant aux *états généraux* (1).

Deux ans de séjour dans la ville du monde où les occasions de séduction sont les plus multipliées n'ont pas dépravé ces caracteres.

Suivez d'ailleurs leur conduite politique, & vous verrez que l'amour constant du bien, de la liberté & de l'ordre, les a guidés, & certes l'esprit qui regne aujourd'hui en est une grande

(1) Cette remarque ne paroîtra minutieuse qu'à ceux qui n'ont pas étudié les hommes, & qui ne savent pas combien ils se peignent dans leurs habitudes extérieures.

preuve ; il ne peut échapper à l'obſervateur le moins attentif. Cette très-reſpectable majorité, qui a lutté avec un ſi grand courage contre le deſpotiſme & l'ariſtocratie, ne s'occupe plus aujourd'hui, qu'ils ſont vaincus l'un & l'autre, qu'à achever un ouvrage qu'elle a ſi noblement commencé. Le temps des défiances exagérées eſt paſſé pour elle ; elle marche à ſon but avec l'élévation de courage & la fierté qui conviennent au peuple magnanime qu'elle repréſente.

Oublions toutes les déclamations, toutes les exagérations que dicte l'eſprit de parti ; jugeons le caractere national d'après ces vérités ſimples, & qu'on ne peut conteſter, & certes il n'y a pas à rougir, il n'y a pas à lui faire d'accuſation.

Sans doute il eſt reſté dans preſque tout beaucoup de traces de l'inconſidération, de l'imprévoyance, de la légereté, tant & ſi juſtement reprochées aux François ; mais la preuve que c'étoit plutôt le vice du gouvernement que le vice du peuple, c'eſt qu'à meſure que le peuple a été quelque choſe, ces défauts ont diminué.

Eh bien, l'effet néceſſaire & très-prompt de la révolution ſera d'amener une plus grande partie des françois à cette claſſe qui forme le peuple. Il y aura moins d'hommes très-riches, & moins d'hommes très-pauvres. Il y aura plus d'hommes occupés, & par conſéquent plus d'hommes à qui ſera applicable tout ce que je viens de dire, & de la garde nationale, & de la majorité de l'aſſemblée. La révolution

perfectionne donc le caractere françois; elle rend françois preſque tous ceux qui ne ſavoient pas en mériter le nom; elle donnera à plus d'hommes les vertus privées, qui ſont la véritable diſtinction de la claſſe dont j'ai parlé.

J'oſe croire que plus on y réfléchira, plus on ſera convaincu de ces vérités, & plus les gens de bien les méditeront, plus auſſi ils aimeront une révolution qui, en apportant aux hommes l'amour & le beſoin de l'égalité & du travail, leur inſpire l'amour des vertus, & leur en fait un beſoin.

Pour hâter le progrès & le développement de ces vertus, il faudroit que les bons eſprits, les vrais amis de la révolution ſe réuniſſent pour éclairer le peuple. Déjà des citoyens très-eſtimables publient un ouvrage infiniment utile, & dont la lecture produit les meilleurs effets (1); mais il ne ſuffit pas; il faudroit

(1) *La feuille Villageoiſe.* Ce journal déja fort répandu ne l'eſt pas encore aſſez; j'exhorte les vrais amis de la liberté, de la vertu, des mœurs, de la paix, à multiplier les abonnemens de cet excellent écrit, très-propre à répandre les idées ſaines. Il eſt temps que les gens de bien ſe réuniſſent pour les propager, & pour étouffer, ſous le poids de la raiſon, ces pamphlets de tout genre dont on inonde Paris & les départemens. Ils ſont dictés preſque tous par l'eſprit de parti; ils s'occupent beaucoup des hommes, & trop peu des choſes: le temps des hommes eſt pourtant paſſé, celui des choſes eſt venu. Des principes, des vérités ſimples & élémentaires, voilà ce qu'il faut au peuple; il faut l'éclairer ſur ſes vrais intérêts, qui ſont dans la liberté, dans le reſpect pour les lois, &

multiplier les efforts en ce genre; il faut écrire pour le peuple, lui parler raiſon, & rien que raiſon.

Ce n'eſt pas ſeulement le reſpect pour les lois, l'obéiſſance qu'il faut prêcher aux citoyens, mais l'amour des lois qui aſſurent leur bonheur intérieur, celui de leurs femmes & de leurs enfans, qui aſſurent leurs propriétés, qui les affranchiſſent de toute dépendance humiliante, & qui créent des vertus (1).

---

l'amour du travail. L'avouerai-je? J'ai peut-être moi-même trop peu ſuivi cette regle; j'ai trop cru à la puiſſance des hommes; & quoique dès les premiers numéros de cet ouvrage j'aie prédit que leur regne ne ſeroit pas long, je n'avois pas eſpéré qu'il ſeroit ſi peu durable. J'ai toujours cru à l'empire de la raiſon; je ne penſois pas qu'il s'établiroit ſi rapidement. Le dirai-je encore? un ſentiment profond d'horreur pour la tyrannie s'eſt étendu ſur ceux qui, ſans moyens, ſans talens, ſans vertus, voulurent exercer la plus déteſtable de toutes les tyrannies. Aujourd'hui que je crois que ces ennemis de la liberté publique ſont peu dangereux, il y auroit peu de généroſité à parler encore d'eux. Il ſuffit de les obſerver avec ſoin, & de ſe tenir en garde contre toutes les manœuvres qu'ils pourroient encore haſarder, pour en avertir auſſi-tôt ceux qui peuvent les réprimer.

(1) M. Baumetz, à la ſéance du 9 mars au ſoir, s'eſt fort écarté de cette regle, que d'ailleurs il a conſtamment ſuivie. Il a propoſé à l'aſſemblée d'ordonner la démolition de Vincennes. M. Reubell, & ſur-tout M. Merlin, ont très-bien fait ſentir à l'aſſemblée le danger d'une propoſition qui encourageroit les révoltes, & feroit croire à ceux qui les font ou les excitent, qu'ils ont quelque puiſſance. L'aſſemblée a penſé comme M. Merlin, & n'a pas accueilli la propoſition de M. Baumetz. Puiſſe-t-on enfin ſentir qu'en

Il faut les avertir de tout ce qu'on a fait pour leurs jouiſſances domeſtiques ; il faut

---

ne ſert pas le peuple en protégeant les révoltés ! M. Baumetz le ſait mieux qu'un autre ; par quelle étrange inconſidération l'a-t-il oublié à cette ſéance ?

Je vais placer encore ici quelques remarques de ce genre. Dans les obſervations qui accompagnent le *Poſtillon par Calais*, feuille du 10 mars, on avertit ſérieuſement les *ci-devant nobles*, *que le premier coup de canon tiré par l'armée ennemie ſera le ſignal d'une inſurrection générale contre eux* (ſans doute l'auteur a voulu dire *révolte*, *brigandage*, & non pas *inſurrection*). Plus haut, il dit que les *ariſtocrates paieront de leurs têtes ou de la dévaſtation de leurs biens*, *les excès de l'armée révoltée*. Voilà certes d'étranges prédictions ! voilà, je penſe, de grandes calomnies contre le peuple ! voilà une ſinguliere maniere de prêcher l'ordre public ! Comment l'auteur de ces obſervations a-t-il pu laiſſer paſſer ces idées très-dangereuſes ?

Le lendemain 11, M. Broglie a dénoncé à l'aſſemblée un écrit colporté dans toutes les rues : *Grande priſe de Landau par l'armée de M. de Condé.* Il a paru accuſer les ariſtocrates de l'avoir fait faire. C'eſt une étrange poſition que la leur ; on leur dit d'un côté que ſi M. de Condé entre, ils ſeront tous pendus ; on les accuſe d'un autre de répandre le bruit que M. de Condé eſt entré. Pour moi, j'oſe croire que le peuple eſt trop éclairé pour ſe livrer à aucun excès ; & je *prédis* que tout homme qui ne ſera pas pris les armes à la main n'éprouvera aucune violence ; je crois que celui qui a fait la *Grande priſe de Landau*, *&c.*, eſt ou un fripon qui a voulu gagner un écu en trompant le peuple, ou un brigand qui vouloit une émeute, comme les auteurs des dénonciations de tout genre dont nous ſommes témoins ; je vois que perſonne n'y a cru pas plus qu'aux quatre armées de 60 mille hommes chacune, pas plus qu'à tous les contes dont on nous berce chaque jour. M. Broglie a parfaitement raſſuré l'aſſemblée ſur la

leur analyſer les décrets de l'aſſemblée nationale ſur la juſtice de paix, ſur les ſucceſſions, les mariages, la juſtice criminelle, la tolérance religieuſe, l'égalité des conditions, &c. &c. Il faut parler à leur raiſon & à leur cœur. Le langage de la raiſon eſt ſi puiſſant dans la bouche des hommes vertueux !

Il faut dire à tous les françois qu'ils ont une patrie à qui tous ſes enfans ſont également chers, & qu'ils ont un droit parfaitement égal à ſa tendreſſe & à ſes ſoins. Il faut leur rappeler que quiconque travaille exiſte avec honneur, & a droit à tout ; que quiconque eſt oiſif végete avec infamie, & n'a droit à rien. Il faut leur dire que ſans vertus privées, il n'eſt point de vertus publiques ; le meilleur fils, le meilleur mari, le meilleur pere, l'homme le plus laborieux eſt auſſi le meilleur citoyen : voilà le vrai patriotiſme ; il ne conſiſte pas à déclamer, à dénoncer, à répandre des terreurs inſenſées & dangereuſes ; il ne conſiſte pas à injurier, à humilier les plus foibles ; le véritable civiſme eſt dans la pratique de tous ſes devoirs, dans l'obſervation des lois, l'amour & le ſupport de ceux avec leſquels on doit paſſer ſa vie. Ne croyez pas au patriotiſme de ceux qui tourmentent leur famille ; ils rappellent ce mot de Rouſſeau : *Il y a des hommes qui aiment les tartares & les chinois, pour ſe diſpenſer d'aimer leurs voiſins.*

---

poſſibilité d'une invaſion en Alſace, & certes aucun homme de bon ſens n'avoit eu des inquiétudes ſérieuſes à cet égard.

Prêchez aux hommes les vertus dont la nature a mis le germe dans tous les cœurs, & qui n'eſt étouffé que par nos perverſes inſtitutions ſociales, le reſpect pour la vieilleſſe, l'amour de ſes proches; c'eſt de ces divers ſentimens que ſe compoſe l'amour de la patrie; c'eſt parce qu'on veut rendre heureux tous ceux qui nous ſont chers, qu'on veut maintenir une conſtitution faite pour le bonheur du plus grand nombre.

Tous les peuples corrompus ſont eſclaves; tous les peuples vertueux, ſont libres. François, ſans vertus point de liberté.

Paris, 12 mars 1791, neuf heures du matin.

MM. les Souſcripteurs dont l'abonnement finit au Numéro XVI, ſont priés de le renouveler.

On ſouſcrit pour ce Journal, qui paroît le ſamedi de chaque ſemaine, à Paris, chez DE MONVILLE, *Imprimeur de l'Académie Françoiſe, rue Chriſtine; & chez* GATTEY & DESSENNE, *Libraires au Palais-Royal.*

L'abonnement, pour Paris, eſt de 7 liv. 4 ſous pour ſix mois, & de 9 liv. pour la Province, rendu franc de port.

L'on eſt prié d'affranchir le port des lettres & de l'argent.

MAR 26 1963

[redacted]

[redacted]